



Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2020



Sommaire

Synthèse générale4

Chapitre 1

Analyse du secteur bancaire.....6

Chapitre 2

Analyse du secteur de l'assurance22

Chapitre 3

Chiffres du secteur bancaire.....34

1. Le paysage bancaire français en 2020
2. Le poids du secteur bancaire français
3. La rentabilité du secteur bancaire
4. Les risques
5. Indicateurs et ratios prudentiels
6. Comparaisons européennes

Chapitre 4

Chiffres du secteur de l'assurance92

- 1 La structure du marché de l'assurance en France
- 2 Eléments bilanciels du secteur de l'assurance en France
- 3 Activité et rentabilité du marché de l'assurance
- 4 Utilisation du passeport européen
- 5 Solvabilité
- 6 Les groupes
- 7 Comparaisons européennes
- 8 Les comptes de l'assurance par catégorie d'activité

Chapitre 5

Notes méthodologiques du secteur bancaire154

1. Notes méthodologiques du secteur bancaire
2. Glossaire du secteur bancaire

Chapitre 6

Notes méthodologiques du secteur de l'assurance178

1. Notes méthodologiques du secteur de l'assurance
2. Glossaire du secteur assurance

Synthèse générale

L'année 2020¹ a été marquée par les répercussions financières, économiques et sociales de la crise sanitaire. Elle a enregistré un recul sans précédent de l'activité économique. Dans ce contexte, les secteurs des banques et des assurances français, forts d'une situation de solvabilité et de liquidité solide, ont contribué par leur activité de crédit et de financement à atténuer le choc d'activité sur l'économie réelle et ont accompagné la reprise de l'activité.

Le secteur bancaire français a démontré sa résistance face à une crise économique inédite

L'impact de la crise sanitaire est notable sur l'ensemble des activités bancaires, et au premier chef sur la taille et la structure des bilans. Ainsi, le total de bilan de l'ensemble du secteur bancaire français s'est accru de 970 milliards d'euros (+11%), passant de 8 671 milliards d'euros en 2019 à 9 641 milliards d'euros en 2020.

Du côté de l'actif du système bancaire, cette croissance du bilan s'explique par la hausse des encours de crédit aux ménages, aux entreprises et aux administrations publiques, relativement dynamique (+ 170 milliards d'euros), qui a constitué un facteur important d'accompagnement de l'activité économique.

La crise sanitaire a également eu un impact sur les activités de marché, avec un gonflement inhabituel du portefeuille de négociation (+ 172 milliards d'euros pour l'actif). Cette augmentation s'explique par la préférence des investisseurs pour des actifs plus sûrs et plus particulièrement des opérations de pensions livrées et des placements en obligations souveraines (activités d'intermédiation sur le marché de titres et repo).

En ce qui concerne le passif bancaire, la croissance du bilan s'explique par plusieurs phénomènes concomitants : i) l'accumulation

de liquidités par les entreprises, suite à l'octroi massif des prêts garantis par l'État (PGE) et au contexte d'incertitude généré par la crise sanitaire, ii) l'accumulation d'importantes réserves d'épargne par les ménages et iii) les mesures exceptionnelles de la banque centrale européenne (BCE), en particulier les opérations ciblées de financement de long terme (TLTRO III).

Les liquidités accumulées par les ménages et les entreprises, qu'elles soient révélatrices de l'incertitude économique ou qu'elles résultent des contraintes à la consommation lors des périodes de confinement, se sont reportées en grande partie sur les dépôts bancaires (+ 388 milliards d'euros à la hausse de ces dépôts sur un total de 694 milliards d'euros). Ce phénomène, conjugué aux mesures exceptionnelles de refinancement de la BCE, a généré des excédents de liquidité dans les bilans bancaires, qui ont été essentiellement replacés en dépôts à vue auprès des Banques Centrales (+457 milliards d'euros).

La crise sanitaire et économique a aussi pesé sur le résultat net du secteur bancaire, en baisse de 8,3 milliards d'euros, et plus généralement sur sa rentabilité, en raison notamment d'une hausse du coût du risque. En revanche, elle n'a pas entamé la solvabilité du secteur, qui s'est renforcée, notamment sous l'effet des mesures temporaires d'interdiction de distribution des dividendes.

Le secteur de l'assurance reste solide en dépit des conséquences de la crise et de l'environnement persistant de taux bas, voire négatifs

Le secteur français de l'assurance a été marqué par la combinaison de la crise sanitaire et économique d'une part, de la poursuite de l'épisode de baisse des taux d'intérêt d'autre part, les taux d'intérêt des obligations d'État à long terme s'établissant à des niveaux négatifs presque toute l'année 2020.

¹ Ce rapport sur les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance porte exclusivement sur l'année 2020. Il n'aborde donc pas les conséquences de la crise

sanitaire et économique consécutive à la pandémie de Covid-19 au-delà de la fin 2020.

L'environnement de crise a pesé sur la croissance du secteur en 2020, dont le total de bilan progresse seulement de 3 % par rapport à 2019 alors que la croissance s'établissait à +8 % l'année précédente.

S'agissant de l'activité vie, le surcroît d'épargne accumulé lors du confinement ne s'est pas orienté vers les produits d'assurance-vie, dont la collecte nette a connu une forte diminution au premier semestre 2020, sous l'effet notamment des décisions de gestion des assureurs. La collecte brute en assurance-vie s'est ainsi, bien davantage que les années précédentes, orientée vers les supports en unités de comptes au détriment des supports en euros. Toutefois, les rachats en assurance-vie sont restés contenus pendant la crise, confirmant la confiance des épargnants dans ces produits.

L'activité non vie a été marquée par l'impact de la crise sur la sinistralité, qui a pesé sur les charges incombant aux assureurs et s'est répercutée sur les équilibres techniques, notamment pour certaines branches d'activité.

La mise en place de la contribution exceptionnelle pour les organismes de complémentaires santé a très largement compensé le niveau moindre des dépenses du fait du premier confinement au printemps. Cette contribution constitue une provision pour sinistres à payer portant sur les exercices 2020 et 2021.

Ainsi, le marché de l'assurance a bien résisté, avec des niveaux de fonds propres en moyenne 2,4 fois supérieurs au capital de solvabilité requis pour faire face aux risques, et ce en dépit du niveau bas des taux d'intérêt. Les dispositions réglementaires mises en place ont contribué à limiter également l'impact des taux bas sur la solvabilité des assureurs. C'est notamment le cas avec la mise en place, fin 2019, de l'arrêté relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie qui, sous certaines conditions, autorise les assureurs vie à prendre en compte une partie de la provision pour participation aux bénéficiaires (PPB) dans les fonds propres éligibles

en couverture des exigences de capital. Pour les assureurs vie, l'application de l'arrêté sur les fonds propres excédentaires du 24 décembre 2019 continue de constituer, fin décembre 2020, un facteur de soutien important.

La résilience du secteur malgré les effets de la crise conforte sa position en Europe. Le marché français de l'assurance demeure en effet en 2020 le premier marché européen en termes de bilan.

À l'instar des leçons tirées des crises précédentes, du renforcement et de l'amélioration de la supervision prudentielle, la période actuelle démontre qu'un système financier solide et résilient est un atout indispensable pour amortir un choc non anticipé de grande ampleur. Plus que jamais, l'ACPR veille sur la stabilité financière des deux secteurs, afin notamment de garantir leur capacité à poursuivre activement le financement de l'économie en toute circonstance.

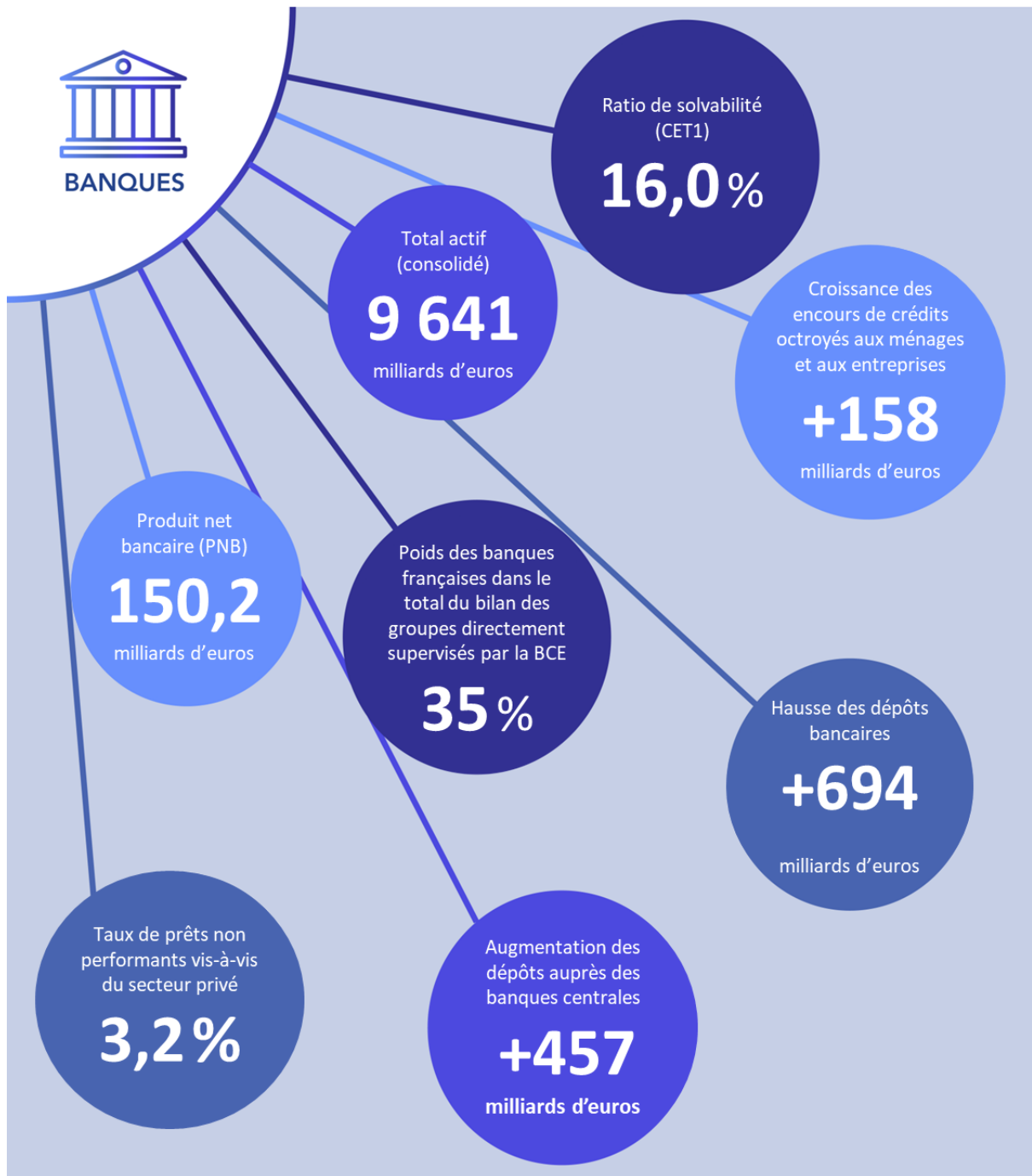
Chapitre 1^{er}

Analyse du secteur bancaire

**Le secteur bancaire français a démontré sa
résilience face à une crise sanitaire et
économique inédite**

LES CHIFFRES DU MARCHÉ FRANÇAIS DE LA BANQUE 2020

Chiffres-clés au 31 décembre 2020, au plus haut
niveau de consolidation



L'année 2020 a été marquée par les répercussions financières, économiques et sociales de la crise sanitaire, et notamment par un recul sans précédent de l'activité économique, qui s'est répercuté sur l'ensemble des activités bancaires.

Le secteur bancaire français s'est toutefois montré résilient dans sa globalité en dépit d'impacts significatifs sur sa rentabilité.

La taille du secteur bancaire a augmenté fortement et sa structure est sensiblement modifiée

Le total de bilan de l'ensemble du secteur bancaire français² est passé de 8 671 milliards d'euros à fin 2019 à 9 641 milliards d'euros à fin 2020, soit une hausse de 969 milliards d'euros (+11 %). Le total de bilan représente ainsi 423 % du Produit Intérieur Brut, une forte hausse par rapport à 2019 (358 %) sous l'effet conjugué de l'augmentation de la taille des bilans et de la contraction de l'activité économique. Fin 2020, la concentration du secteur bancaire s'est légèrement accentuée, les 6 plus grands groupes bancaires français³ représentant 82 % du total de bilan du secteur bancaire français contre 80 % à fin 2019.

Cette croissance des bilans bancaires s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes :

- i) La hausse des encours de crédit aux ménages, aux entreprises et aux administrations publiques notamment suite à l'octroi massif des prêts garantis par l'État (PGE) ;
- ii) Un gonflement inhabituel du portefeuille de négociation ;

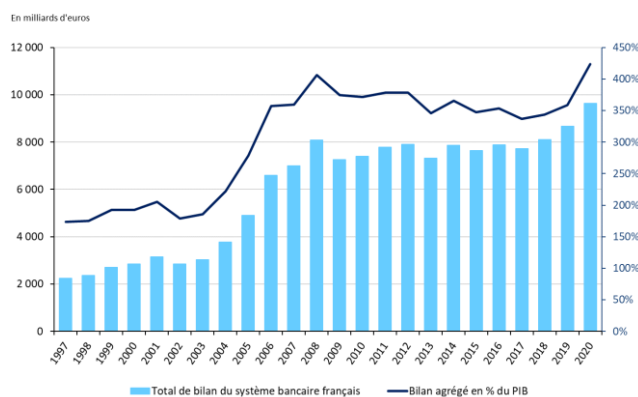
auxquels s'ajoutent d'autres facteurs liés aussi à la crise sanitaire et affectant le passif :

- iii) Un comportement attentiste et de précaution de la part des agents économiques provoquant une accumulation de liquidités par les

entreprises et l'augmentation importante d'épargne par les ménages ;

- iv) Les mesures exceptionnelles de la BCE, en particulier les opérations ciblées de financement de long terme (programme de TLTRO III).

1. Total de bilan du système bancaire français, en milliards d'euros



Source : ACPR

Au niveau consolidé, les actifs bancaires totaux se composaient, fin 2020, principalement de prêts octroyés (61 %), d'opérations liées aux activités de marché (17 %) et de liquidités (15 %). Fin 2019, ces mêmes proportions s'établissaient respectivement à 64 %, 17 % et 12 % (cf. graphique I2 : structure de l'actif bancaire à fin 2020 et 2019).

La distribution du crédit par les banques françaises est restée soutenue : la progression du financement aux ménages, aux entreprises – notamment via les prêts garantis par l'État- et aux administrations publiques en 2020, s'est élevée à hauteur respectivement de 57, 101 et 12 milliards d'euros. Le financement octroyé en 2020 aux établissements de crédit et aux entreprises financières a cependant diminué de 12 milliards d'euros.

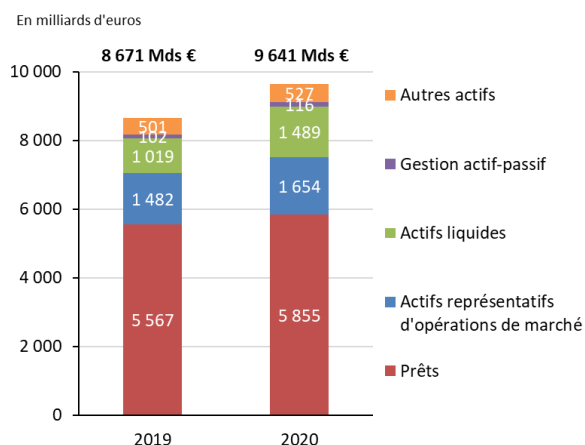
² Sauf mention contraire, les données concernent l'ensemble du secteur bancaire français sur base consolidée – périmètre de consolidation prudentiel reprenant toutes les entités bancaires du périmètre de consolidation comptable et excluant toutes les entités non bancaires, en particulier les filiales d'assurance.

³ Pour mémoire, les six grands groupes français sont BNP Paribas, Groupe Banques Populaires et Caisses d'Épargne, Groupe Crédit Agricole, Groupe Crédit Mutuel, Société Générale,

ainsi que la Banque Postale. Outre ces six grands groupes, le secteur bancaire français comprend les « autres groupes bancaires » qui sont des établissements restants assujettis aux normes IFRS et pour lesquelles les données fournies sont sur base consolidée (au plus haut niveau de consolidation).

Les entreprises ont en outre bénéficié de diverses mesures de soutien des pouvoirs publics, au-delà des prêts garantis par l'État. Par ailleurs, les multinationales (françaises notamment et plus généralement européennes) ont également levé des fonds sur les marchés obligataires.

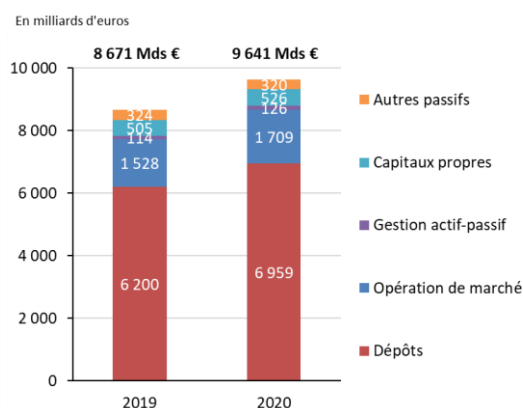
12. Structure⁴ de l'actif bancaire à fin 2020 et 2019



Source : ACPR

Note de lecture : la catégorie « Prêts » désigne les actifs au coût amorti, dont les prêts et avances et les titres de bonne qualité sont la principale composante. La catégorie « Actifs liquides » comprend essentiellement les dépôts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

13. Structure⁵ du passif bancaire à fin 2020 et 2019



Source : ACPR

De ce fait, la trésorerie disponible des entreprises –au niveau agrégé du secteur- a augmenté fortement. Plus généralement, les

agents économiques ont eu un comportement attentiste et de précaution dans un contexte économique et sanitaire incertain provoquant une forte croissance des dépôts bancaires (hors activités de marché) atteignant au global 694 milliards d'euros, ce qui explique une collecte supplémentaire répartie entre :

- i) Un accroissement des dépôts des entreprises de 248 milliards d'euros ;
- ii) Une collecte nette des dépôts des ménages de 140 milliards d'euros, engendrée essentiellement par une épargne forcée due au ralentissement économique et les périodes de confinement qui ont eu pour conséquence la diminution significative de la consommation des ménages ;
- iii) Une collecte de dépôts – 59 milliards d'euros – de la part des autres entreprises financières (compagnies d'assurance, organismes de placement collectif...) ;
- iv) Il convient de noter par ailleurs une décollecte de 70 milliards d'euros de la part des établissements de crédit (45 milliards d'euros) et des administrations publiques (25 milliards d'euros).

La politique accommodante des banques centrales, notamment de la BCE, a en outre permis aux banques françaises de collecter des ressources supplémentaires à hauteur de 317 milliards d'euros. À titre d'exemple, le secteur bancaire français a largement recouru au troisième programme « targeted longer term refinancing operations » (ou TLTRO III) lancé par la BCE pour soutenir le financement de l'économie.

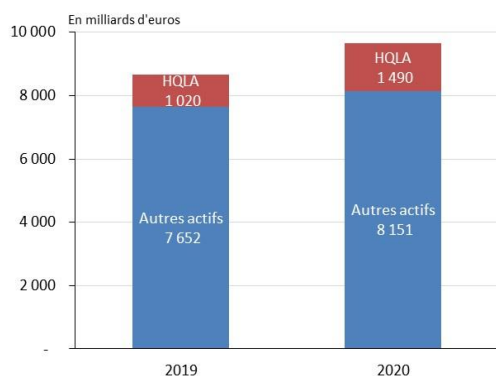
Sur les 694 milliards d'euros de dépôts collectés en 2020, 158 milliards d'euros ont pu être replacés en emplois productifs (prêts aux ménages, entreprises non financières, administrations publiques, autres entreprises financières et établissements de crédit). La majeure partie du solde de 536 milliards

⁴ La structure de l'actif se fonde sur les catégories comptables IFRS. Ces dernières ont été regroupées et affectées aux grandes fonctions économiques d'un établissement de crédit. Voir la notice méthodologique pour plus de détails.

⁵ La structure de l'actif se fonde sur les catégories comptables IFRS. Ces dernières ont été regroupées et affectées aux grandes fonctions économiques d'un établissement de crédit. Voir la notice méthodologique pour plus de détails.

d'euros a été déposée dans les livres des banques centrales pour 457 milliards d'euros, ce qui explique l'essentiel de l'augmentation entre 2019 et 2020 des actifs liquides de grande qualité (*High Quality Liquid Assets*) HQLA ou actifs de niveau 1 au sens du règlement UE 2013/36, dit « CRR »).

14. Part des actifs de niveau 1 (HQLA) dans le total de bilan



Source : ACPR

Fin 2020, l'ensemble du secteur bancaire français détenait, au niveau consolidé, un encours total d'actifs liquides de niveau 1 (« HQLA ») s'élevant à 1 490 milliards d'euros, soit 15,4 % de son total de bilan (contre 11,8 % un an auparavant). Le ratio de liquidité à court terme, le LCR⁶ agrégé, s'élevait ainsi à 168,6 % en 2020 soit nettement au-dessus de son niveau de 2019 (138,3 % en 2019) et du seuil réglementaire de 100 % en temps normal⁷.

Les mesures de soutien à l'économie ont provoqué un gonflement des portefeuilles obligataires

Du fait de la crise sanitaire, les États européens (et la majeure partie des États dans le monde) ont pris des mesures de soutien à l'économie conduisant à une hausse significative de

l'endettement public sous forme d'émissions obligataires.

Par conséquent, les banques françaises ont accru la détention de titres de dettes (ou obligations) dans le cadre de leurs activités de tenue de marché⁸ et de la gestion du risque de liquidité (constitution de stocks d'actifs liquides). Au niveau mondial, mais surtout européen, les banques françaises font en effet partie des principaux teneurs de marché pour les obligations souveraines. L'encours total des titres de dette détenus par les banques est ainsi passé de 798 milliards d'euros fin 2019 à 879 milliards d'euros fin 2020, soit une hausse de 81 milliards. La quasi-totalité de cette variation concerne les titres souverains, essentiellement émis par des États de la zone Euro.

Plus généralement, l'année 2020 est marquée par une croissance des activités de marché

En 2020, les actifs et passifs détenus à des fins de négociation ont crû significativement :

- Pour l'actif : de 1 482 milliards d'euros fin 2019 à 1 654 milliards d'euros fin 2020 ;
- Pour le passif : de 1 280 milliards d'euros fin 2019 à 1 483 milliards d'euros fin 2020.

Les hausses de 172 milliards d'euros pour l'actif et de 203 milliards d'euros pour le passif s'expliquent en premier lieu par la croissance de l'activité de pensions livrées : 63 milliards d'euros à l'actif (+11,6 % en 2020) pour un encours de 606 milliards d'euros fin 2020 et 102 milliards au passif (+20,2 % en 2020) pour un encours de 607 milliards d'euros fin 2020.

Le développement de l'activité de pensions livrées des grandes banques françaises (essentiellement les 6 grands groupes) accompagne l'augmentation du portefeuille de titres de créance en particulier des obligations

⁶ Dans le cadre de la réglementation sur la liquidité (« *Liquidity coverage ratio* », LCR), les banques doivent détenir des actifs liquides de haute qualité (« *High quality liquid assets* », HQLA), qui peuvent être cédés ou mis en pension aisément et mobilisés rapidement afin de faire face le cas échéant à d'éventuelles sorties massives.

⁷ Les actifs liquides ayant vocation à être mobilisés en priorité en cas de survenance d'un choc de liquidité, ce qui peut

entraîner une baisse du ratio en-dessous de ce seuil dans les conditions prévues par la réglementation européenne.

⁸ Un teneur de marché est un opérateur sur les marchés financiers (en l'occurrence les marchés obligataires) qui de manière continue indique les prix d'achat et de vente pour des quantités données de valeurs. La tenue de marché contribue de manière cruciale à assurer la liquidité des marchés.

souveraines de la zone Euro. En effet, les opérations de pensions livrées portent majoritairement sur des obligations souveraines. En outre, ces dernières sont utilisées par les agents économiques financiers comme placement des excédents de liquidité à court terme. Or, les établissements de crédit et les institutions financières en général ont vu leurs liquidités augmenter significativement. Ces agents économiques ont également eu un comportement attentiste se traduisant par un réinvestissement accru de leurs excédents de liquidités via des prises en pension.

On observe également un effet indirect de la croissance des pensions livrées sur l'encours des positions courtes ou ventes à découvert⁹, qui passe de 148 milliards d'euros à fin 2019 à 180 milliards d'euros fin 2020. Cette hausse de 32 milliards d'euros est quasi-exclusivement induite par les positions courtes sur titres de créance (obligations).

En conclusion, la hausse de 203 milliards d'euros des passifs détenus à des fins de négociation s'explique à hauteur de 134 milliards d'euros par l'augmentation en 2020 de l'activité sur les marchés des pensions livrées – 102 milliards d'euros causés par la croissance des encours et 32 milliards d'euros résultant d'un recours accru aux opérations de ventes à découvert.

La volatilité des marchés a provoqué une croissance des encours de dérivés

À l'actif, les dérivés détenus à des fins de négociation sont passés de 592 milliards d'euros fin 2019 à 654 milliards d'euros fin 2020, soit une hausse de 62 milliards d'euros (+10,4 %). Au passif, l'encours comptable de ces mêmes dérivés a augmenté de 586 milliards d'euros au 31 décembre 2019 à 663 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit 77 milliards d'euros (+13,1 %). Le notionnel a crû plus faiblement : de 62 208 milliards d'euros à fin 2019 à 64 152 milliards d'euros à fin 2020, soit une croissance de 3,1 %. Ce taux de 3,1 % est à rapprocher des taux de croissance de 10,4 % et

13,1 % pour les valeurs comptables respectivement à l'actif et au passif.

Cette relative stabilité des nominaux comparée à la croissance non négligeable des valeurs comptables des dérivés s'explique par la prédominance d'un effet prix (variation des valeurs de marché). Toutefois, ce facteur n'est pas généralisable à toutes les catégories de dérivés, la crise ayant eu des impacts différenciés en fonction des segments de marchés et du modèle d'affaires des groupes français présents sur les marchés des dérivés.

Une activité de prêt recentrée en France et en Europe

Fin 2020, les prêts accordés par les groupes bancaires résidents à la clientèle des ménages et des Entreprises non financières (ENF) se sont élevés à 3 549 milliards d'euros, soit près de 40 % de leur total de bilan agrégé. La majorité de l'activité de prêts est réalisée sur le territoire national (68 % fin 2020, +5 % par rapport à 2019).

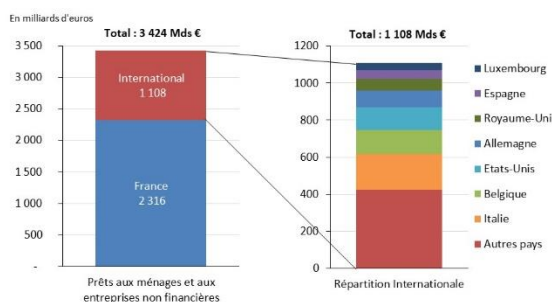
En outre, on note un recentrage de l'activité en Europe, notamment en Italie (hausse de +4,7 % des encours) et, dans une moindre mesure, en Belgique (hausse de +2,3 % des encours). Les expositions sur les autres pays de la zone Euro sont restées quant à elles stables, de même que les expositions sur les États-Unis. En revanche, les crédits octroyés aux ménages et ENF hors États-Unis et hors zone Euro ont diminué de 15,7 %.

À la différence des prêts aux ménages, surtout octroyés en France, l'activité à international est majoritairement tournée vers l'octroi de crédits aux ENF.

⁹ Les opérations de pensions livrées ont un effet indirect sur les passifs détenus à des fins de négociation : une hausse importante des marchés des pensions livrées implique pour les teneurs de marché de recourir à la technique de la « vente à découvert ». Le plus couramment, cette technique consiste à emprunter un titre contre remise d'un collatéral espèce

(titre reçu en pension livré à l'actif) et à vendre ce titre. À l'échéance de l'emprunt de titres, l'emprunteur doit restituer les titres empruntés. La vente de titres empruntés génère des positions courtes enregistrées au passif du portefeuille de négociation.

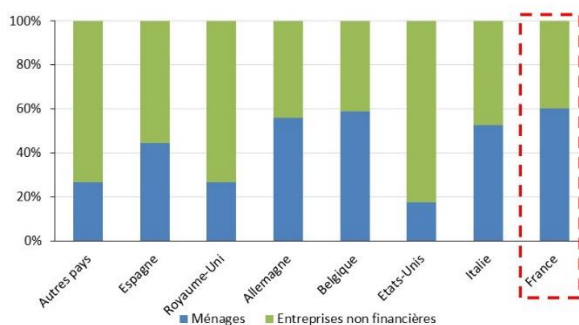
15. Répartition géographique des prêts aux ménages et aux ENF en 2020, en milliards d'euros



Source : ACPR

La part des encours de prêts aux ménages dans le total des encours de prêts aux ménages et entreprises fluctue considérablement en 2020 selon les pays. Ceci reflète notamment l'étendue de la présence de filiales locales orientées vers la clientèle de détail. La part des prêts aux ménages a ainsi atteint près de 60 % pour la Belgique contre 26 % au Luxembourg et 17 % aux États-Unis.

16. Répartition entre prêts aux ménages et aux ENF en 2020, par pays de résidence de la contrepartie



Source : ACPR

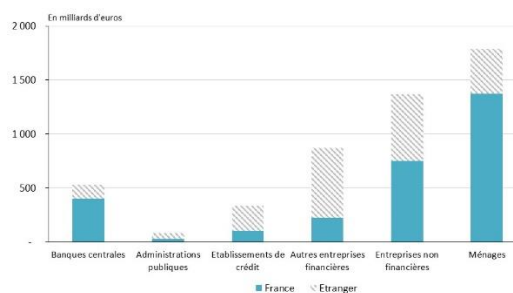
Les prêts consentis à l'étranger aux ménages et ENF sont principalement octroyés dans les pays de l'Union bancaire limitrophes ainsi qu'aux États-Unis. Les groupes bancaires résidents ont financé principalement des contreparties françaises, les prêts octroyés aux ménages et

ENF français représentant deux tiers des encours totaux.

L'international reste une source importante de collecte de dépôts, en recul par rapport à 2019

Sur base consolidée, en 2020, sur 4 977 milliards d'euros de dépôts collectés au niveau mondial par le secteur bancaire français, 42 % proviennent de contreparties étrangères (contre 45 % en 2019). La part des contreparties étrangères varie en fonction du secteur : 23 % pour les ménages (24 % en 2019), 45 % pour les ENF (47 % en 2019) et 74 % pour les autres entreprises financières¹⁰ (75 % en 2019).

17. Montants et répartition des dépôts collectés en France et à l'étranger en 2020



Source : ACPR

Un soutien important au financement de l'économie française

Les analyses développées dans la sous-partie ci-après commentent l'activité des établissements de crédit et assimilés établis en France (y compris leurs succursales à l'étranger), d'après leurs comptes sur base sociale et non pas sur base consolidée

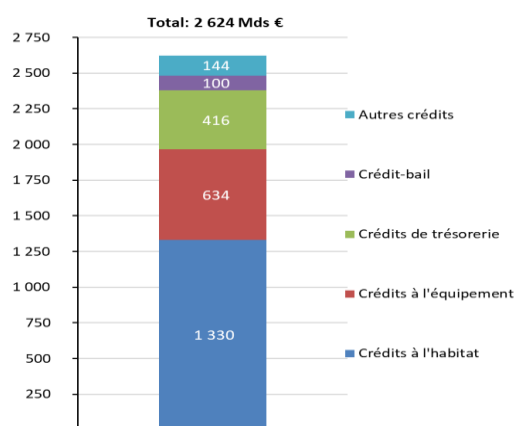
Sur un total de prêts de 3 434 milliards d'euros fin 2020, les trois quarts (2 624 milliards d'euros) concernent la clientèle non financière résidente, dont les principaux bénéficiaires sont les ménages et les sociétés non financières ou SNF¹¹. L'encours de ces prêts à la clientèle non financière résidente a augmenté de

¹⁰ Sociétés financières autres que les établissements de crédit.

¹¹ Le périmètre des SNF diffère de celui des ENF : Les Entrepreneurs individuels sont inclus dans la catégorie ENF alors que ces derniers sont exclus du périmètre des SNF.

213 milliards d'euros, soit de 8,8 % par rapport au 31 décembre 2019.

18. Prêts à la clientèle non financière résidente par type de crédits (encours sains) (en milliards d'euros)

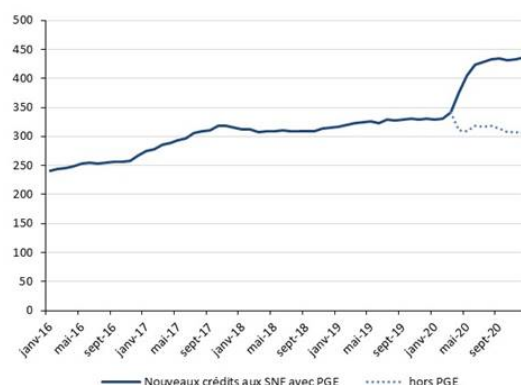


Source : ACPR

Sur l'ensemble de l'activité de crédit exercée en France, les crédits à l'habitat représentent le principal type de prêts (51 % du total des encours), devant les crédits à l'équipement (24 % du total des encours) et les crédits de trésorerie (16 % du total des encours).

Les bénéficiaires de ces crédits sont en premier lieu les particuliers, avec 1 407 milliards d'euros de prêts à fin 2020, suivis des ENF avec 1 022 milliards d'euros et des administrations publiques avec 183 milliards d'euros. Les prêts garantis par l'État (PGE) ont induit une forte croissance des flux de nouveaux crédits octroyés aux ENF à partir d'avril 2020.

19. Crédits nouveaux aux ENF résidentes – dont PGE - millions d'euros (flux cumulés sur un an)



Source : Banque de France

La rentabilité du secteur bancaire français a résisté en dépit d'une hausse significative du coût du risque

En 2020, le produit net bancaire (PNB) de l'ensemble du secteur bancaire français s'est établi à 150,2 milliards d'euros, en baisse de -3,7 % par rapport à 2019. Le PNB reflète les revenus d'exploitation du système bancaire. Ces revenus sont constitués de trois composantes : la marge nette d'intérêt, les commissions et une composante « divers ». Cette dernière intègre notamment les éléments suivants : impact des variations de juste valeur sur le résultat, gain/perte nette sur les opérations de location et de crédit-bail (mobilier et immobilier) et produits/charges nettes d'exploitation bancaire autres que les commissions.

La marge nette d'intérêt des groupes n'a pas été affectée par le contexte sanitaire : par rapport à 2019, on observe une croissance pour les six grands groupes bancaires de 1,2 milliard d'euros (soit 67,2 milliards à fin 2020) et une stabilité à 3,6 milliards d'euros pour les autres groupes. Les mesures de soutien à l'économie, comme les prêts garantis par l'État ou les TLTRO (plus précisément le programme¹² TLTRO III), ont contribué au maintien de la marge nette d'intérêt. À cet égard, les programmes de TLTRO III prévoient des taux d'emprunt minorés

¹² Les modalités d'octroi et de fonctionnement du programme TLTRO III sont précisés sous le lien suivant : [https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/cadre-](https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/cadre-operationnel-de-la-politique-monetaire/les-mesures-non-conventionnelles/tltro)

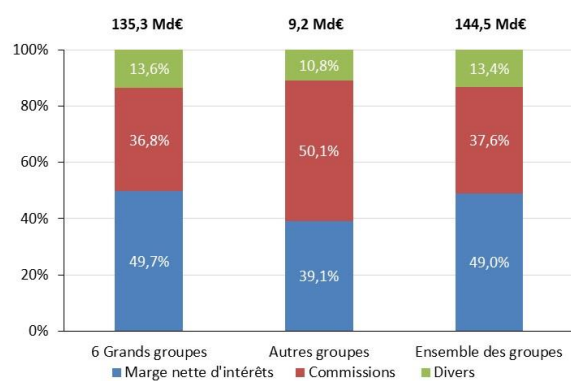
[operationnel-de-la-politique-monetaire/les-mesures-non-conventionnelles/tltro](https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/les-mesures-non-conventionnelles/tltro)

si les établissements bénéficiaires satisfont à des critères de croissance des crédits.

Les commissions perçues (nettes des commissions versées) sont stables à 49,8 milliards d'euros pour les six grands groupes et en baisse de 200 millions d'euros pour les autres groupes, atteignant fin 2020 un montant de 4,6 milliards d'euros.

La composante « divers » a enregistré une baisse pour les six grands groupes : de 23,6 milliards d'euros à fin 2019 à 18,4 milliards d'euros à fin 2020. L'essentiel de cette baisse s'explique par l'impact négatif (5 milliards d'euros) des variations de juste valeur sur le résultat.

110. Produit net bancaire en 2020



Source : ACPR

Le résultat net consolidé du secteur bancaire français s'est établi à 20,3 milliards d'euros en 2020, en nette baisse par rapport à 2019 (28,6 milliards d'euros). Ce résultat s'est traduit par un rendement global de l'actif bancaire¹³ (*return on assets – ROA*) de 0,21 % pour l'ensemble du secteur bancaire français, contre 0,33 % en 2019. Le rendement des capitaux propres (*return on equity – ROE*) s'est établi à 3,4 %, après 4,9 % en 2019.

La raison principale de cette baisse du résultat net du secteur bancaire français, et donc de la

dégradation des ROA et ROE, provient de la hausse du coût du risque des six grands groupes de 9 milliards d'euros.

L'effort de provisionnement sur les prêts performants et non performants s'accroît

L'évolution du taux des prêts non performants¹⁴ et plus généralement le provisionnement des encours de crédit a constitué dans le contexte de crise économique un point d'attention majeur du superviseur.

L'accroissement de l'encours (brut de provisions ou dépréciations¹⁵) de crédits aux ménages et aux entreprises non financières en 2020 (+170 milliards d'euros par rapport à fin 2019) s'est accompagné d'une légère baisse (-1 milliard) des encours de prêts non performants portés par les groupes bancaires français, qui représentaient 116 milliards d'euros fin 2020. Ainsi, fin 2020, tous pays confondus, les taux de prêts non performants des groupes bancaires français ont baissé mécaniquement et ont représenté respectivement 2,6 % des encours prêtés aux ménages (après 2,9 % fin 2019), 3,9 % des prêts aux ENF (4,0 % en 2019), dont 3,5 % des prêts aux grandes entreprises (après 3,3 %) et 4,4 % des prêts aux PME (après 5,0 %).

Par ailleurs, les taux de provisionnement des prêts non performants aux ménages et aux ENF étaient quasi stables à fin 2020 par rapport à 2019 : 48,9 % pour les ménages et les ENF en 2020 (respectivement 48,9 % et 51,1 % en 2019).

Toutefois, la baisse modérée en 2020 de l'encours de provisions sur les prêts non performants doit être mise en regard des sorties du bilan de certains prêts non performants qui induisent des reprises de provisions. À titre d'exemple, les six grands groupes ont sorti de leur bilan ou passé en pertes un encours de 10,1 milliards d'euros (11,5 milliards d'euros en 2019) de prêts non performants, toutes contreparties confondues

¹³ Cet indicateur ne tient pas compte de la qualité des actifs.

¹⁴ Lorsque les remboursements des emprunts demeurent impayés durant une période prolongée (3 mois ou plus) ou présentent un risque significatif de non-remboursement, les prêts sont considérés comme non performants. Par ailleurs, dans le cadre de la norme IFRS 9, les établissements doivent prendre en compte, de manière anticipée, les pertes attendues sur l'ensemble des encours en portefeuille lorsqu'ils constatent une

dégradation du risque de crédit de ces encours, et ce, sans attendre le déclassement en prêts non performants.

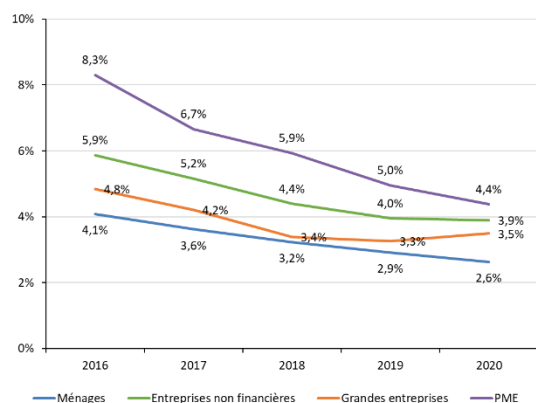
¹⁵ Le provisionnement est une notion propre aux normes comptables françaises. En normes IFRS, la notion est celle de dépréciation. Concrètement les 2 notions sont très proches et on utilisera par la suite le terme de taux de provisionnement

en 2020. Parallèlement, ces six grands groupes ont effectué un provisionnement complémentaire de 8,5 milliards d'euros (7,8 milliards d'euros en 2019) sur les prêts non performants, toutes contreparties confondues.

On note en outre une croissance de plus de 50 % des encours de prêts aux ENF classés en stade 2¹⁶ et une augmentation du provisionnement des créances en stade 1 ou 2 : en 2020, les six grands groupes ont déprécié les prêts – toutes contreparties confondues – de stade 1 à hauteur de 2,4 milliards d'euros (238 millions d'euros en 2019) et ceux de stade 2 à hauteur de 3,8 milliards d'euros (116 millions d'euros en 2019).

Si les mesures de soutien à l'économie ont permis de limiter la dégradation de la solvabilité des agents économiques et de contenir les faillites d'entreprises, la qualité de crédit des entreprises non financières a néanmoins été affectée par la crise, comme l'illustrent la croissance de l'effort de provisionnement et l'accroissement de la part des actifs dépréciés en stade 2. Toutefois, l'augmentation des dépréciations des encours de stades 1 et 2 reste limitée et les taux de prêts non performants continuent à décroître globalement (cf. graphique I10).

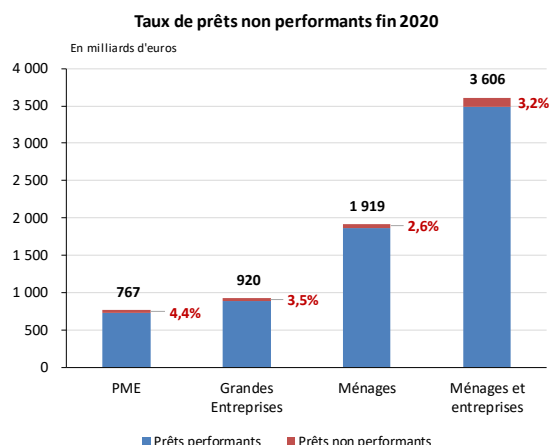
I11. Taux des prêts non performants par type de contrepartie



Source : ACPR

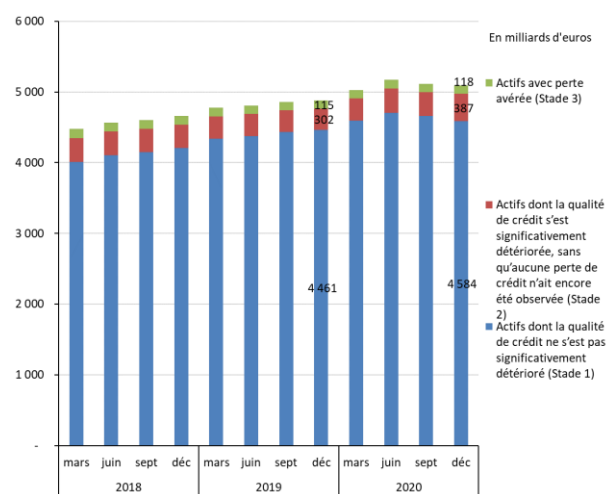
¹⁶ Selon la norme IFRS 9, lorsque le risque de crédit d'un encours ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'origine, les dépréciations doivent correspondre aux pertes de crédit attendues sur un horizon de 12 mois. Lorsque le risque de crédit d'un encours s'est dégradé significativement depuis l'origine, la dépréciation correspond aux pertes attendues

I12. Part des prêts non performants dans l'encours total des prêts en 2020, en pourcentage



Source : ACPR

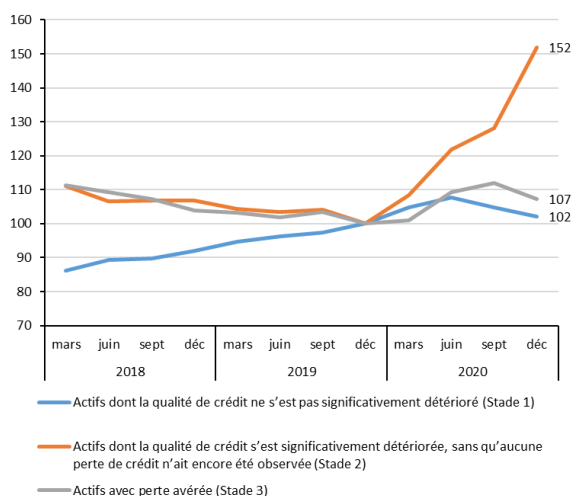
I13. Répartition des actifs selon les stades de dépréciations (IFRS 9)



Source : ACPR

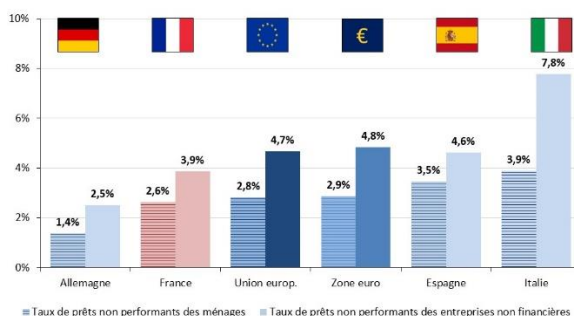
jusqu'à la maturité de l'encours. Le stade 3 se distingue du stade 2 par la survenance d'un événement de défaut (exemple : dégradation de la qualité de crédit de l'emprunteur remettant en cause la capacité à rembourser).

114. Encours des prêts aux ENF entre 2019 et 2020 par stades de dépréciations



Source : ACPR

115. Comparaisons européennes des taux de prêts non performants vis-à-vis des ménages et des ENF fin 2020



Source : BCE

Note de lecture : il s'agit des taux de prêts non performants affichés par les banques domestiques (plus haut niveau de consolidation) de chaque pays. Pour la France, la population d'établissements de crédit est celle des groupes bancaires contrôlés par des intérêts français à l'exclusion des filiales de banques étrangères.

Fin 2020, les groupes bancaires français disposent d'un niveau de fonds propres élevé, dans le contexte de l'application progressive des accords de Bâle III

Les fonds propres constitués par les établissements servent à couvrir les exigences minimales imposées par la réglementation¹⁷ :

¹⁷ Les dispositions des accords de Bâle III, mis en œuvre dans l'Union européenne par le « paquet CRR et CRD IV », ont imposé une définition stricte des fonds propres prudentiels qui constituent la capacité des établissements à absorber des

celles-ci dépendent du montant des actifs détenus et de leur niveau de risque pour fournir une mesure agrégée des actifs pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Assets, RWA*).

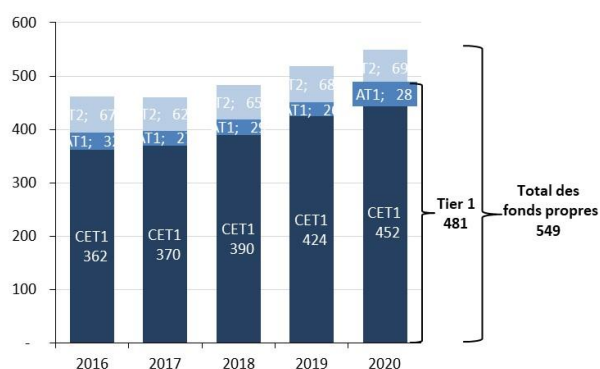
Essentiellement composés d'actions, de parts sociales ainsi que des réserves (bénéfices accumulés non distribués aux actionnaires), le montant total des fonds propres atteignait 452 milliards d'euros fin 2020 pour l'ensemble du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation (en hausse de 7 % par rapport à 2019).

Deux autres catégories de fonds propres, les « fonds propres additionnels de catégorie 1 » (*Additional Tier 1, AT1*) et les « fonds propres de catégorie 2 » (*Tier 2, T2*), complètent le total des fonds propres prudentiels, qui s'élevait à 549 milliards d'euros fin 2020.

Au titre des exigences dites de « pilier 1 », toutes les banques doivent détenir en permanence au minimum 4,5 % de leurs RWA en fonds propres de catégorie 1 (CET1). Les fonds propres « Tier 1 » (CET1 + AT1), doivent couvrir au minimum 6 % des RWA. Enfin, le total des fonds propres (CET1 + AT1 + T2) doit être supérieur à 8 % des RWA. À ces exigences de « pilier 1 », il convient d'ajouter un coussin de conservation des fonds propres fixé pour tous les établissements de crédit européens à un minimum de 2,5 % des RWA. Si on tient compte de ce coussin, chaque banque doit en permanence détenir 7 % de son montant de RWA en fonds propres de catégorie 1 (CET1). Pour satisfaire l'exigence globale de 8 %, il faut disposer de fonds propres supplémentaires (CET1 et/ou AT1 et ou T2) d'au minimum 1 % des RWA.

pertes éventuelles. Les fonds propres de la meilleure qualité sont les « fonds propres de base de catégorie 1 » (*Common Equity Tier 1 - CET1*).

I16. Composition des fonds propres « Bâle III » du secteur bancaire français

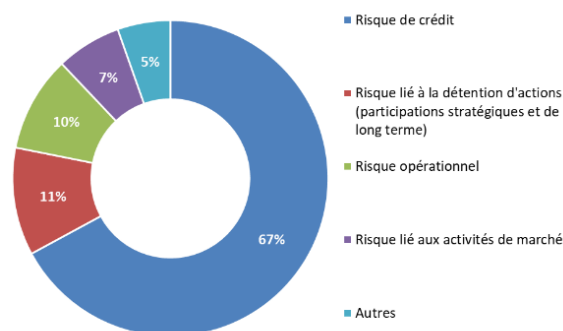


Source : ACPR

Le risque de crédit est prépondérant au sein des RWA

Le montant total des actifs pondérés par les risques (RWA pour Risk weighted assets) pour l'ensemble du secteur bancaire français au sens large s'élevait à 2 802 milliards d'euros fin 2020 (après 2 733 milliards d'euros fin 2019), le risque de crédit représentant 67 % de ce total.

I17. Répartition des actifs pondérés par les risques (RWA) par type de risque fin 2020



Source : ACPR

Les différentes catégories de fonds propres sont rapportées à ce total des RWA pour calculer les ratios de solvabilité de chaque établissement.

I18. Ratio de solvabilité CET1



Source : ACPR

Pour l'ensemble des établissements opérant en France, le ratio de solvabilité CET1 agrégé s'établit à 16 % fin 2020, en très forte hausse par rapport à son niveau de 2016 (+2,3 points de pourcentage). La hausse observée en 2020 s'explique en partie par la rétention de dividendes dans le contexte de la crise sanitaire.

En complément des exigences de pilier 1 mentionnées précédemment, les établissements sont tenus de constituer d'autres coussins de fonds propres. En particulier, un coussin de fonds propres contracyclique (*countercyclical capital buffer, CCyB*) peut être imposé par l'autorité macro-prudentielle. Ce coussin est un outil permettant de renforcer les contraintes réglementaires en phase d'expansion économique, afin de ralentir la progression du crédit, et de les alléger en phase de récession économique, afin de limiter le risque de rationnement du crédit. Dans ce cadre, depuis le 2 avril 2020, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a décidé de relâcher le taux du coussin de fonds propres contracyclique (*countercyclical capital buffer, CCyB*) en le ramenant à 0 % pour les expositions des banques sur leurs contreparties domestiques¹⁸. Le HCSF n'anticipe pas de relèvement effectif de ce taux avant fin 2022 au plus tôt.

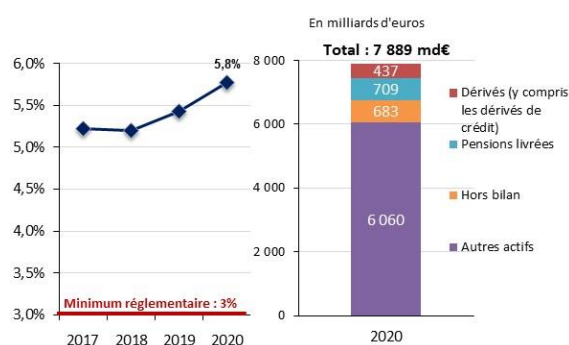
¹⁸ Entre le 1er juillet 2019 et le 2 avril 2020, le taux en vigueur était de 0,25 % et le HCSF a décidé le 30 juin 2020 de maintenir le taux à 0 %.

(<https://www.economie.gouv.fr/hcsf/coussin-fonds-propres-contracyclique>).

Le ratio de levier agrégé du système bancaire français s'inscrit largement au-dessus du seuil réglementaire

En complément des ratios de solvabilité, les accords de Bâle III ont également introduit un « ratio de levier », qui est juridiquement contraignant en Europe depuis le 28 juin 2021 (cf. article 3 du règlement UE 2019/876). Ce ratio rapporte les fonds propres « Tier 1 » à une mesure des expositions (non-pondérée du risque, contrairement aux ratios de solvabilité) prenant en compte le bilan et les engagements de hors-bilan. Avec un niveau de ratio de levier agrégé de 5,8 %, le système bancaire français dépassait largement fin 2020 le seuil minimum de 3 % exigé par la réglementation européenne.

119. Ratio de levier et total des expositions fin 2020



Source : ACPR

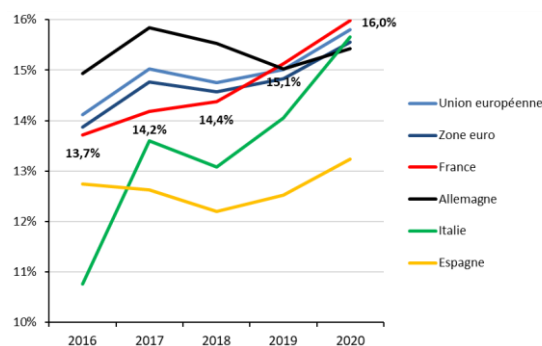
Le système bancaire français se compare favorablement au niveau européen en termes de solvabilité et de rentabilité

Les statistiques de la Banque centrale européenne sur les données bancaires consolidées permettent de comparer les systèmes bancaires domestiques de la zone euro et de l'UE. Les banques domestiques en France sont définies comme étant les groupes bancaires implantés en France et contrôlés par des intérêts français. Par conséquent, les groupes bancaires sous contrôle étranger sont exclus. Cette différence de périmètre explique

les écarts qui peuvent exister pour un même indicateur dans les comparaisons européennes.

Sur la base de ces données, avec 16 % en 2020, le ratio de solvabilité CET1 des groupes bancaires français est légèrement supérieur à celui observé en moyenne pour les groupes de la zone euro (15,6 %) et de l'Union européenne (15,8 %). Il est en hausse régulière depuis 2014 et est nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales. À titre de comparaison, le CET1 des banques américaines d'élevait à 12,85 % pour la même période.¹⁹

120. Le ratio de solvabilité (CET1) des groupes bancaires européens



Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

Le ROA des groupes bancaires français baisse en 2020 (0,28 % après 0,43 % en 2019) mais son niveau reste supérieur à celui de l'Union européenne (0,15 %). La Fed ne calcule pas de ROA qui se base sur le total des actifs en fin de période, mais un ROAA qui se base sur la moyenne des actifs. Ce dernier atteignait à titre indicatif 1,14 % à fin 2020.²⁰

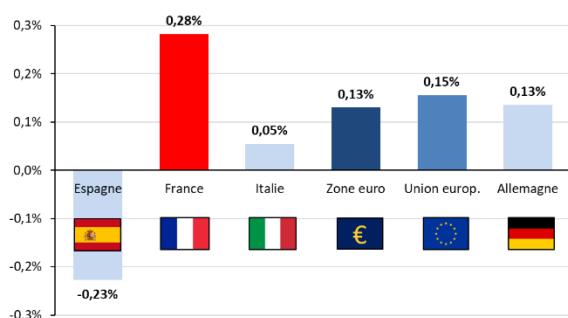
¹⁹ Source ; Board of Governors of the Federal Reserve System (2021) : Federal Reserve Supervision and Regulation Report, April 2021.

²⁰ Source ; Board of Governors of the Federal Reserve System (2021) : Federal Reserve Supervision and Regulation Report,

April 2021.

<https://www.federalreserve.gov/publications/2021-april-supervision-and-regulation-report-accessible-version.htm#figure1-aggregatecommonequitytier1c-9f8cd8de>

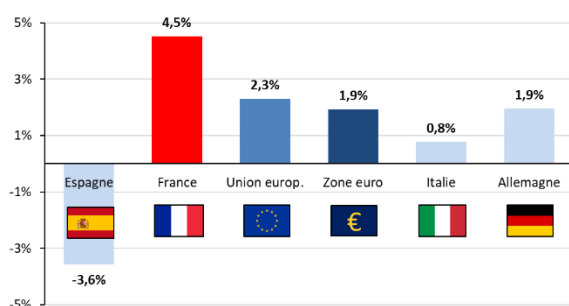
I21. Comparaison européenne de la rentabilité des actifs (ROA) en 2020



Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

Le ROE des groupes bancaires français s'établit à 4,5 % en 2020, un niveau supérieur à celui de la zone euro (1,9 %) et de l'Union européenne (2,3 %).

I22. Comparaison européenne du rendement des capitaux propres (ROE) en 2020

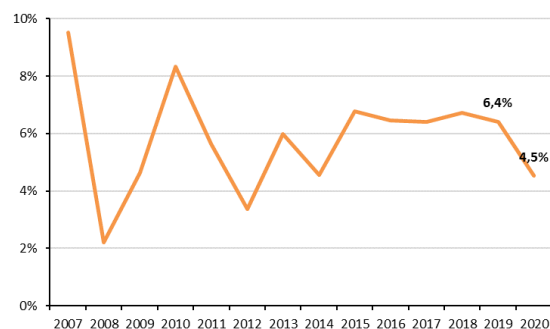


Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

Pour la première fois depuis 2015, le ROE du secteur bancaire français est inférieur à 6 %.

ROE des banques américaines et cependant nettement supérieur et atteignait 11,26%²¹.

I23. Rendement des fonds propres (Return on Equity) des groupes bancaires français (en %)



Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

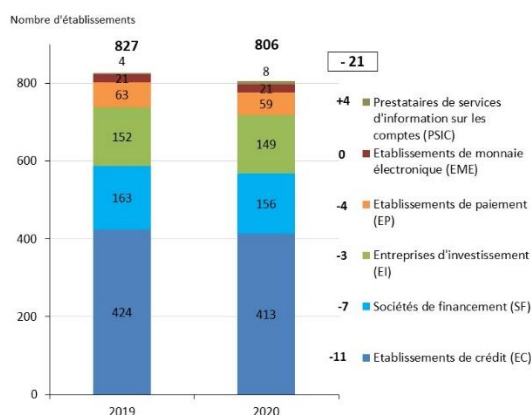
Le secteur bancaire français conserve en 2020 ses principales caractéristiques structurelles

Fin 2020, le système bancaire français comprenait 798 entités relevant du périmètre de supervision de l'ACPR (auxquelles s'ajoutent 8 prestataires de services d'information sur les comptes), toutes catégories confondues. La population bancaire, y compris succursales de l'Espace économique européen (EEE), regroupait ainsi 413 établissements de crédit, 156 sociétés de financement, 149 entreprises d'investissement, 59 établissements de paiement, 21 établissements de monnaie électronique. À ce titre, la crise sanitaire n'a pas provoqué de réductions au-delà de la tendance observée à long terme.

²¹ Source ; Board of Governors of the Federal Reserve System (2021) : Federal Reserve Supervision and Regulation Report, April 2021. [https://www.federalreserve.gov/publications/2021-april-supervision-and-regulation-report-accessible-](https://www.federalreserve.gov/publications/2021-april-supervision-and-regulation-report-accessible-version.htm#xfigure1-aggregatecommonequitytier1c-9f8cd8de)

[version.htm#xfigure1-aggregatecommonequitytier1c-9f8cd8de](https://www.federalreserve.gov/publications/2021-april-supervision-and-regulation-report-accessible-version.htm#xfigure1-aggregatecommonequitytier1c-9f8cd8de)

124. Nombres d'établissements relevant du périmètre de supervision de l'ACPR



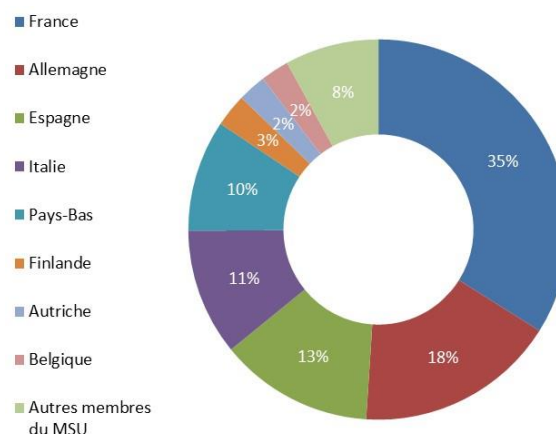
Source : ACPR

Les entités établies en France employaient en 2020 environ 403 000 personnes, plaçant les effectifs du secteur en deuxième position en Europe, derrière l'Allemagne (575 000) et devant l'Italie (274 000) et l'Espagne (171 000), selon les données collectées par la Banque centrale européenne (BCE). La crise sanitaire n'a ainsi pas conduit à des modifications majeures sur l'emploi dans le secteur bancaire en France qui baisse très légèrement de 827 personnes.

Fin 2020, la France comptait, comme en 2019, 11 établissements importants²² totalisant 8 334 milliards d'euros d'actifs au plus haut niveau de consolidation, soit 86 % du secteur bancaire français et 35 % du total des actifs de l'ensemble des établissements importants du mécanisme de supervision unique (MSU).

Les groupes bancaires restants sont supervisés directement par l'ACPR et sont qualifiés de banques d'importance moindre ou « *less significant institutions* » (LSI). La France comptait 111 LSI en 2020, une de moins qu'en 2019. Au sein de l'Union bancaire, 2 530 LSI étaient recensées dont un peu plus de la moitié située en Allemagne (1 373).

125. Répartition géographique du total de bilan des établissements importants (SI) sous supervision directe BCE



Source : BCE, calculs ACPR

Enfin, au niveau mondial, quatre groupes bancaires français sont inscrits sur la liste des établissements d'importance systémique mondiale (EIS^m) publiée par le Conseil de stabilité financière, qui en compte une trentaine dont huit au sein de la zone euro, ce qui reflète le poids important du secteur bancaire français.

Les entreprises d'investissement démontrent également leur résilience en 2020

Au cours de l'année 2020, une entreprise d'investissement (EI) supplémentaire a été agréée en France, Fin 2020, l'ensemble des EI opérant en France totalisent 382 milliards d'euros de bilan, après 410 fin 2019 (-7 %), et un résultat net agrégé de 152 millions d'euros (+15 % par rapport à 2019).

²² Depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de surveillance unique (MSU) en 2014, la Banque centrale européenne est en charge, avec l'appui des autorités nationales, de la supervision des établissements de crédit de la zone euro. Les

groupes qualifiés d'établissements importants ou « *significant institutions* » (SI) sont placés sous la supervision directe de la BCE.

Les établissements de paiement poursuivent leur développement pleinement intégré dans le numérique

En 2020, le système bancaire français comptait 44 établissements de paiement (EP) agréés, autant que l'année précédente, et 15 succursales d'EP de pays de l'Espace économique européen. Cette catégorie d'établissement connaît une croissance régulière ces dernières années, notamment sous l'effet de la création d'entreprises qualifiées de « FinTech ».

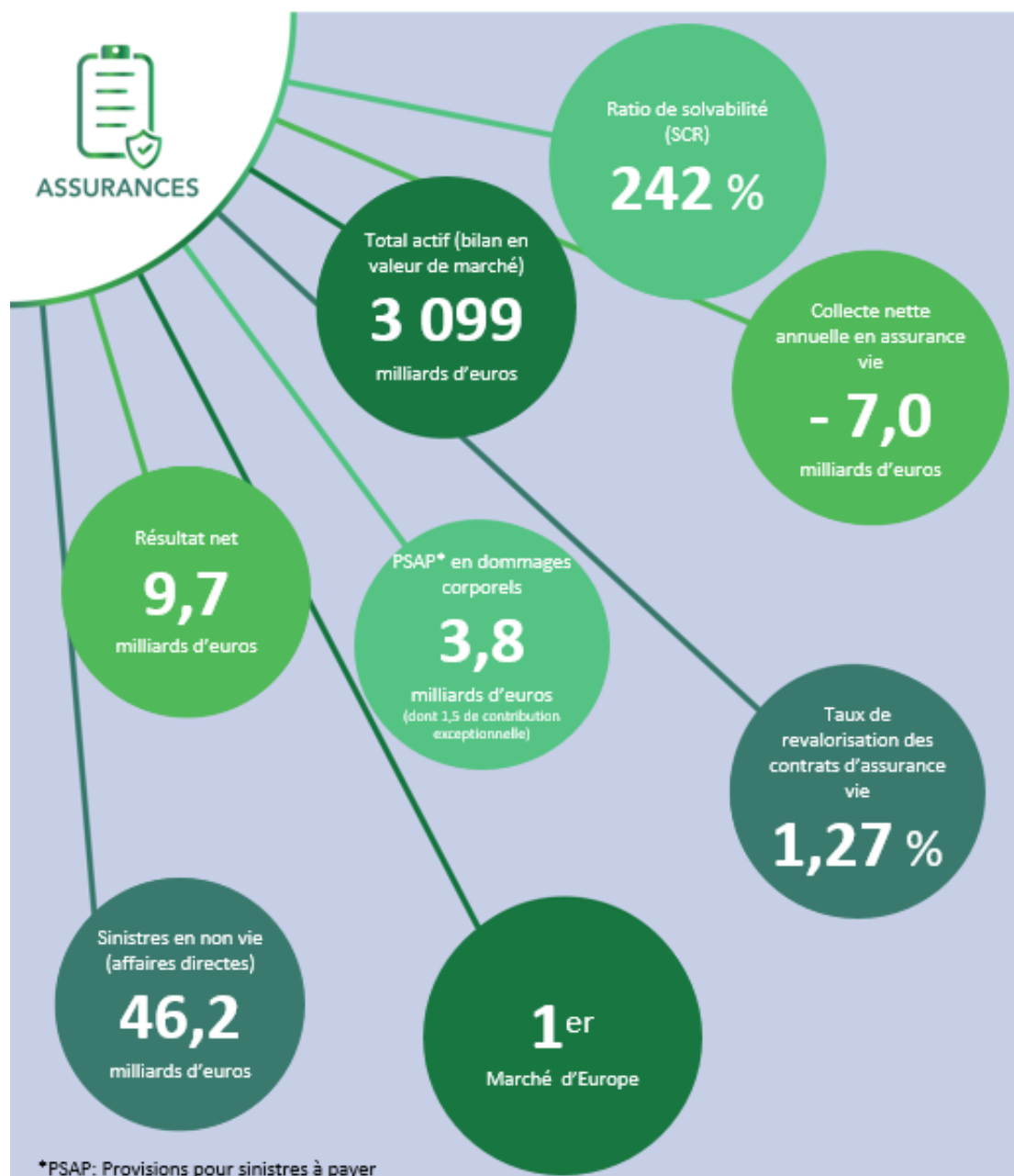
Au cours des trois dernières années, le volume de paiements traité par les EP²³ a connu une hausse significative pour atteindre 51 milliards d'euros à fin 2020, en augmentation de 11 % sur une année.

²³ Hors succursales de l'EEE

Chapitre 2

Analyse du secteur de l'assurance

Le secteur de l'assurance se montre solide en dépit de la crise et des taux bas



Le secteur de l'assurance a fait preuve d'une forte capacité de résistance dans un contexte difficile et demeure le premier marché national au sein de l'Union européenne.

Le contexte de crise en 2020 a renforcé la transformation engagée ces dernières années par le secteur de l'assurance-vie

La collecte nette en assurance-vie a connu une baisse marquée (-7,0 milliards d'euros), après sept années de croissance (+20,4 milliards d'euros en 2019).

La décollecte globale s'interprète à la fois comme étant la résultante de la crise d'une part, avec un effet massif du 1^{er} confinement, et d'autre part, d'une réorientation volontariste de l'offre par les assureurs (des contrats euros vers les UC).

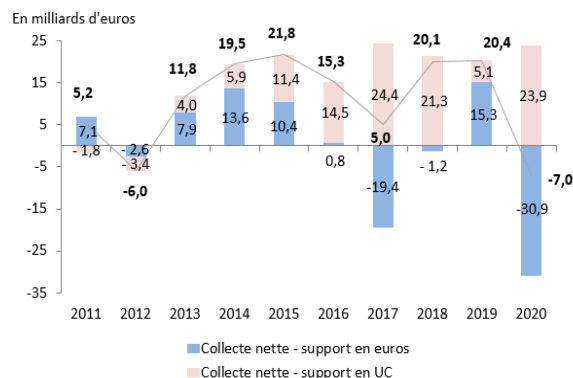
En effet, l'analyse de la collecte par types de supports révèle des évolutions contrastées. La décollecte nette sur les fonds en euros a atteint un montant record (-30,9 milliards d'euros). Celle-ci s'explique par la baisse de la collecte brute conjuguée à la légère augmentation des prestations. La forte décollecte nette observée sur les supports en euros est compensée en grande partie par le dynamisme de la collecte nette sur les supports en UC, qui s'établit à +23,9 milliards d'euros à fin 2020.

La collecte des primes sur les contrats en unités de compte constitue une part grandissante de la collecte d'assurance : elle représente aujourd'hui près de 40 % des primes. En effet, en réponse au niveau très bas des taux d'intérêt limitant le rendement des portefeuilles obligataires (pour les nouvelles obligations)²⁴, les assureurs ont mis en place, depuis plusieurs années, des stratégies incitant les assurés à investir dans des fonds diversifiés ou encore dans les fonds en unités de compte.

La décollecte de l'année 2020 n'est donc pas la résultante de la seule crise sanitaire et économique, elle tient largement à l'évolution

des taux qui sont entrés en territoire négatif depuis l'été 2019²⁵.

III. Collecte nette de l'assurance-vie sur les supports en euros et en UC



Source : ACPR

En 2020, alors que le 1^{er} confinement a engendré un surcroît d'épargne des ménages français, celui-ci ne s'est pas orienté vers des produits d'assurance-vie dont la collecte brute a diminué par rapport à 2019 (98,9 milliards d'euros après 105,8 milliards d'euros). Cette inflexion est essentiellement concentrée sur la période du 1^{er} confinement.

Cet environnement incertain aurait pu engendrer des mouvements de rachats, à l'instar de ceux observés lors de précédents épisodes de tension mais ceux-ci sont restés contenus. Ainsi, l'évolution des rachats en 2020 démontre de nouveau la confiance des épargnants envers les produits d'assurance-vie et éloigne les risques d'une crise de liquidité sur le marché de l'assurance-vie. Après un bref épisode d'augmentation au début de la crise sanitaire, les rachats ont significativement reculé pendant la période du confinement avant de revenir à un niveau proche de leur moyenne de long terme.

Fin 2020, l'encours total en assurance-vie représente 1 767 milliards d'euros, en légère

²⁴ L'évolution des taux affecte le niveau de rendement des investissements financiers des assureurs majoritairement orientés vers des produits obligataires. Le rendement des obligations devient ainsi moins élevé sur les produits d'assurance vie placés sur des fonds en euros.

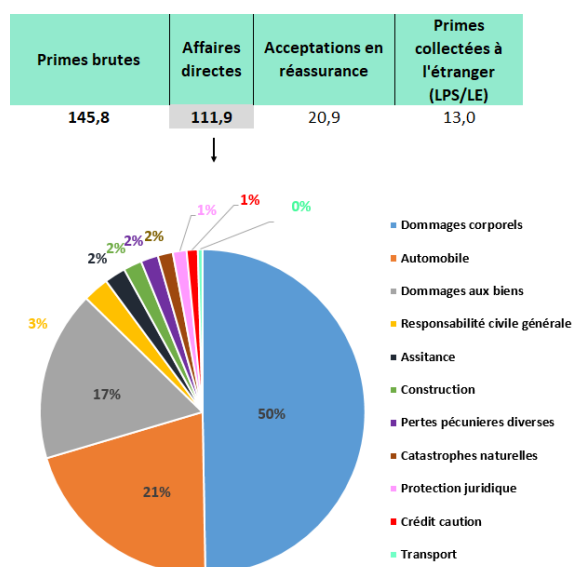
²⁵ Le taux de l'OAT 10 ans est entré pour la première fois en territoire négatif en juillet 2019 et, hormis la période de mars-avril 2020, y est resté depuis.

diminution par rapport à 2019 (1 772 milliards d'euros, soit -0,3 %).

En assurance non vie, si les effets de la crise ont eu peu d'impact sur le niveau des primes, les équilibres techniques se sont dégradés

À la différence de l'évolution constatée en assurance-vie, les primes collectées en assurance non vie ont progressé légèrement en 2020, passant de 144,1 milliards d'euros en 2019 à 145,2 milliards d'euros en 2020. En affaires directes, celles-ci atteignent 111,9 milliards d'euros (+ 1,3 % par rapport à 2019).

II2. Primes acquises en assurance non vie, en milliards d'euros



Source : ACPR

Le résultat technique en assurance non vie s'établit à 3,2 milliards d'euros en 2020, en forte diminution par rapport à 2019 (-41 %).

Cette dégradation provient d'une augmentation des charges, notamment de la sinistralité. Les conséquences de la crise et des mesures de réponse sous-jacentes ont touché de manière différente les lignes d'activité en assurance non vie. En effet, la sinistralité a augmenté pour les lignes d'activité garantissant la prise en charge des pertes d'exploitation des entreprises à la suite des fermetures

administratives pendant la crise. C'est le cas de la ligne d'activité des pertes pécuniaires diverses, dont la sinistralité croît entre 2019 et 2020 de 35 %. La prise en charge des pertes d'exploitation des entreprises a pu également être enregistrée par certains assureurs sur la ligne d'activité de dommages aux biens des professionnels, qui présente aussi une sinistralité en forte progression en 2020 (+46,1 % par rapport à 2019). En outre, cette évolution reflète également la contrepartie des dépenses de soutien des assureurs au bénéfice des PME pendant la crise.

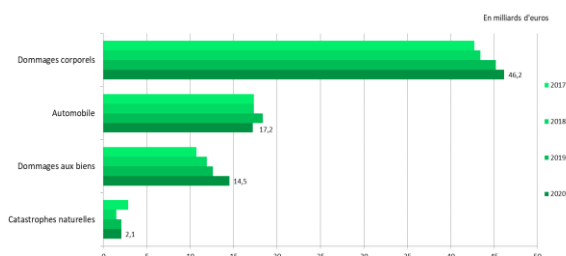
L'année 2020 a été également marquée par une sur-sinistralité sur la ligne d'activité de la prévoyance collective qui s'établit à 11,0 milliards d'euros à fin 2020 après 9,4 milliards d'euros en 2019. L'assurance prévoyance collective a été fortement affectée par la crise sanitaire : elle est, en effet, grevée à la fois par la prise en charge d'arrêts de travail, qui ont fortement augmenté en 2020, mais également par le recours accru au dispositif de chômage partiel.

La crise sanitaire a également été à l'origine d'une baisse des sinistres sur certaines lignes d'activité. C'est le cas par exemple en assurance automobile dont les sinistres passent de 18,3 milliards d'euros en 2019 à 17,2 milliards d'euros en 2020. Cette évolution résulte des mesures de confinement et de couvre-feu limitant la circulation routière, et par voie de conséquence, réduisant les dommages liés aux accidents : la sinistralité sur les dommages automobiles diminue de -9,7 %. La sinistralité a également diminué de -4,7 % sur les autres dommages aux biens entre 2019 et 2020. Cette évolution s'explique par les effets positifs des confinements sur certains sinistres en MRH (multi risques habitation) tels que les dégâts des eaux, les incendies ou encore les cambriolages.

Le marché de l'assurance santé, qui a fait l'objet d'une attention particulière en 2020, a connu une forte diminution de la sinistralité au 1^{er} semestre. Cette évolution a été induite à la fois par la prise en charge directe d'une partie des frais d'hospitalisation des malades atteints de la Covid par l'État et par le report, voire l'annulation, de certains soins lors du 1^{er}

confinement. Un rattrapage partiel a toutefois été observé dans la seconde partie de l'année.

II3. Sinistralité non vie par branche

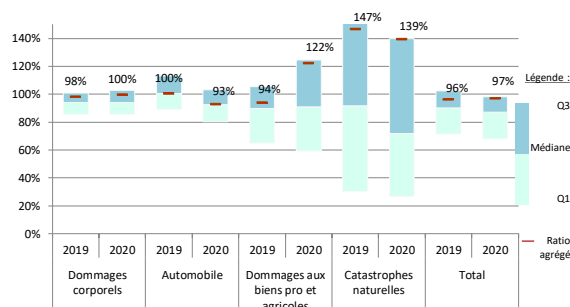


Source : ACPR

Au total, l'augmentation globale de la sinistralité observée en 2020 a pesé sur les résultats ainsi que sur la rentabilité des assureurs non vie : l'accroissement mesuré des primes collectées sur ce segment n'a pas permis de compenser intégralement la hausse des prestations.

Le ratio combiné en assurance non vie s'est légèrement dégradé en 2020 et s'établit à 97 % contre 96 % en 2019. En lien avec l'évolution de la sinistralité, le ratio combiné s'améliore en assurance automobile du fait de la sous-sinistralité concomitante à la quasi-stagnation des primes collectées sur cette branche d'activité. On observe également une amélioration du ratio combiné en assurance de catastrophes naturelles, qui s'établit à 139 % cette année après 147 % en 2019, les sinistres se stabilisant en 2020 (2,1 milliards d'euros). La prévoyance a été marquée par une hausse des sinistres affectant la rentabilité sur cette ligne d'activité où le ratio combiné passe de 105 % en 2019 à 109 % en 2020.

II4. Ratios combinés de l'ensemble de l'activité non vie ainsi que de quelques branches



Source : ACPR

La hausse des prestations réglées par les organismes de complémentaires santé en matière de dommages corporels est essentiellement imputable à la mise en place d'une contribution exceptionnelle

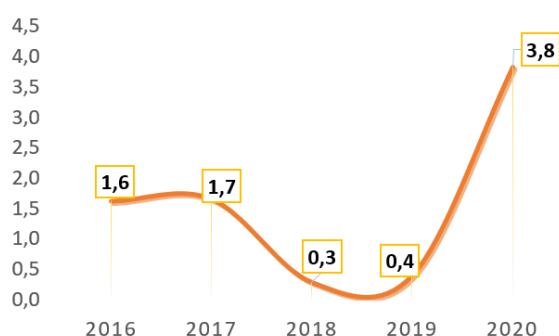
En fin d'année, les charges incombant aux assureurs exerçant une activité de dommages corporels ont augmenté de 2 % par rapport à l'an dernier et se sont établies à 46,2 milliards d'euros. Cette croissance est davantage imputable à l'évolution de la provision pour sinistres à payer (PSAP) qu'à celle des sinistres payés. Fin 2020, le niveau des PSAP en assurance de dommages corporels a augmenté sensiblement pour s'établir à 3,8 milliards d'euros, soit une augmentation de 842 % par rapport à l'exercice précédent.

La mise en place de la contribution exceptionnelle, sur les organismes exerçant une activité de santé et/ou de prévoyance explique la hausse des PSAP en 2020 : elle constitue en effet une provision pour sinistre à payer et est entièrement comptabilisée en 2020 même si une partie devait être payée en 2021²⁶.

²⁶ Conformément à l'article 3 du règlement ANC n°2020-11 du 22 décembre 2020, étant liée à des moindres dépenses de santé constatées postérieurement au premier confinement, elle constitue une provision pour sinistre à payer et doit être enregistrée en tant que telle dans les bilans sociaux. Dans le bilan

prudentiel, elle est enregistrée en tant que meilleure estimation des sinistres. La contribution exceptionnelle porte sur deux exercices et est en principe entièrement comptabilisée à fin 2020.

I15. Évolution des PSAP depuis 2016



Source : ACPR

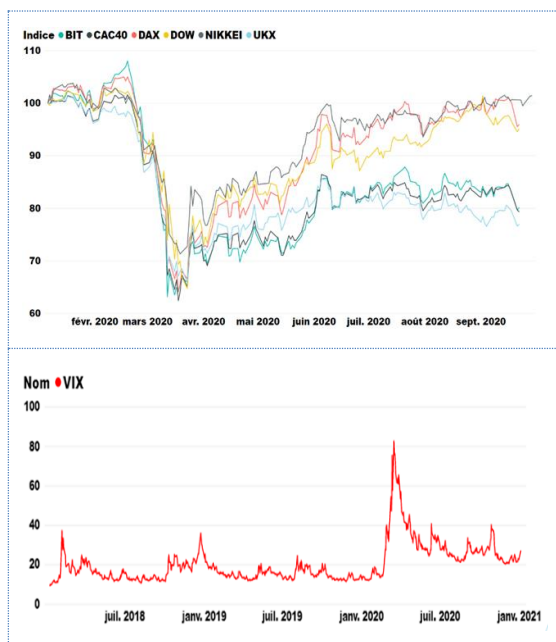
Malgré l'impact conjugué de l'accentuation de la baisse des taux d'intérêt et de la crise, les assureurs ont maintenu des niveaux de solvabilité solides

La bonne tenue des assureurs s'explique par une entrée en crise à des niveaux de solvabilité largement au-dessus des seuils réglementaires (267 % fin 2019), soit une immobilisation de fonds propres 2,7 fois supérieur au niveau de capital de solvabilité requis par la réglementation²⁷.

En dépit du niveau très bas des taux d'intérêt et d'une crise sanitaire puis économique sans précédent, les organismes d'assurance ont réussi à maintenir leur ratio de solvabilité à un niveau élevé en moyenne, puisqu'en fin d'année 2020, le ratio moyen de couverture de solvabilité du marché s'est établi à 242 %. Cette évolution est davantage imputable à l'évolution des taux d'intérêt qu'aux effets directs de la crise. Toutefois, le niveau de solvabilité des organismes d'assurance a été particulièrement affecté, mais de façon transitoire, par le contexte de taux très bas, de volatilité des marchés actions et de hausse des spreads sur les obligations d'entreprises au deuxième trimestre notamment.

²⁷ Le niveau élevé de solvabilité des assureurs fin 2019 résulte notamment de la mise en place des dispositions de l'arrêté du 24 décembre 2019 prévoyant une modification des règles de comptabilisation de la provision pour participation aux bénéfices dans les fonds propres éligibles en couverture du capital

I16. Évolution des indices actions en 2020 et de la volatilité depuis 2018 (indice VIX)

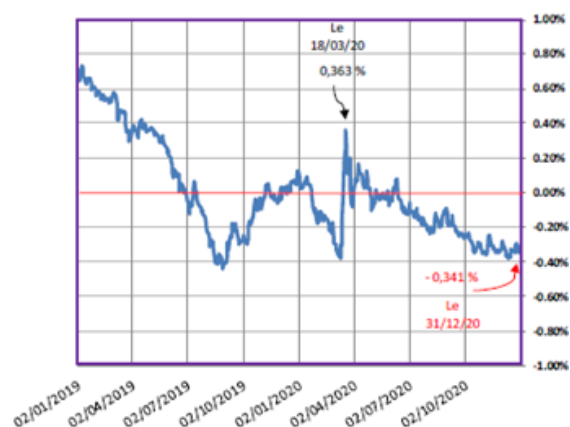


Source : Bloomberg, Banque de France

Ces tensions sur les marchés ont eu un impact sur le rendement des investissements financiers des assureurs, majoritairement dédiés à des produits obligataires. Elles ont augmenté également l'évaluation de leurs engagements au passif. Ces deux effets sont particulièrement notables en assurance-vie comme le montre l'évolution des taux de couverture en 2020. Mais elle est également sensible pour les branches longues de l'assurance non vie comme la responsabilité civile automobile, la construction ou bien la prévoyance.

réglementaire. La prise en compte de ces réserves dans les fonds propres excédentaires a renforcé en moyenne de 30 points la couverture des exigences en capital.

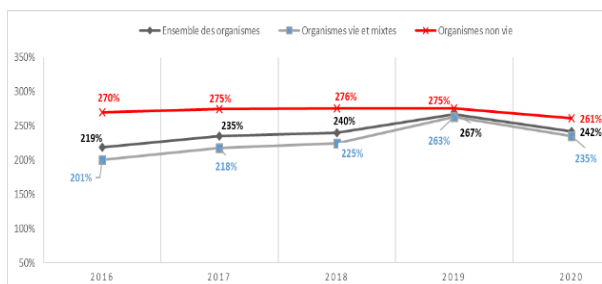
II7. Évolution du taux OAT 10 ans en 2019 et 2020



Source : ACPR

Ainsi en 2020, le ratio de couverture de solvabilité des organismes vie et mixtes s'établit à 234 %, soit une diminution de 28 points par rapport à 2019. Les organismes non vie enregistrent, quant à eux, un taux moyen de couverture atteignant 262 % en 2020 contre 278 % en 2019.

II8. Ratio de solvabilité des organismes soumis à Solvabilité 2



Source : ACPR

II9. Fonds propres de base des assureurs soumis à Solvabilité fin 2020

	Ensemble			Vie et mixtes 2020	Non vie 2020
	2019	2020	Variation		
Total fonds propres	414	413	0%	285	128
Dont cat.1 non restreint	374	368	-2%	247	121
Dont cat.1 restreint	11	11	4%	9	2
Dont cat.2	26	29	11%	24	5
Dont cat.3	3	4	49%	4	0

Source : ACPR

S'agissant des groupes d'assurance, bien qu'à des niveaux de solvabilité inférieurs du fait de la diversité de leurs activités, leurs niveaux de solvabilité demeurent également solides et s'améliorent au 2^{ème} semestre. Fin 2020, le niveau de solvabilité est ainsi supérieur à celui observé fin 2019 : il s'établit à 231 % après 217 % en 2019.

Malgré la crise sanitaire, le secteur de l'assurance affiche une croissance de son bilan en 2020

En 2020, le bilan prudentiel agrégé en valeur de marché progresse d'environ 3 % par rapport à 2019. Il s'établit ainsi à 3 099 milliards d'euros (3 016 milliards d'euros en 2019). La croissance du bilan est toutefois bien moins marquée qu'en 2019 (+8 % par rapport à 2018). La crise a ainsi pesé, mais de façon relative, sur les organismes d'assurance. Ce contexte a influé de façon transitoire sur la croissance et la composition du bilan des organismes d'assurance français.

II10. Bilan prudentiel agrégé du secteur de l'assurance

En milliards d'euros	2019	2020
Placements hors contrats en UC	2 333	2 362
Placements des contrats en UC	402	429
Trésorerie et dépôts	68	70
Autres actifs	213	238
Total actifs	3 016	3 099
Actif net	381	376
Provisions hors contrats en UC	1 949	1 996
Provisions des contrats en UC	389	417
Autres passifs	298	310
Total passifs	3 016	3 099

Source : ACPR

La valeur nette comptable du secteur est passée de 2751 milliards d'euros fin 2019 à 2795 milliards d'euros fin 2020.

II11. Bilan comptable agrégé du secteur de l'assurance

En milliards d'euros	2019	2020
Part des réassureurs dans les PT	142	151
Placements hors contrats en UC	2 045	2 052
Placements des contrats en UC	401	427
Autres actifs	164	165
Total actifs	2 751	2 795
Fonds propres	189	195
Provisions techniques hors contrats en UC	1 859	1 849
Provisions techniques des contrats en UC	403	430
Autres passifs	299	321
Total passifs	2 751	2 795

Source : ACPR

Les mouvements de marché observés en début de crise ont eu un impact modéré sur la structure des placements en 2020

En début d'année 2020, les organismes ont subi l'effet des forts mouvements sur les marchés financiers, avec notamment une forte correction boursière concomitante à une hausse des primes de risques (*spreads*) sur les obligations d'entreprises, dans le contexte de la crise sanitaire et de baisse des taux d'intérêt.

Au cours du second semestre, les effets observés en début de crise se sont estompés. Au total, la valeur des actions détenues a diminué de 2 %, soit moins que le CAC40 dont la valeur a diminué de 6,3 % sur l'année. La hausse des *spreads*, constatée en début d'année, a entraîné une diminution des placements en obligations d'entreprises (-1 %) tandis que les obligations souveraines ont progressé légèrement (+1 %).

L'évolution et la composition du bilan des organismes d'assurance-vie et mixtes pèsent sur le bilan agrégé de l'ensemble du marché. En 2020, leurs placements représentent près de 90 % des placements de l'ensemble du secteur et deux tiers de leurs actifs sont détenus par les 20 premiers organismes vie et mixtes.

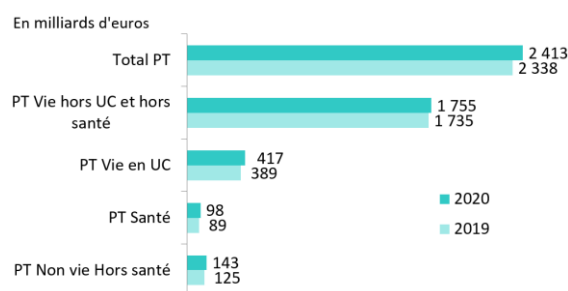
²⁸ Les provisions techniques S2 sont calculées comme la somme d'une meilleure estimation des passifs (projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs) et d'une marge de risque

L'environnement de taux d'intérêt bas a pesé sur les engagements des assureurs en 2020

Au passif des assureurs, l'environnement de taux bas continue de peser sur les engagements des assureurs envers les assurés, ce qui se matérialise par une hausse des provisions techniques entre 2019 et 2020.

En effet, l'évaluation des provisions techniques en norme Solvabilité 2²⁸ est affectée par l'accentuation de la baisse des taux, notamment ces deux dernières années, avec l'apparition de taux négatifs. Ce contexte a entraîné une déformation de la courbe des taux sans risque vers le bas, utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des flux futurs. Ainsi, les provisions techniques atteignent 2412,5 milliards d'euros cette année après 2370,2 en 2019.

II12. Provisions techniques Solvabilité 2 par type d'activité fin 2019 et fin 2020



Source : ACPR

L'évolution du résultat technique varie selon le secteur d'activité

Fin 2020, le chiffre d'affaires global du marché de l'assurance est en recul par rapport à 2019 et s'établit à 282,5 milliards d'euros (-11 %). Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse marquée des primes collectées en assurance-vie par rapport à 2019 (-20 %).

L'effet conjugué du contexte de taux bas et de la crise sanitaire, notamment lors de la période

(besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur).

du 1^{er} confinement, a largement pesé sur le chiffre d'affaires agrégé du secteur de l'assurance-vie. En effet, la collecte des primes sur ce segment passe de 171,7 milliards d'euros en 2019 à 137,6 milliards d'euros en 2020, soit une baisse de 20 % en un an. En assurance non vie, le chiffre d'affaires progresse très légèrement en 2020 (145,8 milliards d'euros après 144,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 1 %).

Le résultat technique global du secteur est en baisse en 2020. Il s'établit à 11,3 milliards d'euros après 14,6 milliards d'euros en 2019, soit une baisse d'environ 23 %. Cette contraction du résultat technique agrégé s'explique par des facteurs spécifiques aux différents secteurs d'activité. La baisse du résultat technique en assurance-vie (de 8,8 milliards d'euros en 2019 à 7,8 milliards d'euros en 2020) est à la fois liée à une moindre collecte de primes du fait des effets du 1^{er} confinement, ainsi qu'à une diminution des produits financiers nets des assureurs vie, dont le rendement a été affecté par la baisse des taux. La baisse du résultat technique en assurance non vie (de 5,8 milliards d'euros en 2019 à 3,4 milliards d'euros en 2020) est, elle, directement imputable à l'augmentation des prestations sur certaines lignes d'activités (comme les pertes pécuniaires diverses ou les dommages aux biens). La quasi-stagnation du chiffres d'affaires pas permis de compenser cette hausse des prestations.

Le résultat net des assureurs apparaît également en diminution en 2020 et passe de 12,9 milliards d'euros en 2019 à 9,7 milliards d'euros en 2020 (soit une baisse de 25 %).

La crise a ainsi affecté la rentabilité du secteur de l'assurance qui se traduit par une baisse du RoE (« *return on equity* ») (5,0 % en 2020 contre 6,8 % en 2019).

II13. Compte de résultat simplifié par activité en 2020

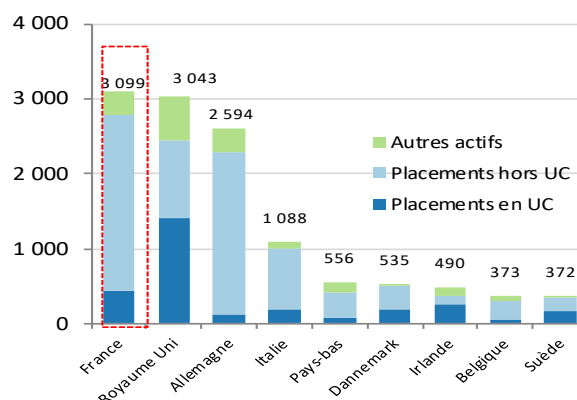
En milliards d'euros	Activité		Total
	Vie	Non vie	
Primes acquises (a)	137,6	145,8	283,4
- dont primes cédées	9,7	30,2	39,9
Charges des sinistres et dotations aux provisions (-) (b)	127,6	112,7	240,3
- Prestations et frais payés	127,9	81,0	208,8
- Dotations aux provisions	-11,7	0,7	-10,9
- Charges et provisions cédées	8,8	24,3	33,0
Participation aux résultats (c)	28,7	0,7	29,4
Produits financiers nets (d)	43,8	4,3	48,1
- dont produits des placements	59,6	n/a	59,6
- dont ajustements ACAV nets	6,6		6,6
Frais d'acquisition et d'administration (-) (e)	17,1	37,4	54,5
Solde de réassurance calculé (f)	-0,1	0,2	0,1
Résultat technique (g) = (a) - (b) - (c) + (d) - (e) + (f)	7,8	3,4	11,3
Produits financiers nets du résultat non technique			3,6
Autres éléments non techniques			-2,0
Résultat net			9,7
Rentabilité (résultat net / fonds propres)			5,0%

Source : ACPR

La France conforte sa place au sein de l'Union européenne (UE)

Le marché français de l'assurance demeure le premier marché de l'UE tant par la taille que par le volume des primes collectées. Avec un actif s'élevant à 3 099 milliards d'euros, la France devance l'Allemagne (2 594 milliards d'euros d'actifs).

II14. Actif des assureurs des principaux pays européens au 31/12/2020, en milliards d'euros

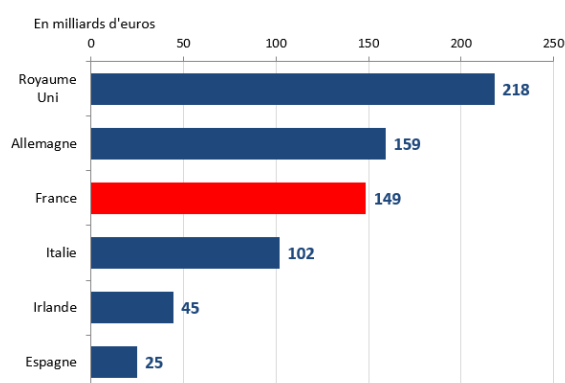


Source : données annuelles AEAPP²⁹/ACPR

²⁹ Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA en anglais).

Fin 2020, les conséquences de l'environnement de taux bas et de la crise sur le **marché français de l'assurance-vie** se sont traduites par un recul de sa position au niveau européen : il s'inscrit désormais au troisième rang en termes de primes collectées sur ce segment d'activité derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne (218 milliards d'euros de primes vie collectées au Royaume-Uni et 159 milliards d'euros en Allemagne).

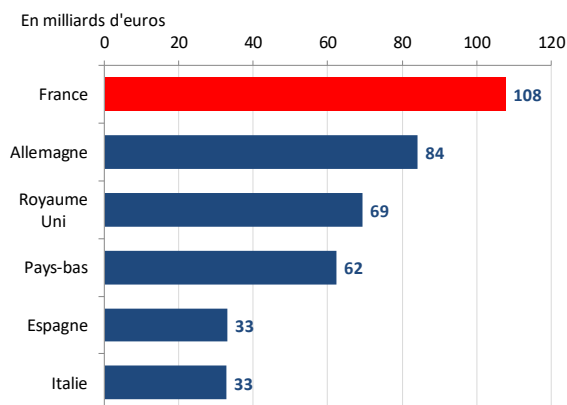
II15. Primes vie des assureurs des principaux pays européens en 2020



Source : AEAPP/ACPR, primes acquises brutes

En assurance non vie, la crise a peu affecté le volume des primes collectées par les assureurs français. En affaires directes, avec 108 milliards de primes collectées en 2020, la France demeure le premier marché européen sur ce segment d'activité devant l'Allemagne (84 milliards d'euros) et le Royaume-Uni (69 milliards d'euros). En tenant compte de la réassurance, le marché français se situe au second rang derrière l'Allemagne.

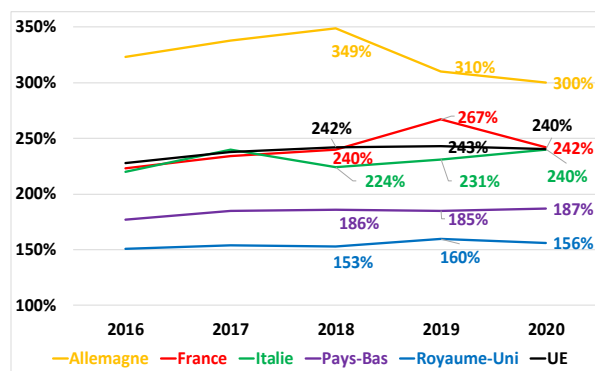
II16. Primes non vie des assureurs des principaux pays européens en 2020



Source : AEAPP/ACPR, primes acquises en affaires directes

En 2020, le ratio de couverture de solvabilité français est supérieur à celui observé pour l'ensemble des organismes de l'Union européenne (240 % fin 2020 après 243 % en 2019). Si le niveau reste parmi les ratios les plus élevés en Europe, le taux de couverture français présente la plus forte diminution entre 2019 et 2020 (- 24 points de pourcentage entre 2019 et 2020 contre -10 points de pourcentage pour l'Allemagne et -4 points de pourcentage pour le Royaume-Uni).

II17. Ratios de solvabilité des assureurs des principaux pays européens fin 2020



Source : données annuelles AEAPP/ACPR

Les assureurs français sont exposés au risque climatique aussi bien à l'actif qu'au passif.

Pour les sociétés d'assurance, la prise en compte du risque climatique se compose de trois types de risques :

- Le risque physique correspondant aux conséquences financières résultant de phénomènes météorologiques et climatiques ;
- Le risque de transition lié aux changements non anticipés de politiques publiques en réponse aux problématiques liées au changement climatique et en vue d'une transition vers une économie décarbonée ;
- Le risque de responsabilité lié à la mise en place de sanctions résultant des dommages engendrés par des manquements aux obligations légales en termes d'environnement.

Le montant des placements des organismes d'assurance exposés aux secteurs dits sensibles aux risques de transition³⁰ est estimé à plus de 330 milliards d'euros en 2020 (soit environ 12 % du portefeuille des assureurs français³¹). Ces placements sont principalement situés en Union Européenne à hauteur de 85 %.

En 2020, l'exposition des assureurs français au risque « physique » de catastrophes naturelles en non vie constitue plus d'un tiers (34,5 %) du capital de solvabilité requis (CSR) du risque de souscription en non vie.

En agrégé, il représente près de 5,5 % du CSR en prenant compte l'ensemble des risques auxquels font face les assureurs³².

Le principal risque de catastrophes naturelles auquel les organismes d'assurance ont été exposés est le risque de tempête, qui représente en 2020 29 % du CSR catastrophes naturelles non vie, devant le risque inondation (26 %), le risque de tremblement de terre

(22 %), le risque de glissement de terrain (13 %) et le risque de grêle (9 %).

Par zone géographique, les organismes d'assurance ont été exposés au risque de tempêtes particulièrement en France métropolitaine à hauteur de 50 % du CSR catastrophes naturelles et au sein des territoires et départements d'Outre-Mer à hauteur de 49 % du CSR, les 1 % restant se situant au sein des autres pays de l'Espace Économique Européen. De même, s'agissant du risque de tremblement de terre, les assureurs français sont particulièrement exposés en France métropolitaine (63 %), dans les territoires et départements d'Outre-Mer (33 %).

En 2020, le secteur de l'assurance poursuit sa transformation

Au 31 décembre 2020, le secteur français de l'assurance comptait 683 organismes d'assurance agréés ou dispensés d'agrément contre 695 en 2019 et 1129 en 2010. Parmi ces 683 organismes, le secteur se répartit entre :

- 281 sociétés d'assurance relevant du Code des Assurances, dont 7 organismes de retraite professionnelle supplémentaire –ORPS– (2 de plus que fin 2019), ainsi que 12 réassureurs et 4 succursales de pays tiers ;
- 369 mutuelles (dont 87 mutuelles substituées) relevant du livre II du Code de la Mutualité ;
- 33 institutions de prévoyance relevant du Code de la Sécurité Sociale.

Le mouvement de concentration du marché de l'assurance, amorcé depuis le milieu des années 1990, s'est poursuivi en 2020 tandis que la mise en place d'un régime réglementaire spécifique aux organismes de retraite professionnelle supplémentaire implique une transformation de certains segments du secteur. En effet, les demandes d'agrément pour exercer une activité de retraite professionnelle

³⁰ Selon l'approche développée par S. Battiston qui définit six secteurs sensibles au risque climatique. *Battiston et al. (2017). A Climate stress-test of the financial system. Nature Climate Change, 7(4), 283–288.*

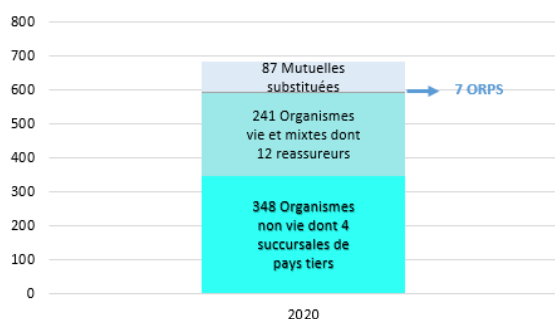
³¹ Chiffres après mise en transparence. Pour certains placements, la nature du secteur d'activité est indisponible.

³² Proportion calculées uniquement sur les organismes d'assurance utilisant la formule standard pour évaluer leur capital de solvabilité requis (CSR).

supplémentaire ont augmenté en 2020 et le nombre d'ORPS devrait continuer à croître dans les années à venir.

Selon la nature de leurs agréments, les organismes d'assurance hors mutuelles substituées et hors ORPS se catégorisent en organismes d'assurance non vie et en organismes d'assurance « vie et mixtes ». En 2020, le marché français de l'assurance compte 348 organismes agréés pour exercer une activité non vie et 229 organismes agréés pour exercer une activité vie et mixte.

II18. Les organismes d'assurance agréés ou autorisés en France

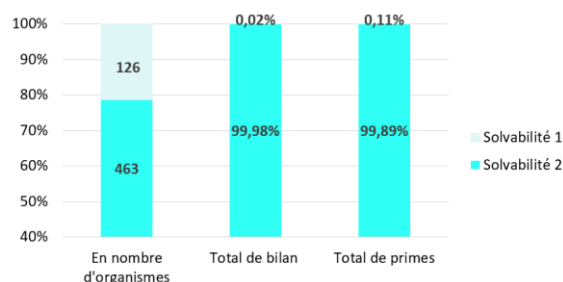


Source : ACPR

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le régime prudentiel européen Solvabilité 2 s'applique au marché français de l'assurance. À ce titre, 463 des organismes français (soit 79 % du nombre total) répondent aux critères d'assujettissement à Solvabilité 2³³.

126 organismes demeurent encadrés par le régime réglementaire Solvabilité 1 en 2020³⁴.

II19. Importance relative des organismes d'assurance selon leur régime réglementaire



Source : ACPR

La mise en œuvre de Solvabilité 2 renforce le contrôle des groupes d'assurance par la remise d'états prudentiels sur base consolidée et harmonisés au niveau européen. En France, 66 groupes dont 5 sous-groupes sont actifs en 2020.

L'ensemble des données réglementaires collectées par l'ACPR est mobilisé dans le présent rapport.

³³ Ces organismes sont soumis à des remises d'états prudentiels harmonisés au niveau européen sur base sociale et consolidée.

³⁴ Selon l'article 4 de la directive 2009/138/CE, le champ d'application au régime Solvabilité 2 exclus les organismes

collectant un montant annuel de primes inférieur à 5M€ et avec un total des provisions techniques n'excédant pas 25M€.

Chapitre 3

Chiffres du secteur bancaire

Sommaire des chiffres du secteur bancaire

1. Le paysage bancaire français en 2020.....	36
1.1 Les populations du système bancaire français.....	36
1.2 Les établissements bénéficiant du passeport européen fin 2020 par pays du siège social	37
1.3 Les banques françaises au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)	41
2. Le poids du secteur bancaire français.....	44
2.1 Le secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation.....	44
2.2 Bilan des groupes bancaires	45
2.2.1 Bilans consolidés par type de groupes	45
2.2.2 L'activité internationale.....	46
2.3 Bilan simplifié du secteur bancaire français sur base sociale.....	47
2.3.1 Avoirs et engagements des établissements de crédit.....	47
2.3.2 La garantie des dépôts en France	52
2.4 Bilan des entreprises d'investissement (EI) sur base sociale	52
2.5 L'activité des établissements de paiement (EP) et de monnaie électronique (EME).....	53
3. La rentabilité du secteur bancaire	55
3.1 Le Produit net bancaire (PNB)	55
3.1.1 La rentabilité d'exploitation	55
3.1.2 Autres indicateurs de rentabilité	56
3.2 Rentabilité des groupes bancaires	57
3.2.1 Le PNB des groupes bancaires	57
3.2.2 Rentabilité d'exploitation.....	57
3.3 Compte de résultat agrégé sur base sociale des établissements de crédits	58
3.4 Compte de résultat agrégé sur base sociale des entreprises d'investissement.....	61
4. Les risques	62
4.1 Le risque de crédit.....	62
4.1.1 Le risque de crédit des groupes bancaires	62
4.1.2 Le risque de crédit des établissements de crédit en France	65
4.2 Éléments de mesure du risque de liquidité.....	66
4.2.1 Indicateurs de liquidité sur base consolidée.....	66
4.2.2 Risque de liquidité sur base sociale	68
4.3 Éléments de mesure des risques de marché et de contrepartie des groupes bancaires.....	68
5. Indicateurs et ratios prudentiels	74
5.1 Les fonds propres prudentiels.....	74
5.1.1 Pour les 6 grands groupes bancaires français	74
5.1.2 Pour l'ensemble du secteur bancaire français	75
5.2 Le ratio de levier.....	78
5.3 Établissements d'importance systémique : coussins de fonds propres et scores de systémicité.....	80
6. Comparaisons européennes.....	82
6.1 Coefficients d'exploitation	82
6.2 Les ratios de rentabilité (ROE et ROA).....	83
6.3 Les fonds propres prudentiels.....	84
6.4 Les prêts non performants	85
6.5 Les effectifs.....	87

1. Le paysage bancaire français en 2020

Dans tout le chapitre 3 :

EC : établissements de crédit (voir notice méthodologique)

SF : sociétés de financement (voir notice méthodologique)

EI : Entreprises d'investissement (voir notice méthodologique)

EP : établissements de paiement (voir notice méthodologique)

EME : établissements de monnaie électronique (voir notice méthodologique)

L'ensemble des données sont arrêtées au 31 décembre sauf mention contraire.

1.1 Les populations du système bancaire français

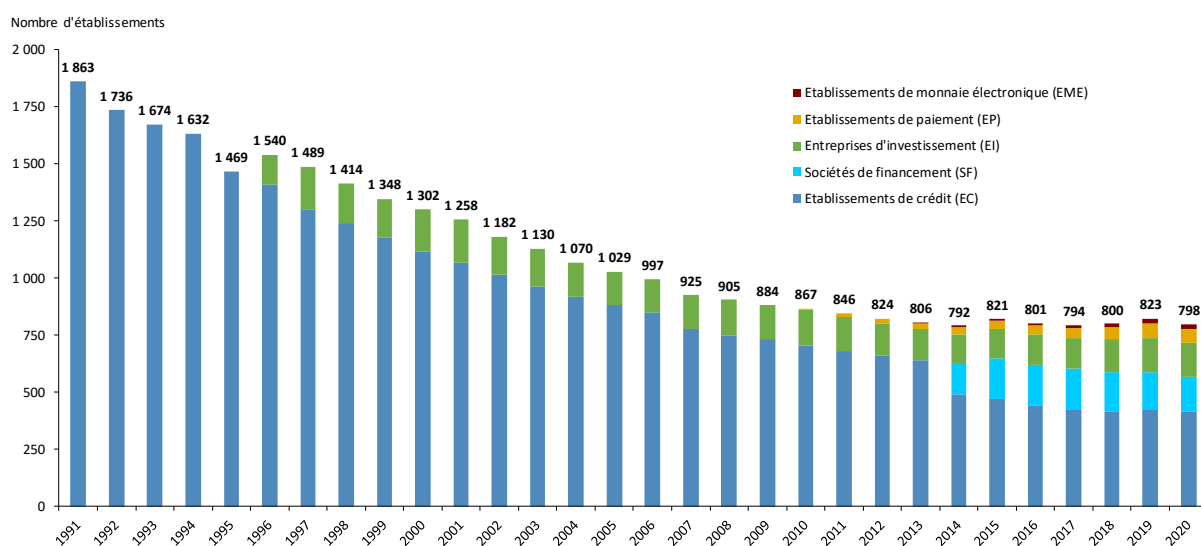
Tableau 1 Établissements relevant du périmètre de l'ACPR

	31/12/2019	31/12/2020	Variation 2019/2020
Établissements de crédits (EC) agréés en France	334	321	-13
Établissements de crédit (EC) agréés à Monaco	20	20	0
Établissements de crédit (EC) agréés en France et à Monaco	354	341	-13
Entreprises d'investissement (EI)	92	93	+1
Sociétés de financement (SF) y compris les doubles statuts	163	156	-7
Établissements de paiement (EP)	44	44	0
Établissements de monnaie électronique (EME)	14	15	+1
Prestataires de services d'information sur les comptes (PSIC)	4	8	+4
Total des établissements agréés	671	657	-14
Changeurs manuels	186	194	+8
Sociétés de tiers financement	4	5	+1
Total des autres établissements autorisés par l'ACPR	190	199	+9
Succursales d'établissements de crédit de l'EEE	70	72	+2
Succursales d'entreprises d'investissement de l'EEE	60	56	-4
Succursales d'établissements de paiement et d'établissements de monnaie électronique de l'EEE	26	21	-5
Succursales d'établissements de l'Espace économique européen (EEE) relevant du libre établissement	156	149	-7

Note : le présent rapport porte (i) sur les établissements bancaires agréés en France à l'exception des PSIC et (ii) sur les succursales d'EC de l'EEE.

Source : ACPR

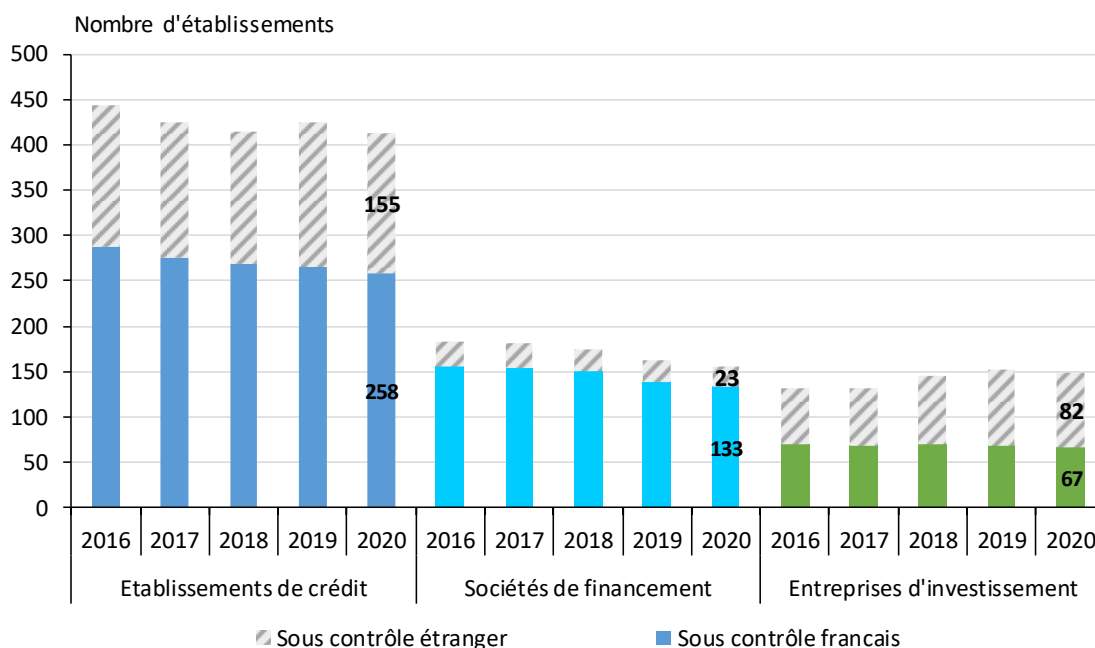
Graphique 1 Nombre d'établissements bancaires actifs en France, y compris succursales en France d'établissements issus de l'EEE



Note : en 1996, suite à la loi sur la modernisation des activités financières, l'agrément d'entreprise d'investissement est créé. En 2010, le statut d'établissement de paiement est créé et, en 2013, celui d'établissement de monnaie électronique. En 2014, le statut de société de financement est créé en remplacement de l'ancien statut de société financière. Le nombre total d'établissements comprend les succursales d'EC, d'EI, d'EP et d'EME.

Source : ACPR

Graphique 2 Répartition des EC, SF et EI actifs en France - y compris les succursales en France d'établissements issus de l'EEE - en fonction de l'origine du contrôle exercé



Note : la population du graphique 2 est une sous-population du graphique 1 : EC, SF et EI à l'exclusion des EP et des EME.

Lecture : parmi les 413 EC et succursales en France d'établissements issus de l'EEE, 258 sont sous contrôle français et 155 sous contrôle étranger.

Source : ACPR

1.2 Les établissements bénéficiant du passeport européen fin 2020 par pays du siège social

Tableau 2 Nombre de succursales d'établissements de l'EEE recensées en France en 2020

Pays du siège social	EC	EI	EP	EME	Total
Total	72	56	15	6	149
Royaume-Uni	10	26	6	2	44
Allemagne	22	14	1		37
Luxembourg	9	3	2	1	15
Irlande	6	6		1	13
Espagne	5	1	4		10
Pays-Bas	6	4			10
Belgique	3		2	1	6
Italie	5				5
Suède	3				3
Autriche	2				2
Pologne		1			1
Portugal	1				1
Grèce				1	1
Malte		1			1

Lecture : il y a en France 72 succursales d'EC, dont 22 allemandes.

Source : ACPR

Tableau 3 Nombre de succursales d'établissements agréés en France recensées dans l'EEE en 2020

Pays d'implantation	EC	EI	EP	Total
Total général	162	46	7	215
Espagne	22	7	3	32
Italie	23	6	2	31
Allemagne	21	5	2	28
Royaume-Uni	12	8		20
Belgique	15	4		19
Pays-Bas	8	4		12
Pologne	10			10
Irlande	7	2		9
Portugal	8	1		9
Suède	5	2		7
Luxembourg	4	2		6
Autriche	5	1		6
Danemark	1	2		3
Norvège	1	2		3
Grèce	3			3
République tchèque	3			3
Hongrie	3			3
Roumanie	3			3
Finlande	2			2
Bulgarie	2			2
Slovaquie	2			2
Chypre	1			1
Slovénie	1			1

Lecture : il y a dans l'EEE 162 succursales d'EC agréés en France, dont 22 en Espagne.

Source : ACPR

Tableau 4 **Nombre de déclarations de LPS par des établissements de l'EEE, recensées en France en 2020**

Pays du siège social	EC	EI	EP	EME	Total
Total général	617	2 796	506	288	4 207
Royaume-Uni	78	1 932	277	143	2 430
Allemagne	108	121	23	5	257
Chypre	8	201	7	12	228
Pays-Bas	46	136	32	7	221
Luxembourg	68	63	10	8	149
Irlande	34	67	10	14	125
Belgique	33	22	21	6	82
Espagne	20	32	24	4	80
Lituanie		1	15	55	71
Malte	12	31	11	11	65
Autriche	35	18	4		57
Italie	37	12	4	1	54
Suède	20	14	11	1	46
Lieschtenstein	9	31		3	43
Danemark	15	16	7	1	39
Norvège	6	29	2	1	38
Portugal	23	6	3		32
Gibraltar	8	16		4	28
Finlande	10	10	4		24
Pologne	4	1	17		22
Grèce	7	11	2	1	21
République tchèque	7	4	8		19
Bulgarie	1	10	2	4	17
Hongrie	11	2	2		15
Lettonie	9	2	1	3	15
Slovaquie	2	3	4		9
Islande	3	1	1	1	6
Slovénie	2	1	1	1	5
Roumanie		2	1	1	4
Estonie	1	1	1		3
Croatie			1	1	2

Note : la colonne pays du siège social se réfère au pays de l'entité de droit étranger ayant demandé et obtenu une LPS en France.

Lecture : 617 LPS sont déclarées en France par des établissements de l'EEE, dont 108 allemands.

Source : ACPR

Tableau 5 Nombre de déclarations de LPS dans l'EEE par des établissements agréés en France en 2020

Pays d'implantation	EC	EI	EP	EME	Total
Total général	1 381	943	475	269	3 068
Belgique	94	48	20	11	173
Allemagne	93	49	21	10	173
Italie	92	43	23	11	169
Royaume-Uni	89	39	16	9	153
Espagne	76	45	21	11	153
Luxembourg	72	48	21	9	150
Pays-Bas	68	46	21	10	145
Portugal	67	39	20	10	136
Autriche	60	39	18	10	127
Suède	56	37	15	8	116
Irlande	51	38	21	8	118
Pologne	51	31	16	8	106
Danemark	44	34	14	8	100
Finlande	40	36	16	9	101
Norvège	45	29	11	7	92
Grèce	38	28	15	9	90
République tchèque	33	26	14	8	81
Hongrie	33	25	12	8	78
Roumanie	33	22	14	8	77
Slovaquie	28	22	15	10	75
Lettonie	26	22	14	9	71
Slovénie	26	22	14	9	71
Lituanie	24	22	14	9	69
Estonie	24	22	14	9	69
Chypre	21	24	14	8	67
Bulgarie	24	21	14	8	67
Malte	19	25	15	8	67
Islande	18	19	9	8	54
Lieschtenstein	17	18	10	7	52
Croatie	17	15	11	8	51
Gibraltar	2	9	2	4	17

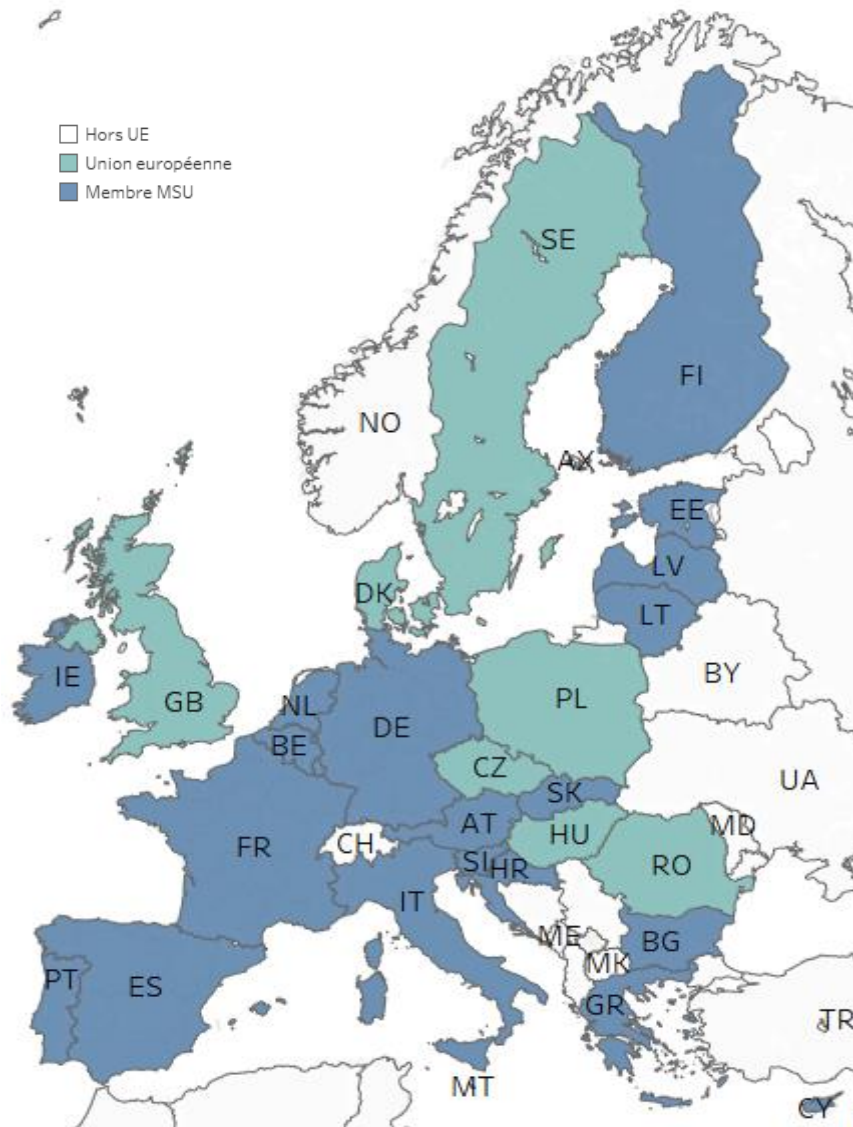
Note : la colonne pays d'implantation se réfère au pays d'exercice de la demande de LPS.

Lecture : les EC agréés en France ont effectué 92 demandes de LPS en Belgique (vente de prestations en Belgique depuis la France).

Source : ACPR

1.3 Les banques françaises au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)

Graphique 3 Cartographie du MSU fin 2020



Source : BCE, ACPR

Note : le Royaume Uni est sorti le 31 décembre 2020 de l'Union Européenne.

Tableau 6 Populations bancaires européennes supervisées par le MSU

Pays du MSU	Supervision directe par la BCE		Supervision par les Autorités Nationales Compétentes	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2019/2020
	Établissements importants (« Significant Institutions » ou SI)		Établissements moins importants (« Less Significant Institutions » ou LSI)			
	SI têtes bancaires	Filiales de SI				
Allemagne	21	42	1 373	1 436	1 471	-35
Autriche	7	73	404	484	532	-48
Italie	11	245	153	409	423	-14
France	11	200	111	322	330	-8
Finlande	3	143	81	227	240	-13
Portugal	3	16	109	128	134	-6
Espagne	12	37	74	123	126	-3
Luxembourg	5	27	62	94	95	-1
Pays-Bas	7	13	37	57	65	-8
Belgique	6	13	25	44	42	+2
Irlande	6	10	19	35	40	-5
Malte	3	4	17	24	24	0
Croatie	-	8	15	23		
Bulgarie	1	4	13	18		
Grèce	4	2	12	18	18	0
Slovaquie	-	8	10	18	19	-1
Slovénie	3	8	5	16	16	0
Estonie	3	1	10	14	15	-1
Lituanie	3	-	11	14	13	+1
Lettonie	3	-	10	13	17	-4
Chypre	3	4	5	12	15	-3
Total MSU	106	854	2 530	3 490	3 635	-145

Note : le périmètre des établissements français supervisés par le MSU est différent du périmètre du système bancaire français (tableau 1), qui inclut des entités hors MSU, notamment les établissements de crédit localisés dans les collectivités d'outre-mer et Monaco.

Lecture : il y a en France fin 2020 11 établissements importants « tête de groupe » et 111 établissements moins importants.

Source : BCE, ACPR

Tableau 7 Nombre de filiales implantées en France des établissements importants du MSU fin 2020

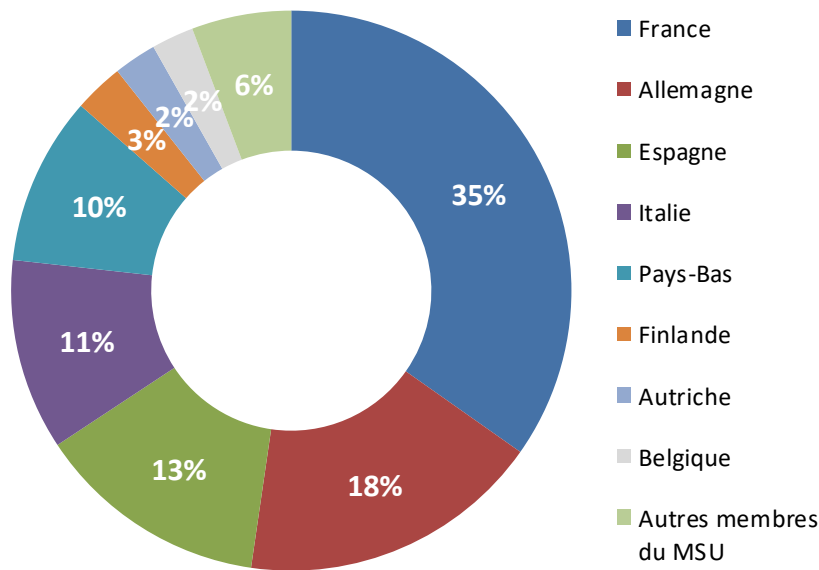
Filiales de SI françaises	191
Filiales de SI établis dans un autre état membre du MSU	9

Lecture : Sur les 200 filiales classées en tant que SI, 191 appartiennent à des groupes bancaires français et 9 sont des filiales de groupes bancaires d'un pays du MSU hors France. Les personnes morales de droit français têtes de groupe sont au nombre de 11. Les 191 filiales de SI françaises se répartissent dans ces 11 groupes bancaires. Il y a donc 11 SI français avec 11 têtes de groupe et 191 filiales de droit français. Les 9 autres entités sont des filiales de droit français d'un groupe bancaire étranger membre du MSU.

Lecture : 191 EC français sont filiales d'un groupe français.

Source : BCE, ACPR

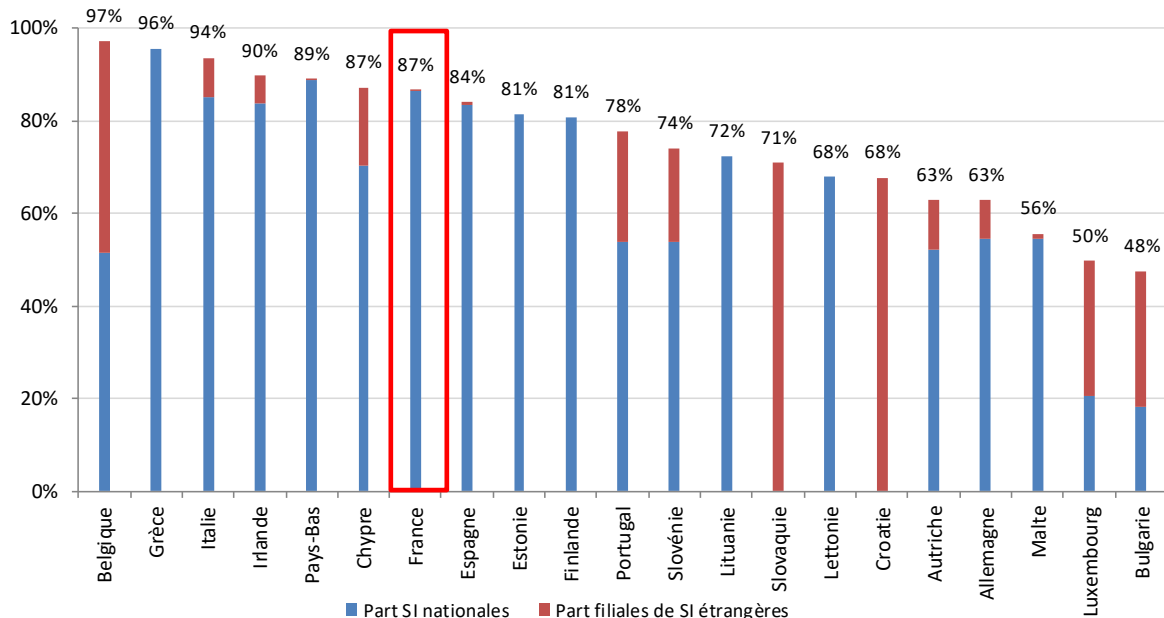
Graphique 4 Poids des établissements importants de chaque pays au sein du MSU, en pourcentage de total de bilan fin 2020



Note : pour tous les pays, le calcul est limité aux établissements de crédit au sens de la définition de la réglementation européenne.
Lecture : les établissements importants français au plus haut niveau de consolidation représentent 35 % du total de bilan du total des SI du MSU fin 2020.

Source : BCE, calculs ACPR

Graphique 5 Poids des établissements importants domestiques et des filiales d'établissements importants étrangers dans le système bancaire national de chaque pays du MSU, en pourcentage de total de bilan fin 2020



Note : l'indicateur de poids est la taille de bilan.

Lecture : les SI français au plus haut niveau de consolidation dans le pays représentent 87 % du bilan du secteur bancaire français. Les « SI nationales » regroupent les 11 têtes de groupes des SI français, leurs 191 filiales françaises et l'ensemble de leurs filiales à l'étranger. Les « filiales de SI étrangères » représentent les 9 filiales françaises de groupes bancaires de pays étrangers membres du MSU (SI étrangères).
Lecture : le chiffre de 87 % pour la France signifie que les SI français au plus haut niveau de consolidation dans le pays représentent 87 % du bilan du secteur bancaire français.

Source : BCE, calculs ACPR

2. Le poids du secteur bancaire français

2.1 Le secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

Tableau 8 Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

En milliards d'euros	2019				2020			
	6 grands groupes	Autres groupes	Autres étab.	Total	6 grands groupes	Autres groupes	Autres étab.	Total
Total Actif	7 011	633	1 027	8 671	7 864	648	1 129	9 641
Actifs financiers au coût amorti	4 124	417		4 540	4 339	388		4 727
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	1 410	72		1 482	1 575	80		1 654
Actifs financiers à la juste valeur hors négociation	333	42		376	351	45		397
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	590	53		643	1 010	82		1 092
Comptabilité de couverture (y.c. dérivés)	91	11	nd.	102	105	11	nd.	116
Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	60	9		69	70	10		80
Actifs corporels et incorporels	115	5		120	108	5		112
Actifs d'impôt	27	1		28	27	1		28
Autres actifs	260	23		283	279	26		306
Total Passif	7 011	633	1 027	8 671	7 864	648	1 129	9 641
Passifs financiers évalués au coût amorti	4 753	420		5 173	5 400	431		5 831
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	1 197	84		1 280	1 396	87		1 483
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	216	31		247	197	29		226
Comptabilité de couverture (y.c. dérivés)	86	28	nd.	114	95	31	nd.	126
Provisions	30	1		31	31	2		32
Autres passifs	282	10		293	277	11		287
Capital, réserves et bénéfices non distribués	395	57		452	420	59		478
Autres éléments du résultat global cumulés	8	-1		7	3	-2		1
Intérêts minoritaires	20	1		21	20	1		21
Divers instruments de capitaux propres (y.c. AT1)	23	1		24	26	1		26

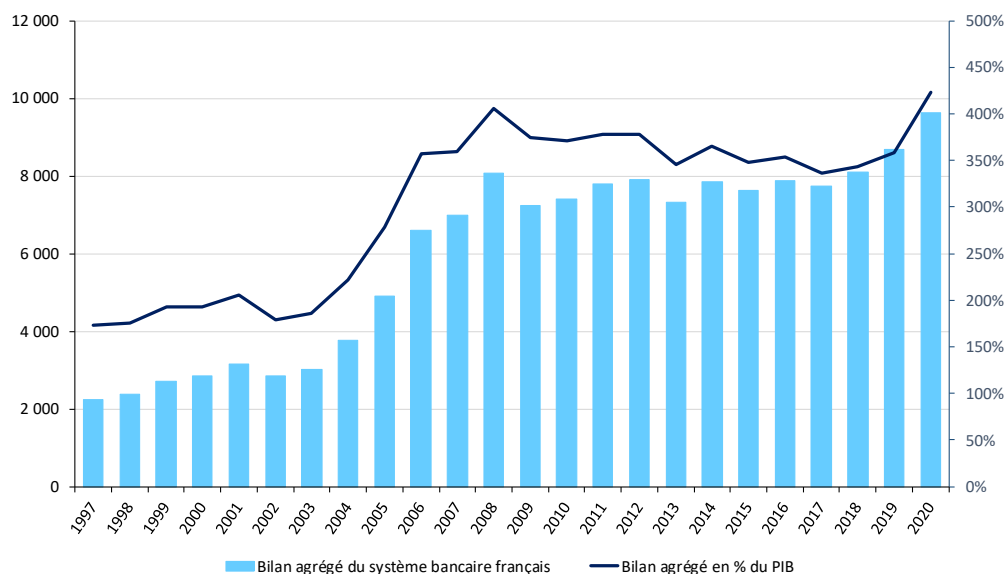
Note : les autres établissements sont ceux qui ne remettent pas de comptes sur base consolidée aux normes IFRS; pour ces établissements, les données sont issues de comptes sur base sociale - individuels ou agrégés.

Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

Graphique 6 Bilan agrégé du secteur bancaire français

En milliards d'euros



Note : le total de bilan est déterminé suivant la même méthodologie que le tableau précédent : sur base consolidée (normes IFRS) de l'entité consolidante pour les "six grands groupes" et "les autres groupes". Les données des autres établissements sont exclusivement sur base sociale.

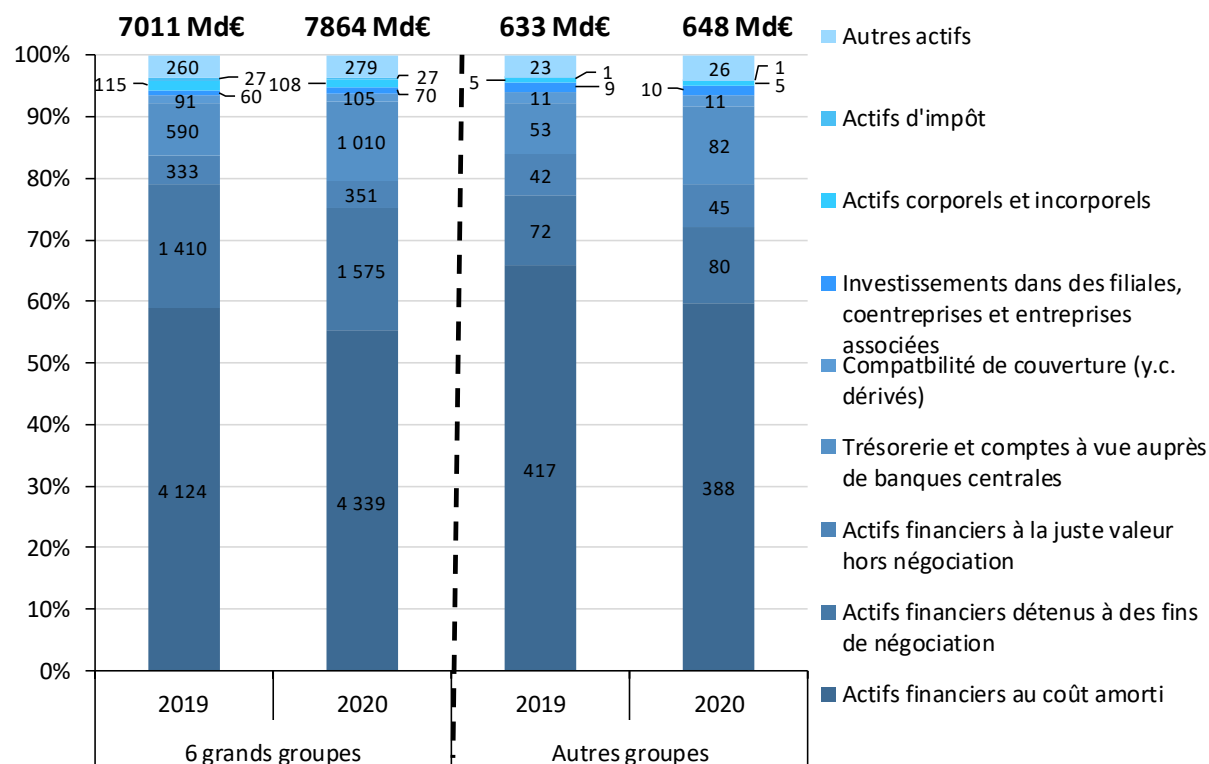
Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

2.2 Bilan des groupes bancaires

2.2.1 Bilans consolidés par type de groupes

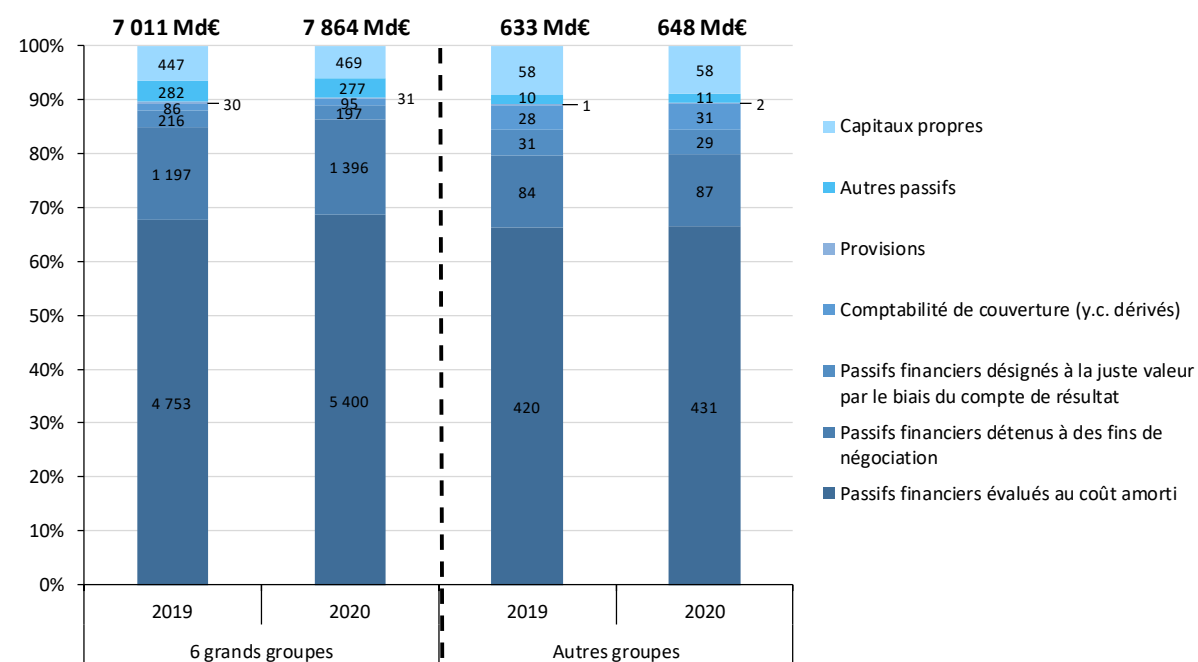
Graphique 7 Répartition de l'actif des groupes bancaires sur base consolidée



Note : les chiffres du présent graphique sont au plus haut niveau de consolidation.

Source : ACPR

Graphique 8 Répartition du passif des groupes bancaires sur base consolidée



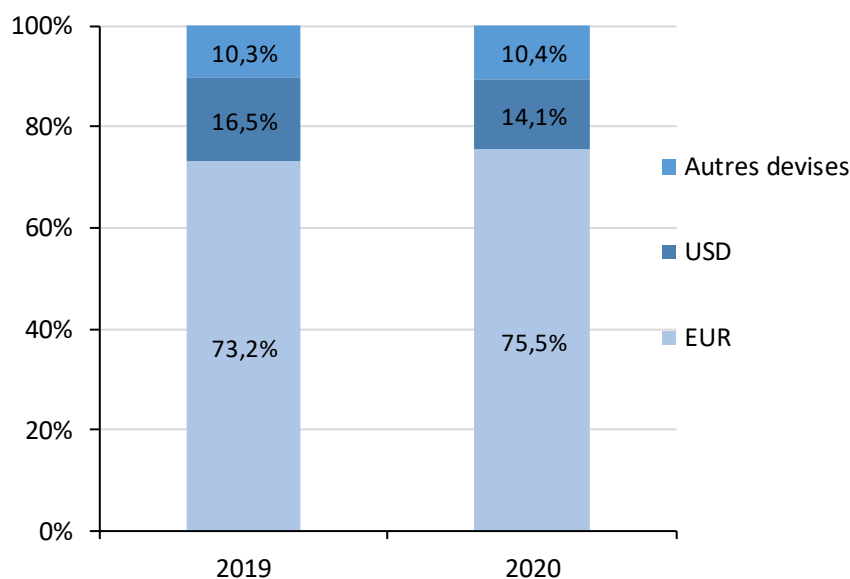
Note : les chiffres du présent graphique sont au plus haut niveau de consolidation.

Source : ACPR

2.2.2 L'activité internationale

Graphique 9 Ventilation par devise des engagements des groupes bancaires

En pourcentages - bilan et hors-bilan



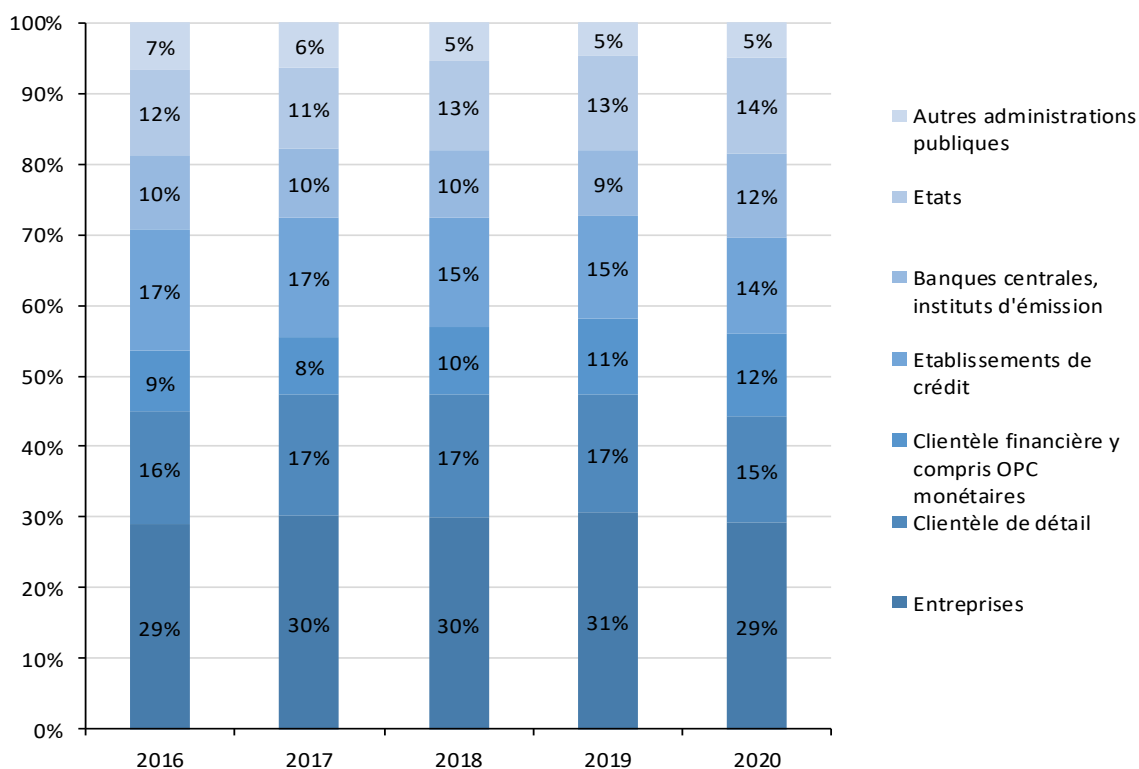
Note : les engagements comprennent les actifs et les engagements de hors bilan.

Population : groupes ayant une activité significative à l'étranger

Lecture : les engagements en dollars des grands groupes bancaires français représentent 14,1 % du total de leurs engagements fin 2020.

Source : ACPR

Graphique 10 Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat



Population : groupes ayant une activité significative à l'étranger

Lecture : les entreprises représentent 29 % des contreparties étrangères en risque immédiat fin 2020

Source : ACPR

Tableau 9 **Actif : Répartition géographique des contreparties**

En milliards d'euros	2020									2019		
	6 grands groupes			Autres groupes			Total			Total		
	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France
	en France	hors France		en France	hors France		en France	hors France		en France	hors France	
Dérivés	163	498	75%	12	61	83%	175	558	76%	133	529	80%
Instruments de capitaux propres	44	164	79%	1	1	48%	44	165	79%	51	148	74%
Titres de créance	231	560	71%	11	65	85%	242	625	72%	233	556	70%
Prêts et avances	3 687	1 987	35%	215	129	38%	3 903	2 116	35%	3 294	2 060	38%
Total Actif	4 125	3 208	44%	240	256	52%	4 365	3 464	44%	3 711	3 293	47%

Note : données comptables aux normes IFRS – plus haut niveau de consolidation

Lecture : les prêts et avances des 6 grands groupes avec des contreparties à l'étranger représentent 1 987 GEUR fin 2020.

Source : ACPR

Tableau 10 **Passif : Répartition géographique des contreparties**

En milliards d'euros	2020									2019		
	6 grands groupes			Autres groupes			Total			Total		
	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France
	en France	hors France		en France	hors France		en France	hors France		en France	hors France	
Dérivés	137	525	79%	14	83	85%	152	608	80%	126	551	81%
Positions courtes	34	127	79%	6	12	65%	41	139	77%	47	101	68%
Dépôts	3 049	2 004	40%	92	84	48%	3 141	2 088	40%	2 529	1 913	43%
Total Actif	3 221	2 657	45%	113	179	61%	3 333	2 836	46%	2 702	2 565	49%

Note : données comptables aux normes IFRS – plus haut niveau de consolidation

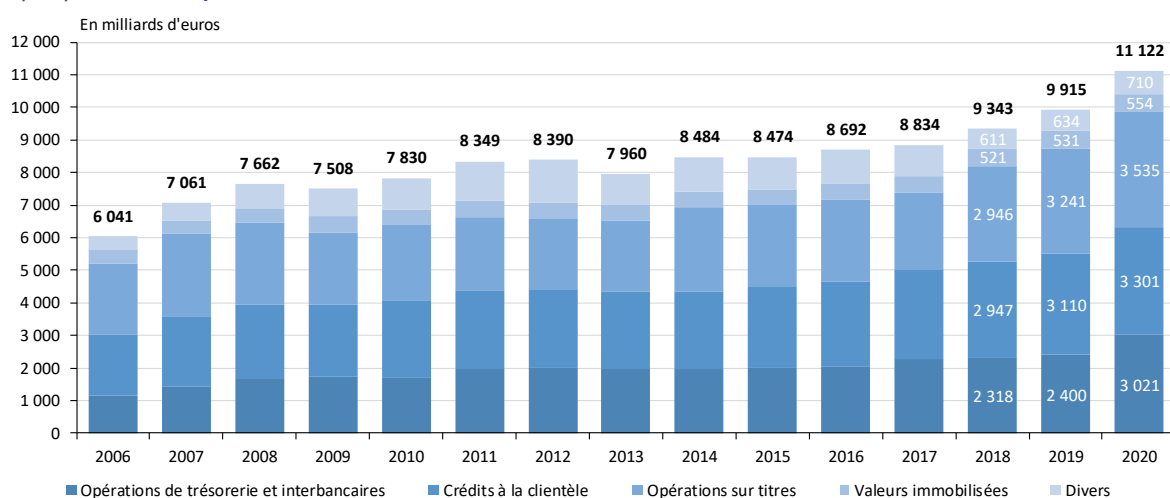
Lecture : les titres de créances (passif) avec des contreparties à l'étranger des 6 grands groupes représentent 2 004 GEUR fin 2020.

Source : ACPR

2.3 Bilan simplifié du secteur bancaire français sur base sociale³⁵

2.3.1 Avoirs et engagements des établissements de crédit

Graphique 11 **Composantes de l'actif**



Note : les variations annuelles des composantes de l'actif ne correspondent pas nécessairement à des phénomènes économiques. D'autres facteurs peuvent intervenir comme par exemple les opérations intra-groupe reflétant des changements organisationnels de grands groupes bancaires, ou encore d'éventuels changements de méthodes comptables induits par la convergence des normes comptables françaises vers les normes IFRS.

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

³⁵ Pour rappel, des données en base sociale ne sont pas consolidées.

Tableau 11 **Actif des établissements de crédit en détail**

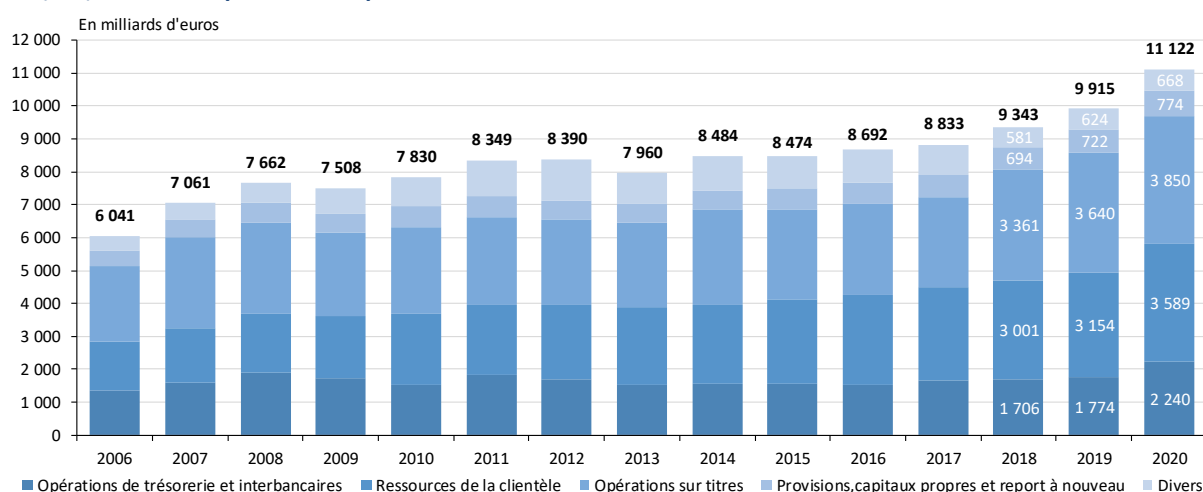
En milliards d'euros	2018	2019	2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 318	2 400	3 021
Caisse, banques centrales & offices des chèques postaux	491	561	925
Comptes ordinaires	133	147	185
Comptes et prêts	1 405	1 401	1 554
Valeurs reçues en pension	1	0	0
Autres prêts	289	290	357
Crédits à la clientèle	2 947	3 110	3 301
Crédits à la clientèle non financière	2 624	2 771	2 973
Prêts à la clientèle financière	185	196	187
Comptes ordinaires débiteurs	85	91	86
Créances douteuses	41	124	127
Autres crédits	12	12	13
Opérations sur titres	2 946	3 241	3 535
Titres reçus en pension livrée	1 221	1 366	1 435
Titres de transaction	816	949	1 099
Titres de placement	377	395	427
Titres de l'activité de portefeuille	1	2	2
Titres d'investissement	307	332	348
Autres opérations	224	197	224
Valeurs immobilisées	521	531	554
Prêts subordonnés	44	45	45
Part dans les entreprises liées	337	337	358
Immobilisations	28	29	28
Crédit-bail et location simple	109	117	120
Autres valeurs	2	3	5
Divers	611	634	710
Total de l'actif	9 343	9 915	11 122

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

Graphique 12 **Composantes du passif**



Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

Tableau 12 Passif des établissements de crédit en détail

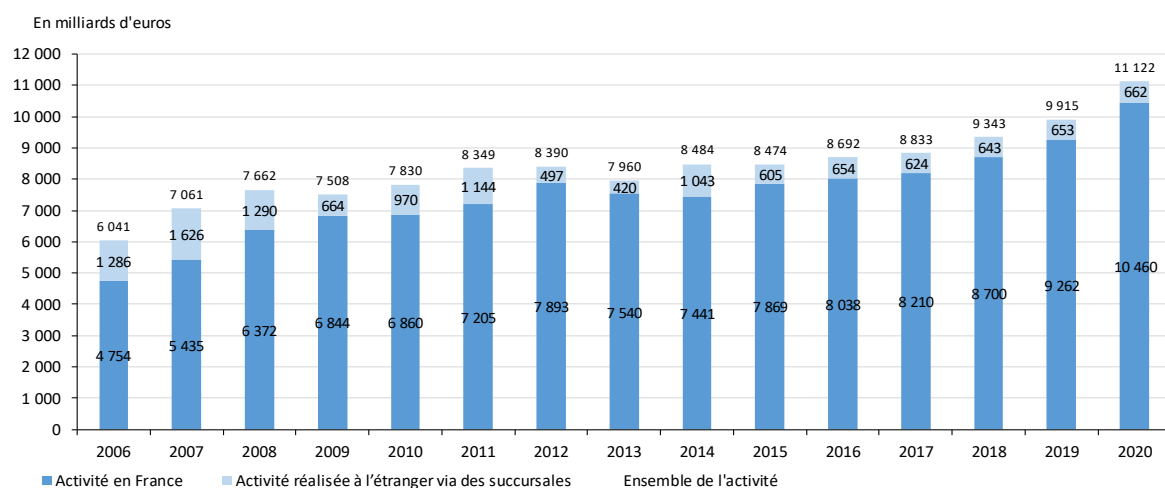
En milliards d'euros	2018	2019	2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 706	1 774	2 240
Banques centrales et office des chèques postaux	8	10	6
Comptes ordinaires créditeurs	118	139	172
Comptes et emprunts	1 273	1 321	1 669
Valeurs données en pension	18	19	42
Autres emprunts	289	285	352
Ressources émanant de la clientèle	3 001	3 154	3 589
Emprunts auprès de la clientèle financière	291	262	287
Comptes ordinaires créditeurs	1 212	1 344	1 661
Comptes d'épargne à régime spécial	1 023	1 062	1 134
Comptes créditeurs à terme	437	449	465
Bons de caisse et bons d'épargne	1	1	1
Autres ressources	37	38	41
Opérations sur titres	3 361	3 640	3 850
Titres donnés en pension livrée	1 200	1 367	1 456
Dettes représentées par un titre	1 218	1 290	1 261
<i>dont: titres de créances négociables</i>	546	561	485
<i>dont: obligations</i>	584	614	636
Autres opérations	943	983	1 134
Provisions, capitaux propres	620	646	692
Subventions et fonds publics affectés	7	7	7
Provisions diverses et dépôts de garantie à caractère mutuel	58	57	60
Dettes subordonnées	148	153	153
Capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	407	429	472
Report à nouveau (+ / -)	73	76	82
Divers	581	624	668
Total du passif	9 343	9 915	11 122

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

Graphique 13 Total de bilan des établissements de crédit



Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : activité France/ensemble de l'activité

Source : ACPR

Tableau 13 Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

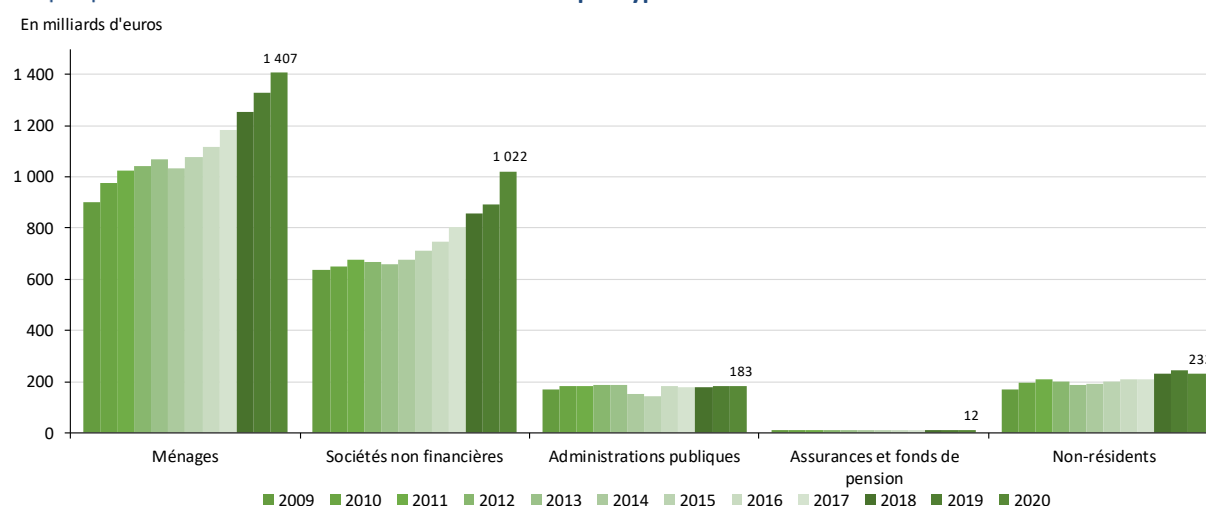
En milliards d'euros	2018	2019	2020
Engagements de financement			
En faveur :			
- d'établissements de crédit	215	242	255
- de la clientèle	1 049	1 083	1 167
Reçus :			
- d'établissements de crédit	450	495	531
- de la clientèle	101	78	56
Engagements de garantie			
D'ordre :			
- d'établissements de crédit	665	653	786
- de la clientèle	846	900	966
Reçus :			
- d'établissements de crédit	958	1 000	1 164
- de la clientèle	945	1 053	1 213
Engagements sur titres			
Titres à recevoir	433	614	662
Titres à livrer	440	615	669
Opérations en devises			
Monnaies à recevoir	10 619	9 627	10 037
Monnaies à livrer	10 733	9 713	10 121
Engagements sur instruments financiers à terme	52 037	51 535	49 002
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	43 386	42 691	41 319
Opérations sur instruments de cours de change	4 433	3 004	2 936
Opérations sur autres instruments	4 218	5 840	4 748

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

Graphique 14 Crédits à la clientèle non-financière par type de bénéficiaire



Population : ensemble des établissements de crédit

Note : Ménages = Particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif.

Périmètre : activité France

Source : ACPR

Tableau 14 **Crédits à la clientèle selon les différentes sous-catégories**

En milliards d'euros	2018	2019	2020
Crédits, prêts subordonnés et crédit-bail à la clientèle (ensemble de l'activité)	3 070	3 241	3 434
Crédits, prêts subordonnés et crédit-bail à la clientèle (activité en France)	2 724	2 864	3 067
Crédits, prêts subordonnés et crédit-bail à la clientèle non financière (activité en France)	2 533	2 656	2 857
<i>Dont clientèle non financière résidente (en France)</i>	2 301	2 412	2 624
<i>Dont clientèle non financière non résidente (en France)</i>	233	243	233
Crédits, prêts subordonnés et crédit-bail à la clientèle (activité à l'étranger via les succursales)	346	377	367

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : activité France/ensemble de l'activité

Lecture : Les crédits à la clientèle à la clientèle non financière non résidente en France s'élevaient à 233 milliards d'euros à fin 2020.

Source : ACPR

Tableau 15 **Crédits à la clientèle non financière résidente en France par type de bénéficiaire**

Type de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Sociétés d'assurance et fonds de pension	Institutions sans but lucratif au service des ménages	Administrations	Ensemble de la clientèle non financière
Crédits à l'habitat	149	113	1 063	0	2	2	1 330
Crédits à l'équipement	444	28	0	0	12	150	634
Crédits de trésorerie	253	12	137	5	2	6	416
Crédit-bail et opérations assimilées	76	3	18	0	1	3	100
Comptes ordinaires débiteurs	22	1	9	1	0	7	40
Affacturation	36	0	0	0	0	5	41
Autres crédits à la clientèle	42	0	4	6	0	10	62
TOTAL	1 022	159	1 231	12	17	183	2 624

Population : ensemble des établissements de crédit

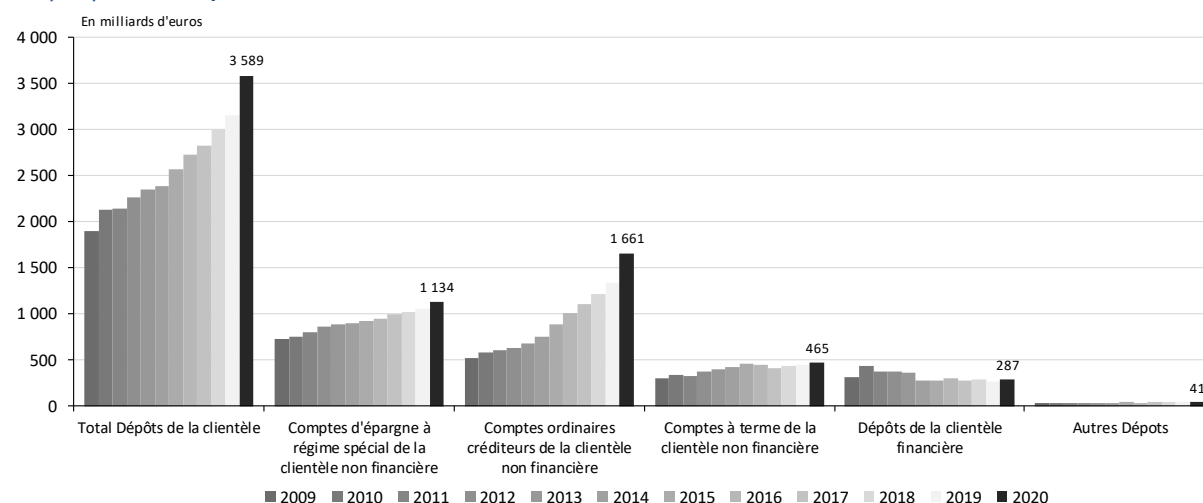
Périmètre : ensemble de l'activité

Note : Décomposition du périmètre ménages du graphique 14 en : Particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif.

La barre graphique représente la part de ce type de crédit à cette contrepartie par rapport à l'ensemble des crédits.

Source : ACPR

Graphique 15 **Dépôts de la clientèle**



Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Lecture : le montant des dépôts de la clientèle financière s'élève à 287 GEUR fin 2020

Source : ACPR

2.3.2 La garantie des dépôts en France

Tableau 16 Dépôts couverts par la Garantie des dépôts

En milliards d'euros et en %	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des dépôts couverts	1 062	1 113	1 168	1 229	1 357
Montant des dépôts éligibles à la couverture (estimation)	1 712	1 818	1 929	2 062	2 407
Dépôts couverts en proportion des dépôts éligibles (estimation)	62%	61%	61%	60%	56%

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

2.4 Bilan des entreprises d'investissement (EI) sur base sociale

Tableau 17 Bilan des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2018	2019	2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	49,1	42,5	41,7
Opérations avec la clientèle	6,0	4,1	4,6
Opérations sur titres et opérations diverses	324,3	362,3	334,6
Valeurs immobilisées	0,6	0,6	0,6
Total de l'actif	379,9	409,5	381,6
Opérations de trésorerie et interbancaires	44,4	38,6	34,6
Comptes créditeurs de la clientèle	6,6	8,6	7,7
Opérations sur titres et opérations	315,3	348,1	326,1
Provisions, capitaux propres	12,9	13,3	13,3
Report à nouveau (+/-)	0,5	0,8	0,6
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,2	0,1	-0,7
Total du passif	379,9	409,5	381,6

Population : ensemble des entreprises d'investissement

Source : ACPR

Tableau 18 Hors-bilan des entreprises d'investissement

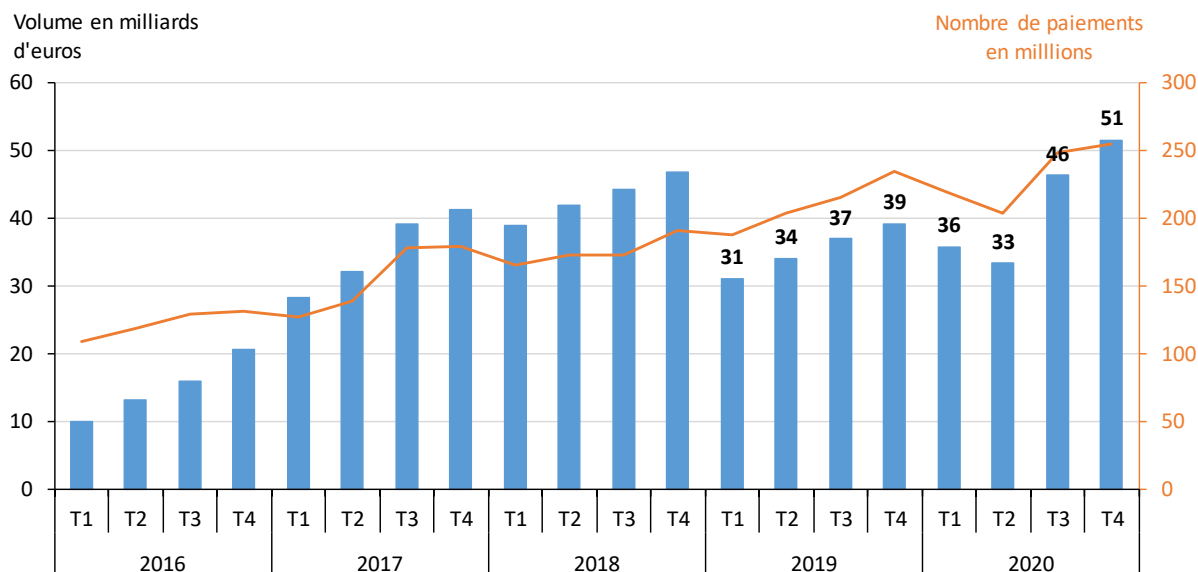
En milliards d'euros	2018	2019	2020
Engagements de financement			
Donnés	3,4	0,2	2,8
Reçus	4,4	2,5	4,2
Engagements de garantie			
D'ordre	7,5	4,7	4,5
Reçus	14,1	10,0	5,7
Engagements sur titre			
Titres à recevoir	20,4	7,7	9,9
Titres à livrer	9,4	7,9	9,5
Opérations en devises			
Monnaies à recevoir	186,1	182,3	171,6
Monnaies à livrer	100,2	108,4	190,7
Engagements sur instruments financiers	4 078,5	3 721,0	3 847,2
Autres engagements de hors bilan	49,2	53,8	81,0

Population : ensemble des entreprises d'investissement

Source : ACPR

2.5 L'activité des établissements de paiement (EP) et de monnaie électronique (EME)

Graphique 16 Volume des paiements trimestriels et nombre de transactions des établissements de paiement

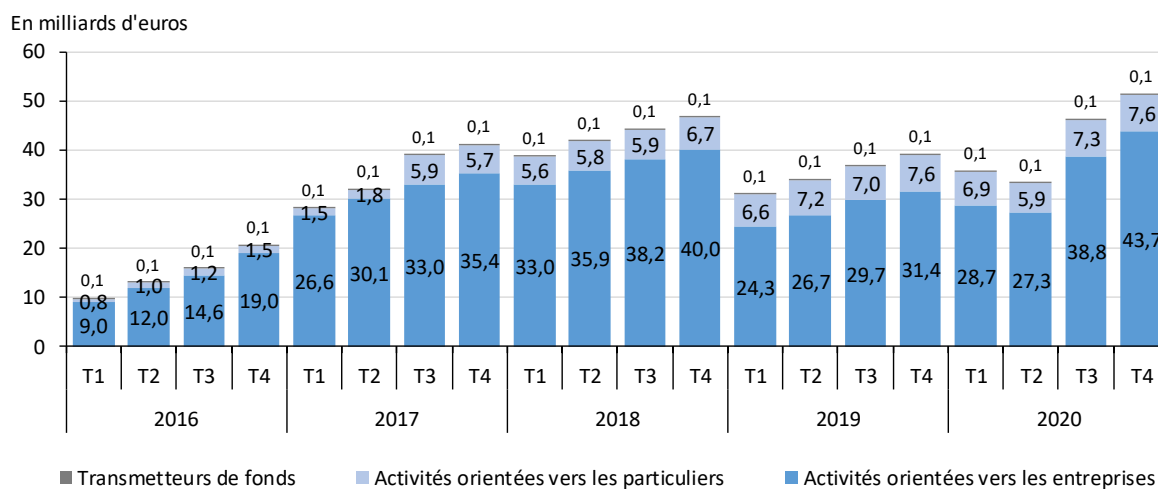


Population : ensemble des établissements de paiement

Lecture : au 4ème trimestre 2020, l'ensemble des établissements de paiement ont eu 51 millions de transactions. Le montant de l'ensemble de ces transactions s'est élevé à 255 milliards d'euros.

Source : ACPR

Graphique 17 Volume des paiements par type d'activité

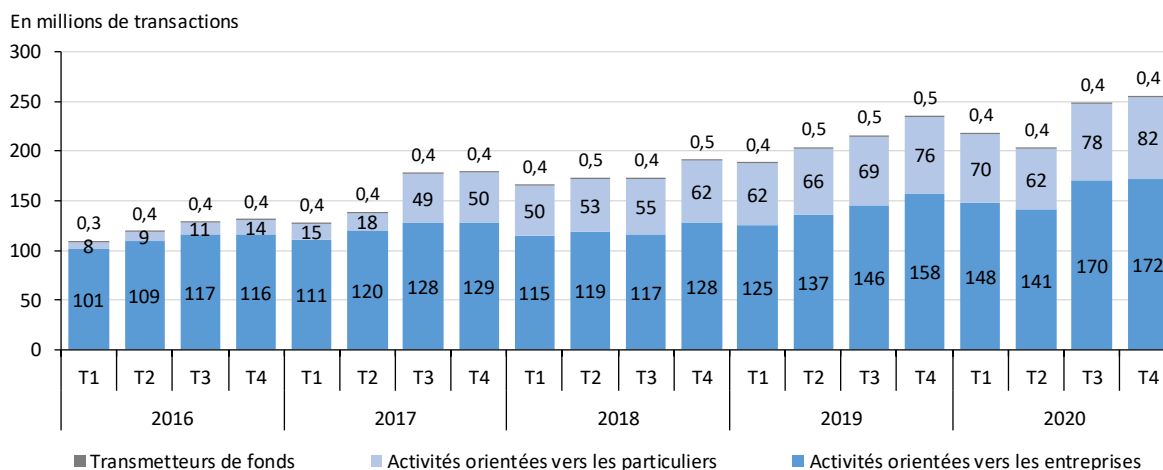


Population : ensemble des établissements de paiement

Lecture : au 4ème trimestre 2020, les EP qui ont une activité orientée vers les entreprises ont enregistré un volume de transactions de 43,7 milliards d'euros.

Source : ACPR

Graphique 18 Nombre de transactions par type d'activité

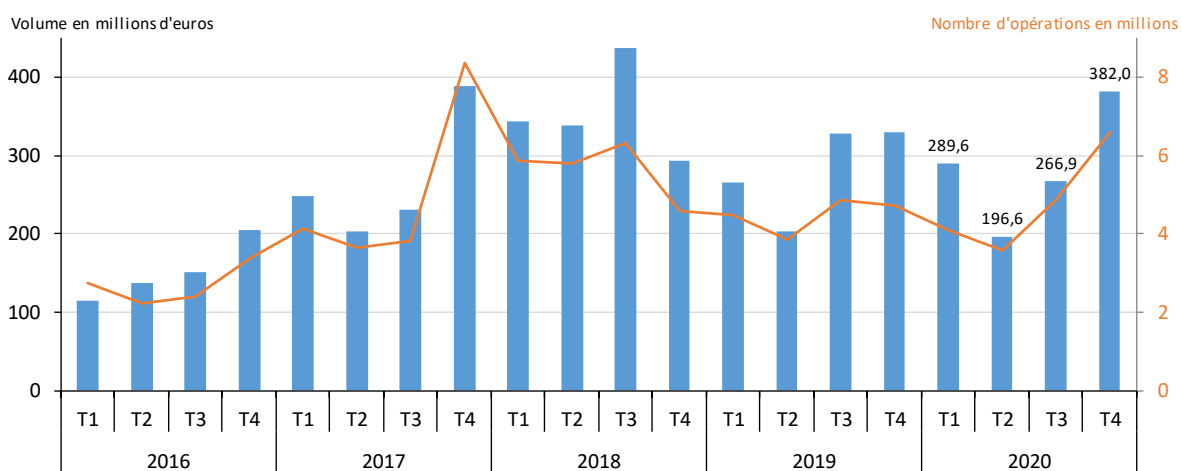


Population : ensemble des établissements de paiement

Lecture : au 4ème trimestre 2020, les EP qui ont une activité orientée vers les entreprises ont enregistré 172 millions de transactions.

Source : ACPR

Graphique 19 Volume des paiements de monnaie électronique et nombre de transactions



Population : ensemble des établissements de monnaie électronique

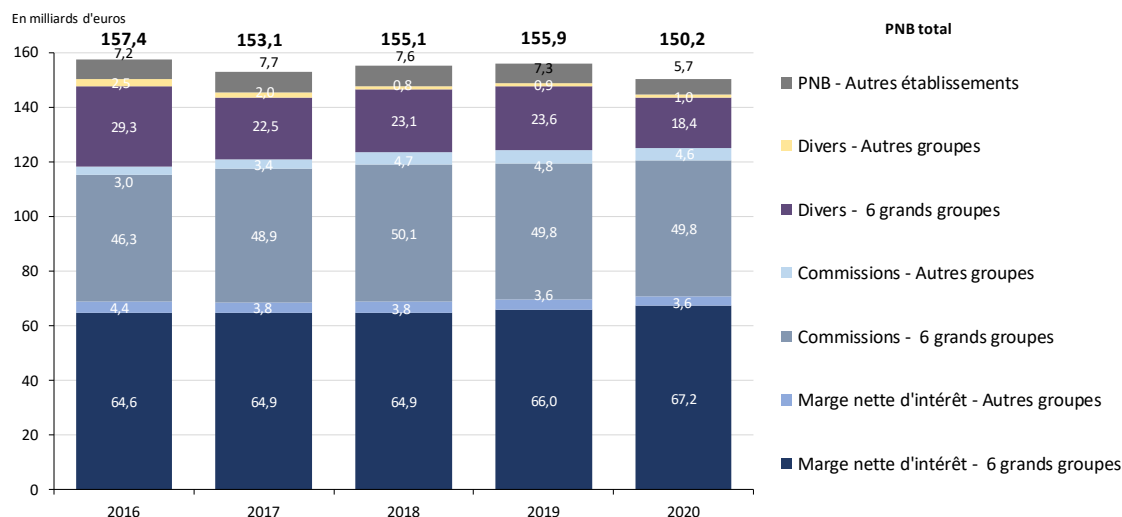
Lecture : au 4ème trimestre 2020, les EME ont enregistré 6,6 millions de transactions d'émissions de monnaie électronique. Le montant de ces émissions s'est élevé à 382 millions d'euros.

Source : ACPR

3. La rentabilité du secteur bancaire

3.1 Le Produit net bancaire (PNB)

Graphique 20 Composition du PNB de l'ensemble du secteur bancaire français



Source : ACPR

Lecture : en 2020, les marges net d'intérêt des 6 grands groupes ont constitué au total 67,2 milliards d'euros de PNB

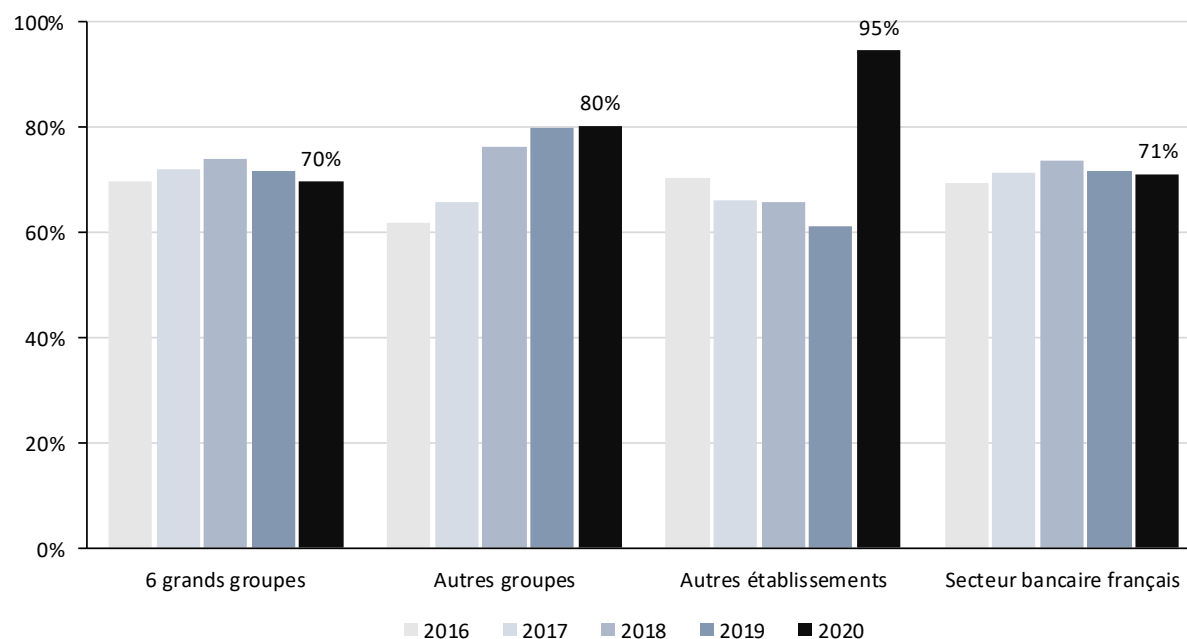
Tableau 19 PNB rapporté au total de bilan

PNB rapporté au total de bilan	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6 grands groupes	2,0%	2,2%	2,1%	2,1%	2,1%	2,0%	1,7%
Autres groupes	1,0%	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%	1,5%	1,4%
Autres établissements	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%	0,7%	0,5%

Source : ACPR

3.1.1 La rentabilité d'exploitation

Graphique 21 Coefficient net d'exploitation

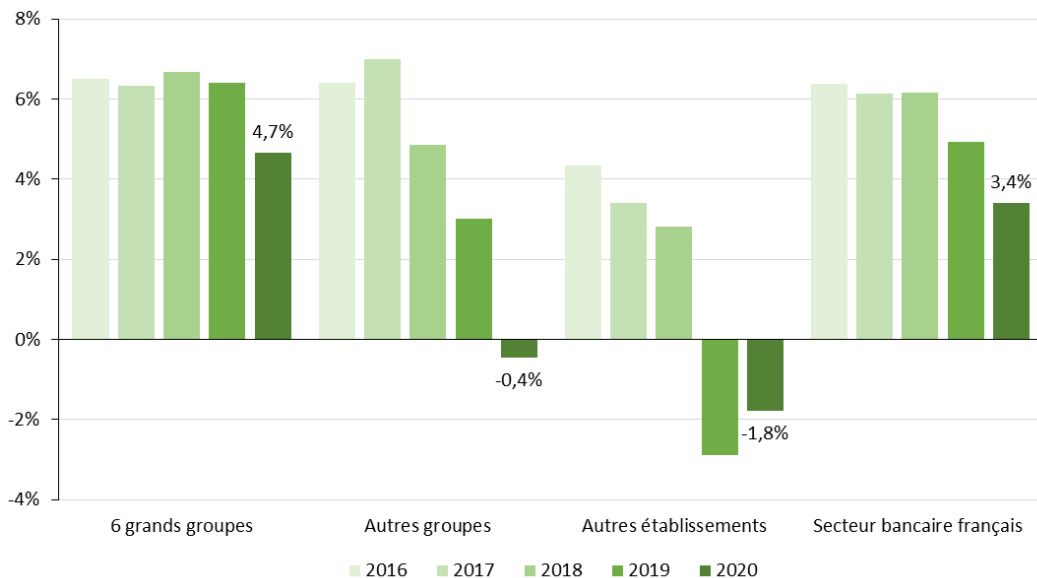


Source : ACPR

La méthode de calcul est expliquée dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5

3.1.2 Autres indicateurs de rentabilité

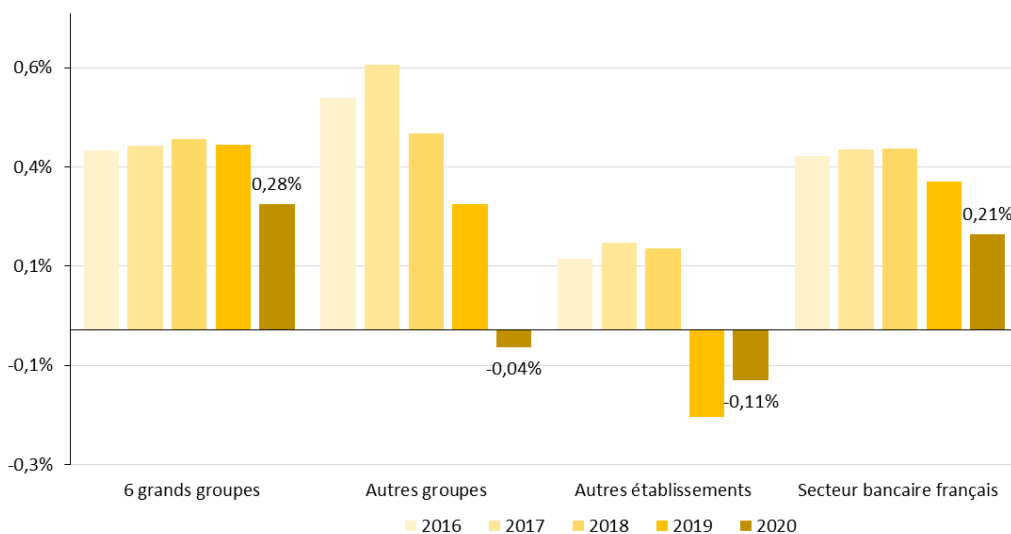
Graphique 22 Rentabilité des capitaux propres



Source : ACPR

La méthode de calcul est expliquée dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5

Graphique 23 Rentabilité des actifs



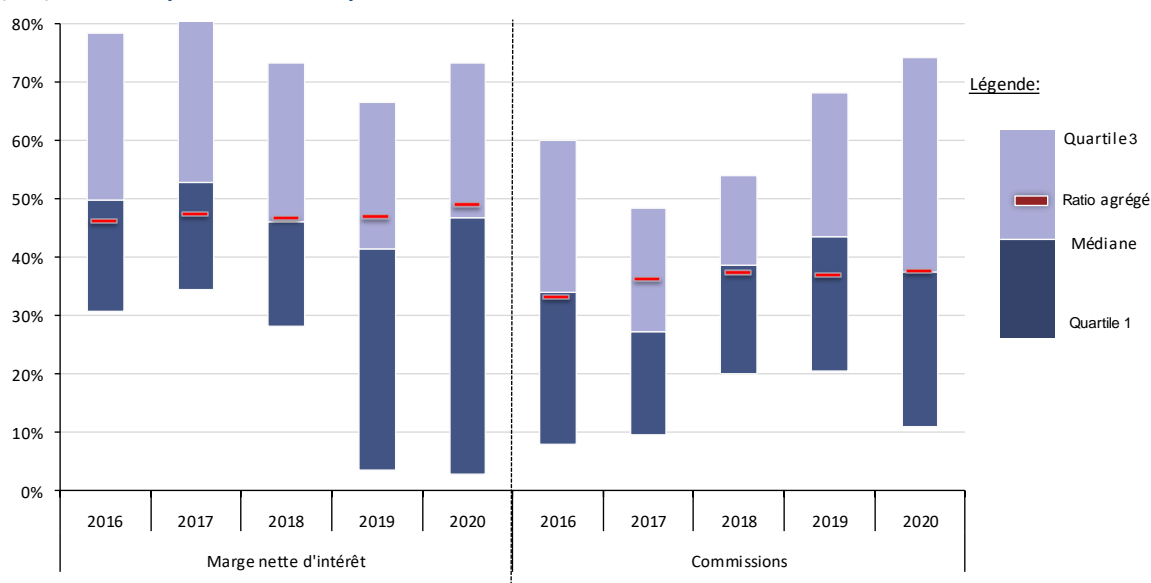
Source : ACPR

La méthode de calcul est expliquée dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5

3.2 Rentabilité des groupes bancaires

3.2.1 Le PNB des groupes bancaires

Graphique 24 Dispersion des composantes du PNB



Population : groupes bancaires au plus haut niveau de consolidation

Lecture : en 2020, 25 % des groupes au plus haut niveau de consolidation ont une part des commissions dans le PNB inférieure à 10,9 %

Source : ACPR

3.2.2 Rentabilité d'exploitation

Tableau 20 Décomposition du coefficient net d'exploitation

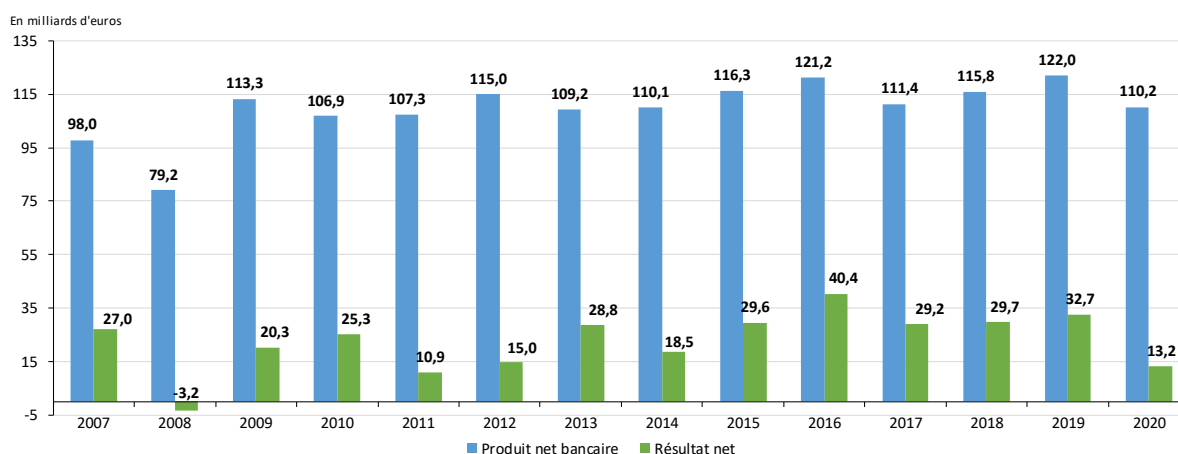
En milliards d'euros	6 grands groupes						Autres groupes					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges administratives et amortissements (A)	97,0	98,0	98,0	102,1	100,0	94,3	5,9	6,2	6,1	7,1	7,4	7,4
Charges administratives	88,9	89,6	92,4	96,5	92,1	86,2	5,6	5,9	5,9	6,9	6,9	6,9
Charges de personnel	51,6	52,0	53,7	54,3	55,2	53,7	3,3	3,5	3,4	4,0	4,2	4,2
Autres charges administratives	37,3	37,5	38,7	42,2	36,9	32,5	2,3	2,4	2,5	2,9	2,8	2,7
Amortissements	8,1	8,4	5,6	5,6	7,9	8,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,5	0,5
Immobilisations corporelles	5,9	6,3	3,4	3,4	5,4	5,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3
Immeubles de placement	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	1,9	1,9	1,9	2,0	2,2	2,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Décomposition du dénominateur : PNB (B)	141,8	140,2	136,2	138,1	139,4	135,3	9,8	10,0	9,2	9,4	9,3	9,2
Marge nette d'intérêt	66,3	64,6	64,9	64,9	66,0	67,2	4,7	4,4	3,8	3,8	3,6	3,6
Commissions	46,6	46,3	48,9	50,1	49,8	49,8	3,0	3,0	3,4	4,7	4,8	4,6
Divers	28,9	29,3	63,0	23,1	23,6	18,4	2,1	2,5	5,9	0,8	0,9	1,0
Coefficient d'exploitation (C=A / B) en %	68%	70%	72%	74%	72%	70%	60%	62%	66%	76%	80%	80%

Population : groupes bancaires au plus haut niveau de consolidation

Source : ACPR

3.3 Compte de résultat agrégé sur base sociale des établissements de crédits

Graphique 25 **Produit net bancaire et résultat net**



Population : ensemble des établissements de crédit

Source : ACPR

Tableau 21 **Compte de résultat agrégé**

En milliards d'euros

	Activité France			Ensemble de l'activité		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Produit net d'exploitation bancaire (a)	93,8	98,8	88,9	110,4	117,6	108,4
Opérations de trésorerie interbancaire	3,0	3,5	4,6	5,0	5,5	5,2
Opérations avec la clientèle	46,2	46,7	45,5	53,8	54,7	53,9
Opérations sur titres (b)	-17,7	16,3	-15,4	-14,8	15,5	-12,8
<i>dont pensions livrées</i>	-0,7	-1,9	0,2	-0,6	-1,4	0,6
Opérations de crédit-bail	2,6	2,6	2,0	3,0	3,0	2,3
Opérations de hors-bilan	23,0	-10,2	21,1	23,0	-6,5	20,4
Opérations de services financiers	15,5	16,4	16,7	17,7	18,6	19,1
Autres produits d'exploitation bancaire	21,1	23,4	14,4	22,8	26,8	20,2
Produits accessoires et divers nets	5,3	4,4	1,8	5,5	4,4	1,8
Produit net bancaire (c)	99,1	103,2	90,8	115,8	122,0	110,2
Frais généraux	67,5	65,5	63,7	77,5	76,4	74,3
Frais de personnel	35,2	35,6	34,8	40,9	41,9	40,9
Autres frais généraux	32,2	29,9	28,9	36,6	34,4	33,5
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	2,9	3,5	3,8	3,3	4,0	4,3
Résultat brut d'exploitation	28,7	34,2	23,2	35,1	41,6	31,5
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (d)	3,4	3,9	4,8	4,1	4,9	7,0
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-1,8	-0,6	3,6	-1,6	-0,3	4,2
Résultat d'exploitation	27,1	30,8	14,7	32,5	36,9	20,3
Gains nets sur actifs immobilisés	-0,8	0,9	-0,9	-0,5	0,7	-0,5
Résultat courant avant impôt	26,2	31,6	13,9	32,0	37,6	19,8
Résultat net	24,9	27,7	8,7	29,7	32,7	13,2

(a) Hors intérêts sur créances douteuses

(b) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille

(c) Hors intérêts sur créances douteuses

(d) Y compris intérêts sur créances douteuses

Population : ensemble des établissements de crédit

Source : ACPR

Tableau 22 Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois

	2018	2019	2020
Opérations avec la clientèle			
Coût moyen des ressources (y compris TCN)	1,0%	1,1%	0,9%
Rendement moyen des crédits	2,7%	2,6%	2,3%
Opérations sur titres			
Dettes représentées par un titre (hors TCN)	2,0%	1,7%	1,5%
Dettes subordonnées	3,6%	3,5%	3,2%
Rendement du portefeuille-titres	2,4%	5,5%	1,4%
Opérations de trésorerie			
Coût moyen des emprunts	1,1%	1,1%	0,6%
Rendement moyen des prêts	1,0%	1,1%	0,7%
Marge bancaire globale	1,1%	1,1%	0,9%

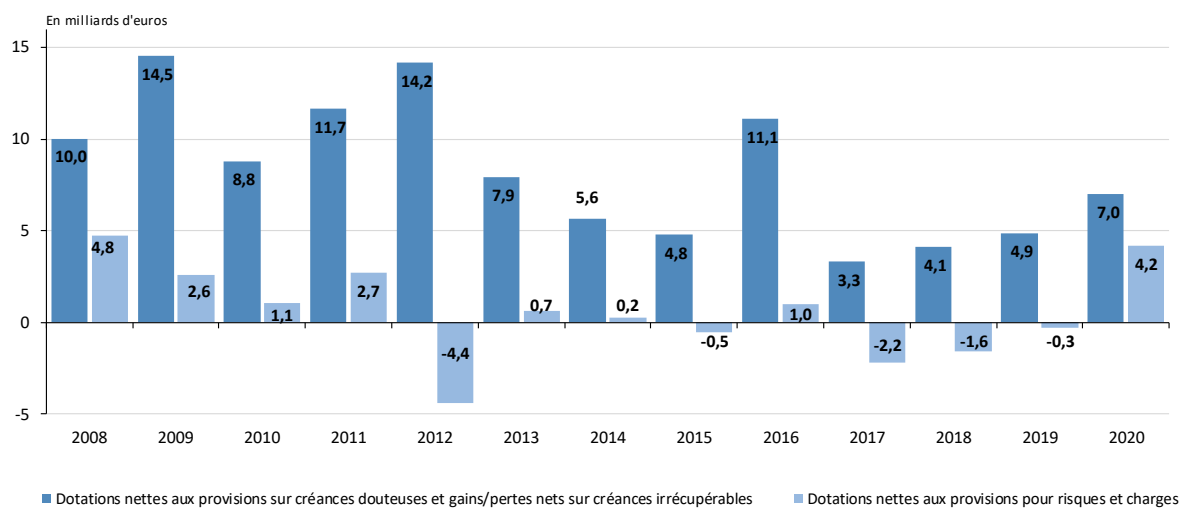
TCN : Titre de créance négociable

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Activité en France

Source : ACPR

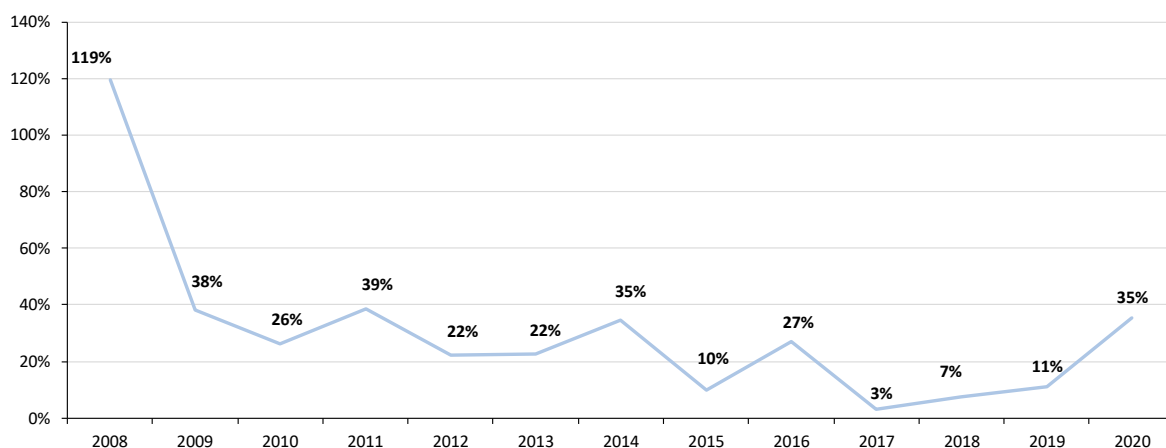
Graphique 26 Provisionnement



Population : ensemble des établissements de crédit

Source : ACPR

Graphique 27 Coût du risque rapporté au résultat brut d'exploitation

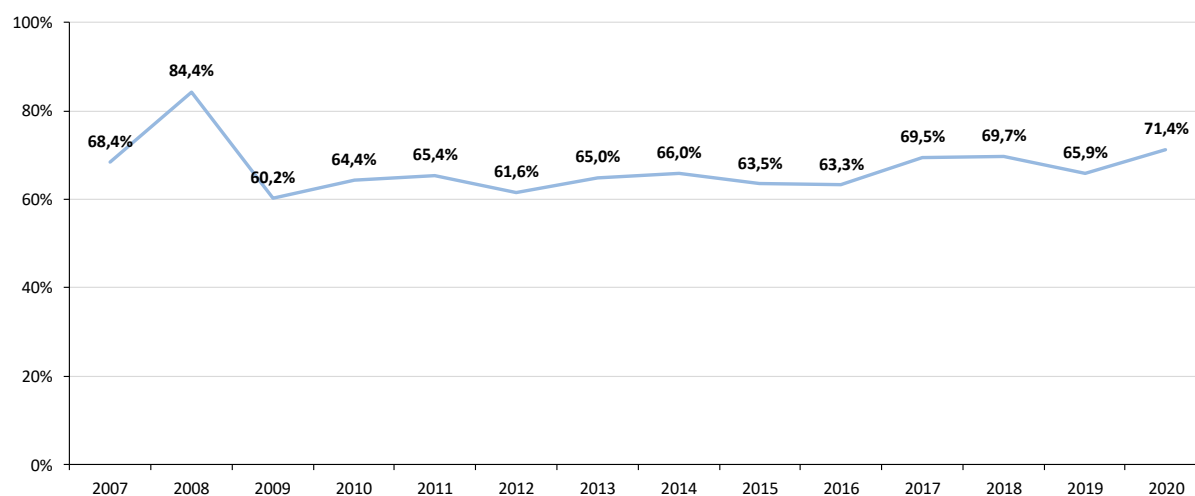


Population : ensemble des établissements de crédit

Note : le coût du risque est défini dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5

Source : ACPR

Graphique 28 Coefficient net d'exploitation



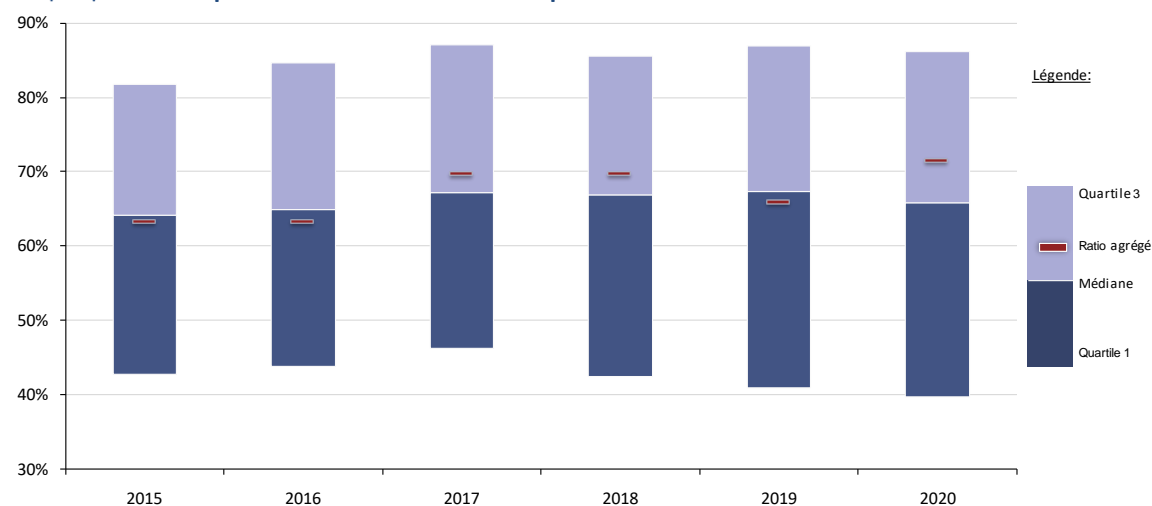
Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Note : le coefficient net d'exploitation est défini dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5

Source : ACPR

Graphique 29 Dispersion du coefficient net d'exploitation



Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Note : le coefficient net d'exploitation est défini dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5

Lecture : Au 31 décembre 2020, 25 % des établissements français ont un coefficient net d'exploitation inférieur à 39,7 % alors que le coefficient net d'exploitation moyen est de 71,4 %

Source : ACPR

Tableau 23 Indicateurs principaux relatifs au résultat agrégé des établissements de crédit

En milliards d'euros	2018	2019	2020
Produit net bancaire	116	122	110
Frais de structure	81	80	79
Résultat brut d'exploitation	35	42	32
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	4	5	7
Résultat d'exploitation	33	37	20
Résultat courant avant impôt	32	38	20
Résultat net	30	33	13

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

Tableau 24 Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats des établissements de crédit

	2018	2019	2020
Coût moyen des ressources à la clientèle	1,1%	1,1%	0,8%
Rendement moyen des crédits à la clientèle	2,8%	2,7%	2,4%
Marge bancaire globale	1,2%	1,2%	1,0%
Coefficient net d'exploitation	69,7%	65,9%	71,4%
Rendement des fonds propres	6,2%	6,5%	2,4%

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

3.4 Compte de résultat agrégé sur base sociale des entreprises d'investissement

Tableau 25 Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2018	2019	2020
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	-34,6	-24,0	-41,6
Opérations sur IFT (activité pour compte propre) (net)	35,5	24,3	43,3
Prestation de services financiers (net)	3,5	3,3	4,4
Autres éléments du PNB	-1,9	-2,0	-3,5
Produit net bancaire	2,5	1,6	2,6
Frais généraux	2,1	1,9	1,9
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,1	0,1
Résultat brut d'exploitation	0,3	-0,3	0,6
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	0,1	0,0	0,1
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-0,1	0,0	0,0
Résultat d'exploitation	0,3	-0,4	0,5
Résultat courant avant impôt	0,4	-0,4	0,4
Résultat net	0,130	0,133	0,152

Population : ensemble des entreprises d'investissement

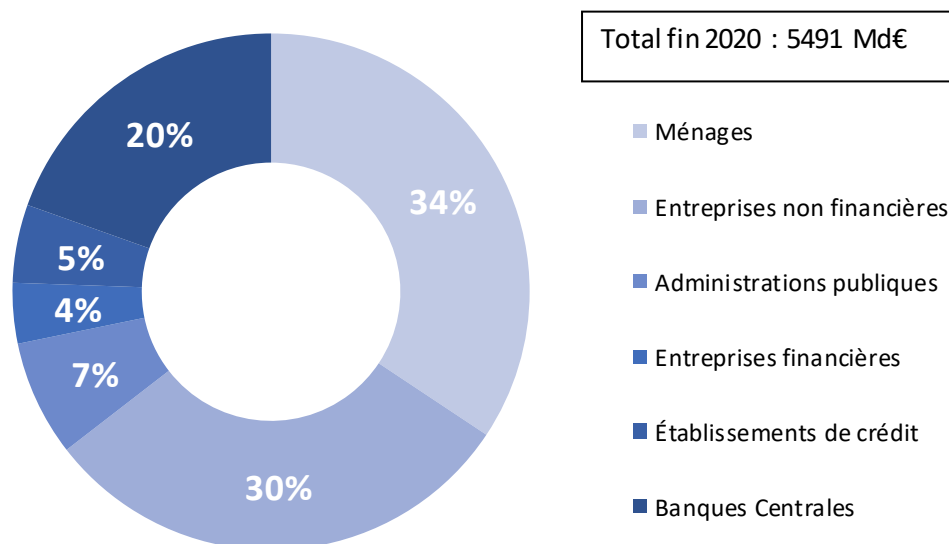
Source : ACPR

4. Les risques

4.1 Le risque de crédit

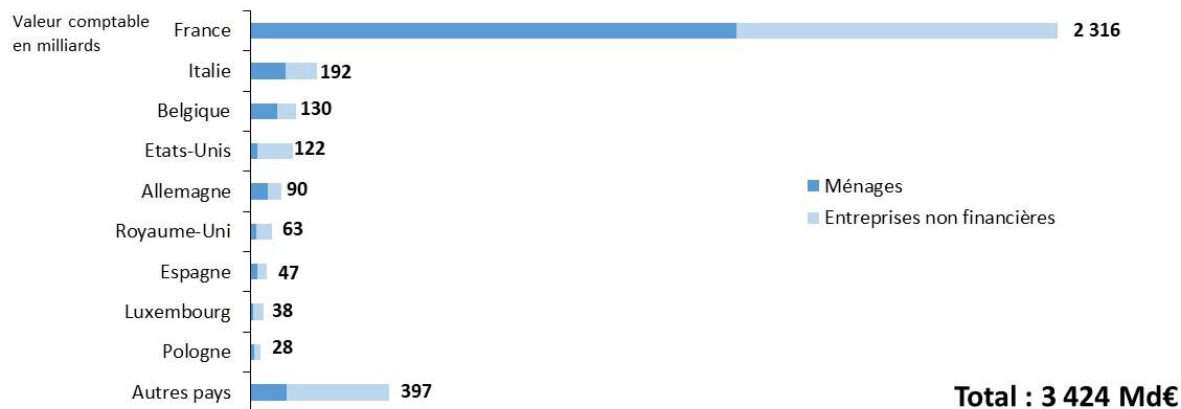
4.1.1 Le risque de crédit des groupes bancaires

Graphique 30 Répartition des crédits accordés, nets de provisions, par type de bénéficiaire fin 2020



Population : groupes bancaires
Source : ACPR

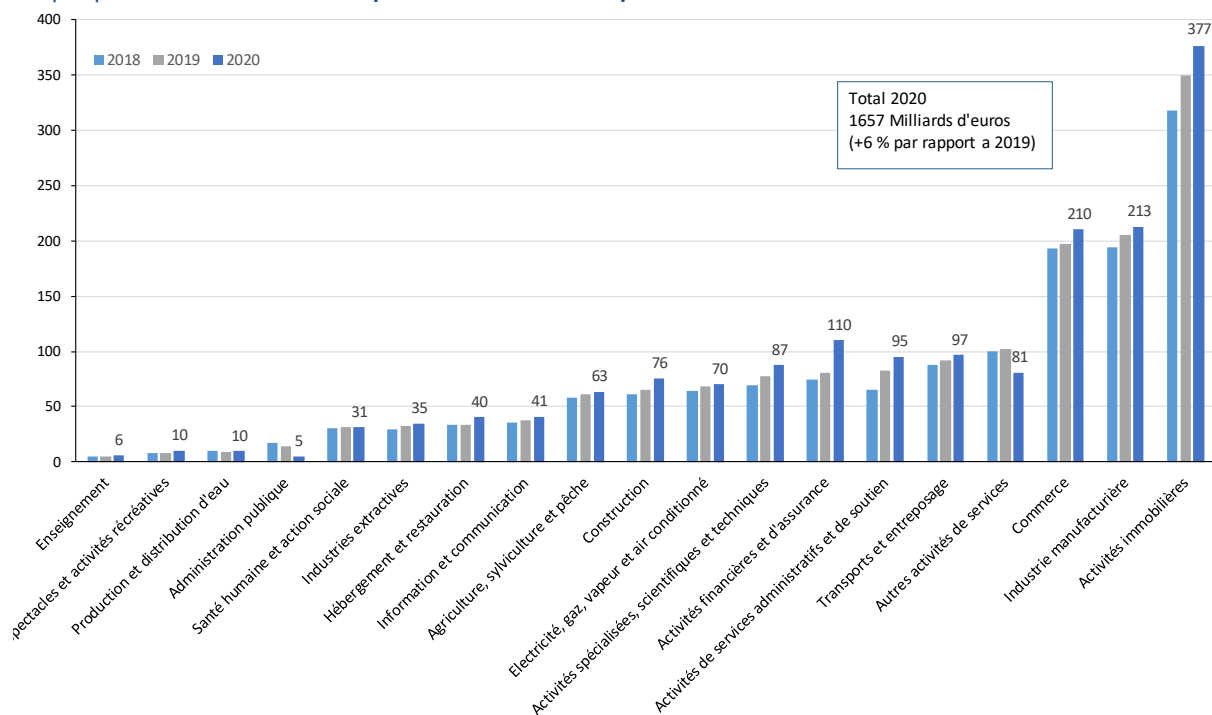
Graphique 31 Crédits aux ménages et aux entreprises non financières par pays de résidence du bénéficiaire fin 2020



Note de lecture: Au plus haut niveau de consolidation, les banques françaises détiennent 2 316 milliards d'euros de crédits sur les ménages et ENF français et 192 milliards sur les ménages et ENF italiens. Les montants sont exprimés en valeur nette comptable.

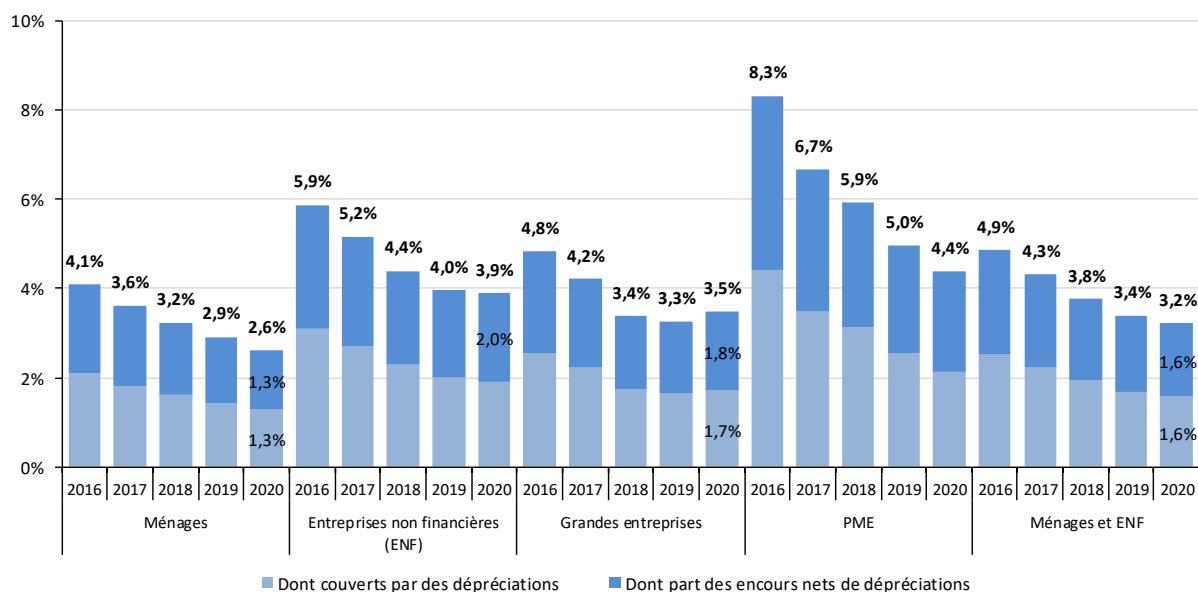
Population : groupes bancaires
Source : ACPR

Graphique 32 Crédits aux entreprises non financières par secteur d'activité fin 2020



Population : groupes bancaires
Source : ACPR

Graphique 33 Taux de prêts non performants dans les encours bruts



Population : groupes bancaires
Lecture : fin 2020, les banques ont 2,6 % de prêt non performants bruts envers les ménages. Les prêts non performants nets de dépréciations s'élèvent à 1,3 % des encours bruts de prêts vis-à-vis des ménages.
Source : ACPR

Tableau 26 Taux de prêts non performants et taux de provisionnement par pays en 2020

	Crédits aux ménages et aux ENF en milliards d'euros	Taux de prêts non performants (ménages et ENF)	Taux de provisionnement *
Italie	201	7,0%	72,4%
Espagne	49	6,2%	76,8%
Pologne	29	4,8%	77,3%
Allemagne	93	4,4%	65,9%
Luxembourg	39	3,4%	27,7%
Royaume-Uni	64	2,8%	80,9%
France	2 361	2,6%	70,1%
Belgique	132	2,6%	52,7%
Suisse	33	1,8%	52,0%
États-Unis	124	1,7%	66,0%
Pays-Bas	25	1,1%	63,4%
Autres pays	352	5,1%	70,1%

Note : * Taux de provisionnement calculé ici rapporte les dépréciations enregistrées sur les prêts performants et non performants, au total de l'encours brut de prêt non performant.

Population : groupes bancaires

Source : ACPR

Tableau 27 Entreprises non financières : taux de prêts non performants et taux de provisionnement, par secteur d'activité

	Crédits aux ENF en milliards d'euros	Taux de prêts non performants	Taux de provisionnement *
Activités immobilières	383	2,5%	69,6%
Industrie manufacturière	220	5,0%	67,1%
Commerce	218	4,8%	73,1%
Activités financières et d'assurance	113	2,7%	85,6%
Transports et entreposage	99	4,3%	50,1%
Activités de services administratifs et de soutien	96	2,6%	62,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	90	4,0%	67,5%
Autres activités de services	84	3,0%	94,6%
Construction	80	7,6%	67,6%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	71	1,4%	85,8%
Agriculture, sylviculture et pêche	65	4,6%	74,5%
Hébergement et restauration	44	8,3%	84,2%
Information et communication	42	3,2%	50,7%
Industries extractives	36	5,0%	53,7%
Santé humaine et action sociale	32	2,4%	72,0%
Arts, spectacles et activités récréatives	11	4,7%	89,5%
Production et distribution d'eau	10	3,6%	81,3%
Enseignement	6	3,3%	78,6%
Administration publique	5	3,6%	77,3%

Note : * Le taux de provisionnement calculé ici rapporte les dépréciations enregistrées sur les prêts performants et non performants, au total de l'encours brut de prêt non performant.

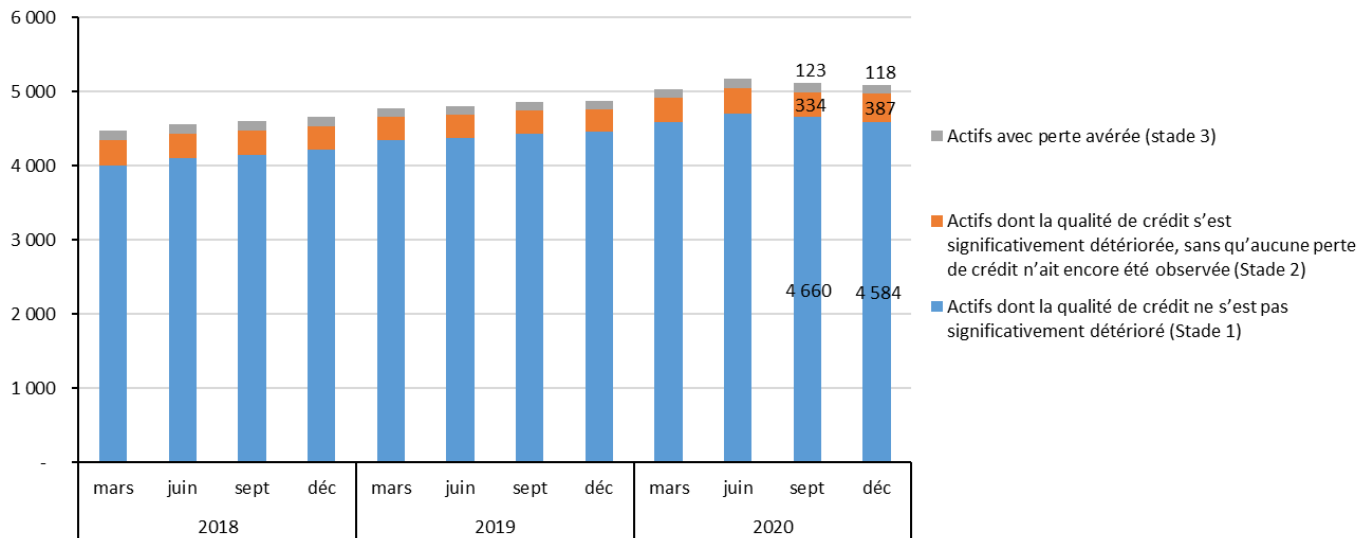
Population : groupes bancaires

Périmètre : ménages et entreprises non financières

Source : ACPR

Graphique 34 Répartition des actifs selon la qualité de crédit selon la norme IFRS9

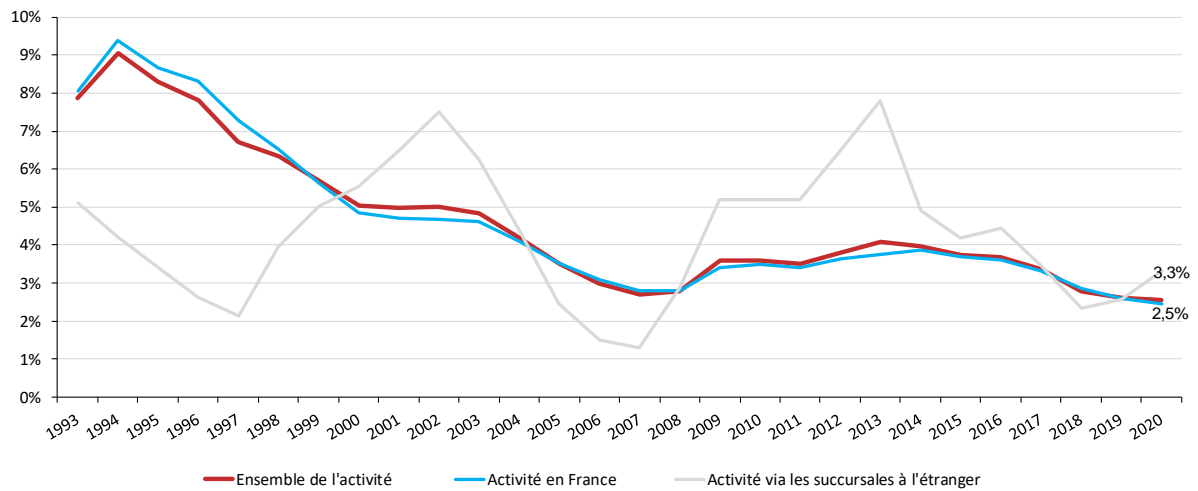
En milliards d'euros



Population : groupes bancaires
 Source : ACPR

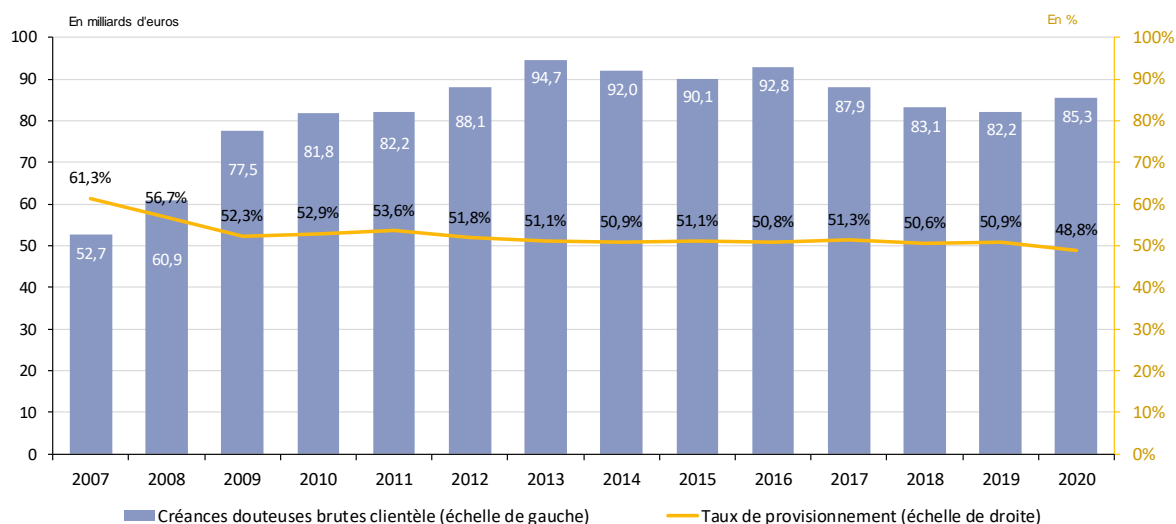
4.1.2 Le risque de crédit des établissements de crédit en France

Graphique 35 Taux de créances douteuses brutes



Population : ensemble des établissements de crédit
 Note : le taux de créances douteuses est défini dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5
 Source : ACPR

Graphique 36 Taux de provisionnement des créances douteuses brutes



Population : ensemble des établissements de crédit

Note : le taux de créances douteuses et le taux de provisionnement sont définis dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5

Source : ACPR

4.2 Éléments de mesure du risque de liquidité

4.2.1 Indicateurs de liquidité sur base consolidée

Tableau 28 Stock d'actifs liquides

En milliards d'euros

	6 grands groupes			Autres groupes			Autres établissements			Secteur bancaire français		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Total des actifs de niveau 1 (HQLA*)	856	904	1 348	58	81	93	32	34	48	946	1 020	1 490
Encaisses et dépôts banques centrales hors réserves obligatoires	485	509	951	31	45	70	25	26	42	541	581	1 063
<i>Dont banques centrales</i>	471	494	935	31	45	70	25	26	42	526	565	1 047
Titres de créances ¹	364	390	393	27	36	22	7	8	6	398	434	422
Autres actifs de niveau 1	7	4	4	0	0	0	0	0	0	7	5	5
Total des actifs de niveau 2A	25	30	34	1	3	2	0	0	0	27	33	36
<i>Dont titres de créances émis par des banques et administrations centrales ou par des administrations locales²</i>	16	20	21	1	2	2	0	0	0	18	23	23
Total des actifs de niveau 2B	49	59	57	1	1	0	0	0	0	51	60	58
<i>Dont titres de créances émis par des entreprises</i>	14	15	17	0	0	0	0	0	0	15	16	17
<i>Dont actions</i>	28	36	35	0	0	0	0	0	0	28	36	35
Total des actifs liquides	930	993	1 439	60	85	95	33	35	49	1 023	1 113	1 584

HQLA : High Quality Liquid Assets= Actifs Liquides de Haute Qualité

1 : Essentiellement des administrations et banques centrales de l'Union Européenne ou bien de pays tiers, sous réserve que la dette souveraine soit classée dans les échelons de qualité de crédit de 1 à 3.

2 : Essentiellement : échelons de qualité de crédit compris entre 4 et 6 : banques et administrations centrales de pays tiers, administrations régionales ou entités de service public (tous pays confondus)

Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

Tableau 29 Actifs grevés et non grevés par type d'instruments

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Ensemble des groupes français		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Prêts hors crédits hypothécaires	4 082	4 284	4 932	353	394	384	4 435	4 678	5 316
Prêts hypothécaires	693	712	742	28	28	37	721	740	779
Actions	142	197	207	14	16	16	156	213	223
Titres de créance	661	713	795	101	88	89	761	801	885
Autres actifs	1 047	1 105	1 187	103	107	121	1 149	1 212	1 308
Total de l'actif (en milliard d'euros)	6 625	7 011	7 864	599	633	648	7 224	7 644	8 512
Dont part des actifs grevés	14,9%	15,0%	18,7%	29,7%	23,3%	30,9%	16,1%	15,7%	19,6%

Parts des actifs grevés par types d'instruments

Prêts hors crédits hypothécaires	10,5%	10,3%	13,8%	23,9%	21,2%	32,5%	11,6%	11,2%	15,2%
Prêts hypothécaires	27,2%	26,6%	29,5%	12,5%	19,1%	17,3%	26,6%	26,3%	28,9%
Actions	48,9%	51,4%	55,3%	0,1%	0,1%	0,6%	44,6%	47,6%	51,4%
Titres de créance	31,2%	29,6%	39,2%	56,2%	43,2%	50,0%	34,5%	31,1%	40,3%
Autres actifs	9,0%	10,0%	11,9%	32,8%	19,5%	20,4%	11,1%	10,8%	12,7%

Population : groupes bancaires

Lecture : fin 2020, 15,2 % des prêts hors crédits hypothécaires étaient grevés

Source : ACPR

Tableau 30 Ratios crédits sur dépôts

En milliards d'euros		6 grands groupes			Autres groupes			Total des groupes		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Crédits	Toutes contreparties confondues	4 231	4 453	5 069	381	423	422	4 611	4 876	5 491
	Dont toutes clientèles hors EC et banques centrales	3 505	3 686	3 854	281	305	295	3 786	3 991	4 149
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	3 000	3 191	3 352	178	194	191	3 178	3 384	3 543
Dépôts	Toutes contreparties confondues	4 039	4 267	5 053	186	198	208	4 225	4 465	5 261
	Dont toutes clientèles hors EC et banques centrales	3 528	3 702	4 203	115	131	137	3 642	3 833	4 340
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	2 651	2 850	3 243	90	108	116	2 741	2 958	3 360
Ratios Crédits / Dépôts	Toutes contreparties confondues	105%	104%	100%	204%	214%	203%	109%	109%	104%
	Dont toutes Clientèles hors EC et banques centrales	99%	100%	92%	245%	233%	215%	104%	104%	96%
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	113%	112%	103%	199%	180%	164%	116%	114%	105%

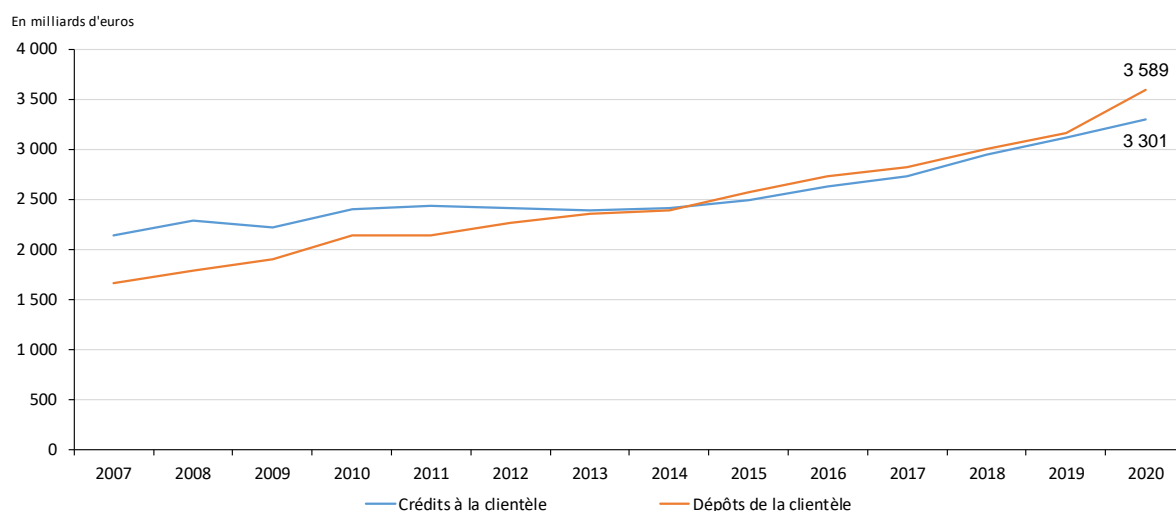
Note : Ratios calculés hors retraitement de l'épargne centralisée.

Population : groupes bancaires

Source : ACPR

4.2.2 Risque de liquidité sur base sociale

Graphique 37 Crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée

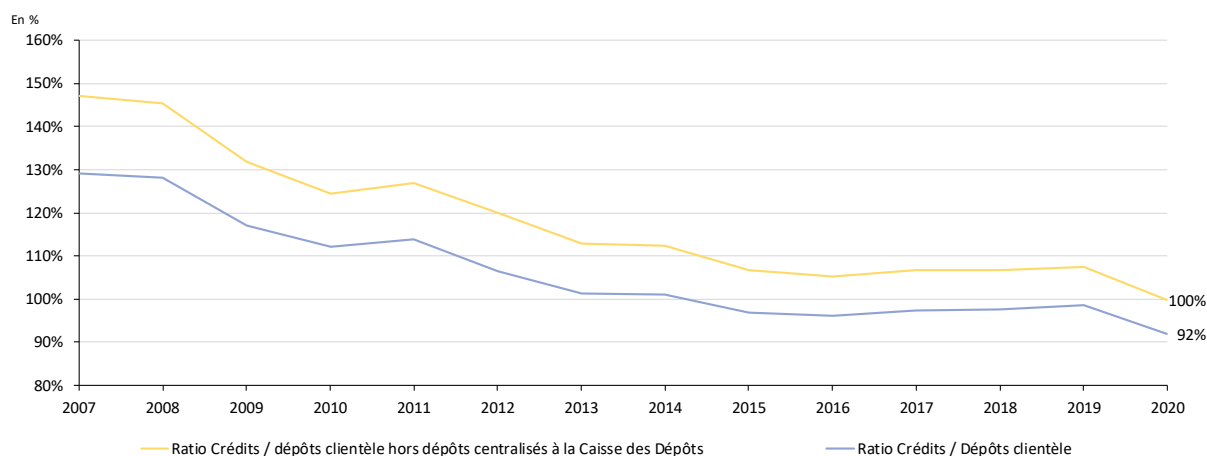


Note : ensemble de la clientèle (financière et non financière)

Population : ensemble des établissements de crédit

Source : ACPR

Graphique 38 Ratios crédits sur dépôts clientèle, avec et sans prise en compte de la centralisation des dépôts à la Caisse des dépôts et consignations



Note : ensemble de la clientèle (financière et non financière)

Population : ensemble des établissements de crédit

Périmètre : ensemble de l'activité

Source : ACPR

4.3 Éléments de mesure des risques de marché et de contrepartie des groupes bancaires

Tableau 31 Portefeuille de négociation dans le total de bilan

En milliards d'euros

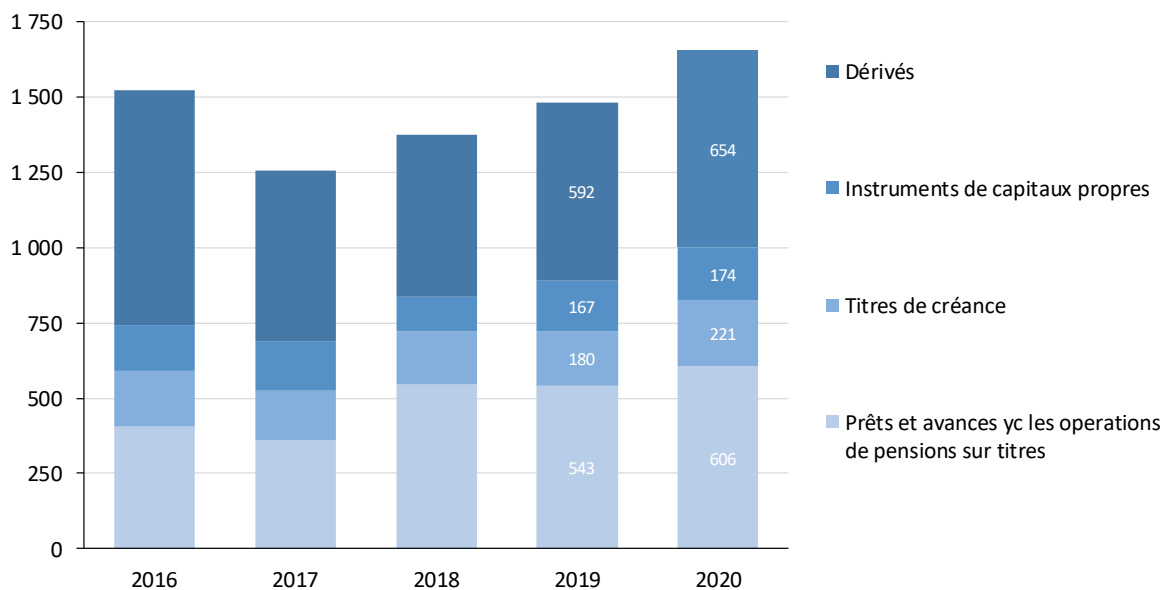
	6 grands groupes			Autres groupes			Total des groupes		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Portefeuille de négociation - Actif	1 316	1 410	1 575	61	72	80	1 377	1 482	1 654
Portefeuille de négociation - Passif	1 153	1 197	1 396	68	84	87	1 221	1 280	1 483
Total bilan	6 625	7 011	7 864	599	633	648	7 224	7 644	8 512
Part du portefeuille de négociation à l'actif du bilan	20%	20%	20%	10%	11%	12%	19%	19%	19%
Part du portefeuille de négociation au passif du bilan	17%	17%	18%	11%	13%	13%	17%	17%	17%

Population : groupes bancaires

Source : ACPR

Graphique 39 Répartition du portefeuille de négociation à l'actif

En milliards d'euros

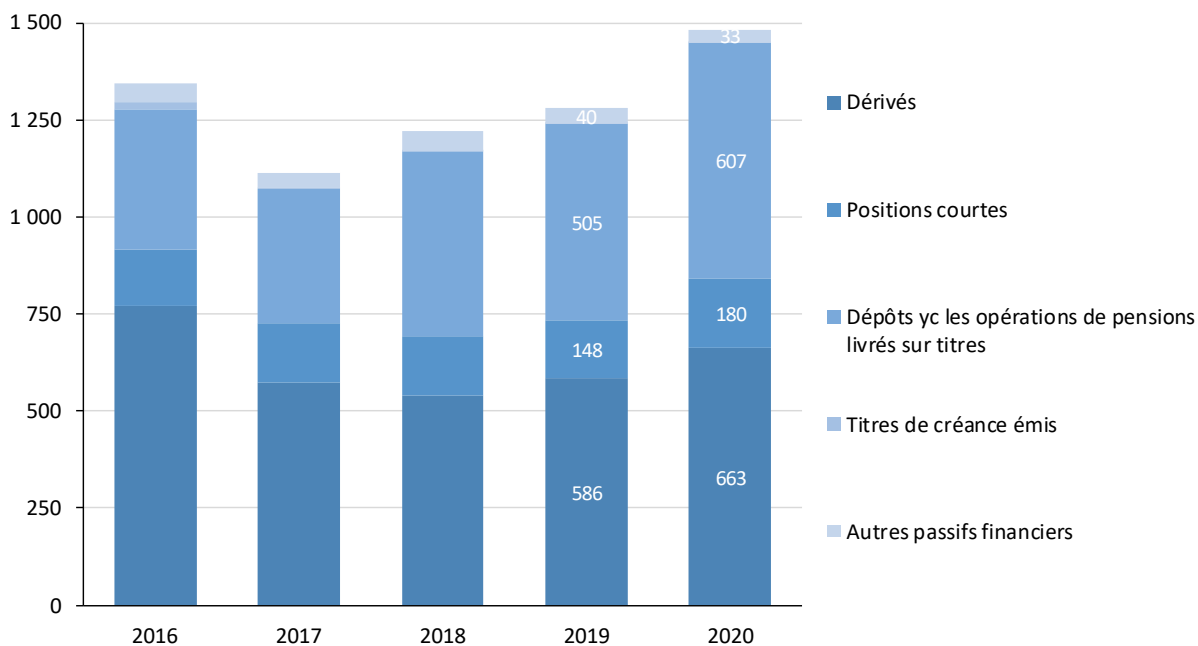


Population : groupes bancaires

Source : ACPR

Graphique 40 Répartition du portefeuille de négociation au passif

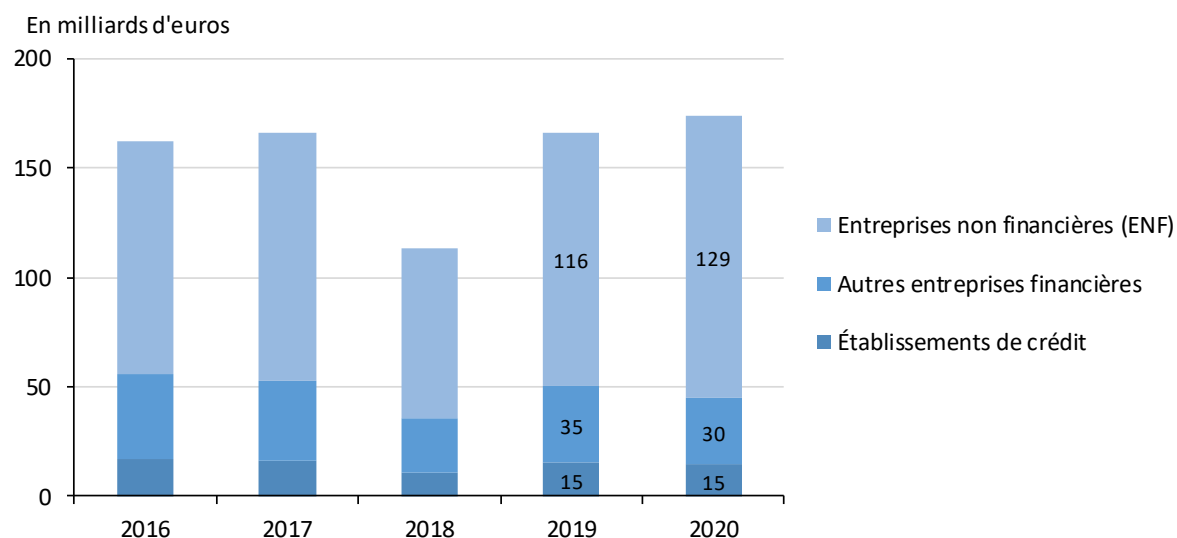
En milliards d'euros



Population : groupes bancaires

Source : ACPR

Graphique 41 Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par type d'émetteur



Graphique 42 Titres de créance détenus dans le portefeuille de négociation par type d'émetteur

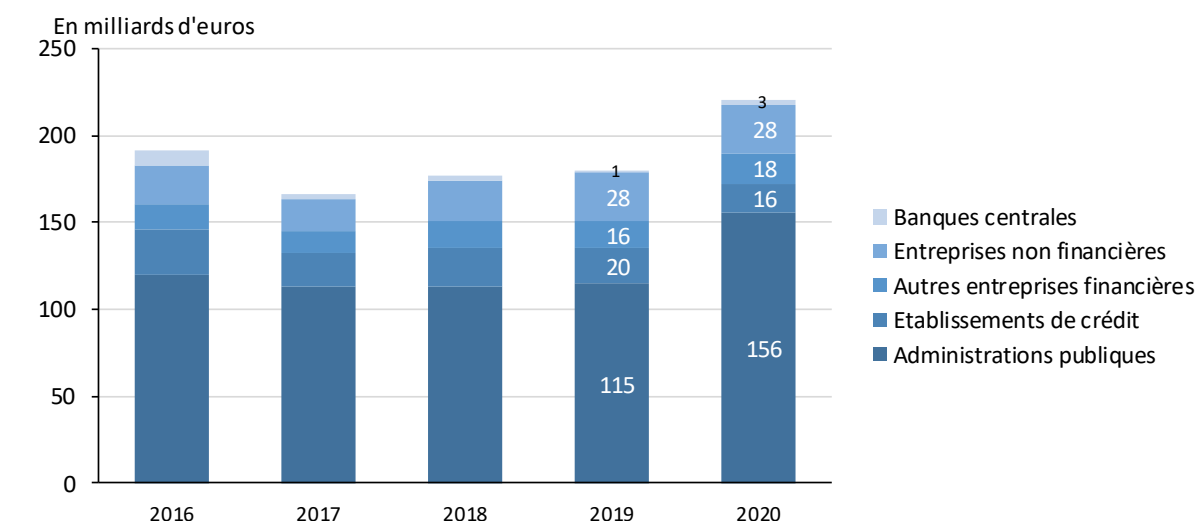
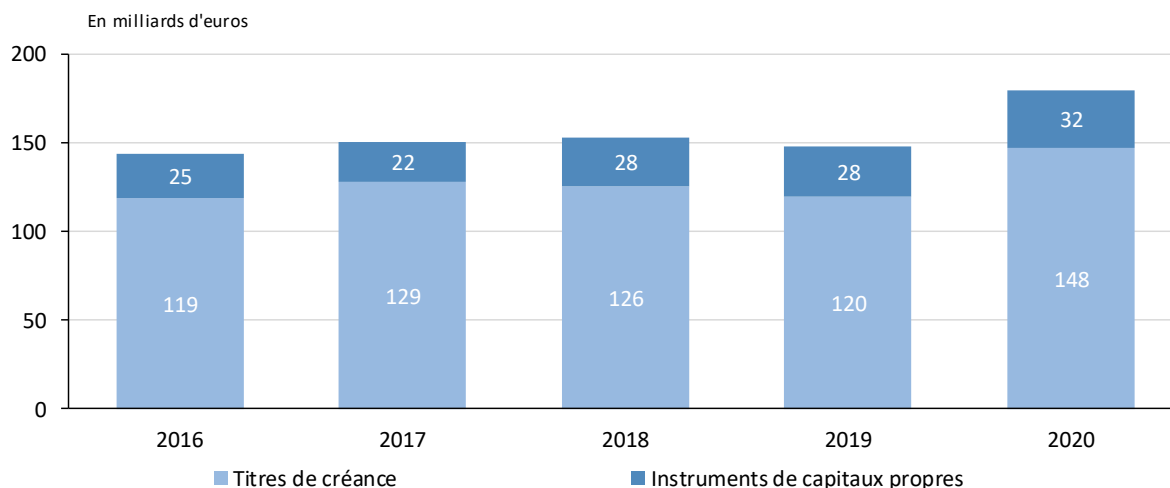


Tableau 32 Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Total		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Banques centrales	17	20	26	0	0	0	17	20	26
Administrations publiques	17	14	20	0	0	0	17	14	20
Établissements de crédit	171	185	207	2	0	0	173	185	207
Autres entreprises financières	306	287	314	0	0	0	306	287	314
Entreprises non financières	32	37	38	0	0	0	32	37	38
Ménages	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	544	543	606	2	0	0	546	543	606

Population : groupes bancaires
Source : ACPR

Graphique 43 Positions courtes du portefeuille de négociation



Population : groupes bancaires
Source : ACPR

Tableau 33 Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par type de contrepartie

En milliards d'euros

	6 grands groupes			Autres groupes			Total		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Banques Centrales	32	43	45	0	0	0	32	43	45
Administrations Publiques	5	9	16	0	0	0	5	9	16
Etablissements de crédit	82	118	134	1	0	0	83	118	134
Autres entreprises financières	296	278	341	0	0	0	296	278	341
Entreprises non financières	58	58	71	0	0	0	58	58	71
Ménages	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépôts et titres donnés en pensions livrée	473	505	607	1	0	0	475	505	607

Population : groupes bancaires
Source : ACPR

Tableau 34 Montants de valeur en risque (Value at Risk, VaR) et d'actifs détenus à des fins de négociation

En milliards d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019				2020			
	T4	T4	T4	T4	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
6 grands groupes													
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 720	1 470	1 408	1 186	1 316	1 534	1 647	1 817	1 410	1 899	1 699	1 694	1 575
Value at Risk à un jour	335	378	375	180	221	180	192	275	242	466	403	337	314
Autres groupes													
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	134	98	89	71	61	73	85	93	72	78	73	70	80
Value at Risk à un jour	23	36	52	22	26	29	20	22	18	8	9	8	9
Total													
Actifs financiers détenus à des fins de	1 854	1 568	1 497	1 236	1 377	1 607	1 733	1 910	1 482	1 977	1 772	1 765	1 654
Value at Risk à un jour	358	414	426	202	247	209	212	296	261	474	412	345	323

Note : la VaR est calculée en millions d'euros. Elle est définie au chapitre 5.

Population : ensemble du secteur bancaire
Source : ACPR

Tableau 35 Dérivés détenus à des fins de négociation par type de risque

En milliards d'euros	En notionnel					
	Montants			Structure		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Taux d'intérêt	51 847	45 523	44 228	75%	73%	69%
Actions	3 186	2 912	2 378	5%	5%	4%
Change et or	11 919	11 999	16 036	17%	19%	25%
Crédit	1 248	1 282	1 230	2%	2%	2%
Matières premières	457	346	160	1%	1%	0%
Autres	132	145	119	0%	0%	0%
Total	68 790	62 208	64 152	100%	100%	100%

En milliards d'euros	Montants à l'actif du bilan			Montants au passif du bilan			Structure		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Taux d'intérêt	320	392	408	310	376	397	58%	65%	61%
Actions	69	60	74	76	72	92	13%	11%	13%
Change et or	129	120	153	127	116	155	24%	20%	23%
Crédit	10	12	11	12	13	12	2%	2%	2%
Matières premières	13	7	6	14	7	5	2%	1%	1%
Autres	1	1	2	2	2	2	0%	0%	0%
Total	541	592	654	540	586	663	100%	100%	100%

Note : la structure est calculée en moyenne des montants actif et passif.

Population : groupes bancaires

Source : ACPR

Tableau 36 Produits dérivés sur marchés organisés et de gré à gré par type de contrepartie

En milliards d'euros	Montants notionnels			Montants au bilan					
	2018	2019	2020	Actif			Passif		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Dérivés de gré à gré	59 921	57 465	60 246	504	567	611	505	563	623
Etablissements de crédit	23 940	17 339	20 104	292	313	349	292	304	340
Autres entreprises financières	32 214	36 493	36 024	118	152	135	140	185	196
Autres contreparties	3 766	3 633	4 118	95	102	127	73	74	86
Dérivés sur marchés organisés	8 869	4 743	3 906	37	25	43	34	23	40
Total	68 790	62 208	64 152	541	592	654	540	586	663

Population : groupes bancaires

Source : ACPR

Tableau 37 Part des options dans les dérivés (principales catégories)

En milliards d'euros	Montants au bilan								
	Options de gré à gré actifs et passifs			Total dérivés actifs et passifs			Part des options de gré à gré dans les dérivés		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Taux d'intérêt	130	143	152	630	768	805	21%	19%	19%
Capitaux propres	77	81	93	145	133	166	53%	61%	56%
Change et or	30	28	29	256	236	308	12%	12%	9%
Total	237	253	274	1 031	1 136	1 279	23%	22%	21%

Note : la structure est calculée sur la moyenne actif-passif.

Population : groupes bancaires

Source : ACPR

Tableau 38 Part des ventes d'options dans les montants notionnels

En milliards d'euros	Montants notionnels					
	Portefeuille d'options (Achats et Ventes)			Part des ventes d'options		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Taux d'intérêt	7 257	7 448	6 500	54%	55%	53%
Capitaux propres	2 440	2 031	1 634	53%	54%	54%
Change et or	2 530	2 044	2 360	71%	69%	67%
Total	12 226	11 522	10 494	57%	57%	56%

Note : la structure est calculée sur la moyenne actif-passif.

Population : groupes bancaires

Source : ACPR

Tableau 39 Opérations sur dérivés de crédit, au bilan et en notionnel

En milliards d'euros	En notionnel						Au bilan					
	Achats de protection			Vente de protection			Dérivés de crédit Actif			Dérivés de crédit Passif		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Contrats d'échange de risque de crédit (ou CDS)	-	609,9	594,4	541,7	538,2	498,9	9,2	12,0	10,7	10,1	12,4	11,1
Options sur écart de crédit (Credit spread options)	39,8	0,1	1,7	46,3	0,2	0,7	0,2	-	0,0	0,2	0,0	0,0
Dérivés de crédit sur transfert de rendement (Total return swaps)	26,2	5,5	5,6	1,5	3,5	4,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,4
Autres dérivés de crédit	27,2	65,5	68,6	12,1	59,2	56,5	1,0	0,3	0,2	0,9	0,7	0,7
Total dérivés de crédit	93,2	681,0	670,3	601,7	601,0	560,1	10,4	12,4	11,0	11,5	13,3	12,2

Note : CDS : Credit default swap.

Population : groupes bancaires

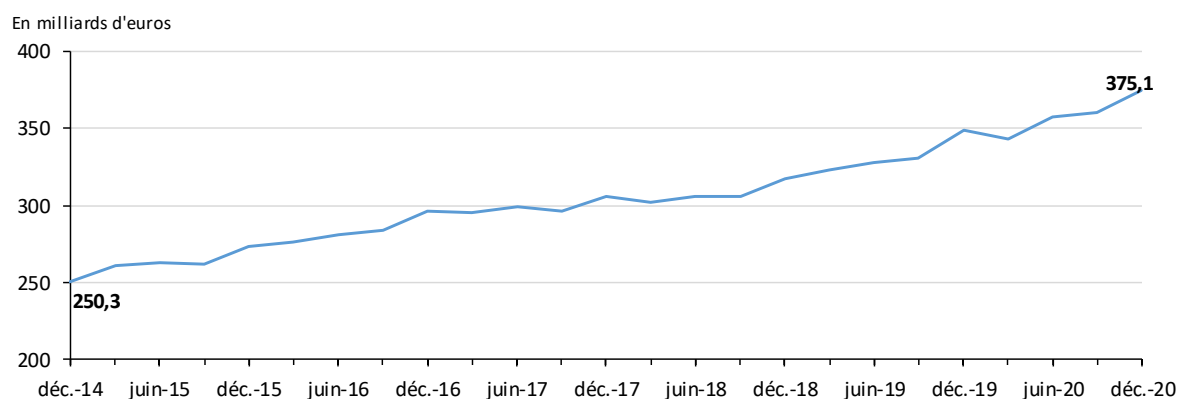
Source : ACPR

5. Indicateurs et ratios prudentiels

5.1 Les fonds propres prudentiels

5.1.1 Pour les 6 grands groupes bancaires français

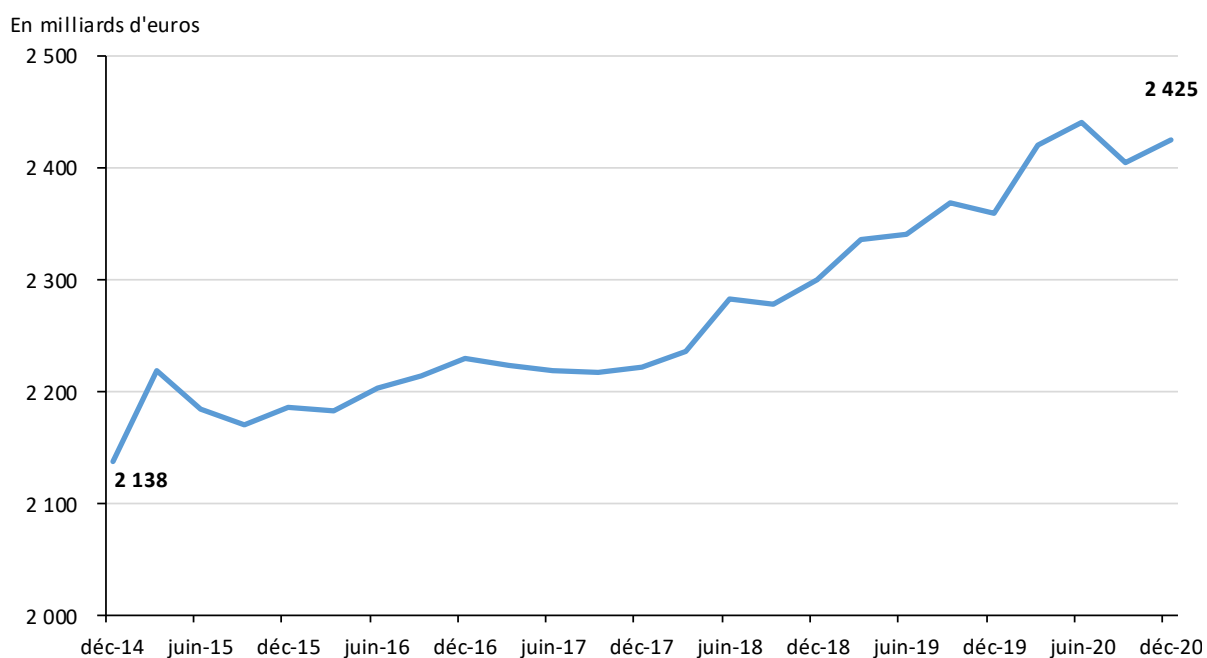
Graphique 44 Fonds propres prudentiels de base de catégorie 1 des 6 grands groupes de 2014 à 2020



Note : CET1 : fonds propres de base de catégorie 1 tels que définis dans les articles 26 à 31 du règlement (UE) No 575/2013

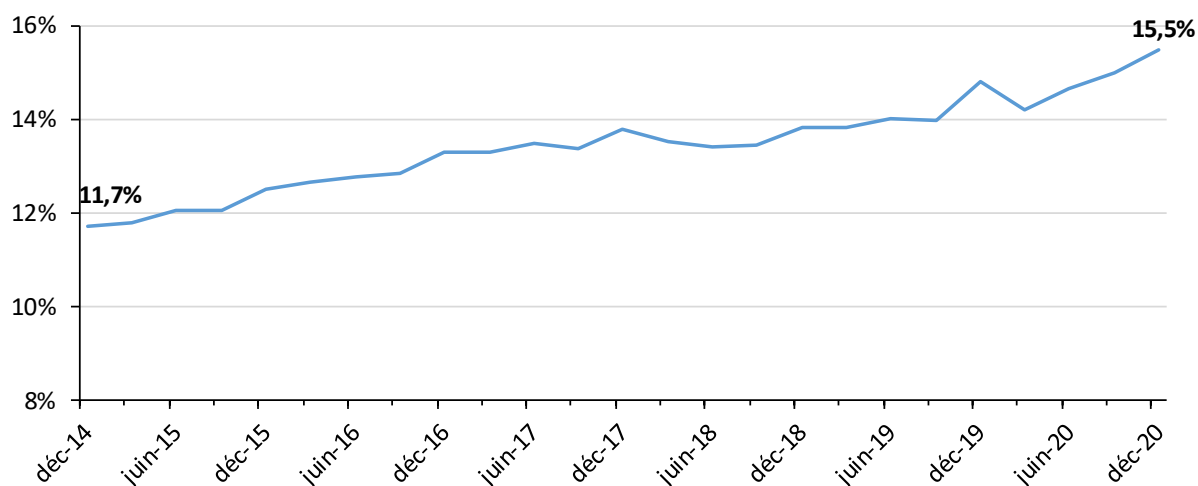
Source : ACPR

Graphique 45 Actifs pondérés (RWA) des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2020



Source : ACPR

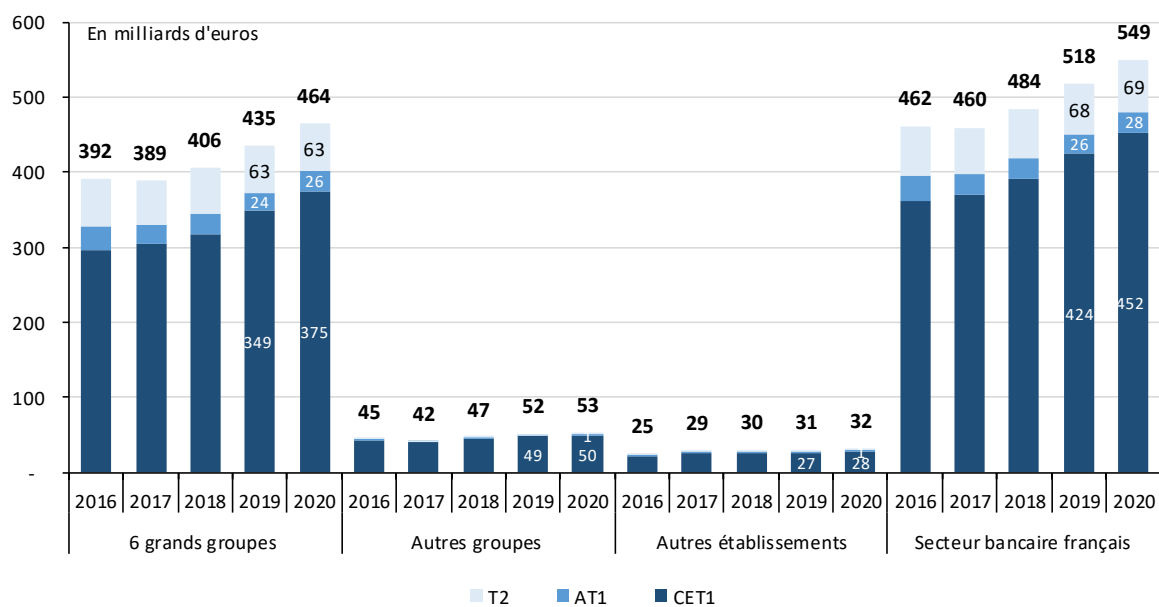
Graphique 46 Ratio de solvabilité CET1 des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2020



Source : ACPR

5.1.2 Pour l'ensemble du secteur bancaire français

Graphique 47 Fonds propres du secteur bancaire français

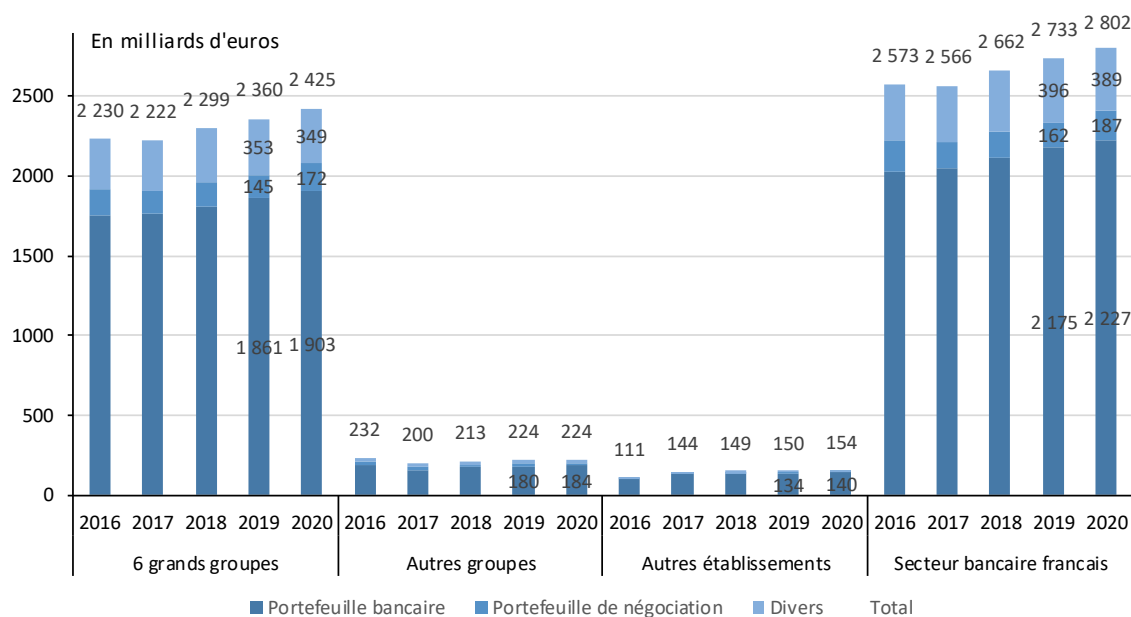


Note : T2 : fonds propres de catégorie 2, AT1 : fonds propres additionnels de catégorie 1, CET1 : fonds propres de base de catégorie 1.

Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

Graphique 48 Actifs pondérés par les risques (RWA)



Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

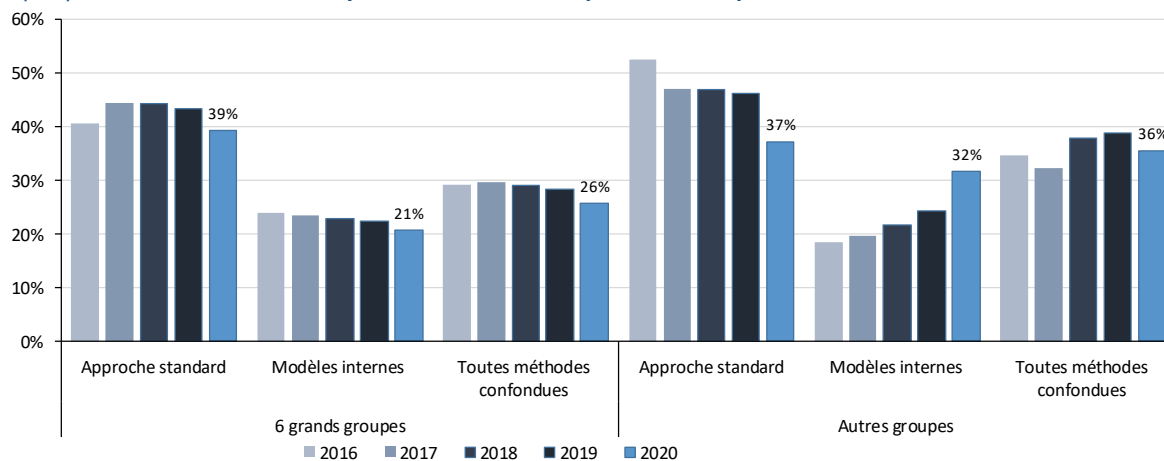
Tableau 40 Décomposition des actifs pondérés par les risques (RWA)

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Autres établissements			Total		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Portefeuille bancaire	1 803	1 861	1 903	173	180	184	132	134	140	2 108	2 175	2 227
Crédit (modèle interne et standard)	1 527	1 561	1 568	168	169	174	130	132	138	1 826	1 863	1 880
Actions	254	282	299	4	10	8	2	2	1	259	294	309
Titrisations	22	18	35	1	1	2	-	-	1	23	19	37
Règlement livraison portefeuille bancaire	0	0	0	0	0	0	-	-	-	0	0	0
Portefeuille négociation	154	145	172	15	14	13	4	4	2	173	162	187
Marché (modèle interne et standard)	70	61	69	5	6	5	1	0	0	76	68	74
Risque de contrepartie	69	72	90	6	5	6	1	1	0	76	78	97
Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	15	12	13	4	3	2	2	2	1	21	16	16
Règlement livraison portefeuille négociation	0	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	0
Divers	343	353	349	25	30	27	13	12	12	381	396	389
Risque opérationnel	250	245	248	17	17	18	9	8	9	277	271	274
Autres éléments	93	108	101	8	13	10	4	4	4	104	125	114
Total	2 299	2 360	2 425	213	224	224	149	150	154	2 662	2 733	2 802

Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

Graphique 49 Pondérations moyennes des valeurs exposées au risque



Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

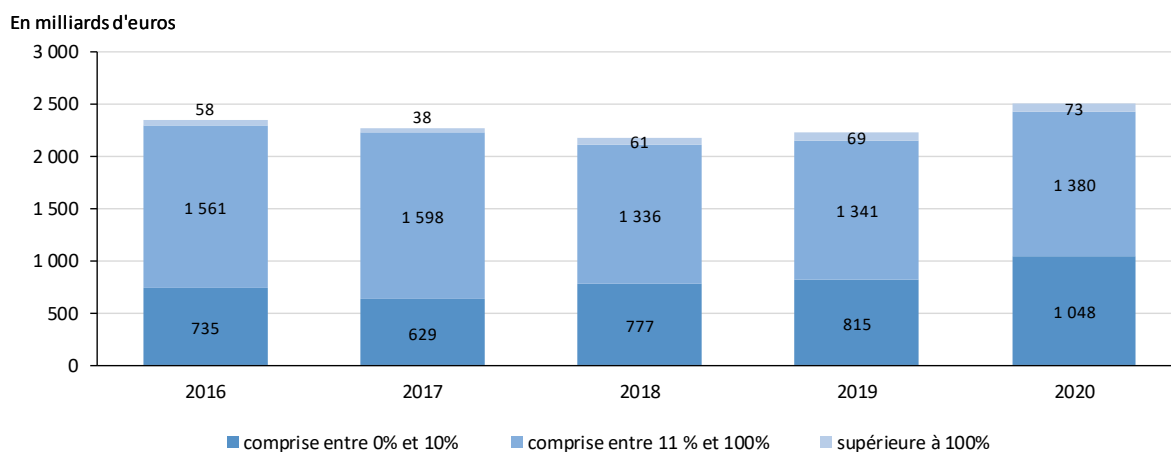
Tableau 41 Pondérations moyennes des valeurs exposées au risque

En milliards d'euros	6 grands groupes	Autres groupes	Autres établissements	Total
Toutes méthodes confondues (modèle interne et standard)				
Actifs pondérés par les risques	1 761	194	144	2 099
Valeur exposée au risque	6 805	544	701	8 050
Pondération moyenne	26%	36%	21%	26%
Modèles internes (méthode avancée et fondation)				
Actifs pondérés par les risques	1 023	50	38	1 111
Valeur exposée au risque	4 934	158	437	5 529
Pondération moyenne	21%	32%	9%	20%
Approche standard				
Actifs pondérés par les risques	738	144	106	988
Valeur exposée au risque	1 871	386	263	2 520
Pondération moyenne	39%	37%	40%	39%

Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

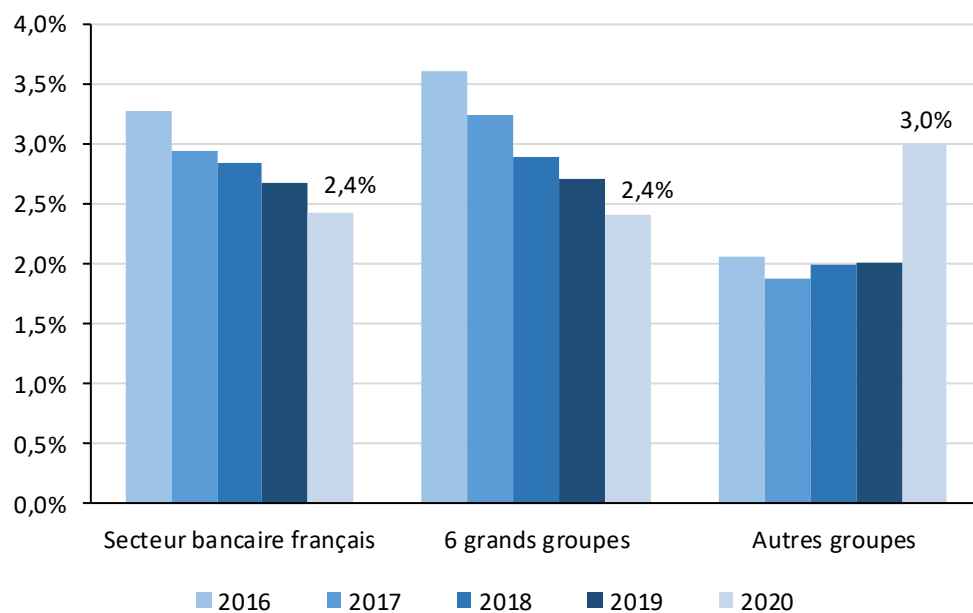
Graphique 50 Répartition des valeurs exposées au risque par tranches de pondérations (approche standard)



Population : ensemble du secteur bancaire

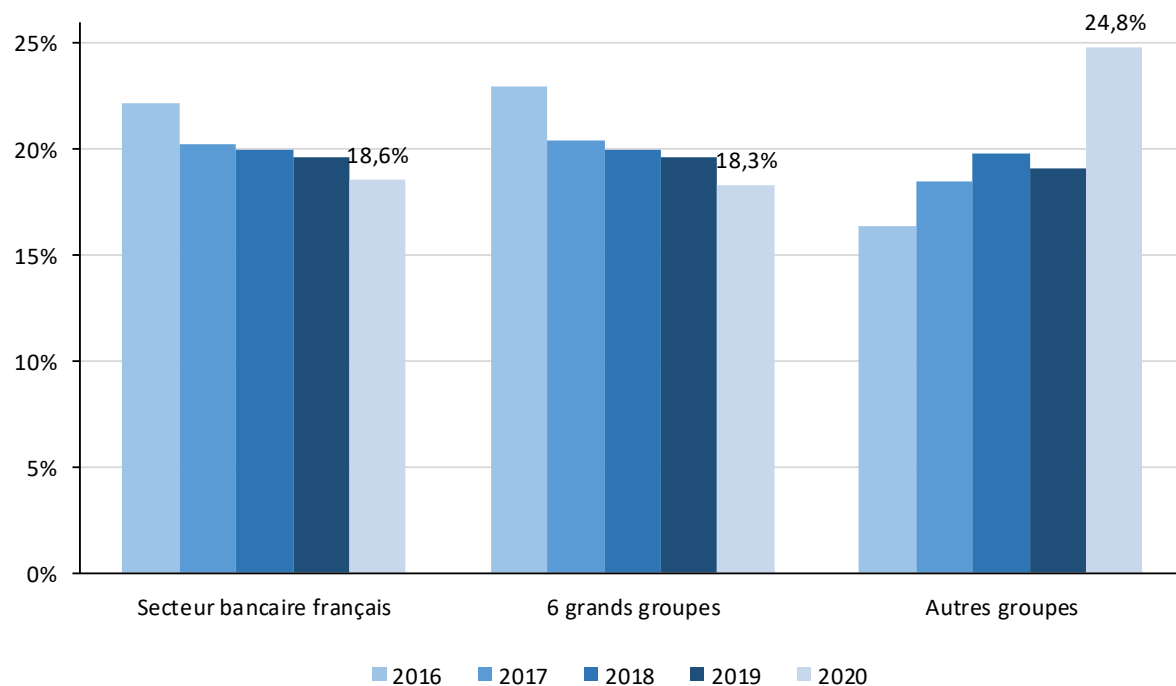
Source : ACPR

Graphique 51 Probabilités de défaut (PD) moyennes sur l'ensemble des expositions évaluées en modèle interne (hors expositions en défaut)



Population : ensemble du secteur bancaire
Source : ACPR

Graphique 52 Pertes moyennes en cas de défaut (Loss given default - LGD)



Population : ensemble du secteur bancaire
Source : ACPR

5.2 Le ratio de levier

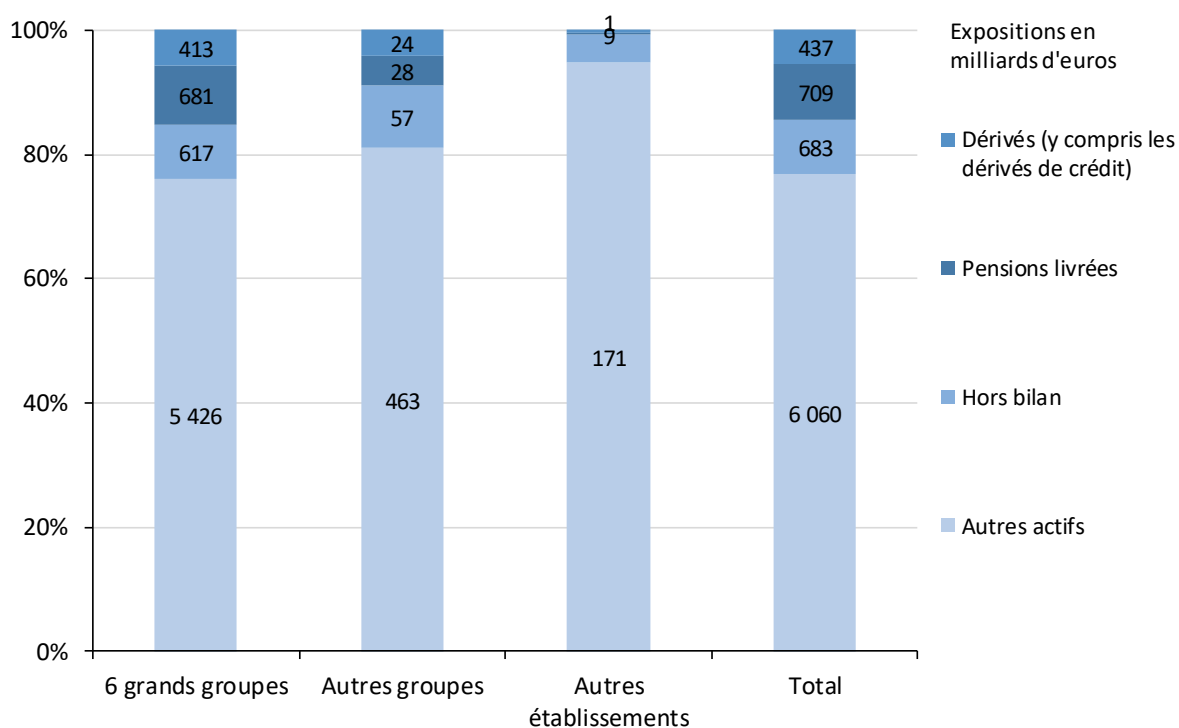
Tableau 42 **Ratio de levier agrégé**

	6 grands groupes	Autres groupes	Autres établissements	Secteur bancaire
2016	4,8%	7,5%	8,0%	5,0%
2017	4,9%	7,4%	7,1%	5,2%
2018	4,9%	8,0%	7,3%	5,2%
2019	5,2%	8,3%	6,7%	5,5%
2020	5,5%	8,7%	6,6%	5,8%

Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

Graphique 53 **Ratio de levier - répartition des expositions par nature d'opérations**



Population : ensemble du secteur bancaire

Source : ACPR

Graphique 54 Dispersion du ratio de levier



Population : ensemble du secteur bancaire

Lecture : fin 2020, 25 % des établissements du secteur bancaire français ont un ratio de levier inférieur à 6,1 %

Source : ACPR

5.3 Établissements d'importance systémique : coussins de fonds propres et scores de systémicité

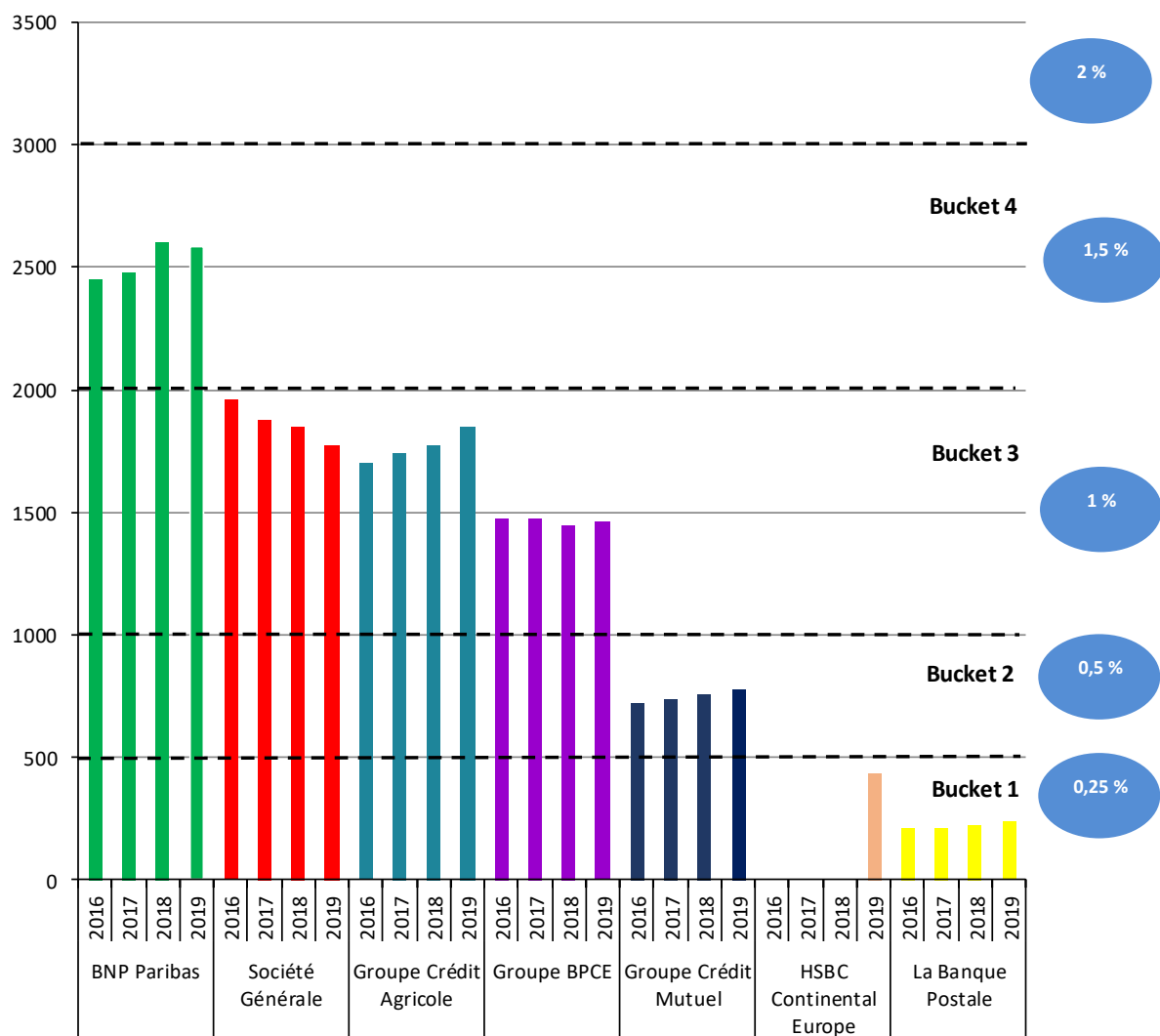
Tableau 43 Coussins de fonds propres systémiques individuels fixés en 2020 aux établissements d'importance systémique

Dénomination	Coussin A-EIS	Coussin EIS ^m
BNP Paribas*	1,50%	1,50%
Société Générale*	1,00%	1,00%
Groupe Crédit agricole*	1,00%	1,00%
Groupe BPCE*	1,00%	1,00%
Groupe Crédit mutuel	0,50%	
La Banque Postale	0,25%	

Note : d'après les désignations décidées par l'ACPR en 2020 sur la base des données de fin 2019. Les établissements avec une étoile (*) sont ceux qui appartiennent à la fois à la liste des EIS^m (Établissement d'importance systémique mondiale) et à la liste des A-EIS (Autres établissements d'importance systémique). Le coussin A-EIS est plafonné à 2 %, le coussin EIS^m peut atteindre 3,5 %.

Source : ACPR

Graphique 55 Scores de systémicité des Autres établissements d'importance systémique (A-EIS) désignés en 2020

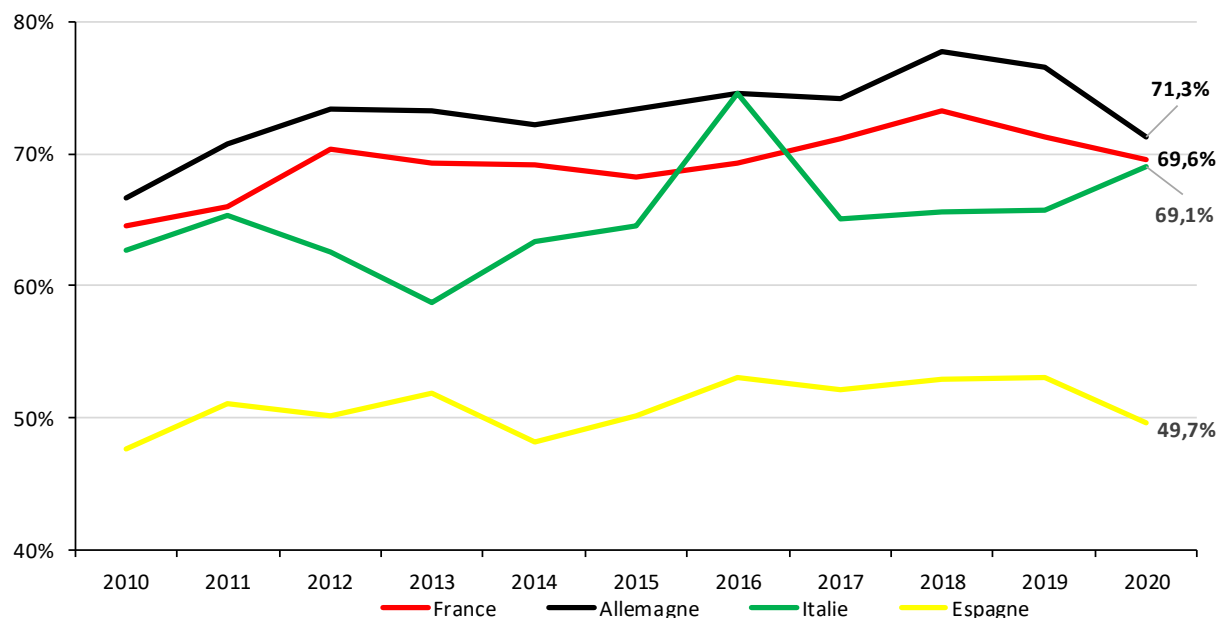


Note : d'après les désignations décidées par l'ACPR en 2020 sur la base des données de fin 2019. Cf. <https://acpr.banque-france.fr/controler/control-prudential-bancaire/assujettis-au-control-bancaire/entites-systemiques-du-secteur-bancaire>.
Source : ACPR

6. Comparaisons européennes

6.1 Coefficients d'exploitation

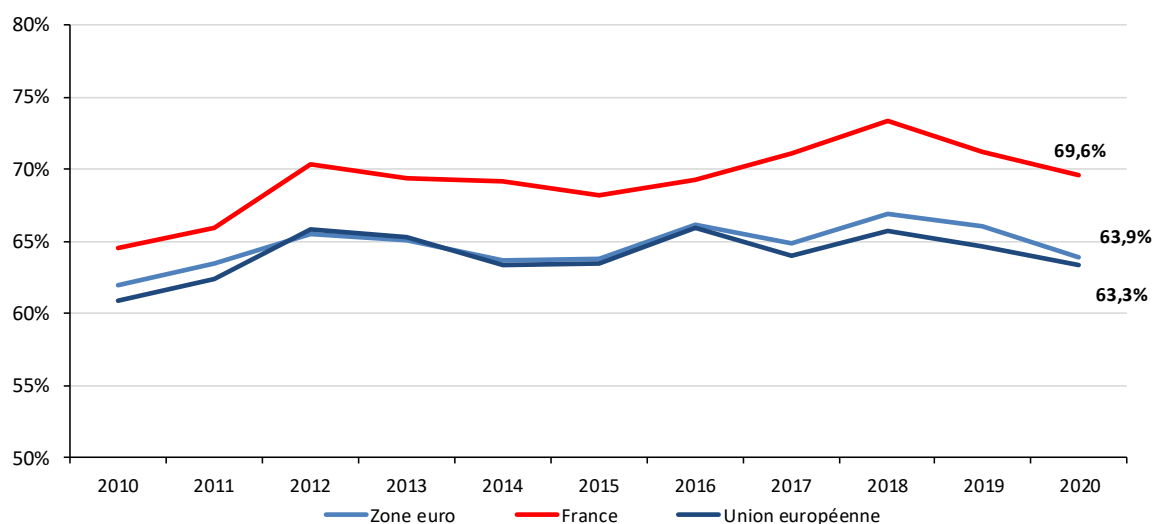
Graphique 56 Comparaison des coefficients d'exploitation des principaux secteurs bancaires européens



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data)

Graphique 57 Comparaison des coefficients d'exploitation du secteur bancaire français avec les agrégats européens

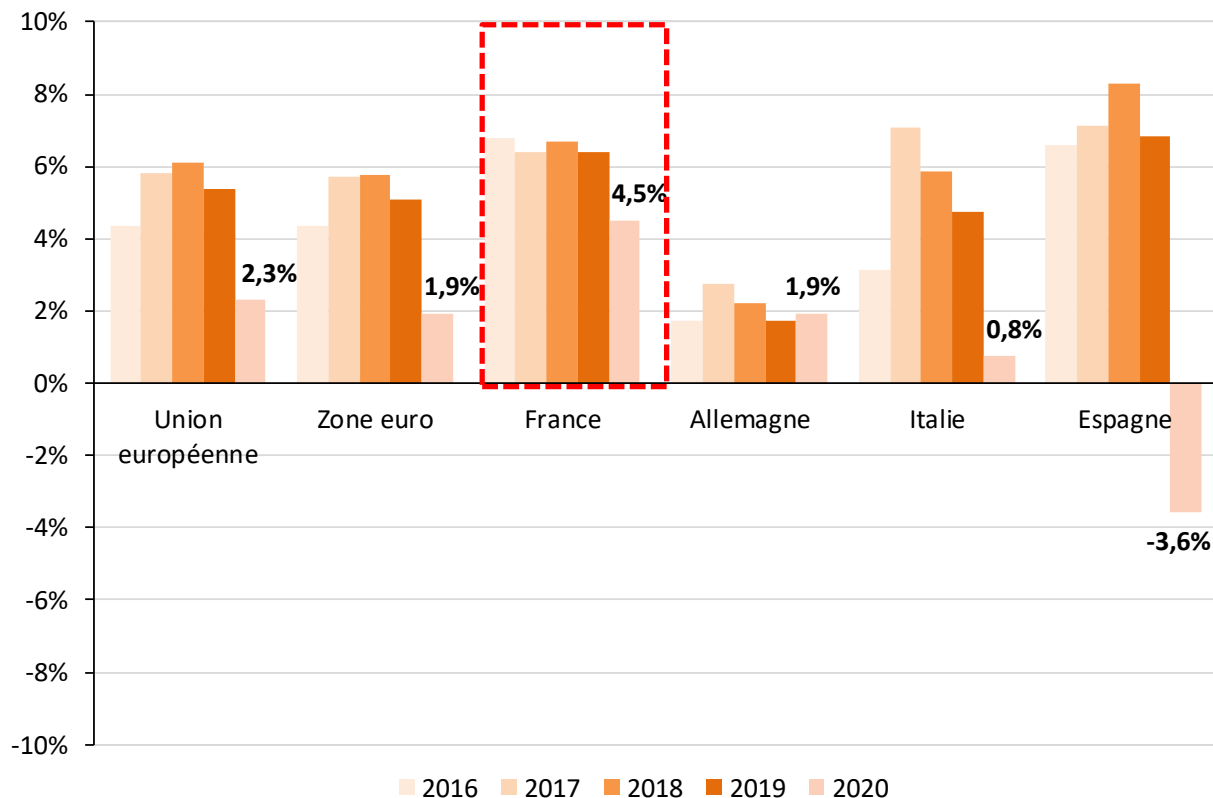


Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data)

6.2 Les ratios de rentabilité (ROE et ROA)

Graphique 58 Rentabilité des capitaux propres

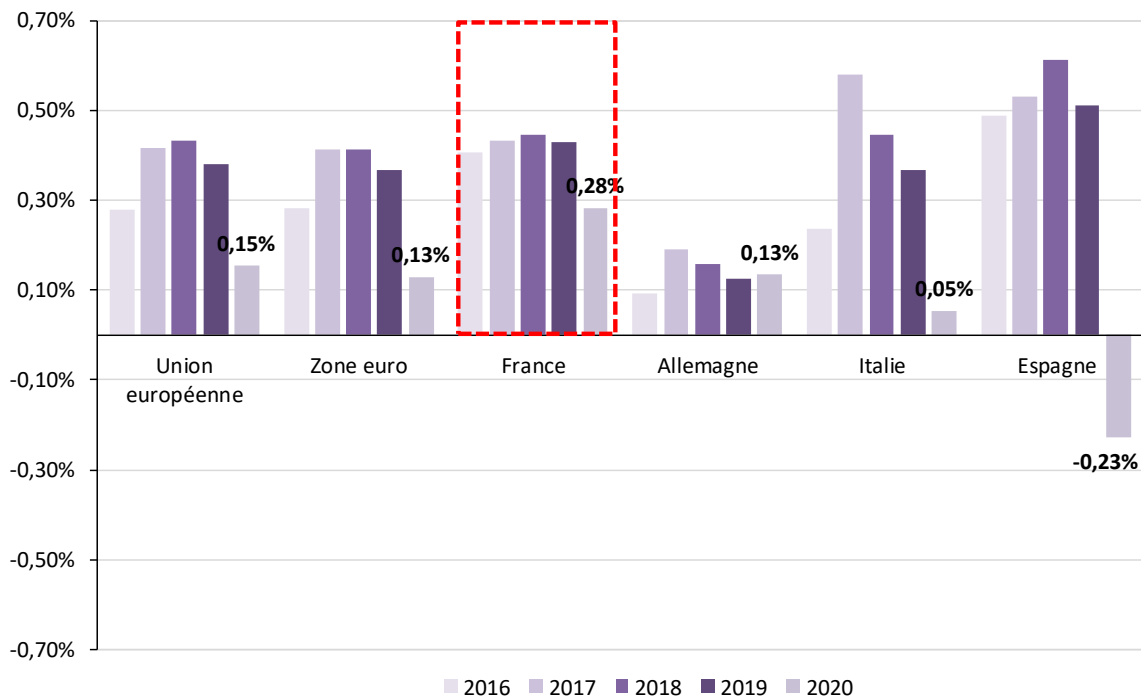


Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

La méthode de calcul est expliquée dans le glossaire du secteur bancaire au chapitre 5

Source : BCE (CBD–Consolidated Banking Data)

Graphique 59 Rentabilité des actifs

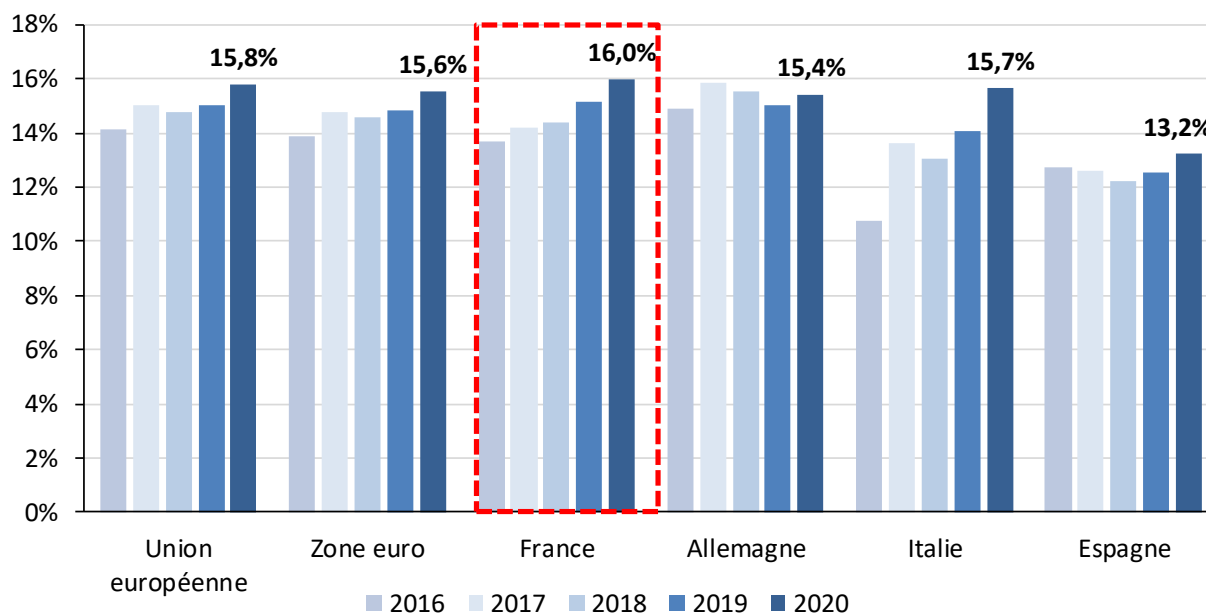


Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source : BCE (CBD–Consolidated Banking Data)

6.3 Les fonds propres prudentiels

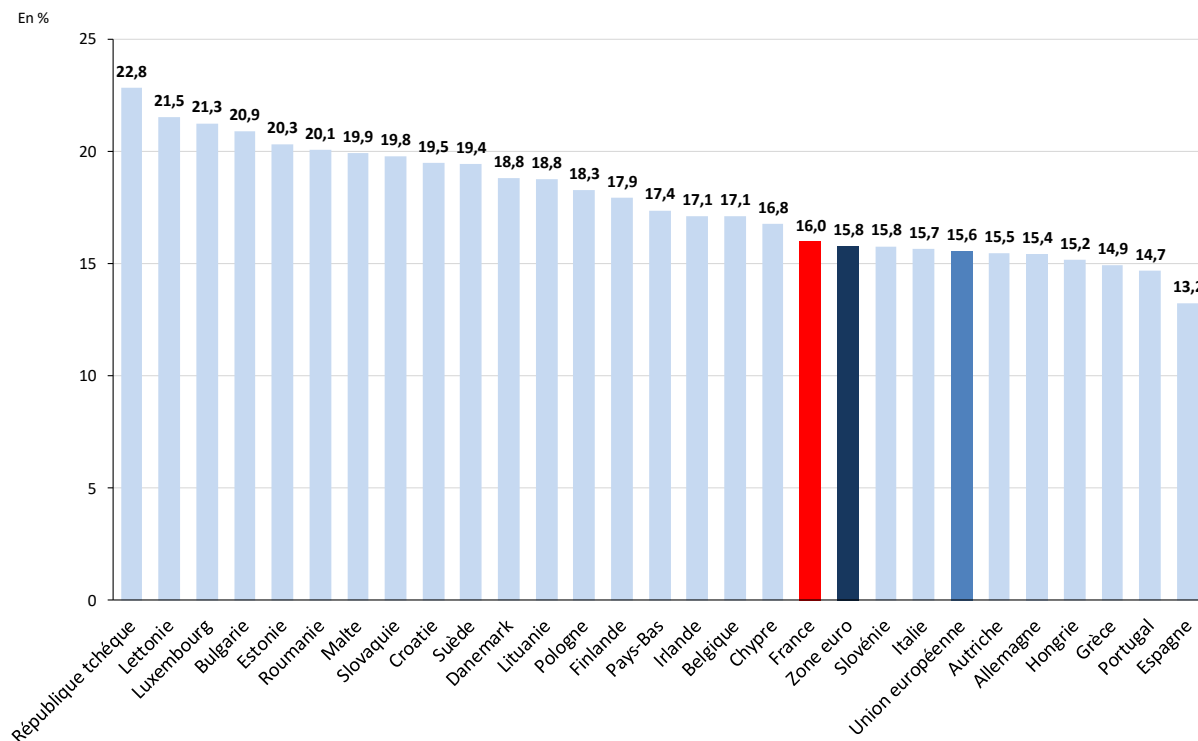
Graphique 60 Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des principaux secteurs bancaires européens



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data)

Graphique 61 Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de l'ensemble des secteurs bancaires européens, fin 2020

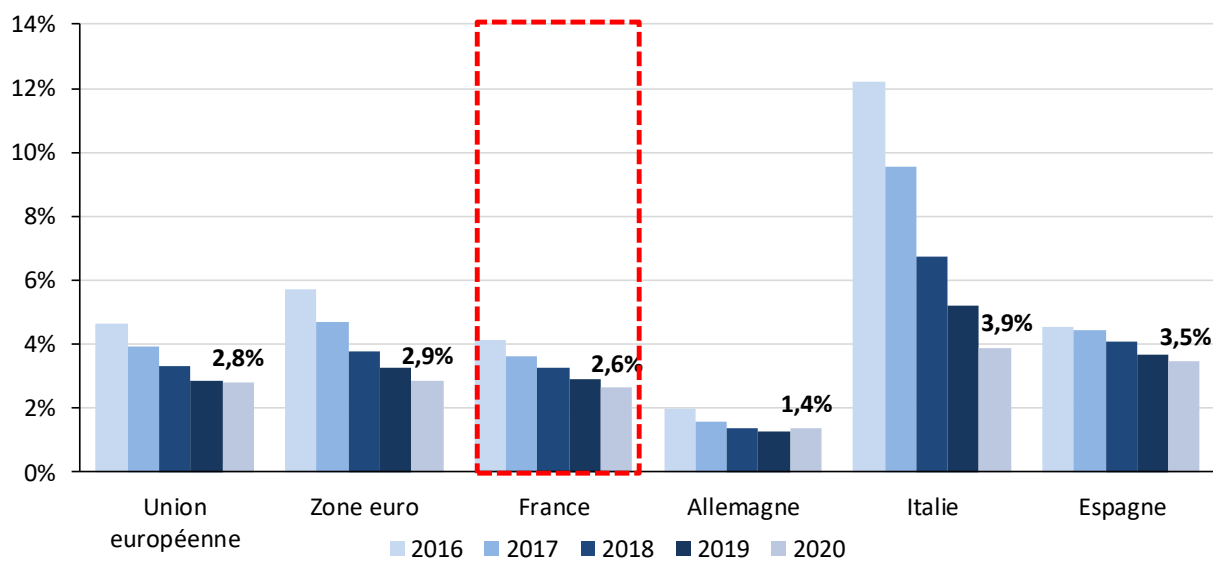


Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).

Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data)

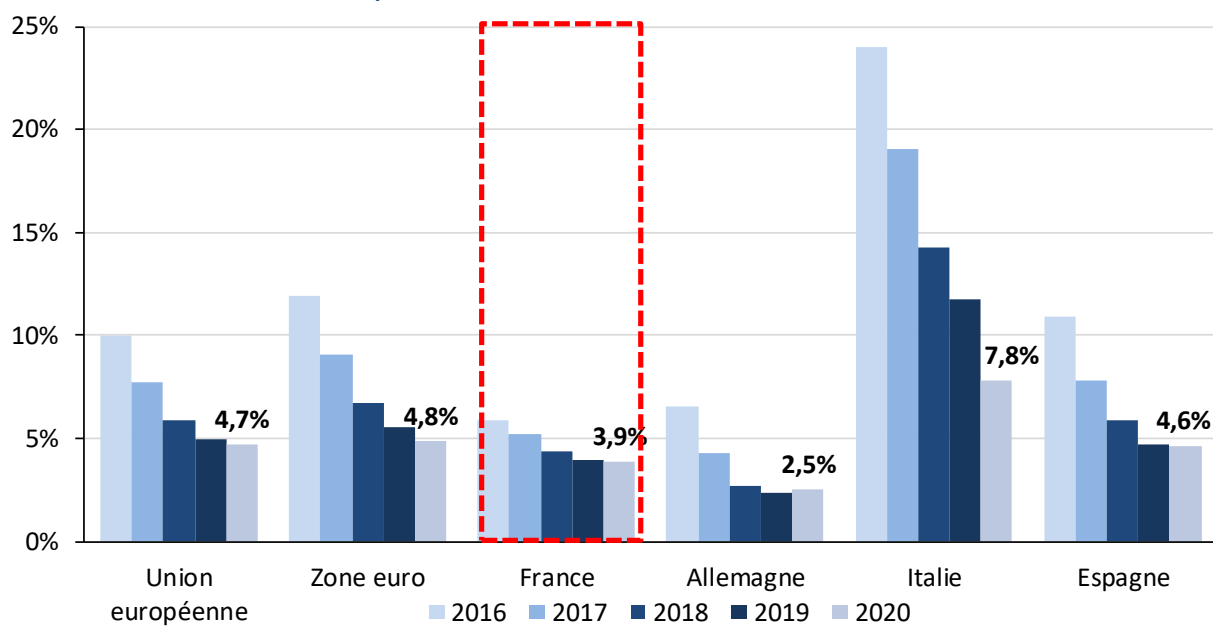
6.4 Les prêts non performants

Graphique 62 Taux de prêts non performant des ménages des principaux secteurs bancaires en Europe



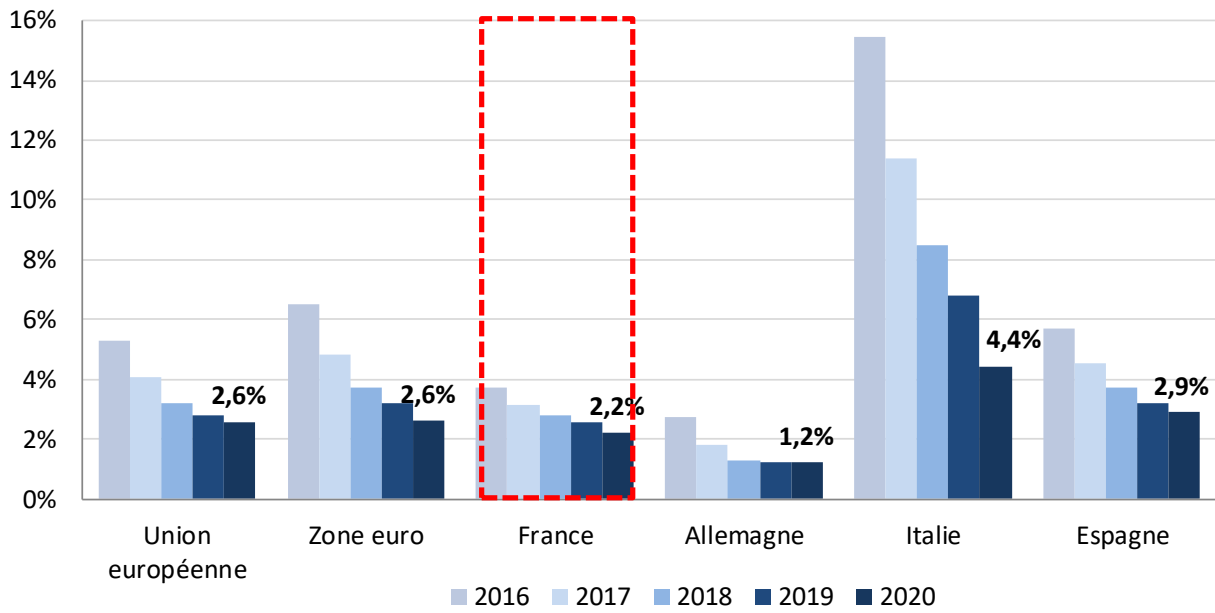
Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).
Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data)

Graphique 63 Taux de prêts non performant des entreprises non financières (ENF) des principaux secteurs bancaires en Europe



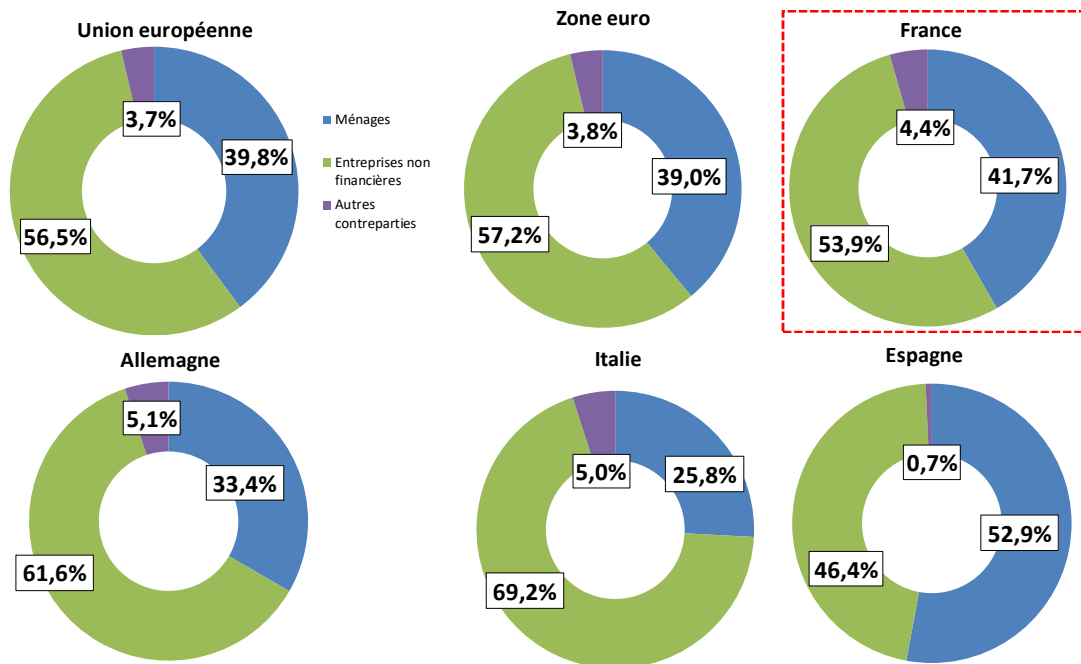
Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).
Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data)

Graphique 64 Taux de prêts non performant toutes contreparties confondues des principaux secteurs bancaires en Europe



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).
Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data)

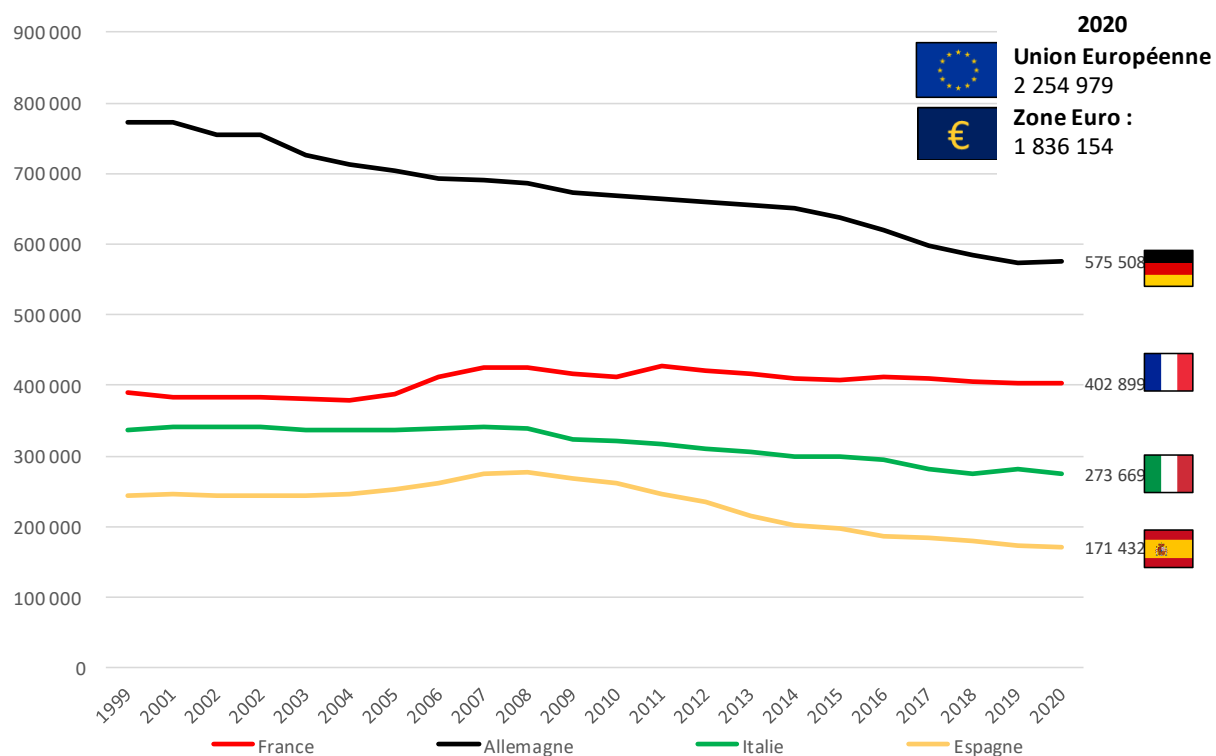
Graphique 65 Répartition des créances douteuses (ou prêts non performants) par type de contrepartie des principaux secteurs bancaires en Europe fin 2020



Population : secteurs bancaires domestiques (banques et groupes bancaires sous contrôle national).
Source : BCE (CBD—Consolidated Banking Data)

6.5 Les effectifs

Graphique 66 Effectif total des établissements de crédit par pays



Note : les États-membres de la zone euro et de l'Union européenne ont évolué entre 1999 et 2020 suite aux différentes vagues d'élargissement.

Population : secteurs bancaires résidents

Source : BCE

Sommaire des tableaux du secteur bancaire

Tableau 1	Établissements relevant du périmètre de l'ACPR	36
Tableau 2	Nombre de succursales d'établissements de l'EEE recensées en France en 2020	37
Tableau 3	Nombre de succursales d'établissements agréés en France recensées dans l'EEE en 2020	38
Tableau 4	Nombre de déclarations de LPS par des établissements de l'EEE, recensées en France en 2020	39
Tableau 5	Nombre de déclarations de LPS dans l'EEE par des établissements agréés en France en 2020	40
Tableau 6	Populations bancaires européennes supervisées par le MSU	42
Tableau 7	Nombre de filiales implantées en France des établissements importants du MSU fin 2020	42
Tableau 8	Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation	44
Tableau 9	Actif : Répartition géographique des contreparties	47
Tableau 10	Passif : Répartition géographique des contreparties	47
Tableau 11	Actif des établissements de crédit en détail	48
Tableau 12	Passif des établissements de crédit en détail	49
Tableau 13	Engagements de hors-bilan des établissements de crédit	50
Tableau 14	Crédits à la clientèle selon les différentes sous-catégories	51
Tableau 15	Crédits à la clientèle non financière résidente en France par type de bénéficiaire	51
Tableau 16	Dépôts couverts par la Garantie des dépôts	52
Tableau 17	Bilan des entreprises d'investissement	52
Tableau 18	Hors-bilan des entreprises d'investissement	52
Tableau 19	PNB rapporté au total de bilan	55
Tableau 20	Décomposition du coefficient net d'exploitation	57
Tableau 21	Compte de résultat agrégé	58
Tableau 22	Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois	59
Tableau 23	Indicateurs principaux relatifs au résultat agrégé des établissements de crédit	60
Tableau 24	Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats des établissements de crédit	61
Tableau 25	Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement	61
Tableau 26	Taux de prêts non performants et taux de provisionnement par pays en 2020	64
Tableau 27	Entreprises non financières : taux de prêts non performants et taux de provisionnement, par secteur d'activité	64
Tableau 28	Stock d'actifs liquides	66
Tableau 29	Actifs grevés et non grevés par type d'instruments	67
Tableau 30	Ratios crédits sur dépôts	67
Tableau 31	Portefeuille de négociation dans le total de bilan	68
Tableau 32	Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie	70
Tableau 33	Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par type de contrepartie	71
Tableau 34	Montants de valeur en risque (Value at Risk, VaR) et d'actifs détenus à des fins de négociation	71
Tableau 35	Dérivés détenus à des fins de négociation par type de risque	72
Tableau 36	Produits dérivés sur marchés organisés et de gré à gré par type de contrepartie	72
Tableau 37	Part des options dans les dérivés (principales catégories)	72

Tableau 38	Part des ventes d'options dans les montants notionnels	73
Tableau 39	Opérations sur dérivés de crédit, au bilan et en notionnel	73
Tableau 40	Décomposition des actifs pondérés par les risques (RWA)	76
Tableau 41	Pondérations moyennes des valeurs exposées au risque	77
Tableau 42	Ratio de levier agrégé	79
Tableau 43	Coussins de fonds propres systémiques individuels fixés en 2020 aux établissements d'importance systémique	80

Sommaire des graphiques du secteur bancaire

Graphique 1	Nombre d'établissements bancaires actifs en France, y compris succursales en France d'établissements issus de l'EEE.....	36
Graphique 2	Répartition des EC, SF et EI actifs en France - y compris les succursales en France d'établissements issus de l'EEE - en fonction de l'origine du contrôle exercé	37
Graphique 3	Cartographie du MSU fin 2020	41
Graphique 4	Poids des établissements importants de chaque pays au sein du MSU, en pourcentage de total de bilan fin 2020	43
Graphique 5	Poids des établissements importants de chaque pays du MSU dans leur système bancaire national, en pourcentage de total de bilan fin 2020.....	43
Graphique 6	Bilan agrégé du secteur bancaire français	44
Graphique 7	Répartition de l'actif des groupes bancaires sur base consolidée	45
Graphique 8	Répartition du passif des groupes bancaires sur base consolidée	45
Graphique 9	Ventilation par devise des engagements des groupes bancaires	46
Graphique 10	Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat	46
Graphique 11	Composantes de l'actif	47
Graphique 12	Composantes du passif	48
Graphique 13	Total de bilan des établissements de crédit	49
Graphique 14	Crédits à la clientèle non-financière par type de bénéficiaire	50
Graphique 15	Dépôts de la clientèle	51
Graphique 16	Volume des paiements trimestriels et nombre de transactions des établissements de paiement.....	53
Graphique 17	Volume des paiements par type d'activité	53
Graphique 18	Nombre de transactions par type d'activité	54
Graphique 19	Volume des paiements de monnaie électronique et nombre de transactions	54
Graphique 20	Composition du PNB de l'ensemble du secteur bancaire français	55
Graphique 21	Coefficient net d'exploitation	55
Graphique 22	Rentabilité des capitaux propres	56
Graphique 23	Rentabilité des actifs.....	56
Graphique 24	Dispersion des composantes du PNB	57
Graphique 25	Produit net bancaire et résultat net	58
Graphique 26	Provisionnement.....	59
Graphique 27	Coût du risque rapporté au résultat brut d'exploitation	59
Graphique 28	Coefficient net d'exploitation	60
Graphique 29	Dispersion du coefficient net d'exploitation.....	60
Graphique 30	Répartition des crédits accordés, nets de provisions, par type de bénéficiaire fin 2020	62
Graphique 31	Crédits aux ménages et aux entreprises non financières par pays de résidence du bénéficiaire fin 2020	62
Graphique 32	Crédits aux entreprises non financières par secteur d'activité fin 2020	63
Graphique 33	Taux de prêts non performants dans les encours bruts	63
Graphique 34	Répartition des actifs selon la qualité de crédit selon la norme IFRS9	65
Graphique 35	Taux de créances douteuses brutes	65
Graphique 36	Taux de provisionnement des créances douteuses brutes.....	66
Graphique 37	Crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée	68
Graphique 38	Ratios crédits sur dépôts clientèle, avec et sans prise en compte de la centralisation des dépôts à la Caisse des dépôts et consignations	68

Graphique 39	Répartition du portefeuille de négociation à l'actif.....	69
Graphique 40	Répartition du portefeuille de négociation au passif	69
Graphique 41	Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par type d'émetteur	70
Graphique 42	Titres de créance détenus dans le portefeuille de négociation par type d'émetteur	70
Graphique 43	Positions courtes du portefeuille de négociation	71
Graphique 44	Fonds propres prudentiels de base de catégorie 1 des 6 grands groupes de 2014 à 2020..	74
Graphique 45	Actifs pondérés (RWA) des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2020.....	74
Graphique 46	Ratio de solvabilité CET1 des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2020	75
Graphique 47	Fonds propres du secteur bancaire français.....	75
Graphique 48	Actifs pondérés par les risques (RWA).....	76
Graphique 49	Pondérations moyennes des valeurs exposées au risque	76
Graphique 50	Répartition des valeurs exposées au risque par tranches de pondérations (approche standard).....	77
Graphique 51	Probabilités de défaut (PD) moyennes sur l'ensemble des expositions évaluées en modèle interne (hors expositions en défaut)	78
Graphique 52	Pertes moyennes en cas de défaut (Loss given default - LGD)	78
Graphique 53	Ratio de levier - répartition des expositions par nature d'opérations.....	79
Graphique 54	Dispersion du ratio de levier	80
Graphique 55	Scores de systémicité des Autres établissements d'importance systémique (A-EIS) désignés en 2020	81
Graphique 56	Comparaison des coefficients d'exploitation des principaux secteurs bancaires européens.....	82
Graphique 57	Comparaison des coefficients d'exploitation du secteur bancaire français avec les agrégats européens	82
Graphique 58	Rentabilité des capitaux propres	83
Graphique 59	Rentabilité des actifs.....	83
Graphique 60	Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) des principaux secteurs bancaires européens	84
Graphique 61	Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de l'ensemble des secteurs bancaires européens, fin 2020	84
Graphique 62	Taux de prêts non performant des ménages des principaux secteurs bancaires en Europe.....	85
Graphique 63	Taux de prêts non performant des entreprises non financières (ENF) des principaux secteurs bancaires en Europe.....	85
Graphique 64	Taux de prêts non performant toutes contreparties confondues des principaux secteurs bancaires en Europe.....	86
Graphique 65	Répartition des créances douteuses (ou prêts non performants) par type de contrepartie des principaux secteurs bancaires en Europe fin 2020	86
Graphique 66	Effectif total des établissements de crédit par pays.....	87

Chapitre 4

Chiffres du secteur de l'assurance

Sommaire des chiffres du secteur de l'assurance

1	La structure du marché de l'assurance en France	94
1.1	Évolution du secteur de l'assurance.....	94
1.2	Répartition des organismes d'assurance en France.....	95
2	Éléments bilanciers du secteur de l'assurance en France	97
2.1	Bilan comptable et prudentiel des organismes d'assurance.....	97
2.1.1	Bilan comptable	97
2.1.2	Bilan prudentiel.....	97
2.2	Actif et placements des organismes soumis à Solvabilité 2	98
2.3	Décomposition du passif des organismes soumis à Solvabilité 2.....	99
2.4	Fonds propres prudentiels et actif net des organismes soumis à Solvabilité 2.....	100
2.5	Provisions techniques des organismes.....	102
2.5.1	Provisions mathématiques des organismes d'assurance.....	102
2.5.2	Les provisions techniques Solvabilité 2 des organismes	102
3	Activité et rentabilité du marché de l'assurance	105
3.1	Compte de résultat.....	105
3.2	Activité vie	106
3.2.1	Primes, charges et provisions pour participation aux bénéficiaires en assurance-vie.....	106
3.2.2	Collecte en assurance-vie sur les contrats rachetables	108
3.3	Activité non vie.....	113
3.3.1	Primes en assurance non vie.....	113
3.3.2	Sinistralité en assurance non vie.....	114
3.4	Focus risque climatique.....	117
3.4.1	Placements par secteur sensibles aux risques climatiques.....	117
3.4.2	Risque catastrophes naturelles.....	117
3.5	Dommages corporels et frais de soins	119
3.6	Focus impact de la crise sanitaire sur l'activité des dommages corporels.....	123
3.7	Activité de réassurance	125
4	Utilisation du passeport européen	127
4.1	Succursales (libre établissement) et habilitations à exercer en libre prestation de services (LPS).....	127
4.2	Activité en LPS-LE en France réalisée par des établissements de l'EEE.....	129
5	Solvabilité	131
5.1	Capital minimum requis (ou <i>Minimum Capital Requirement, MCR</i>).....	131
5.2	Capital de Solvabilité Requis (ou <i>Solvency Capital Requirement, SCR</i>)	133
5.2.1	Ratio de couverture de solvabilité	133
5.2.2	Décomposition par module du CSR en formule standard.....	134
5.2.3	CSR par type d'activité	135
6	Les groupes	136
6.1	Capital minimum requis (ou <i>Minimum Capital Requirement, MCR</i>).....	136
6.2	Activité des groupes	136
6.3	Solvabilité des groupes.....	137
7	Comparaisons européennes	138
7.1	Bilan.....	138
7.2	Primes.....	141
7.3	Solvabilité	142
8	Les comptes de l'assurance par catégorie d'activité	143

1 La structure du marché de l'assurance en France

1.1 Évolution du secteur de l'assurance

Tableau 1 Organismes d'assurance agréés en France

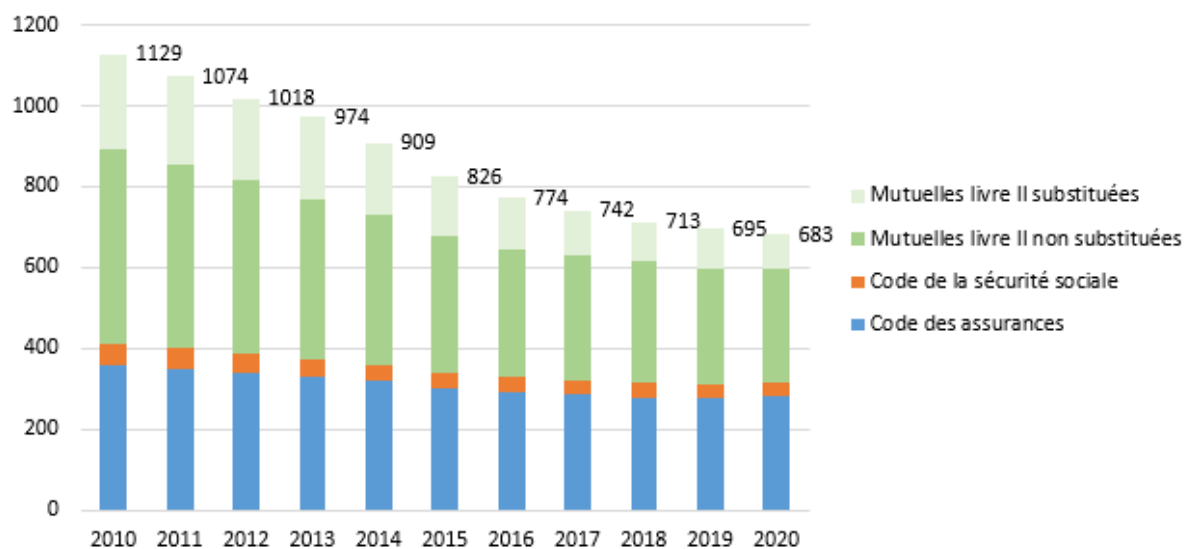
Nombre d'organismes d'assurance	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Sociétés d'assurance	267	260	258	258	0
Organismes de retraite professionnelle supplémentaire	n/a	3	5	7	2
Sociétés de réassurance	14	12	10	12	2
Succursales de pays tiers	4	4	4	4	0
Code des assurances	285	279	277	281	4
Institutions de prévoyance	36	35	33	33	0
Code de la sécurité sociale	36	35	33	33	0
Mutuelles livre II non substituées	310	301	288	282	-6
Mutuelles livre II substituées	111	98	97	87	-10
Code de la mutualité	421	399	385	369	-16
Total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément	742	713	695	683	-12

Note : le total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément n'intègre pas les organismes toujours sous contrôle mais qui ne sont plus habilités à produire des contrats.

Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 1 Nombre d'organismes d'assurance agréés en France



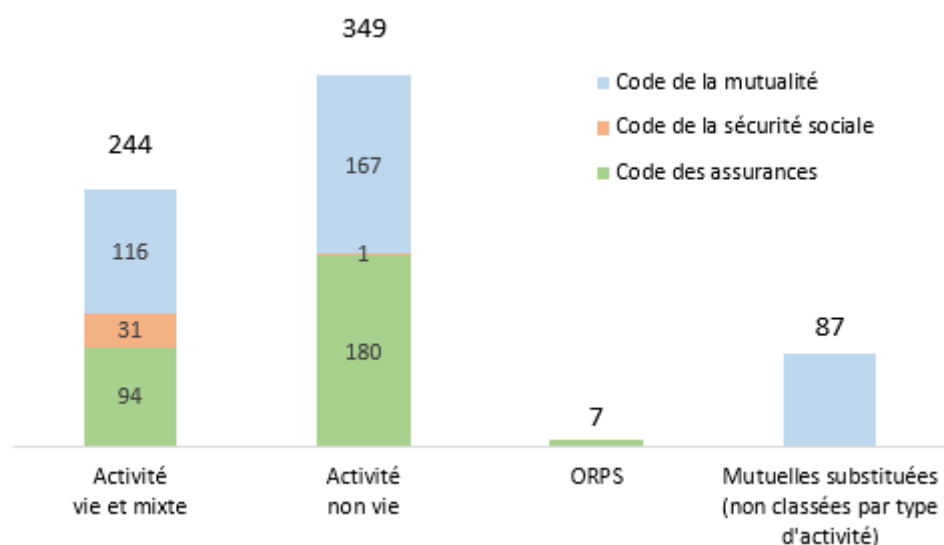
Note : Y compris organismes dispensés d'agrément. Les mutuelles substituées régies par le Livre II du code de la mutualité se définissent comme étant des mutuelles dont les engagements assurantiels sont garantis par une autre mutuelle ou union dite substituante. Une fois la substitution actée, les agréments dont disposent les mutuelles substituées deviennent caducs. La substitution se distingue de la réassurance par le pouvoir de contrôle qu'exerce la substituante sur la substituée notamment dans la fixation des cotisations et des prestations.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

1.2 Répartition des organismes d'assurance en France

Graphique 2 Répartition des organismes d'assurance par type d'activité et par code juridique fin 2020



Note : ORPS – Organismes de retraite professionnelle supplémentaire. Les mutuelles substituées ne sont pas classées par type d'activité puisque par définition elles ne disposent plus d'agrèments.

Note de lecture : Le total des organismes recensés se répartit entre :

- 244 organismes vie et mixtes dont 116 mutuelles régies par le code de la mutualité, 31 institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale et 94 organismes régis par le code des assurances
- 349 organismes non vie dont 167 mutuelles régies par le code de la mutualité, 1 institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale et 180 organismes régis par le code des assurances
- 7 organismes de retraite professionnelle supplémentaire non classés par type d'activité
- 87 mutuelles substituées non classées par type d'activité

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 2 Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France fin 2020

Forme juridique des organismes	Type d'activité	Régime de remise			Total
		Solvabilité 1	Solvabilité 2	ORPS	
Sociétés d'assurance	Vie	1	81		82
	Non vie	24	152		176
Entreprises de réassurance			12		12
Organismes de retraite professionnelle supplémentaire				7	7
Succursales d'entreprise de pays tiers (hors EEE)	Non vie	3	1		4
Code des assurances		28	246	7	281
Institutions de prévoyance	Vie		32		32
	Non vie		1		1
Code de la sécurité sociale			33		33
Mutuelles non substituées	Vie	11	104		115
	Non vie	87	80		167
Code de la mutualité (hors substituées)		98	184		282
Total général (hors mutuelles substituées)		126	463	7	596

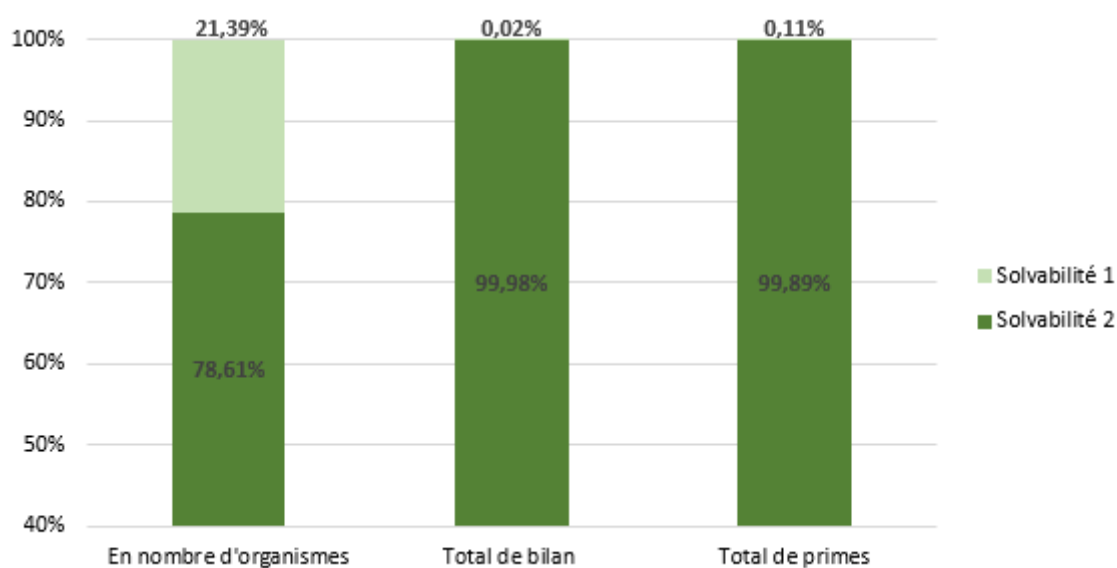
Note : ORPS – Organismes de retraite professionnelle supplémentaire.

Note de lecture : Parmi les 596 organismes disposant d'un ou plusieurs agrèments, 126 organismes sont soumis au régime réglementaire solvabilité 1, 463 organismes sont soumis au régime solvabilité 2 et 7 organismes exercent des activités de retraite professionnelle supplémentaire.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 3 **Importance relative des organismes d'assurance selon leur régime réglementaire**



Note de lecture : 78,61 % des organismes du secteur sont soumis au régime réglementaire solvabilité 2. Ils représentent 99,98 % du bilan comptable agrégé et 99,89 % des primes collectées sur l'année

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 3 **Groupes d'assurances**

	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble des groupes actifs	68	65	63	65	66
Groupes dont le parent ultime est en France	54	56	57	55	57
Groupes dont le parent ultime est dans l'EEA	4	4	4	5	5
Groupes dont le parent ultime est hors de l'EEA	1	1	2	5	4
Groupes transitoires ou en constitution	9	4	n/a	n/a	n/a
dont le parent ultime est en France	9	4	n/a	n/a	n/a

2 Eléments bilanciaux du secteur de l'assurance en France

2.1 Bilan comptable et prudentiel des organismes d'assurance

2.1.1 Bilan comptable

Tableau 4 Bilan comptable résumé des organismes d'assurance

En milliards d'euros	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Provisions techniques cédées au réassureurs	118	130	131	142	151
Placements hors contrats en UC	1 902	1 930	1 976	2 045	2 052
Placements des contrats en UC	316	362	347	401	427
Autres actifs	150	152	163	164	165
Total actifs	2 485	2 574	2 618	2 751	2 795
Fonds propres	173	179	186	189	195
Provisions techniques hors contrats en UC	1 740	1 766	1 797	1 859	1 849
Provisions techniques des contrats en UC	318	364	350	403	430
Autres passifs	254	265	284	299	321
Total passifs	2 485	2 574	2 618	2 751	2 795
Bilan en valeur de marché	2 738	2 823	2 788	3 016	3 099

UC : Unités de compte

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

2.1.2 Bilan prudentiel

Tableau 5 Bilan prudentiel résumé

En milliards d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
Placements hors contrats en UC	2 169	2 201	2 177	2 333	2 362
Placements des contrats en UC	316	362	349	402	429
Trésorerie et dépôts	65	63	65	68	70
Autres actifs	188	198	197	213	238
Total actifs	2 738	2 824	2 788	3 016	3 099
Actif net	300	326	325	381	376
Provisions hors contrats en UC	1 870	1 877	1 844	1 949	1 996
Provisions des contrats en UC	306	350	340	389	417
Autres passifs	262	271	279	298	310
Total passifs	2 738	2 824	2 788	3 016	3 099

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

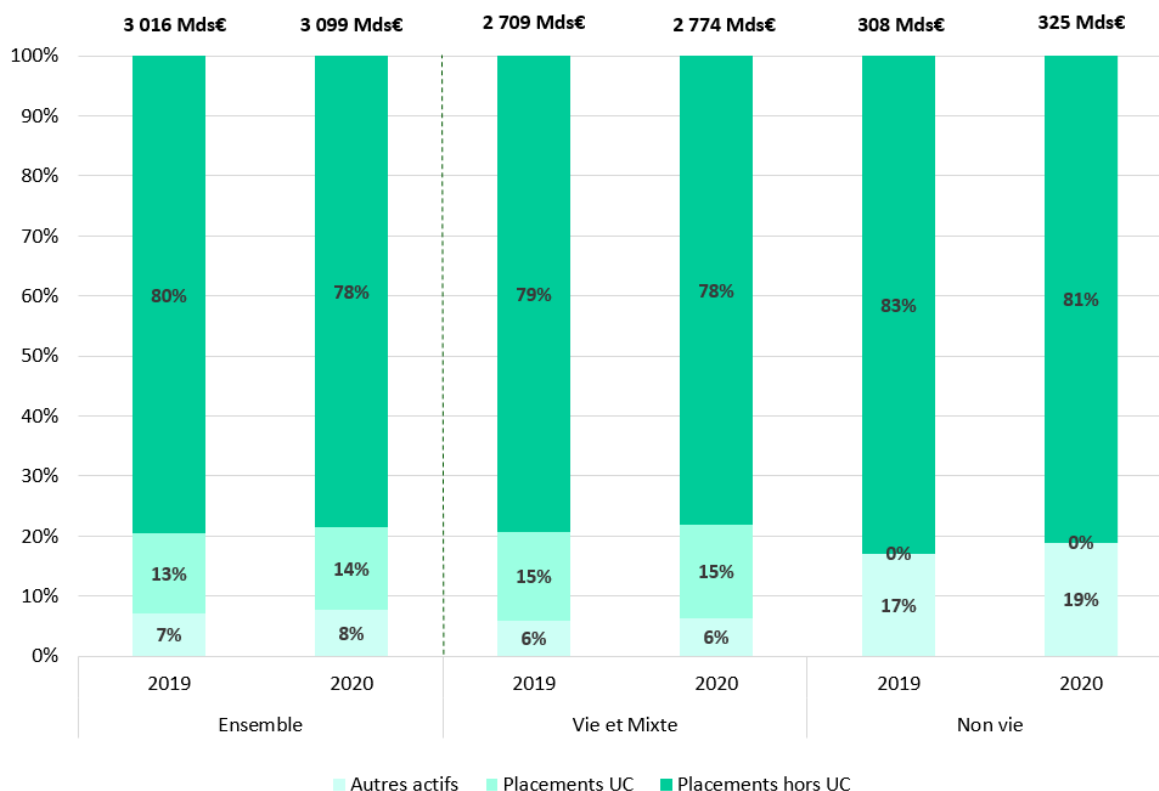
Tableau 6 Bilan des ORPS en 2020

En milliards d'euros	2 020
Actif	32,8
Trésorerie et dépôts	0,8
Obligations et les titres de créance	21,5
Actions et revenu variable	0,6
OPC	9,0
- Dont Obligations	1,1
- Dont Actions	3,5
- Dont Autres OPC	4,5
Autres Placements	0,8
Passif	32,8
Provisions Techniques	24,6
Part de réassureurs	0,0
Autres Passif	0,5
Actif Net	7,8

Population : Ensemble des organismes de retraite professionnelle supplémentaire régis par le code des assurances
 Source : ACPR

2.2 Actif et placements des organismes soumis à Solvabilité 2

Graphique 4 Composantes de l'actif

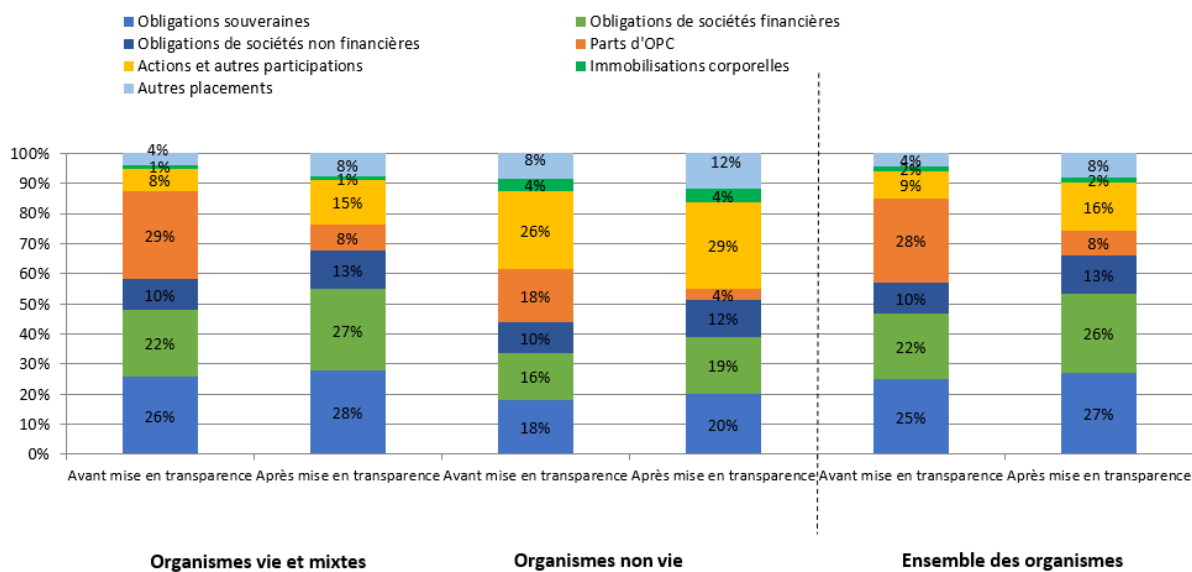


Note de lecture : En 2020, le bilan prudentiel agrégé du marché s'établit à 3 099 milliards d'euros. Les placements hors UC représentent 78 % du total actif, les placement UC représentent 14 % et les autres actifs représentent 8 % du total actif.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 5 Placements avant et après mise en transparence des OPC



Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

2.3 Décomposition du passif des organismes soumis à Solvabilité 2

Tableau 7 Décomposition du passif

	2019	2020		
	Ensemble	Ensemble	Vie et Mixtes	Non vie
Actif net	13%	12%	9%	38%
Provisions techniques vie	58%	57%	63%	3%
Provisions techniques santé	3%	3%	3%	5%
Provisions techniques Non-vie	4%	5%	1%	38%
Provisions techniques UC	13%	13%	15%	0%
Dettes subordonnées incluses dans FP de base	1%	1%	1%	2%
Autres passifs	9%	9%	8%	13%
Total passifs - en milliards d'euros	3 016	3 099	2 774	325

Note de lecture : En 2020, les provisions techniques vie représentent 57 % du passif agrégé des organismes d'assurance, les provisions techniques non-vie représentent 1 % du passif et les provisions techniques en unités de compte représentent 13 %. L'actif net représente, quant à lui, 12 % de bilan prudentiel agrégé.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

2.4 Fonds propres pruden­tiels et actif net des organismes soumis à Solvabilité 2

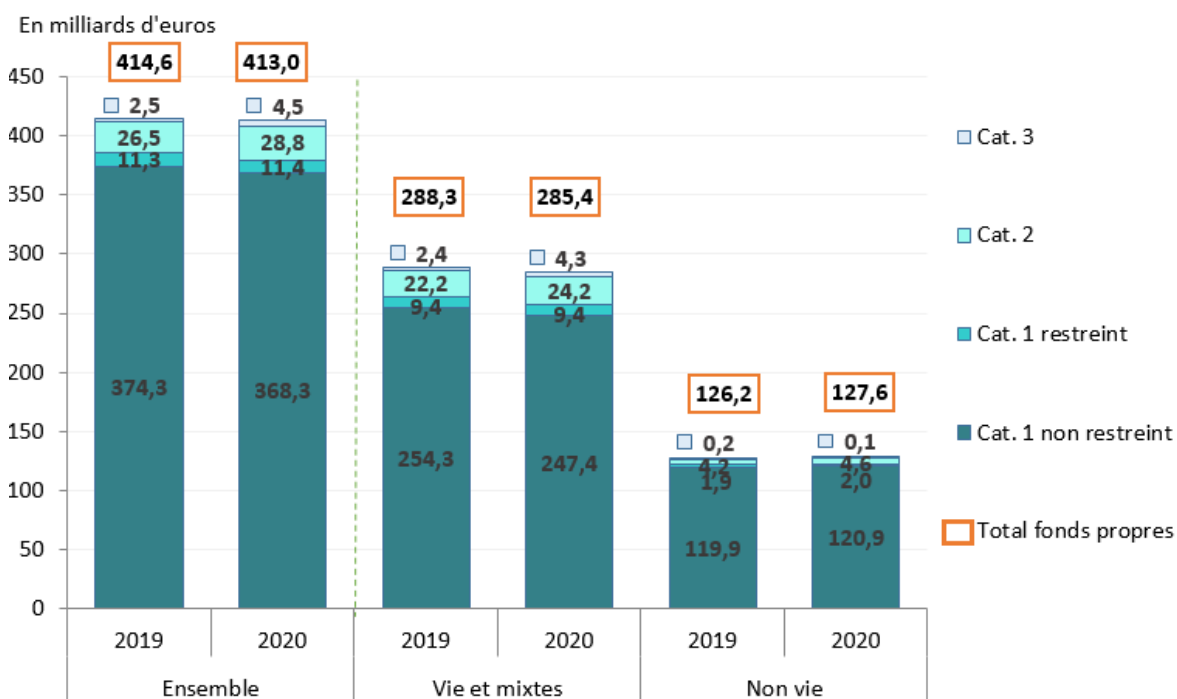
Tableau 8 Lien entre actif net et fonds propres pruden­tiels

En milliards d'euros	2019	2020
Actif net	380,8	376,0
+ Dettes subordonnées	39,3	42,7
- Actions propres détenues	-0,1	-0,1
- Dividendes prévus	-5,3	-5,5
- Fonds cantonnés restreints	-0,2	-0,1
- Déductions	-0,1	-0,1
Fonds propres de base	414,6	413,0
Fonds propres auxiliaires	1,9	1,8
Fonds propres totaux	416,4	414,8

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 6 Répartition des fonds propres de base des organismes par catégorie

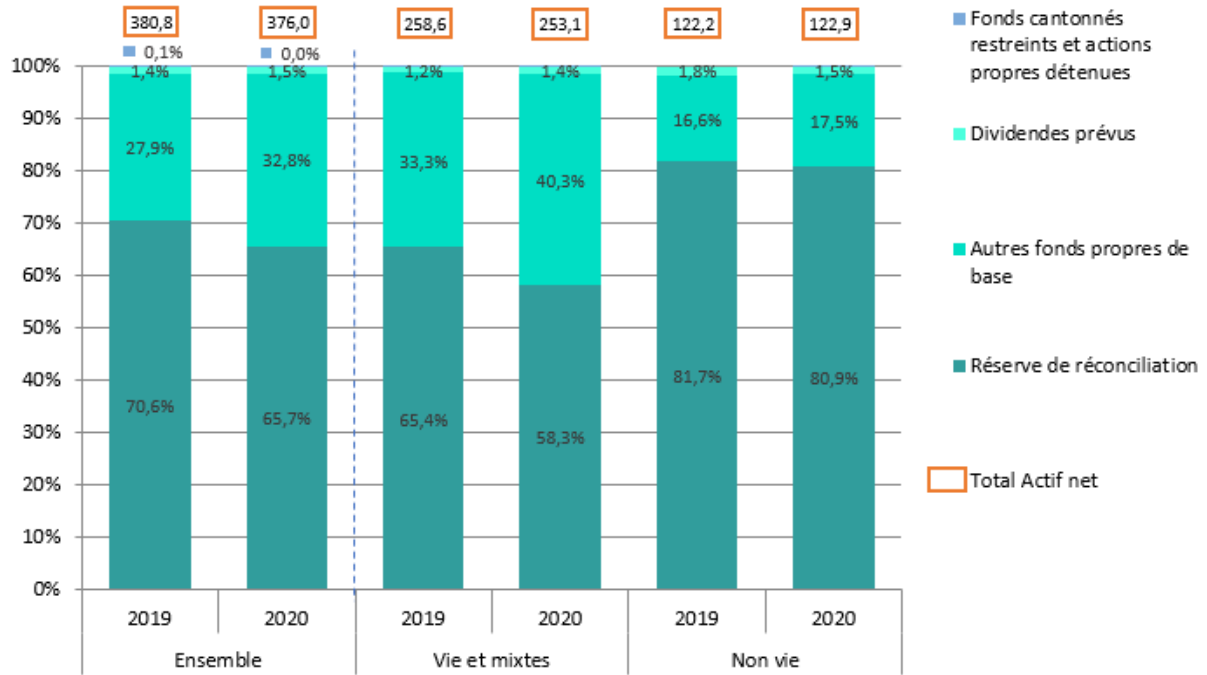


Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 7 Décomposition de l'actif net des organismes

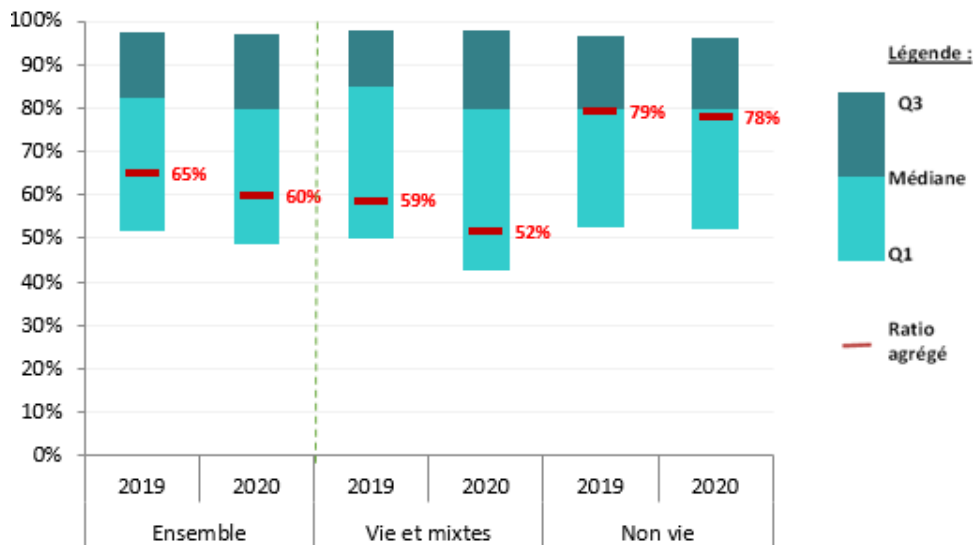
En milliards d'euros



Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 8 Ratio moyen de la réserve de réconciliation des organismes rapportée à leurs fonds propres



Note de lecture : Le graphique affiche le 1^{er} quartile, la médiane, la moyenne et le 3^{ème} quartile. En 2020, pour l'ensemble des organismes le ratio moyen entre la réserve de réconciliation rapporté aux fonds propres est de 60 % alors que le ratio médian s'établit à 80 %. L'écart interquartile est de 48 %.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

2.5 Provisions techniques des organismes

2.5.1 Provisions mathématiques des organismes d'assurance

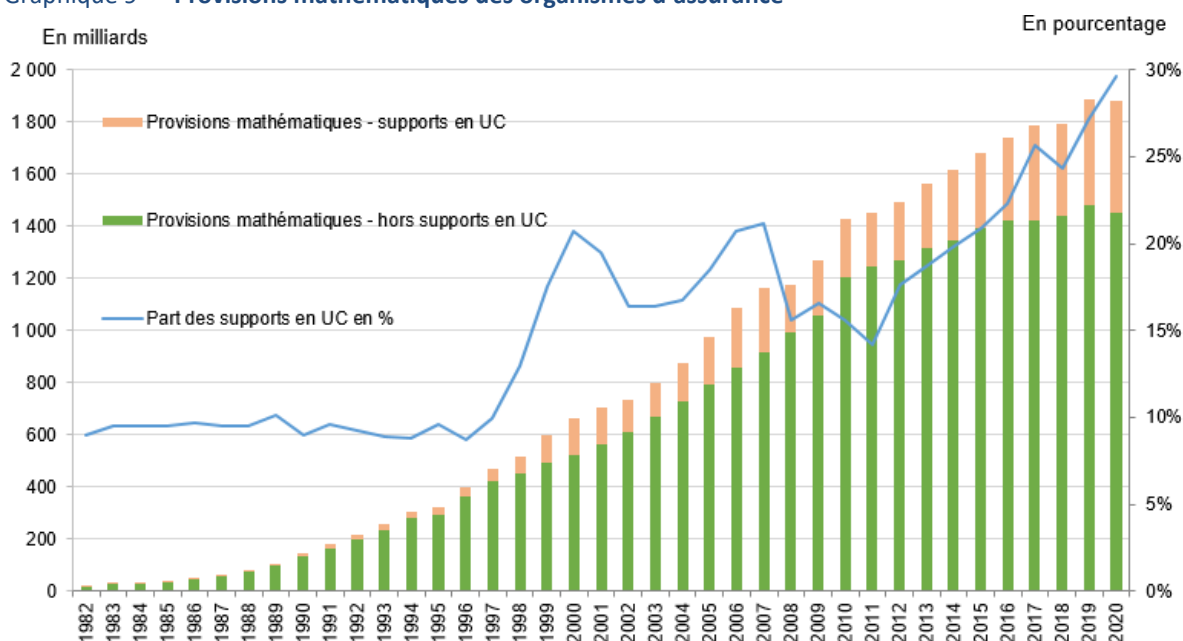
Tableau 9 Provisions mathématiques d'assurance-vie en affaires directes

En milliards d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Provisions d'assurance vie hors contrats en UC rachetables	1 323	1 327	1 342	1 354	1 391	1 359
dont provisions relatives aux supports en euros rachetables	1 244	1 261	1 263	1 273	1 307	1 277
Provisions d'assurance vie des contrats en UC rachetables	281	302	344	332	381	409
Total Provisions d'assurance vie en affaires directes	1 604	1 630	1 686	1 686	1 772	1 767

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 9 Provisions mathématiques des organismes d'assurance



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

2.5.2 Les provisions techniques Solvabilité 2 des organismes

Tableau 10 Provisions techniques par type d'activité

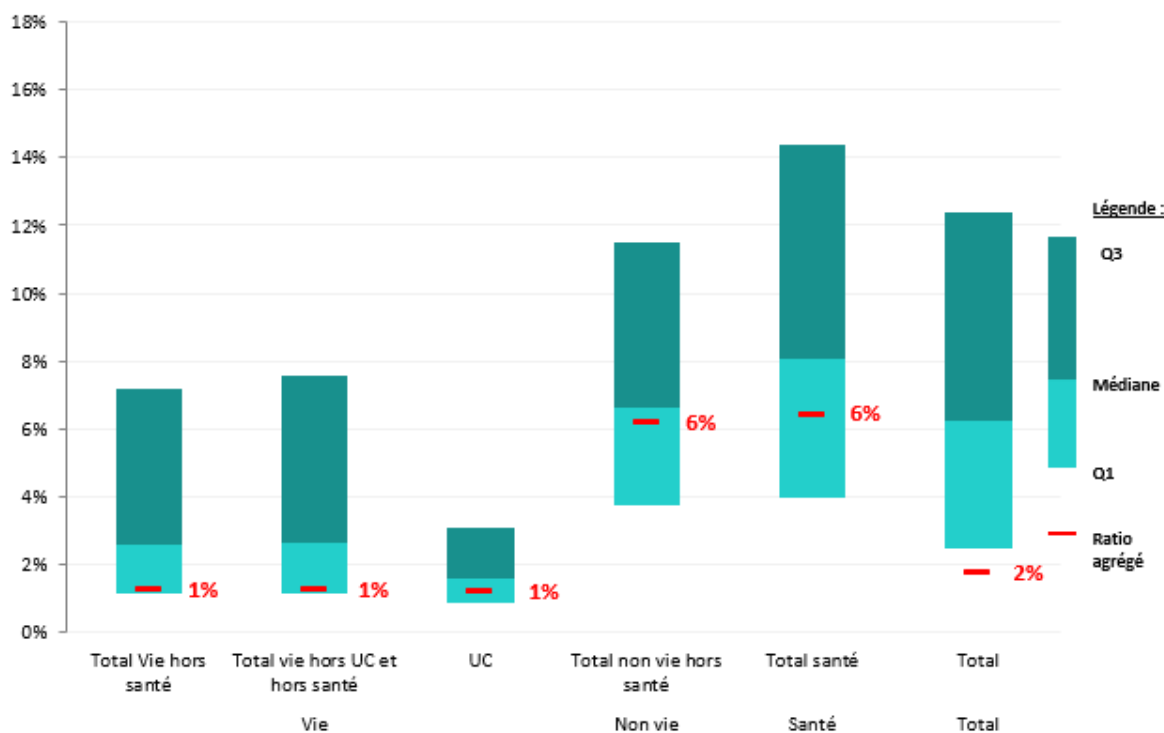
En milliards d'euros		PT calculées comme un tout	Meilleure estimation	Marge de risque	Provisions techniques
Vie	Vie (hors UC et hors Santé)	0,1	1733,1	22,2	1755,3
	Unité de compte (UC)	0,4	411,3	5,1	416,8
	Santé similaire à la vie	0,0	53,2	3,4	56,7
Non-vie	Santé similaire à la non-vie	0,0	38,3	2,8	41,1
	Non-vie (hors Santé)	0,0	134,3	8,3	142,6
Total		0,5	2 370,2	41,8	2 412,5

Note : Les provisions techniques calculées comme un tout représentent des cas exceptionnels pour lesquels il n'est pas possible de calculer séparément une meilleure estimation et une marge de risque.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 10 Ratio moyen de la marge de risque rapportée à la meilleure estimation des provisions techniques par type d'activité en 2020

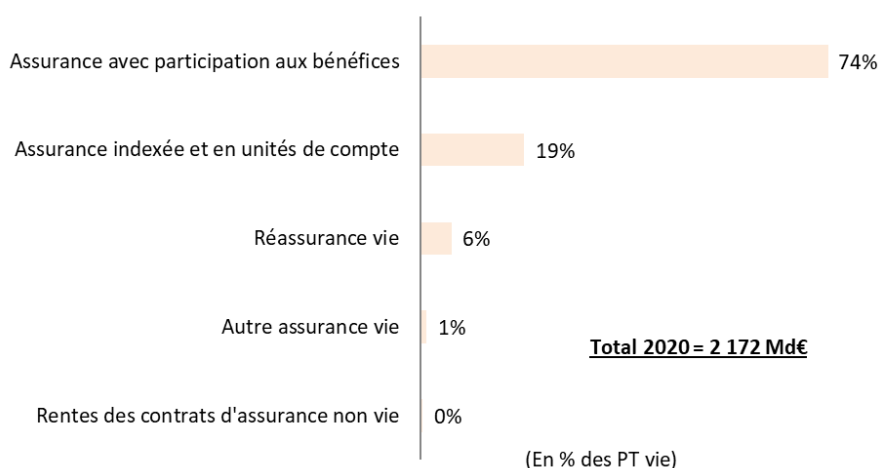


Note de lecture : Le graphique affiche le 1^{er} quartile, la médiane, la moyenne et le 3^{ème} quartile. En 2020, pour l'ensemble des organismes le ratio moyen entre la marge de risque rapportée à la meilleure estimation est d'environ 2 % alors que le ratio médian est d'environ 6 %. L'écart interquartile est de 4 %.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

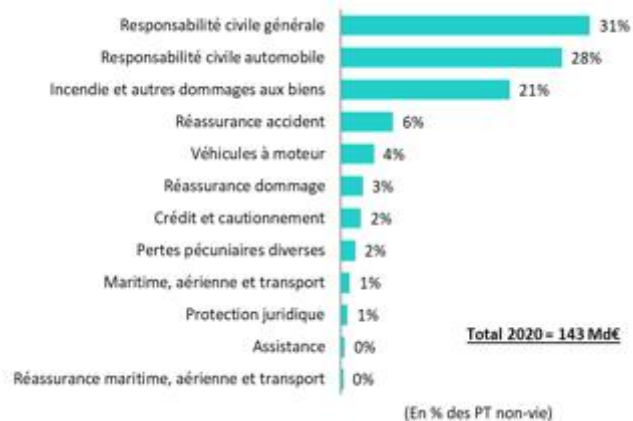
Graphique 11 Provisions techniques vie hors santé ventilées par ligne d'activité



Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

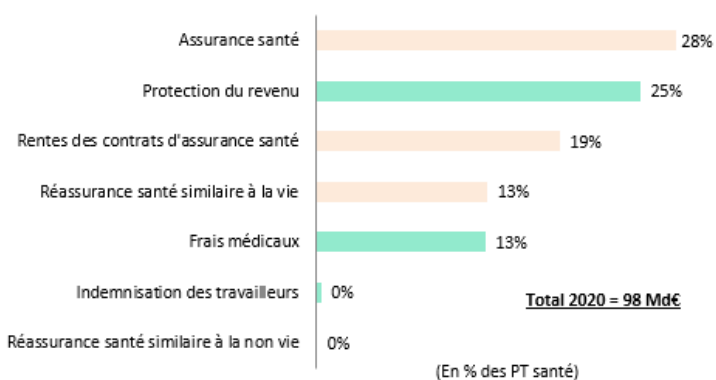
Graphique 12 Provisions techniques non vie hors santé ventilées par ligne d'activité



Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 13 Provisions techniques santé ventilées par ligne d'activité



Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

3 Activité et rentabilité du marché de l'assurance

3.1 Compte de résultat

Tableau 11 **Compte de résultat agrégé en vision comptable**

En milliards d'euros	Activité Vie			Activité Non Vie			Total		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Primes acquises (a)	163,7	171,7	137,6	138,5	144,1	145,8	302,2	315,7	283
- dont primes cédées	9,7	11,4	9,7	25,6	27,4	30,2	35,3	38,8	39,9
Charges des sinistres et dotations aux provisions (-) (b)	117,5	206,7	127,6	103,5	109,1	112,7	221,0	315,8	240,3
- Prestations et frais payés	125,9	129,9	127,9	85,0	83,7	81,0	210,9	213,5	208,8
- Dotations aux provisions	-16,5	70,3	-11,7	1,0	1,0	0,7	-15,5	71,3	-10,9
- Charges et provisions cédées	8,0	10,9	8,8	17,5	20,4	24,3	25,5	31,3	33,0
Participation aux résultats (c)	35,9	34,4	28,7	0,8	0,9	0,7	36,7	35,3	29,4
Produits financiers nets (d)	15,2	94,9	43,8	5,8	5,6	4,3	21,0	100,5	48,1
- dont produits des placements	61,7	62,8	59,6				61,7	62,8	59,6
- dont ajustements ACAV nets	-30,3	49,2	6,6		n/a		-30,3	49,2	6,6
Frais d'acquisition et d'administration (-) (e)	16,4	17,1	17,1	29,6	36,4	37,4	46,0	53,5	54,5
Solde de réassurance calculé (f)	-0,7	13,1	7,8	-3,6	2,6	0,2	-4,3	15,6	8,1
Résultat technique (g) = (a) - (b) - (c) + (d) - (e) + (f)	8,5	8,8	7,8	6,8	5,8	3,4	15,3	14,6	11,3
Produits financiers nets du résultat non technique							4,7	5,1	3,6
Autres éléments non techniques							-5,5	-3,4	-2,0
Résultat net							14,5	12,9	9,7
Rentabilité (résultat net / fonds propres)							7,8%	6,8%	5,0%

Note : i) Les lignes « Résultat technique » et « Résultat net » peuvent ne pas être égales à la somme des soldes intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Cela est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie. Les primes acquises sont brutes de réassurance, les opérations de cession de primes étant enregistrées dans le solde de réassurance avec les charges attribuées aux organismes cessionnaires, qu'ils soient ou non réassureurs

ii) Ce tableau reprend les données de résultat du secteur de l'assurance selon les activités (vie / non vie).

iii) L'ajustement ACAV permet d'enregistrer les plus-values (ajustement ACAV positif) ou moins-values (ajustement ACAV négatif) sur les produits d'assurance-vie à capital variable –notamment les supports en unités de compte-, permettant ainsi de compenser l'ajustement des provisions techniques à la valeur de marché de ces produits, dont le risque est porté par l'assuré, dans le compte de résultat des assureurs.

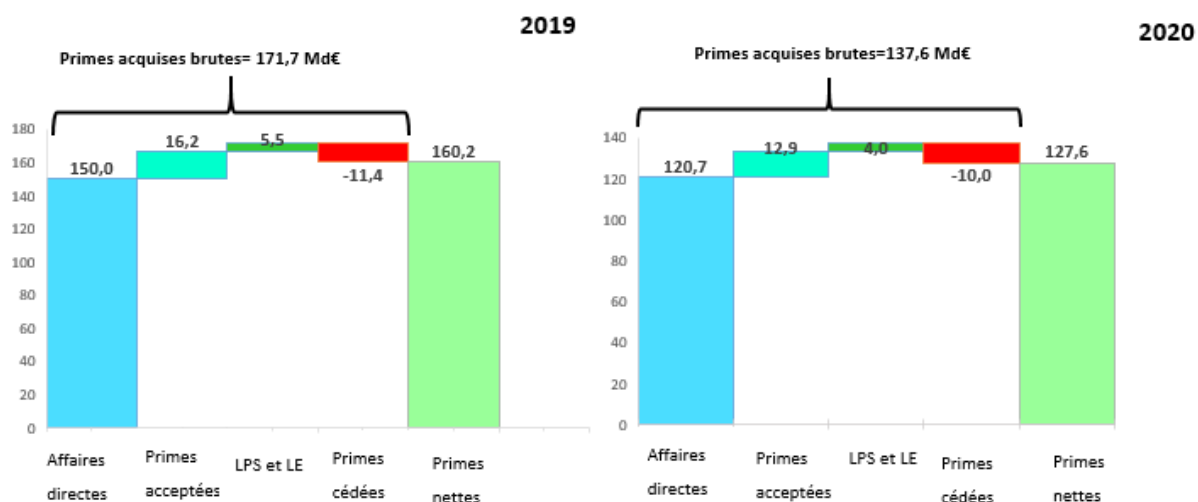
Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

3.2 Activité vie

3.2.1 Primes, charges et provisions pour participation aux bénéfices en assurance-vie

Graphique 14 Primes acquises en assurance-vie

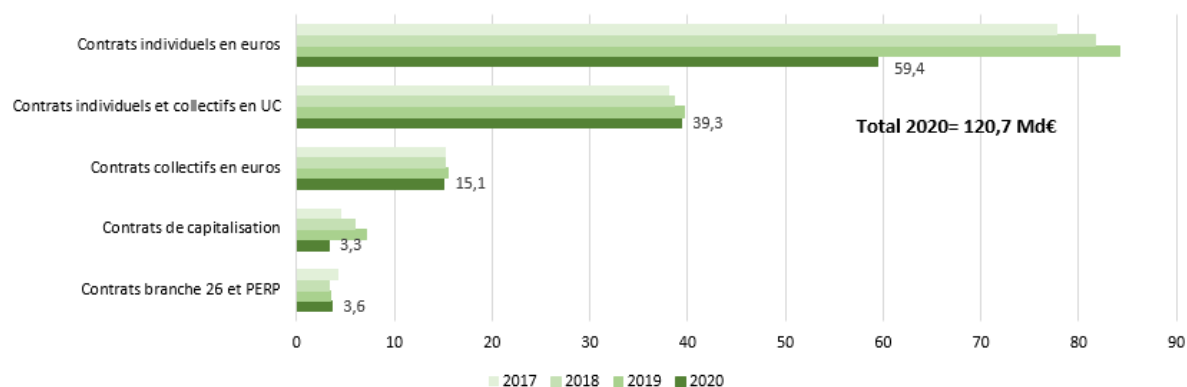


Note : LPS – Libre prestation de service, LE – Libre établissement. La catégorie « LPS et LE » présente les primes collectées à l'étranger par les organismes français.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

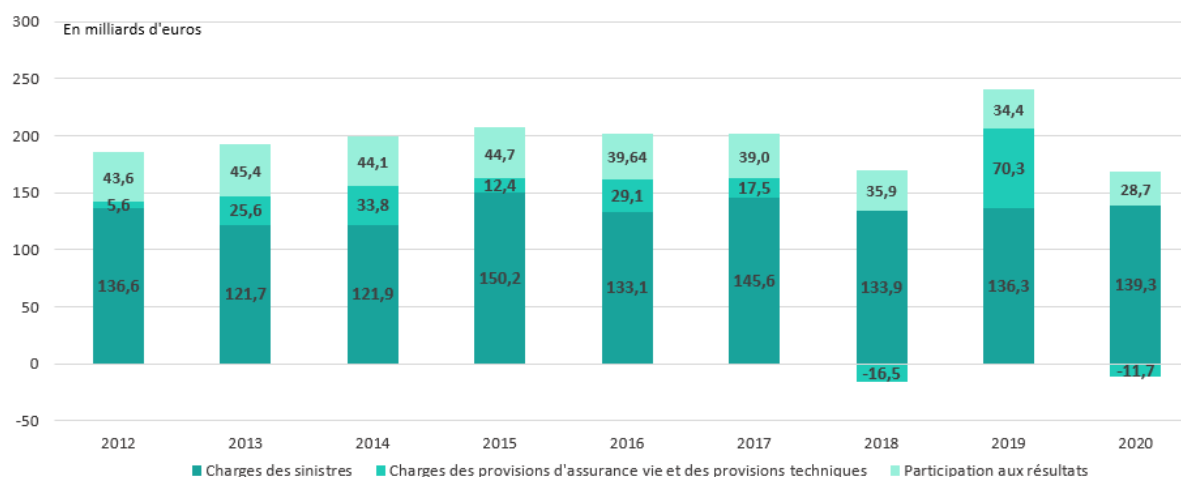
Graphique 15 Primes d'assurance-vie en affaires directes



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 16 Ventilation des charges en assurance-vie

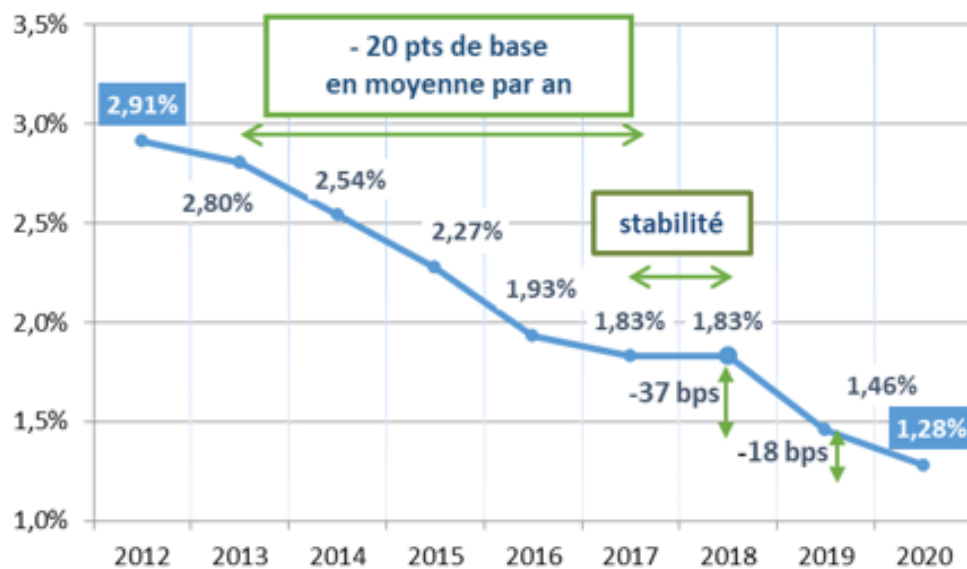


Note : Les provisions signées négativement correspondent à des reprises.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 17 Taux de revalorisation net moyen servi sur les contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation pondéré par les provisions mathématiques de 2011 à 2020

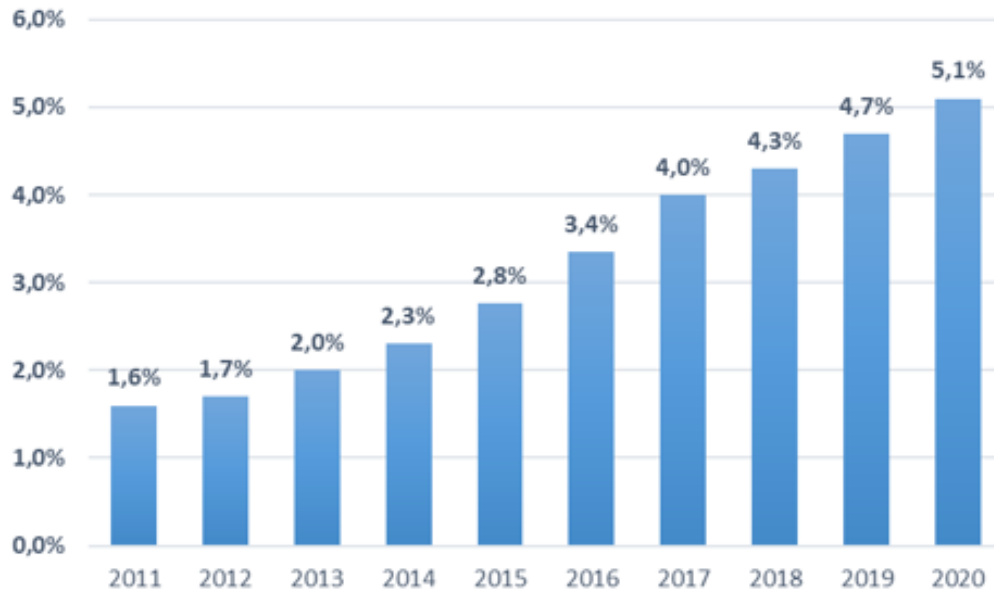


Note : Pour plus d'information, se référer à l'Analyse et Synthèse n°126-2021 « Revalorisation 2020 des contrats d'assurance-vie et de capitalisation- engagements à dominante épargne retraite individuelle.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 18 Provision pour participation aux bénéfices (PPB), en pourcentage des provisions mathématiques moyennes des contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation



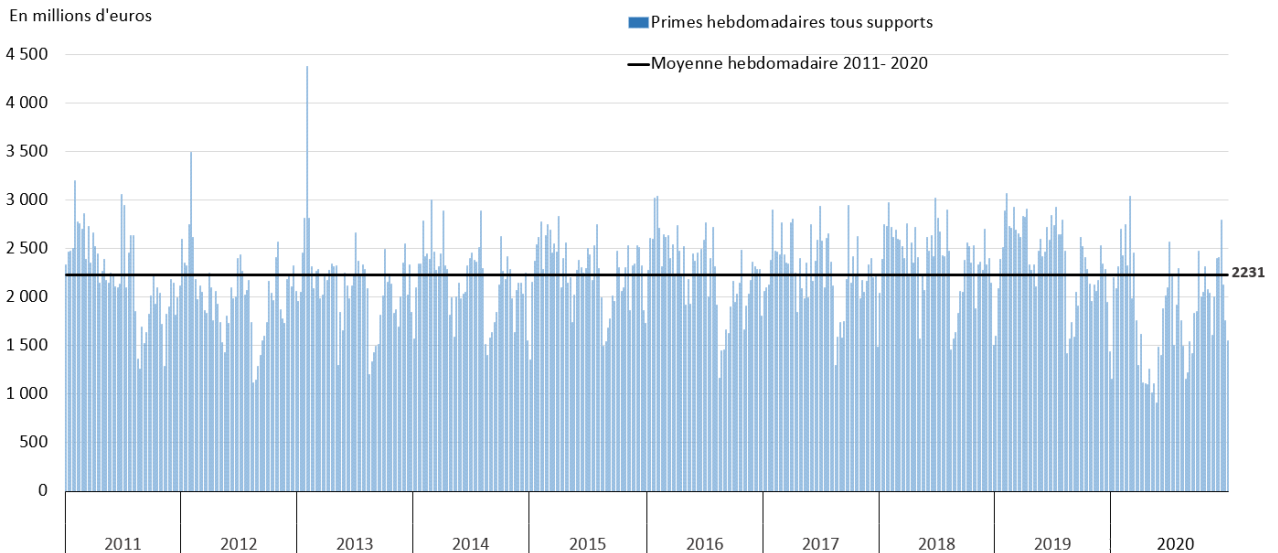
Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

3.2.2 Collecte en assurance-vie sur les contrats rachetables

Environ 80 organismes sont soumis à la collecte prudentielle de l'ACPR sur les flux d'assurance-vie ; ils représentent plus de 99 % du marché français de l'assurance-vie.

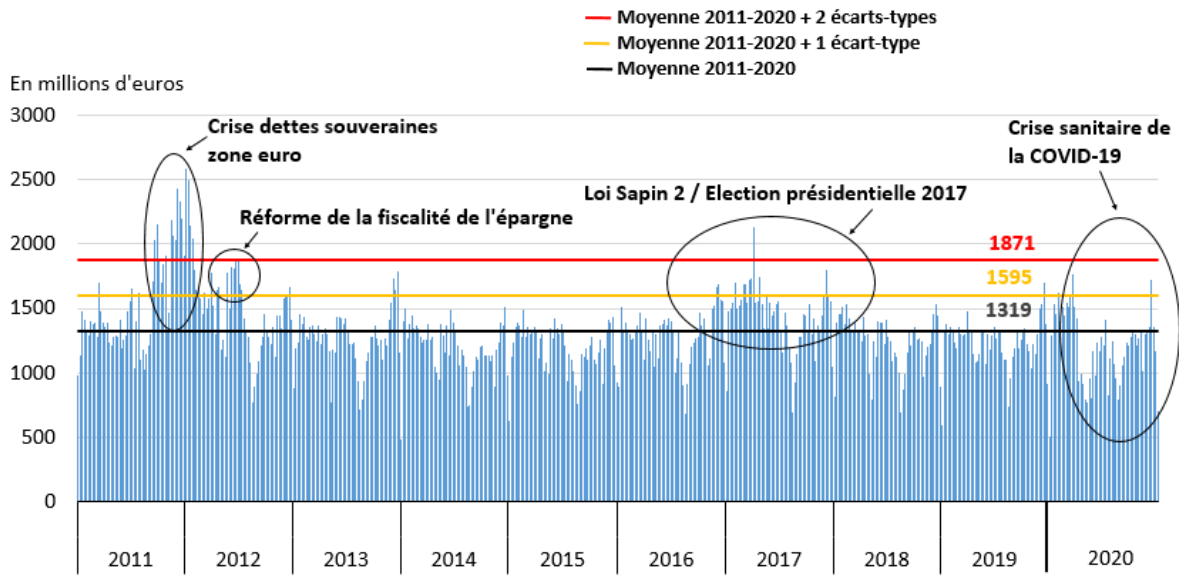
Graphique 19 Collecte brute 2011-2020 – flux hebdomadaires



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie

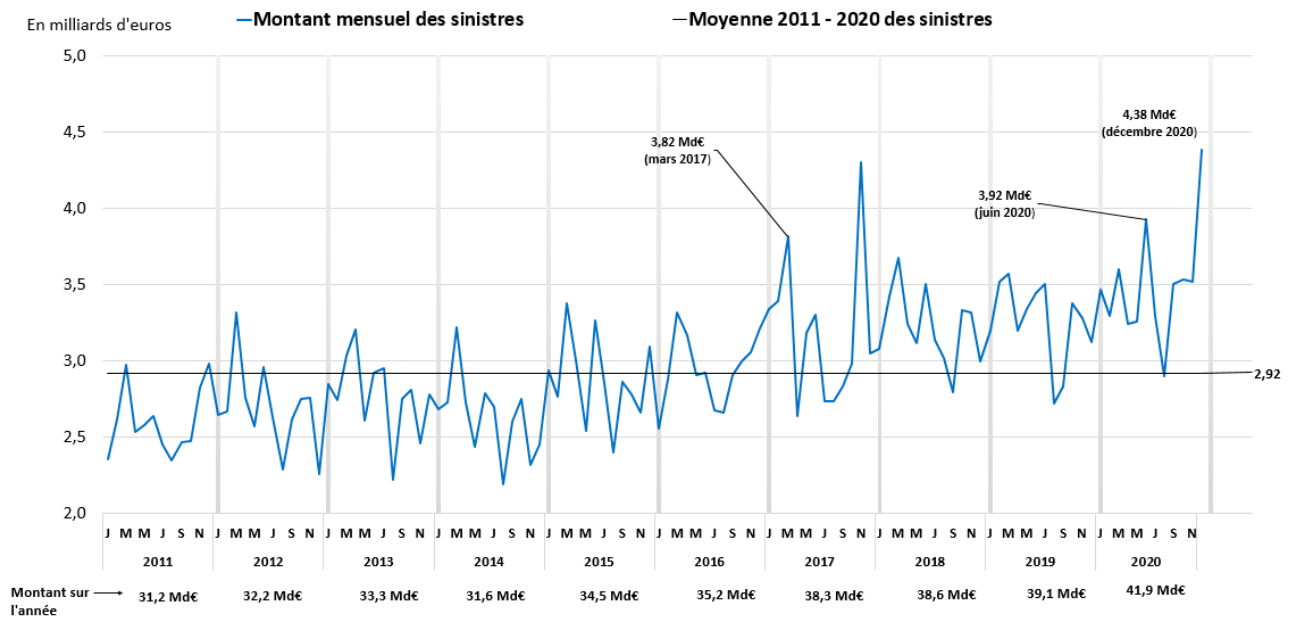
Source : ACPR

Graphique 20 Rachats 2011-2020 – flux hebdomadaires



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie
Source : ACPR

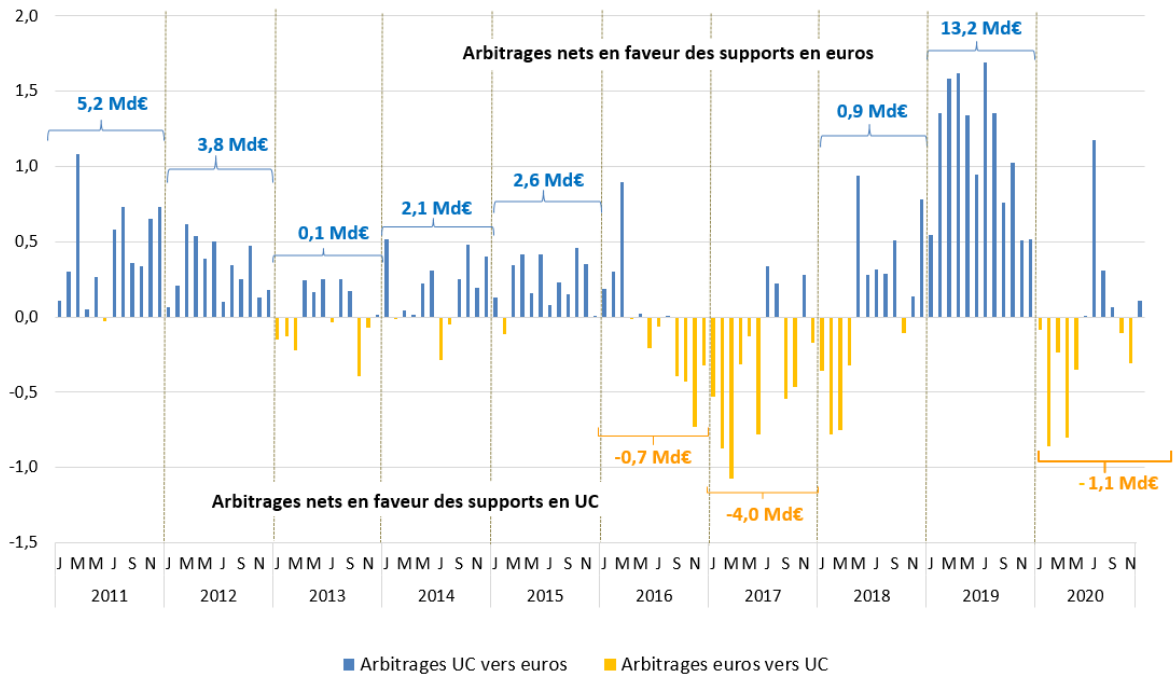
Graphique 21 Sinistres 2011—2020- flux hebdomadaires



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie
Source : ACPR

Graphique 22 Arbitrages nets 2011-2020 – flux mensuels

En milliards d'euros

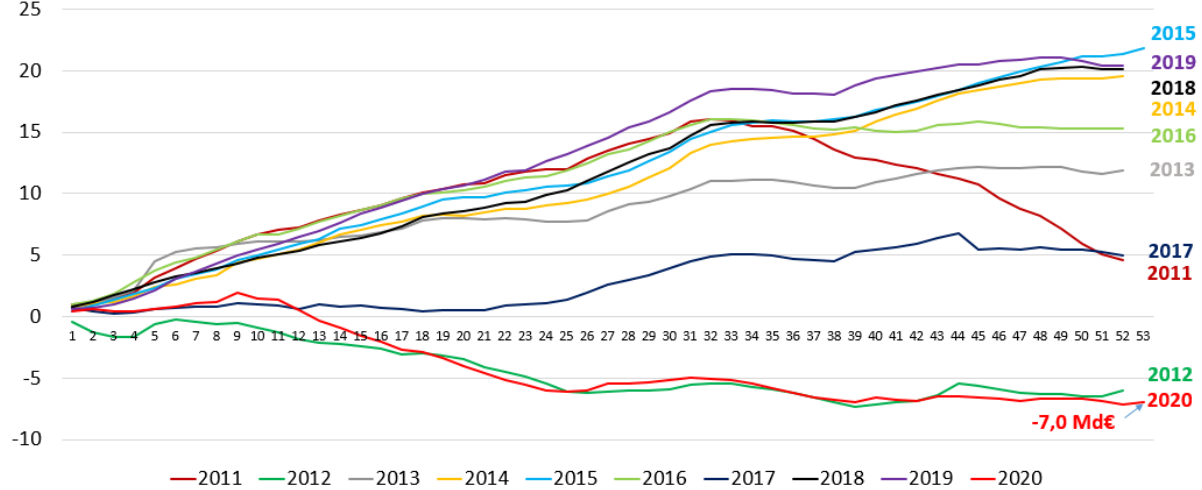


Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie

Source : ACPR

Graphique 23 Collecte nette totale cumulée sur les supports rachetables

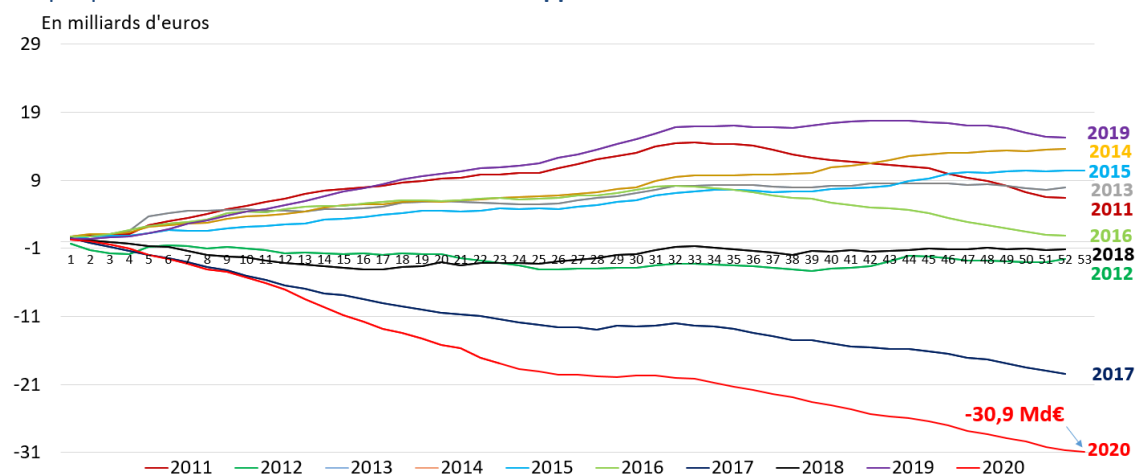
En milliards d'euros



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie

Source : ACPR

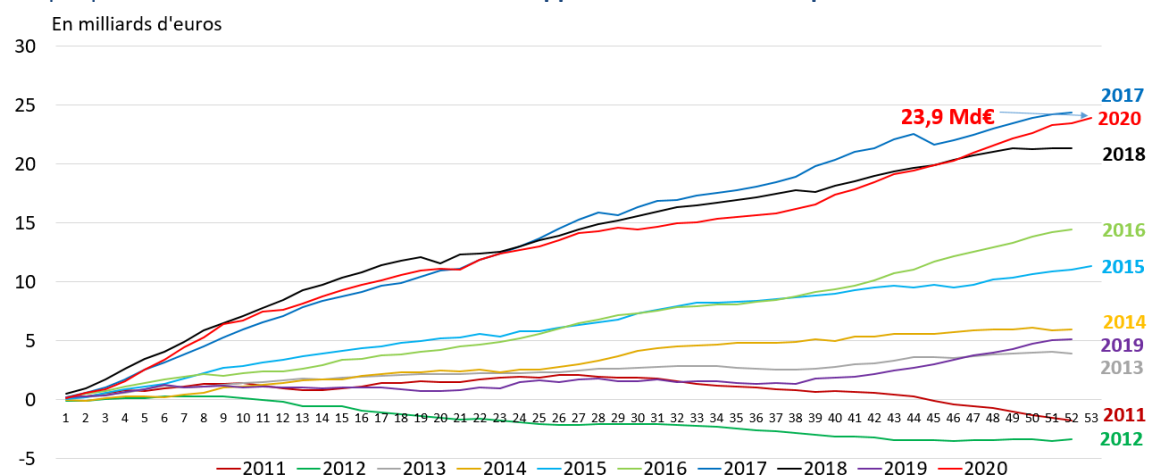
Graphique 24 Collecte nette cumulée sur les supports en euros



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie

Source : ACPR

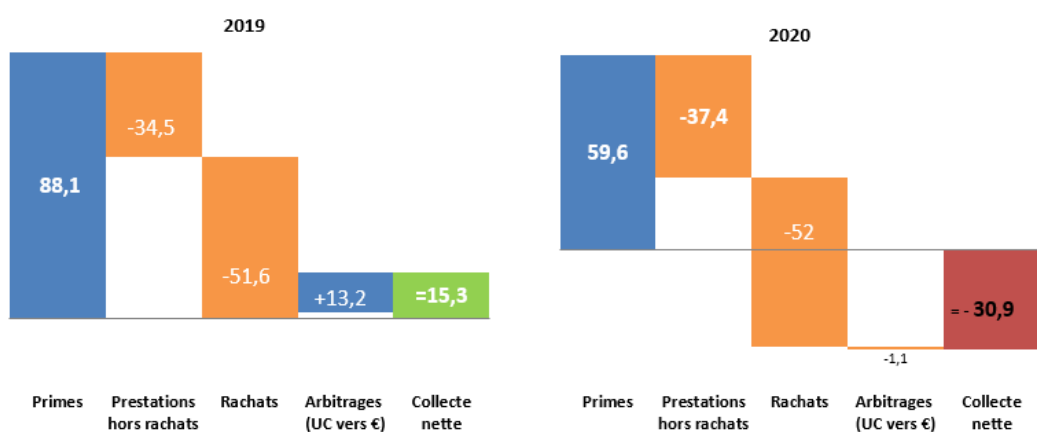
Graphique 25 Collecte nette cumulée sur les supports en unités de compte



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie

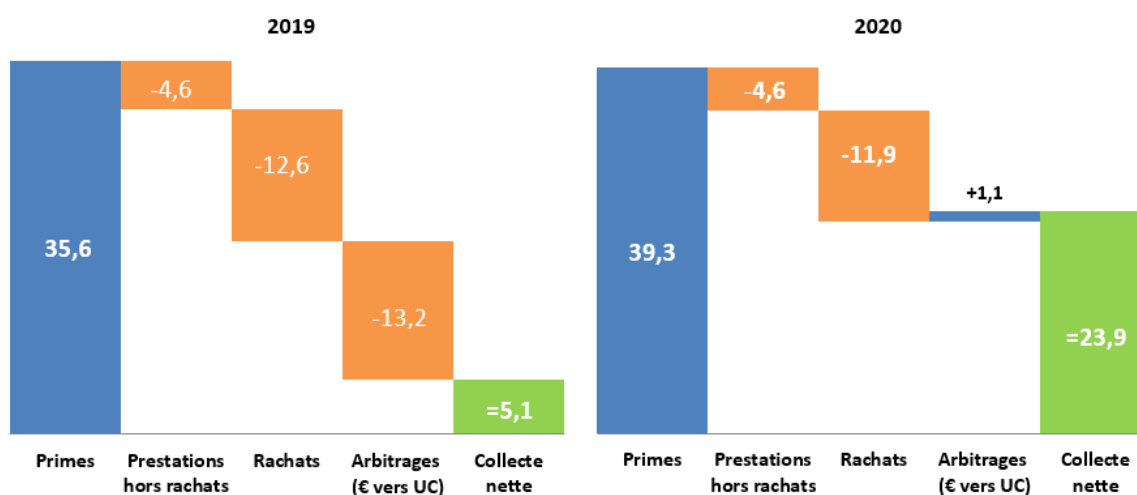
Source : ACPR

Graphique 26 Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en euros



Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie
 Source : ACPR

Graphique 27 Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en unités de compte

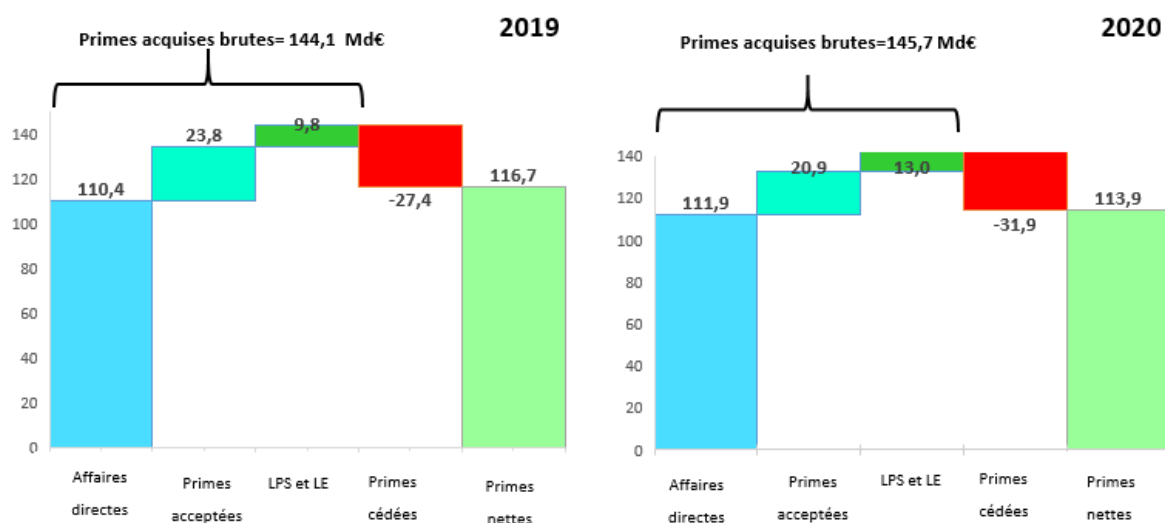


Population : Organismes soumis à la collecte sur les flux d'assurance-vie
 Source : ACPR

3.3 Activité non vie

3.3.1 Primes en assurance non vie

Graphique 28 Primes acquises en assurance non vie



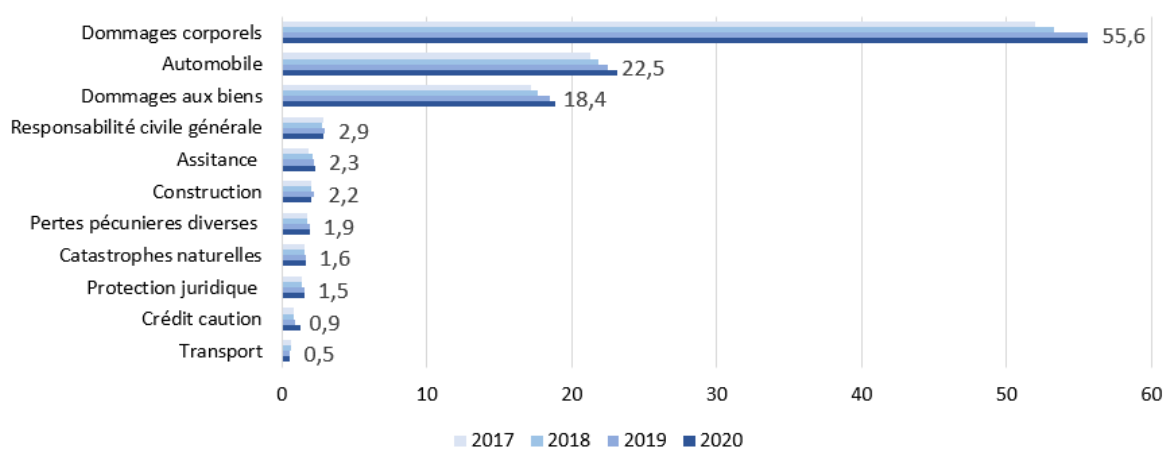
Note : LPS – Libre prestation de service, LE – Libre établissement. La catégorie « LPS et LE » présente les primes collectées à l'étranger par les organismes français.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 29 Répartition par catégorie des primes non vie acquises en affaires directes

En milliards d'euros

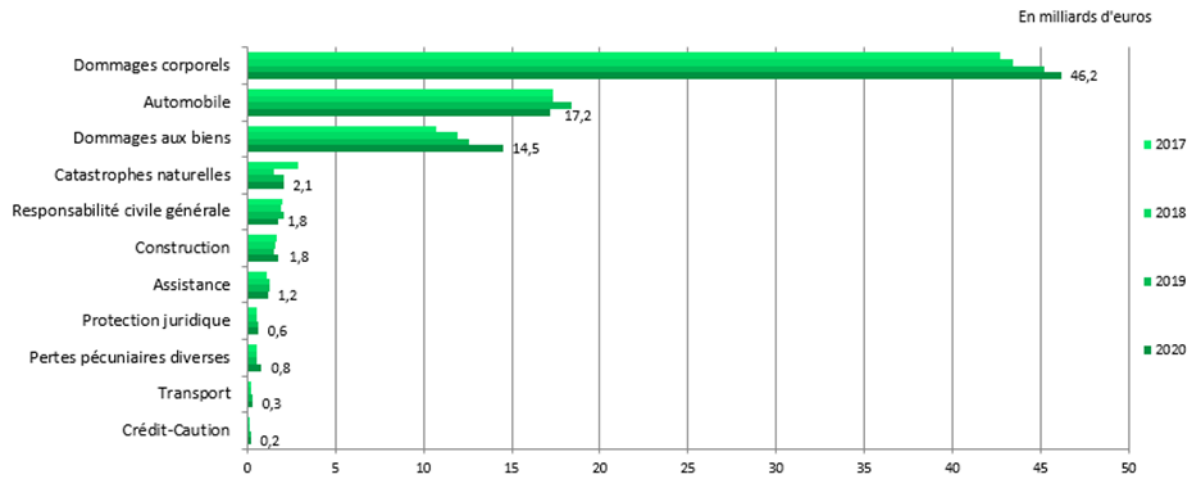


Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

3.3.2 Sinistralité en assurance non vie

Graphique 30 Répartition par catégorie des sinistres non vie en affaires directes

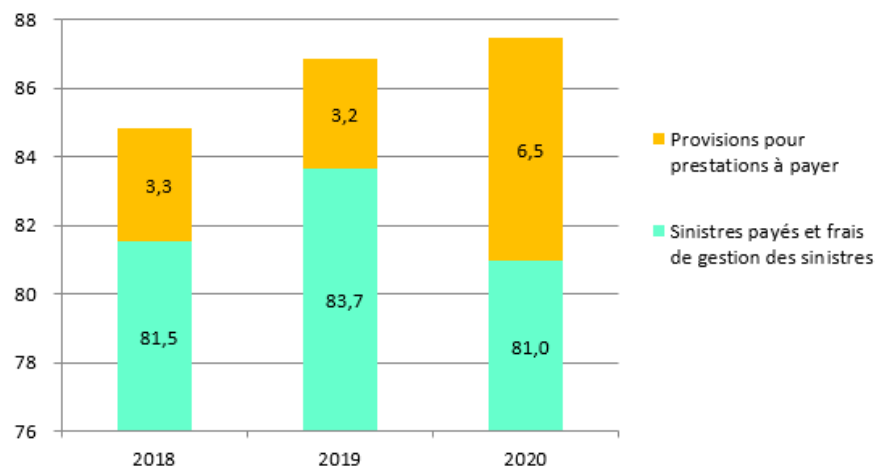


Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 31 Décomposition de la charge des sinistres en assurance non vie

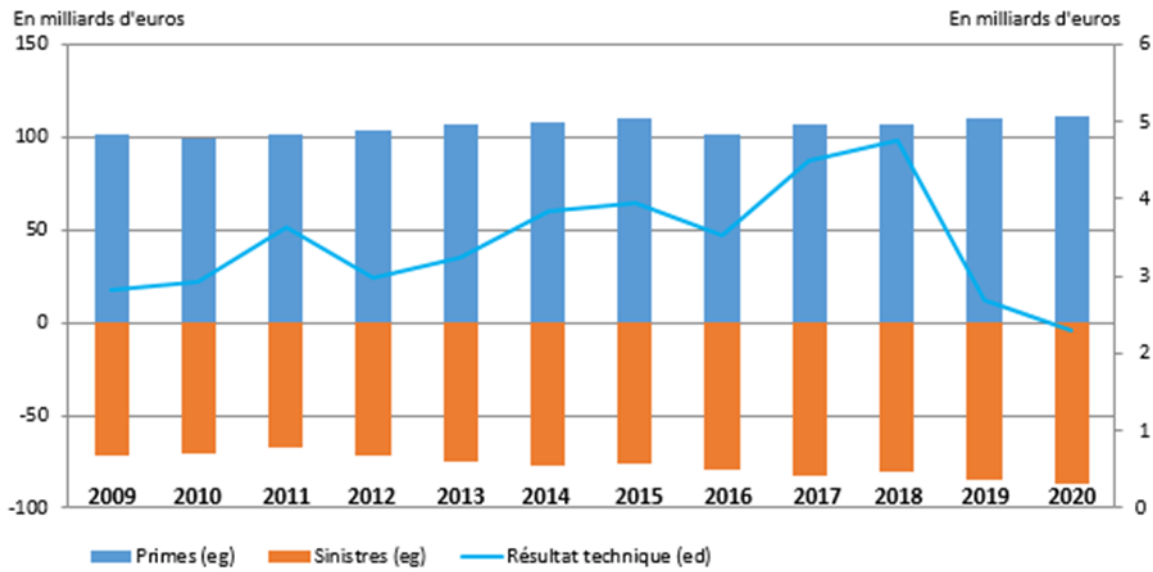
En milliards d'euros



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 32 Décomposition des principales composantes du résultat technique non vie

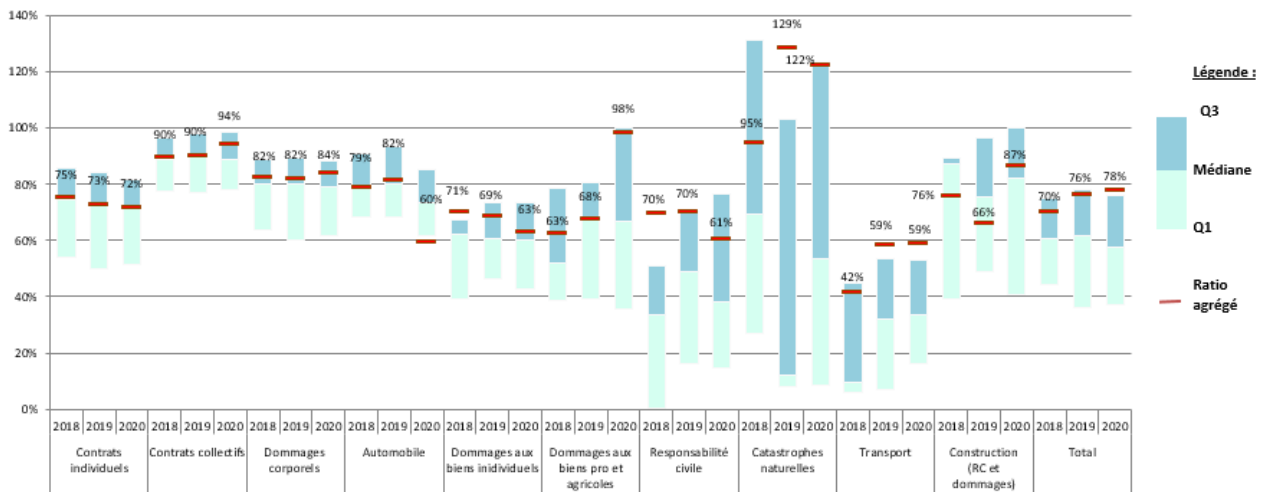


Note : Primes, sinistres et résultat technique présentés en affaires directes.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 33 Ratios sinistres sur primes par catégorie



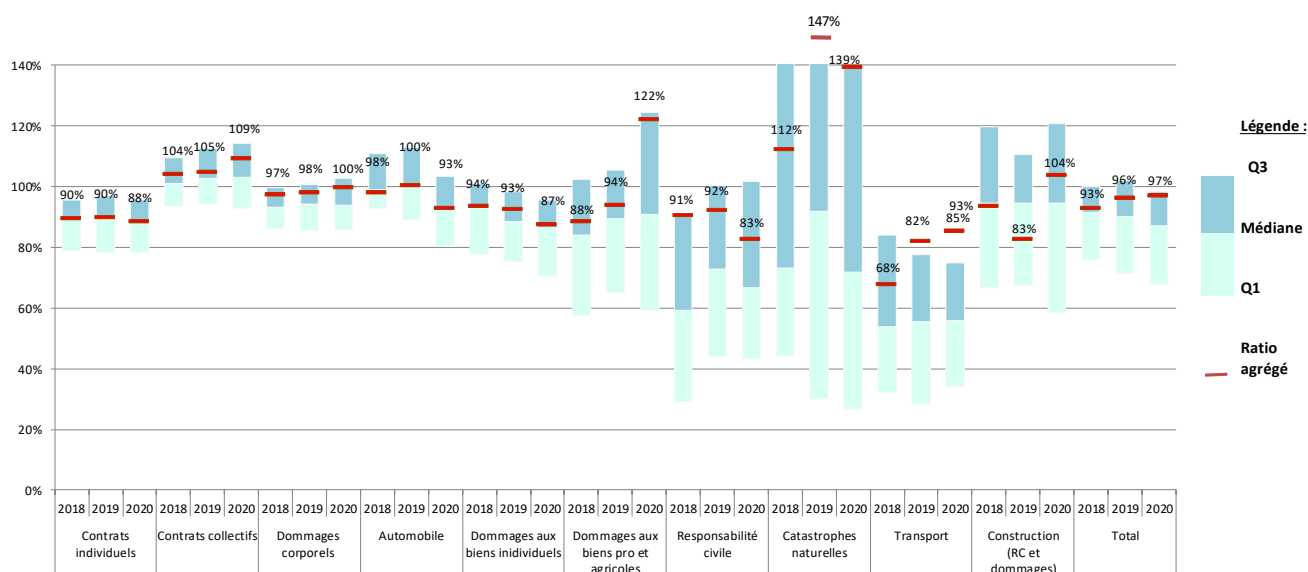
Note : Ratios calculés en affaires directes et avant cessions

Note de lecture : En 2020, le ratio sinistre sur primes moyen est établi à 78 % et le ratio médian est de 57 %. L'écart interquartile est de 39 %.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 34 Ratios combinés par catégorie



Note : Ratios calculés en affaires directes et avant cessions

Note de lecture : En 2020, le ratio combiné moyen est établi à 97 % et le ratio médian est de 87 %. L'écart interquartile est de 31 %.

Population : Ensemble des organismes

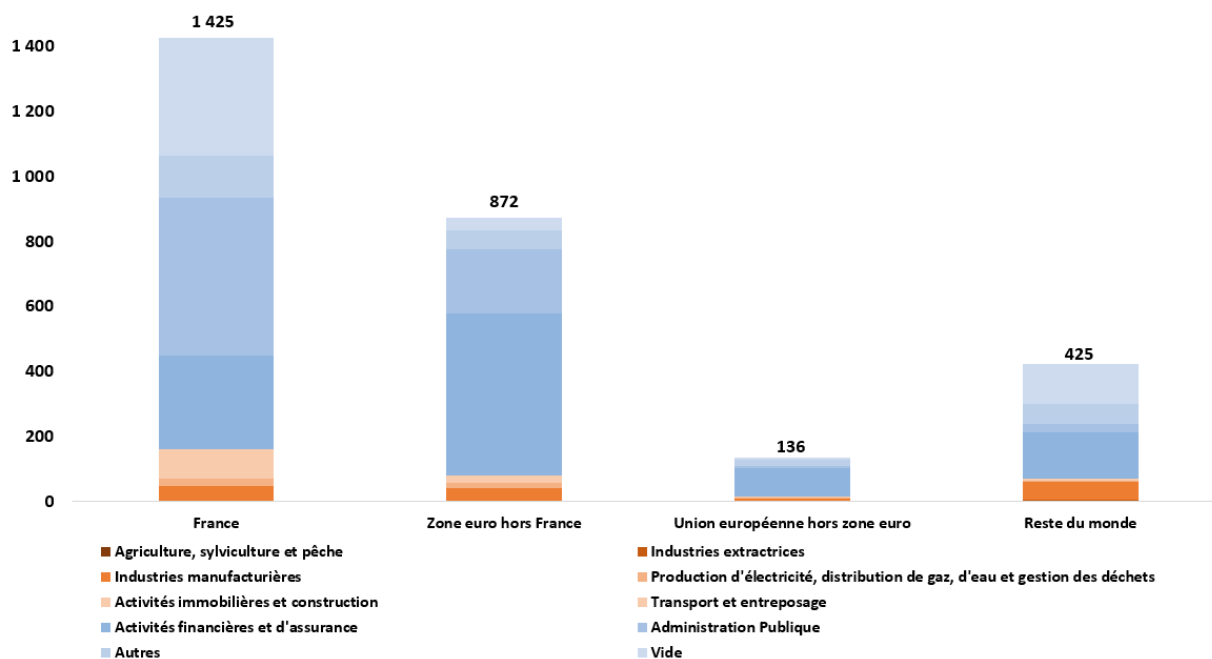
Source : ACPR

3.4 Focus risque climatique

3.4.1 Placements par secteur sensibles aux risques climatiques

Graphique 35 Expositions par secteur et par zone géographique

En milliards d'euros



Note : Les secteurs sensibles aux risques de transition selon l'approche développée par S. Battiston sont représentés en orange.

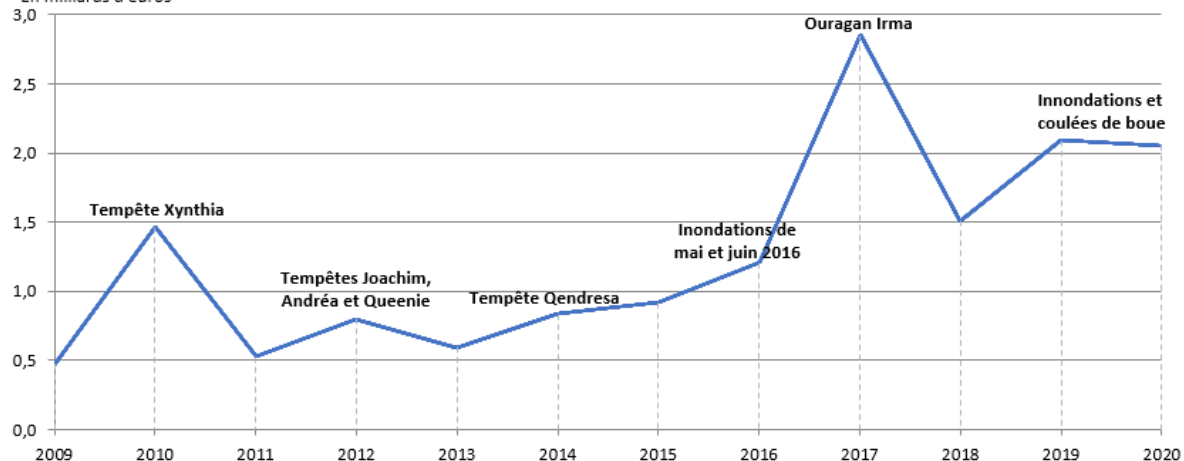
Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

3.4.2 Risque catastrophes naturelles

Graphique 36 Charge des sinistres de la catégorie catastrophes naturelles

En milliards d'euros

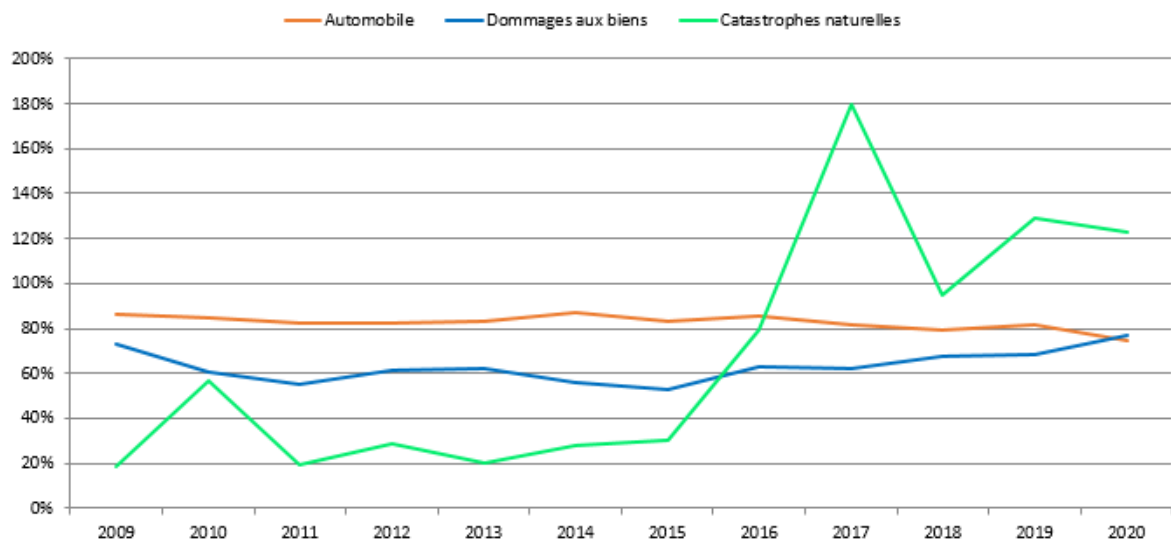


Note : Charge des sinistres en affaires directes avant cessions

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 37 Ratio sinistres sur primes pour une sélection de catégories d'assurance non vie

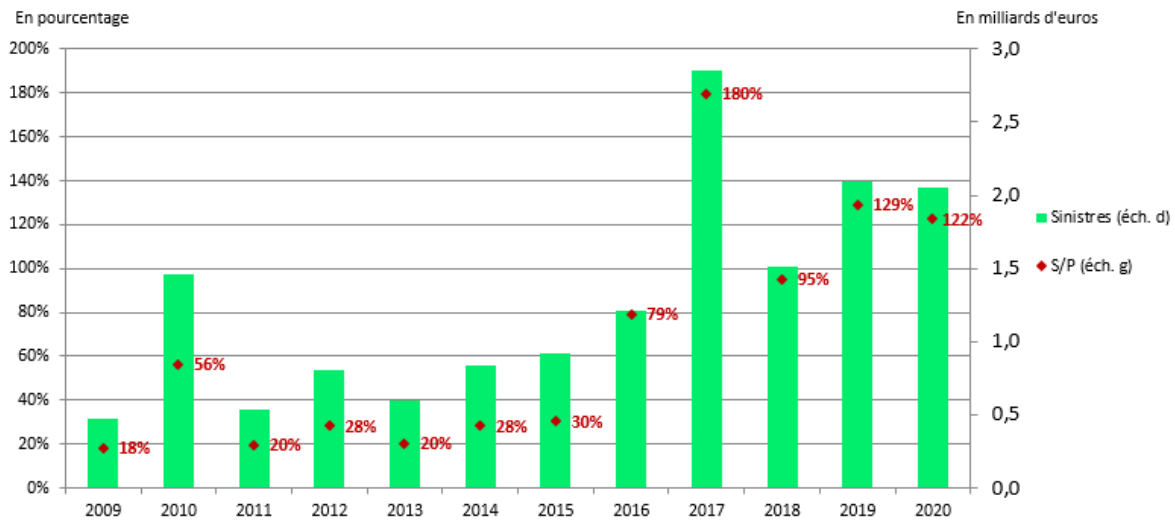


Note : ratio calculé en affaires directes et avant cessions

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 38 Sinistres et ratio sinistres sur primes pour la catégorie catastrophes naturelles

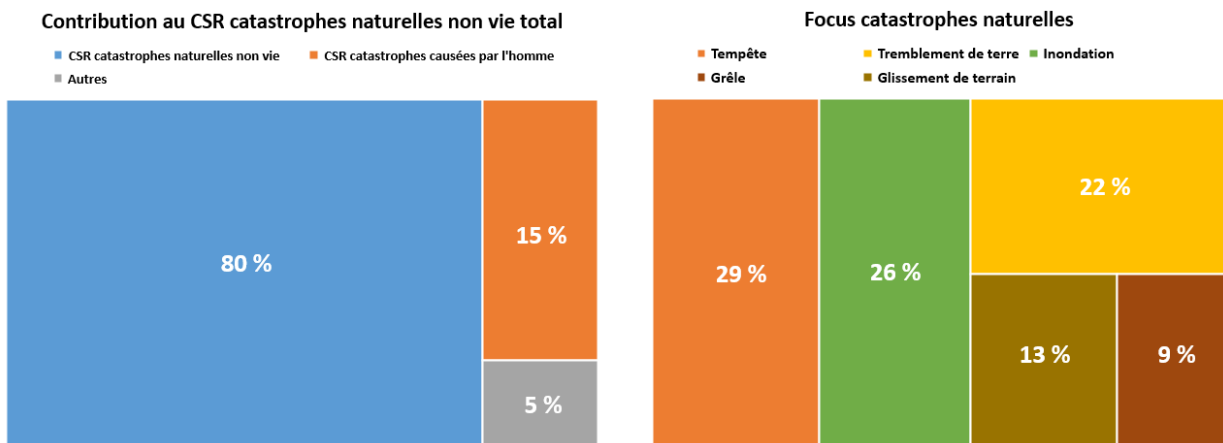


Note de lecture : En 2020, les sinistres catastrophes naturelles s'établissent à 2,1 milliards d'euros ; le ratio sinistres sur primes est de 122 %.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 39 Contributions du risque catastrophes naturelles non vie



Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

3.5 Dommages corporels et frais de soins

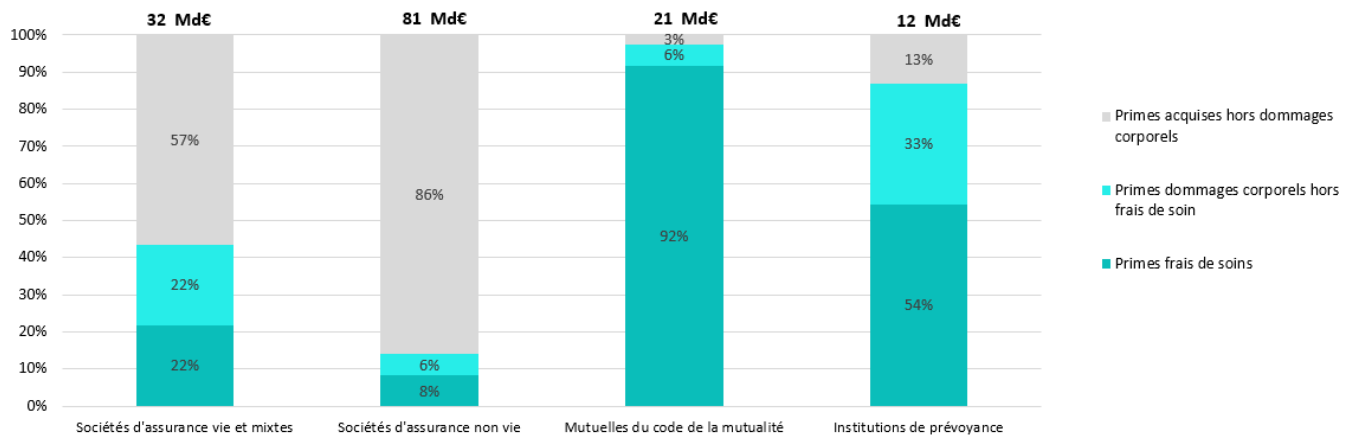
Tableau 12 Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2020

En nombres d'organismes	Organismes exerçant une activité de remboursement de frais de soin	Organismes exerçant une activité de dommages corporels
Ensemble du marché	367	386
- dont sociétés d'assurance	163	183
- dont mutuelles du code de la mutualité	176	170
- dont institutions de prévoyance	28	33

Population : Organismes ayant une activité de dommages corporels effective en 2020

Source : ACPR

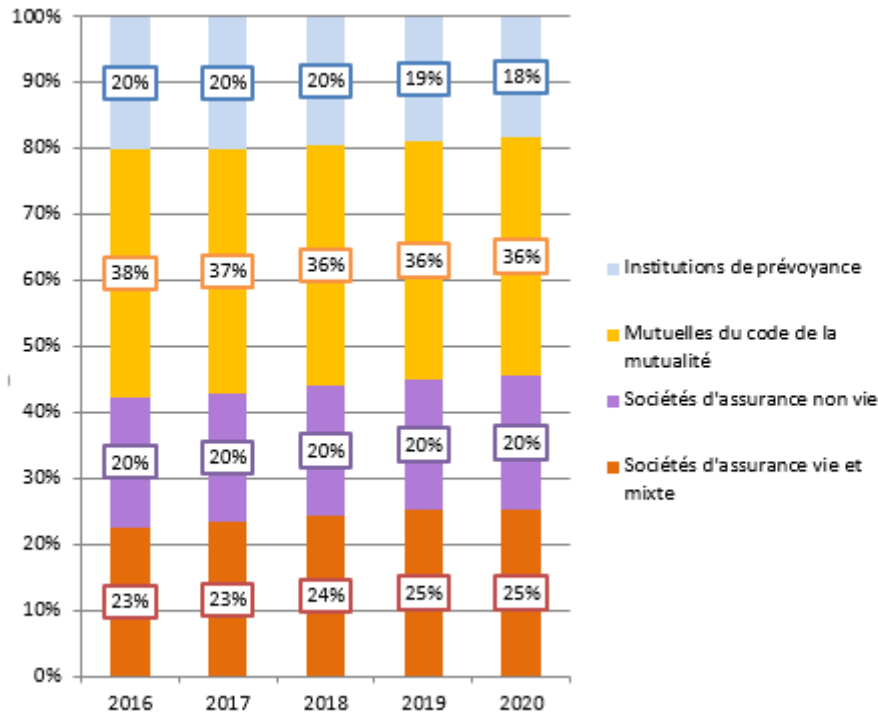
Graphique 40 Répartition des primes frais de soins et dommages corporels, par type d'organisme en 2020



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

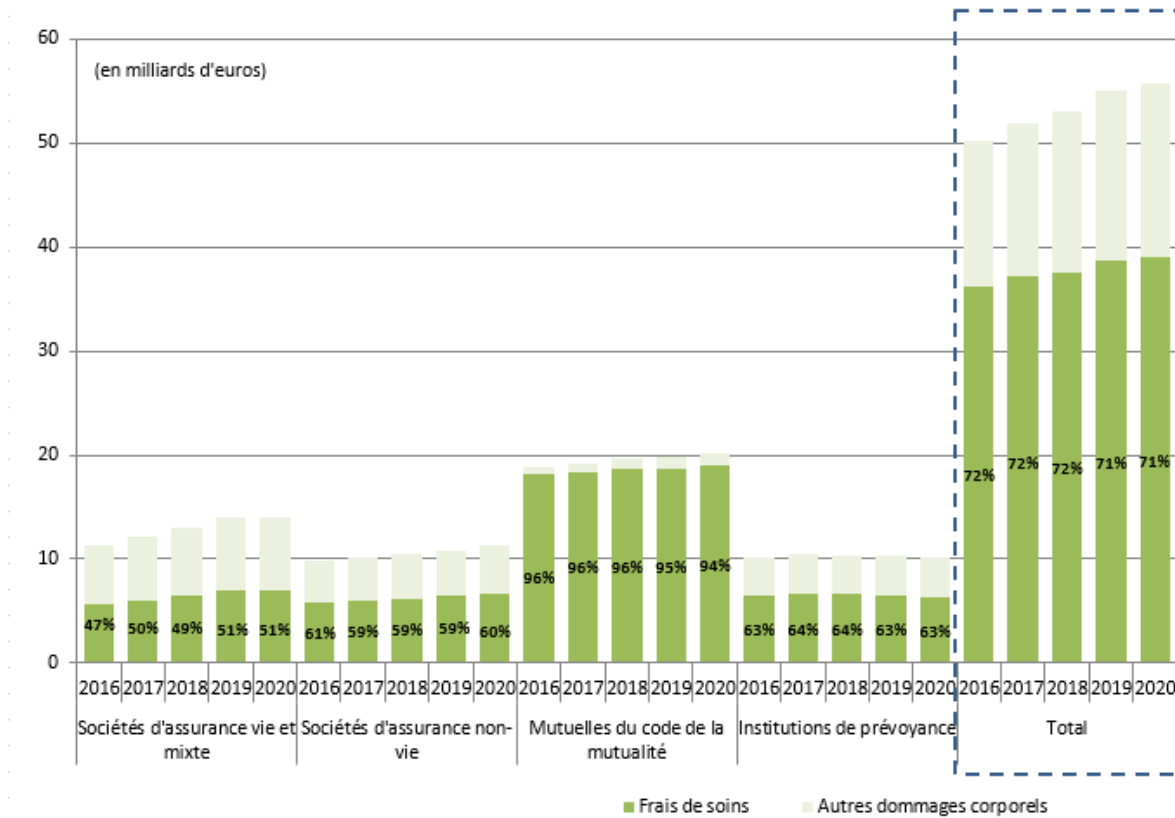
Graphique 41 Répartition des primes de dommages corporels par type d'organisme



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

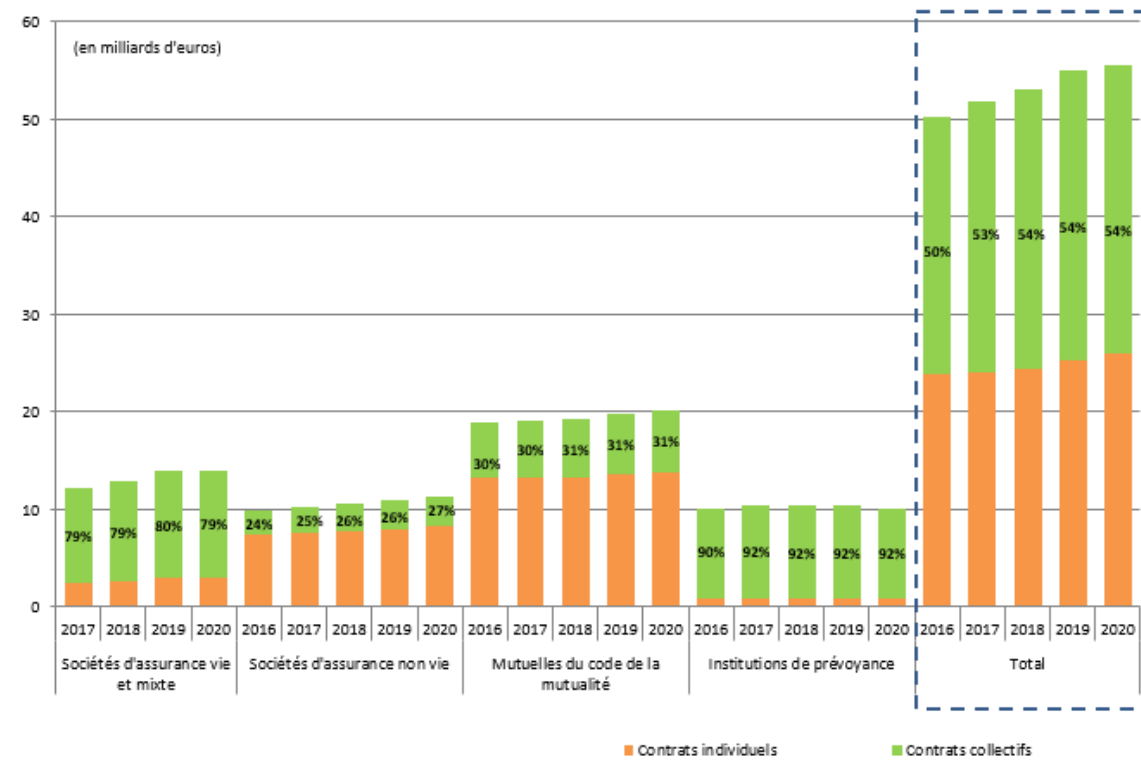
Graphique 42 Poids de l'activité santé dans les dommages corporels par type d'organisme



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

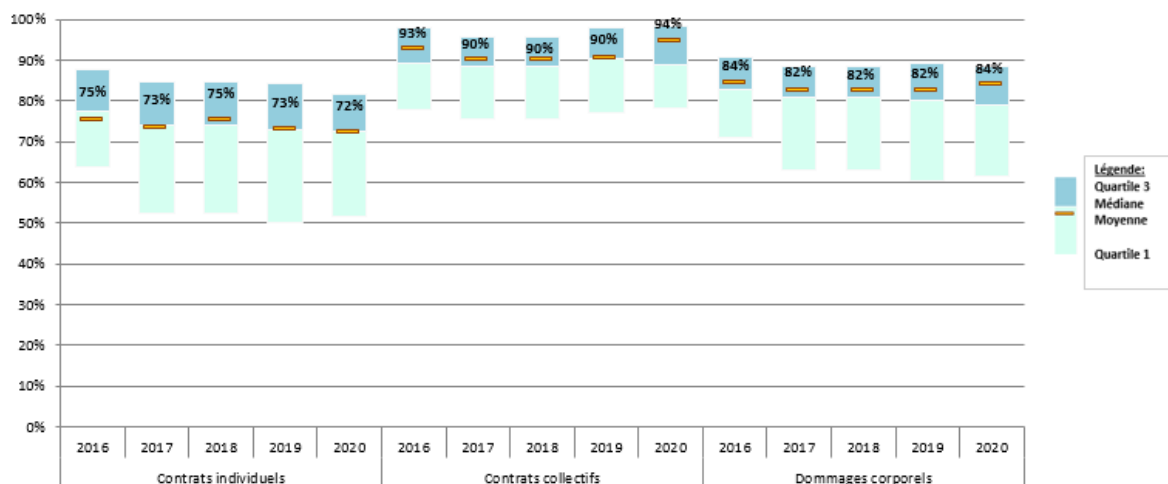
Graphique 43 Poids des contrats collectifs dans les dommages corporels par type d'organisme



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 44 Ratios sinistres sur primes par type de contrat pour l'activité dommages corporels

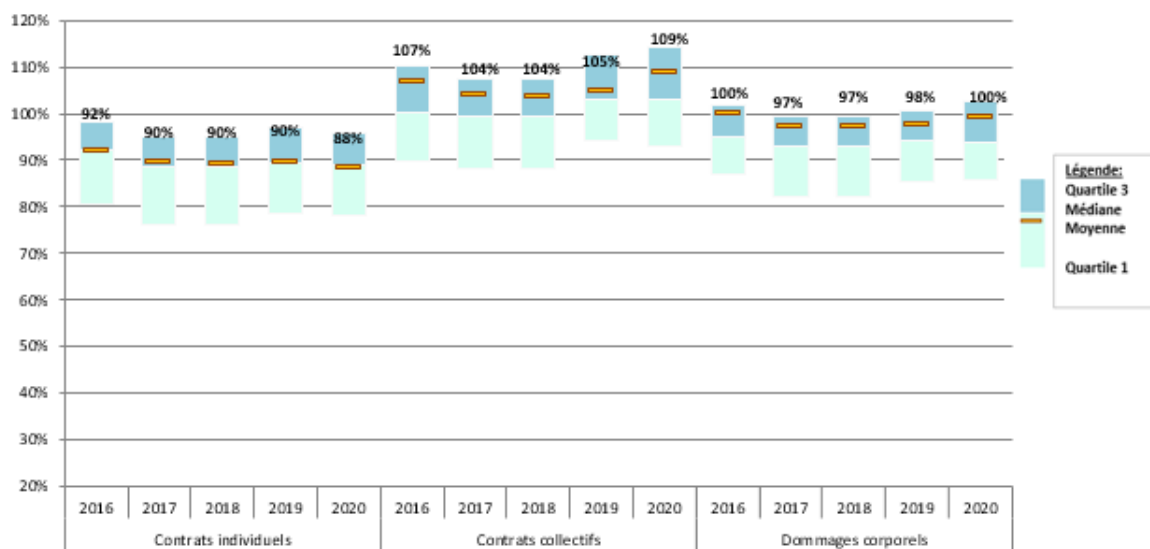


Note de lecture : En 2020, le ratio sinistres sur primes moyen pour l'activité de dommages corporels est établi à 84 % et le ratio médian est de 79 %. L'écart interquartile est de 17 %.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 45 Ratios combinés par type de contrat pour l'activité dommages corporels



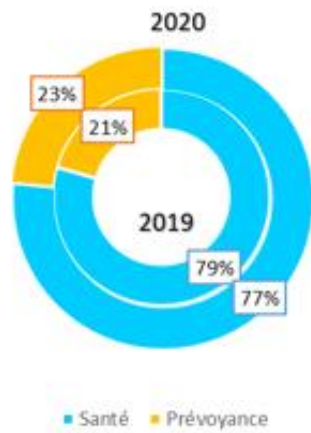
Note de lecture : En 2020, le ratio combiné moyen pour l'activité de dommages corporels est établi à 100 % et le ratio médian est de 94 %. Un quart de la population a un ratio combiné entre 86 % et 94 %. L'écart interquartile est de 27 %.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

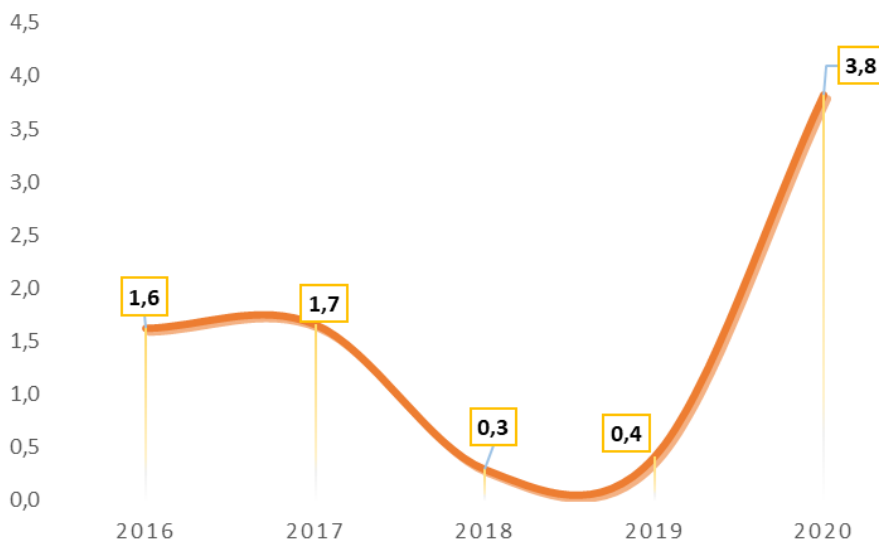
3.6 Focus impact de la crise sanitaire sur l'activité des dommages corporels

Graphique 46 Décomposition des sinistres sur l'activité des dommages corporels



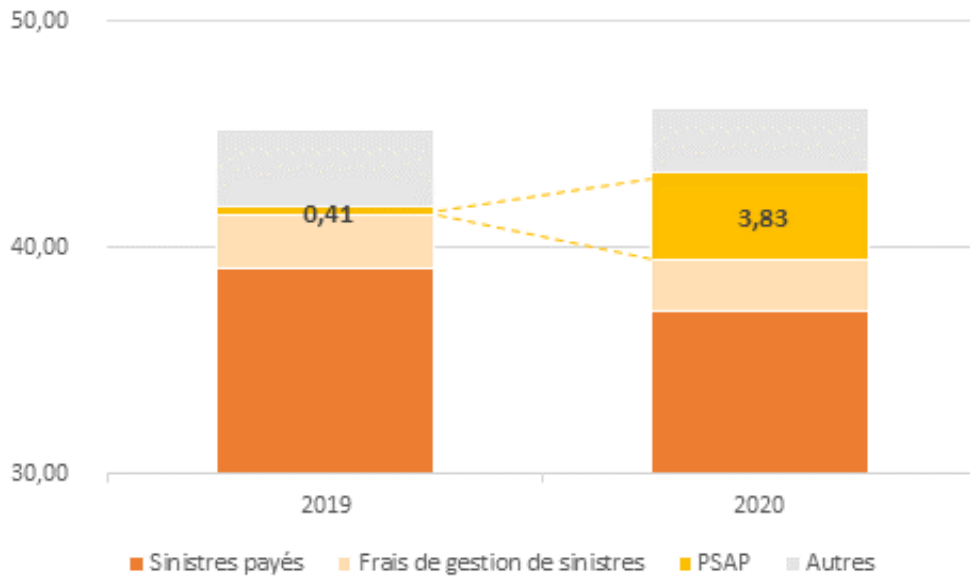
Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels
Source : ACPR

Graphique 47 Évolution des PSAP en dommages corporels



Note : PSAP – Provision pour sinistre payer
Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels
Source : ACPR

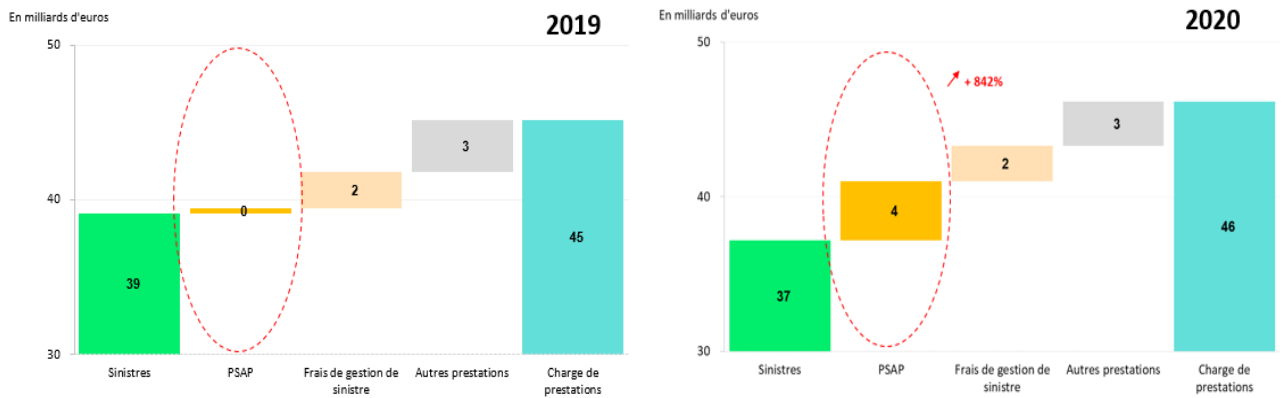
Graphique 48 Décomposition de la charge de prestation en dommages corporels entre 2019 et 2020



Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels

Source : ACPR

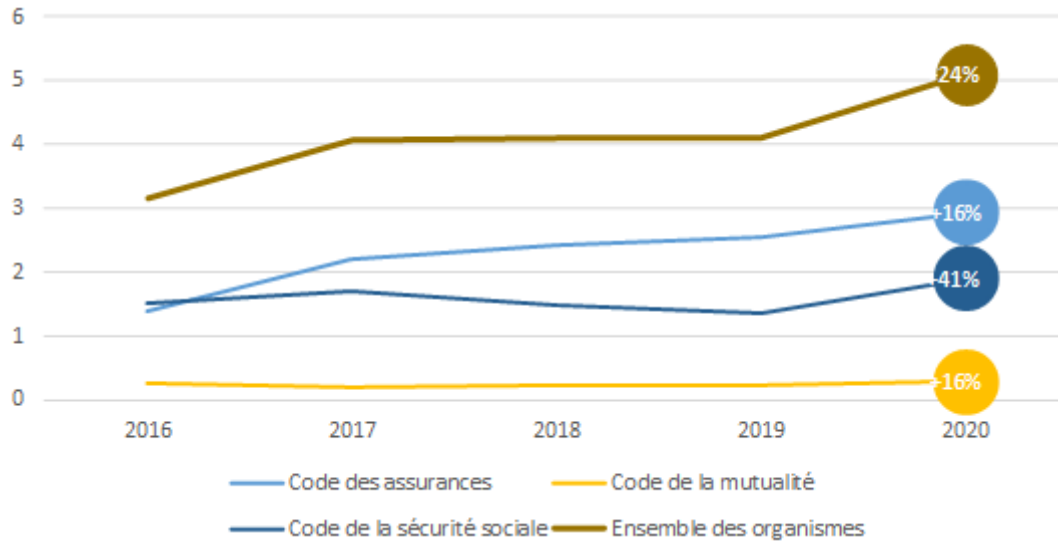
Graphique 49 Décomposition de la charge de prestation en dommages corporels entre 2019 et 2020



Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels

Source : ACPR

Graphique 50 Évolution des indemnités journalières liées aux arrêts de travail selon la forme juridique



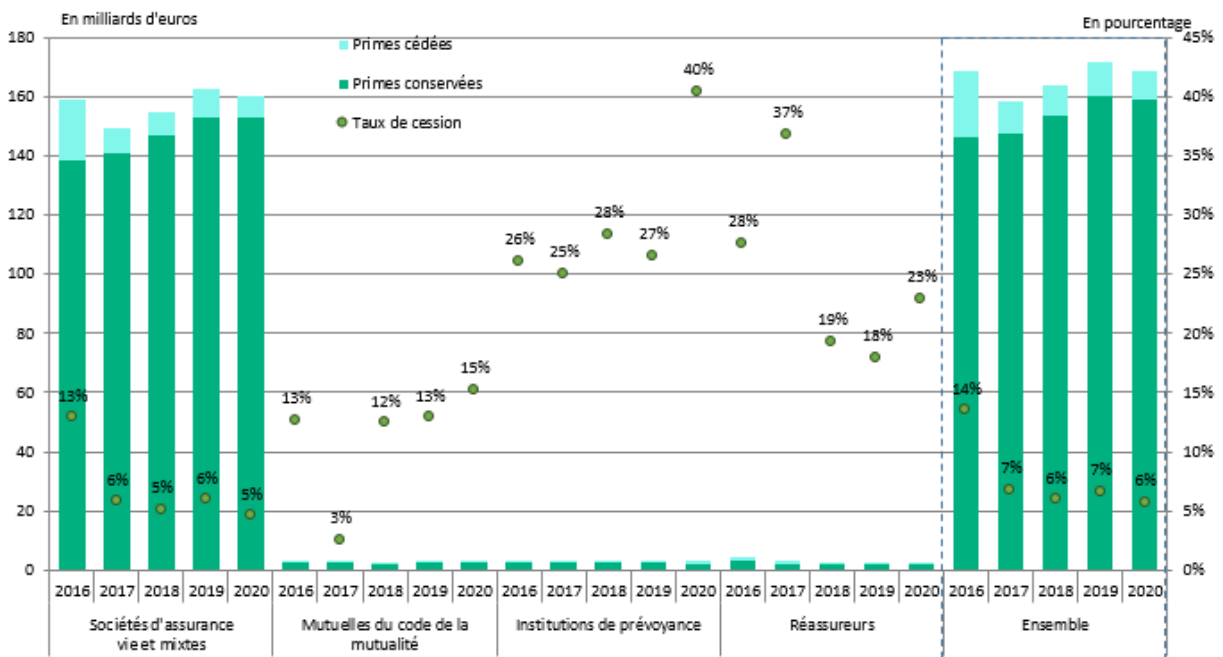
Note de lecture : Les chiffres correspondent à l'évolution en pourcentage entre 2019 et 2020.

Population : Ensemble des organismes exerçant une activité de dommages corporels

Source : ACPR

3.7 Activité de réassurance

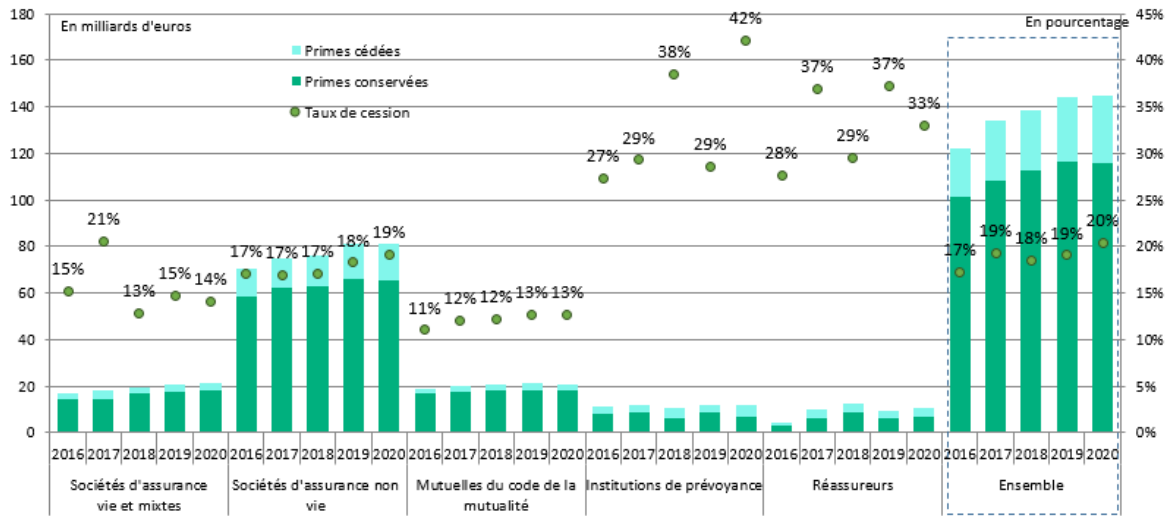
Graphique 51 Taux de cession en réassurance des primes acquises en assurance-vie par forme juridique



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

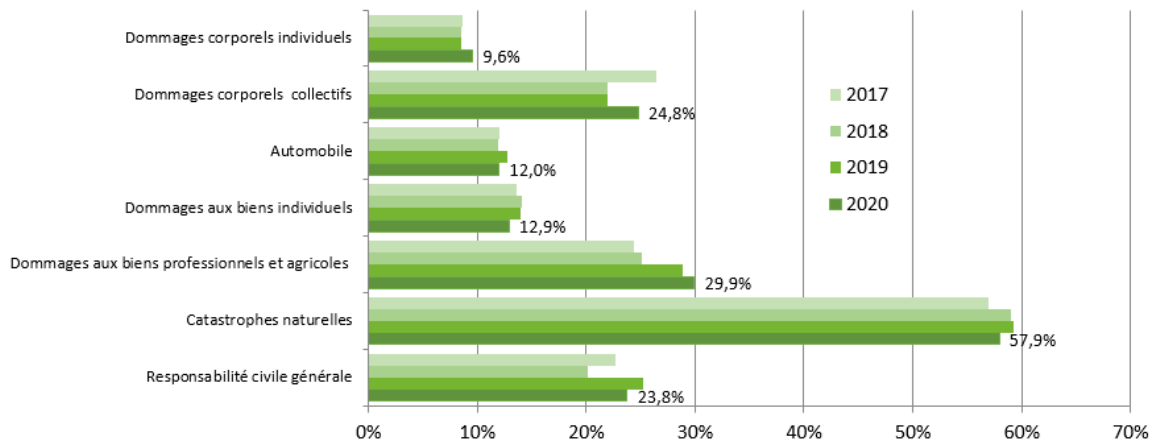
Graphique 52 Taux de cession en réassurance des primes acquises en assurance non vie, par forme juridique



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 53 Taux de cession en réassurance par branche d'activité non vie



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

4 Utilisation du passeport européen

4.1 Succursales (libre établissement) et habilitations à exercer en libre prestation de services (LPS)

Tableau 13 Nombre d'autorisation accordées à des entreprises d'assurance et succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE pour exercer en LPS sur le territoire français

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	1046	1056	1050	1079	1130	1101	1133	1084	1110	930	939
dont principaux pays											
Royaume-Uni	247	237	232	232	237	236	236	222	232	171	127
Irlande	135	133	131	128	131	131	130	130	130	107	118
Allemagne	90	93	97	104	117	118	123	119	123	111	136
Pays-Bas	66	74	73	75	76	70	87	85	82	62	49
Luxembourg	65	64	63	63	67	64	67	64	69	68	132
Belgique	59	59	59	59	63	61	62	65	65	48	59
Espagne	48	49	48	50	49	50	50	47	46	40	51
Suède	42	44	44	37	49	43	44	41	44	37	30
Italie	60	57	57	58	59	57	50	37	39	39	24

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 14 Nombre d'autorisations accordées à des entreprises d'assurance françaises et succursales d'entreprises d'assurance françaises pour exercer en LPS dans l'EEE

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	1743	1728	1654	1639	1720	1794	1703	1684	1744	1738	1857
dont principaux pays											
Belgique	111	113	112	110	111	113	107	82	106	103	108
Italie	84	94	91	90	93	93	90	86	88	90	94
Allemagne	92	91	84	80	85	87	84	57	86	85	91
Espagne	84	87	85	84	87	88	84	80	85	86	93
Luxembourg	92	90	86	83	85	85	80	84	84	86	92
Portugal	76	72	72	69	72	74	69	69	72	72	77
Royaume-Uni	74	75	72	71	74	76	70	71	72	70	69
Pays-Bas	68	67	64	64	67	69	64	67	71	70	74
Pologne	57	55	52	53	56	59	57	59	61	61	66

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 15 **Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE établies en France**

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	95	101	80	81	79	78	80	73	79	68	67
dont principaux pays											
Royaume-Uni	38	40	35	31	29	28	29	27	24	8	7
Luxembourg	6	6	7	7	6	5	5	6	13	16	15
Allemagne	14	16	10	11	11	12	11	11	11	11	10
Irlande	8	8	7	8	8	8	9	10	10	12	12
Belgique	9	9	6	8	8	8	7	7	9	10	10
Espagne	3	3	3	3	3	3	4	4	3	3	3
Gibraltar	0	0	0	1	1	1	2	1	2	2	2
Suède	2	2	1	1	1	1	1	2	2	2	2
Lettonie	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 16 **Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'EEE**

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL	109	113	105	105	110	108	106	102	122	147	149
dont principaux pays											
Italie	16	16	15	16	16	17	16	17	18	19	19
Espagne	15	17	14	14	14	15	14	14	15	15	15
Allemagne	11	11	9	9	10	9	9	10	12	13	13
Pologne	5	8	8	8	9	8	8	8	9	10	10
Belgique	9	9	8	8	9	9	9	9	8	11	12
Portugal	8	8	7	7	7	7	7	6	7	10	10
Royaume-Uni	7	6	7	6	6	6	6	5	7	9	9
Autriche	4	4	4	4	5	5	5	5	6	5	2
Grèce	3	4	3	3	3	3	3	2	5	5	5

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

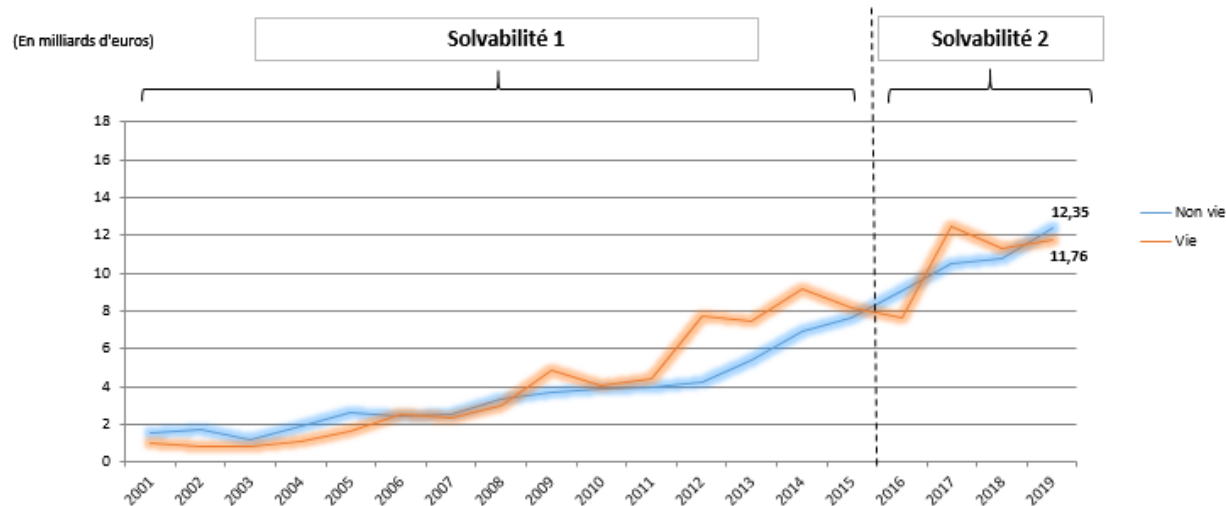
Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

4.2 Activité en LPS-LE en France réalisée par des établissements de l'EEE

Compte-tenu de la non disponibilité des données en 2020, la dernière échéance analysée dans cette section repose sur les données à fin 2019.

Graphique 54 Primes acquises brutes collectées en France via le passeport européen (LPS-LE)



Note : Chiffres provisoires et soumis à révision. La disponibilité des données s

Population : Ensemble des organismes

Source : AEAPP, ACPR

Tableau 17 Part des primes collectées par des entreprises européennes via le passeport européen (LPS-LE) dans le total des primes collectées en France en 2019

En milliards d'euros	2018	2019		
	Total	Total	Vie	Non vie
Primes (acquises brutes de réassurance) collectées en France par les organismes agréés en France	300,5	313,3	183,0	130,3
Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et LE	22,1	24,1	11,8	12,3
Total des primes collectées en France	322,6	337,5	194,8	142,7
Part de l'activité LPS-LE étrangère dans l'activité domestique française	7,2%	7,6%	6,3%	9,4%

Note : Chiffres provisoires et soumis à révision.

Population : Ensemble des organismes

Source : AEAPP, ACPR

Tableau 18 Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2019 par ligne d'activité

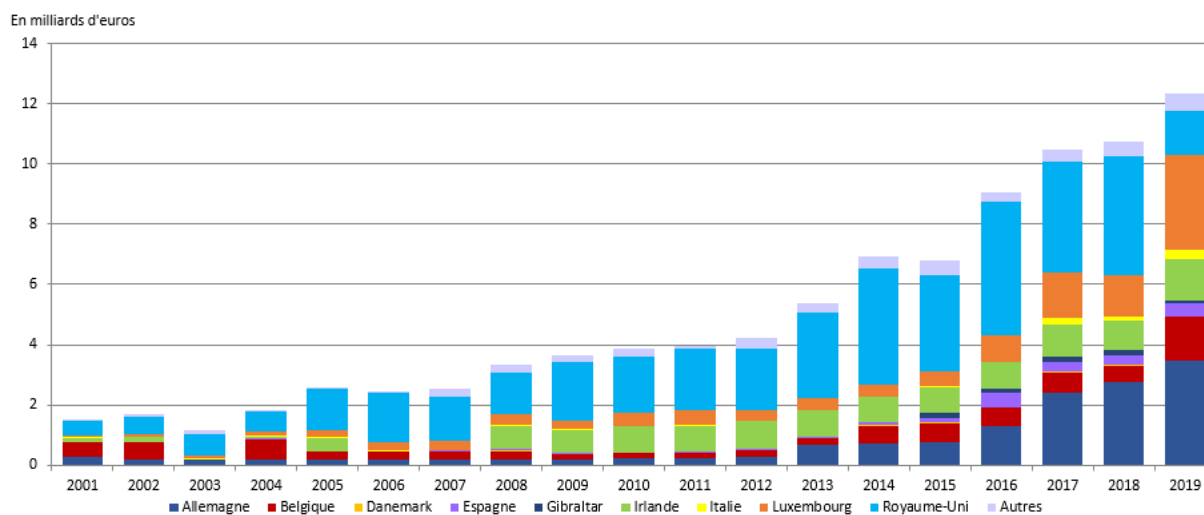
En milliards d'euros	Primes collectées sur le territoire français				Part de l'activité LPS-LE entrante dans l'activité domestique française	
	Ligne d'activité	Par des organismes agréés en France	Via le passeport européen			Total des primes collectées en France
			par des organismes de l'EEE hors Royaume-Uni	par des organismes du Royaume-Uni		
Ensemble des lignes d'activité vie	174,84	11,76	0,00	186,60	6,3%	
Ensemble des lignes d'activité non vie	119,00	10,79	1,56	131,35	9,4%	
Détail des lignes d'activité non vie						
Réassurance santé similaire à la non vie	0,02	0,03	0,00	0,06	61%	
Assurance crédit et cautionnement	0,76	1,24	0,09	2,09	64%	
Assurance maritime, aérienne et transport	1,00	0,76	0,12	1,88	47%	
Pertes pécuniaires diverses	3,12	0,67	0,03	3,82	18%	
Réassurance accidents	0,67	0,31	0,00	0,99	32%	
Réassurance dommages aux biens	2,09	0,82	0,18	3,09	32%	
Assurance de responsabilité civile générale	6,80	1,91	0,25	8,96	24%	
Assurance incendie et autres dommages aux biens	21,71	3,26	0,38	25,35	14%	
Assurance de responsabilité civile automobile	9,82	0,59	0,11	10,52	7%	
Assurance d'indemnisation des travailleurs	0,15	0,03	0,00	0,18	17%	
Assistance	3,31	0,16	0,00	3,47	5%	
Autre assurance des véhicules à moteur	13,35	0,59	0,19	14,13	6%	
Assurance de protection juridique	2,15	0,00	0,03	2,18	2%	
Assurance de protection du revenu	12,12	0,18	0,02	12,32	2%	
Assurance des frais médicaux	41,94	0,22	0,14	42,30	1%	

Note : Chiffres provisoires et soumis à révision.

Population : Ensemble des organismes

Source : AEAPP, ACPR

Graphique 55 Primes non vie collectées via le passeport européen (LPS-LE) depuis 2001 par pays d'origine de l'assureur



Note : Chiffres provisoires et soumis à révision. Primes acquises brutes. Les données pour Gibraltar ne sont disponibles qu'à partir de 2015.

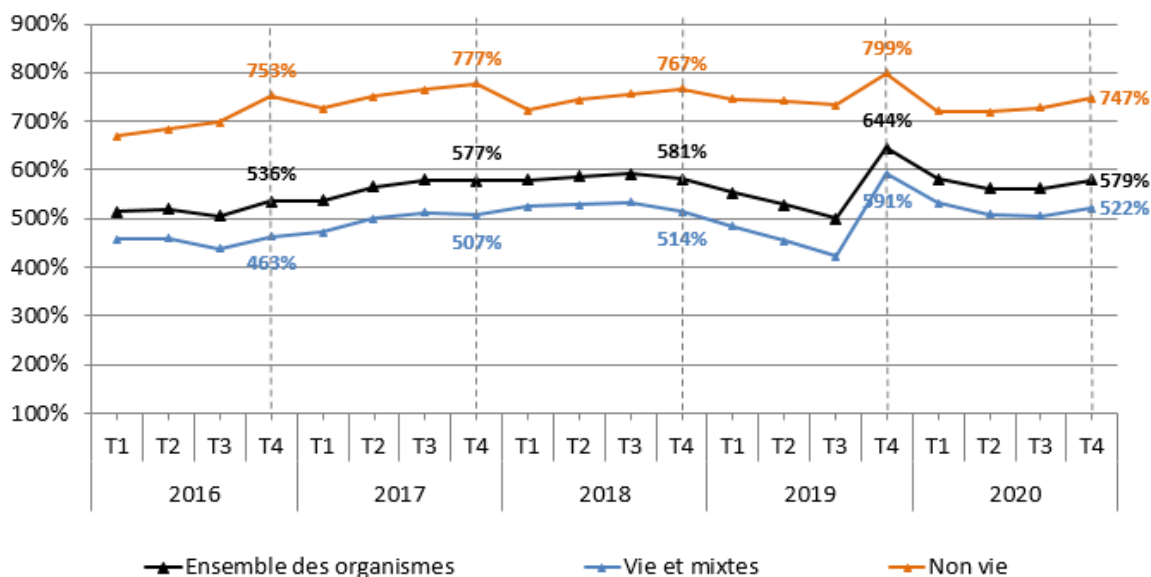
Population : Ensemble des organismes

Source : AEAPP, ACPR

5 Solvabilité

5.1 Capital minimum requis (ou *Minimum Capital Requirement, MCR*)

Graphique 56 Taux de couverture du MCR

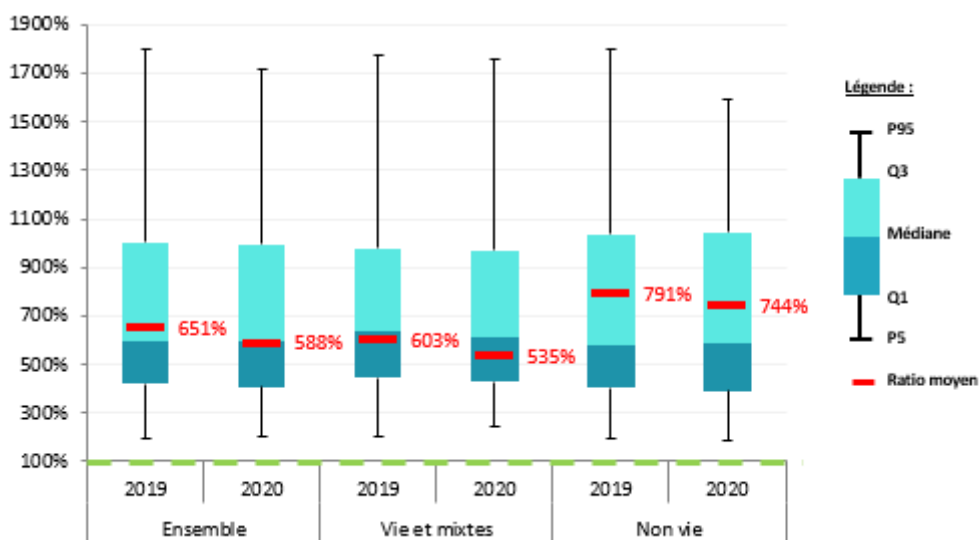


Note : Les points des quatrième trimestres sont obtenus sur les données annuelles de la population trimestrielle.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 57 Distribution des organismes en fonction du taux de couverture du MCR

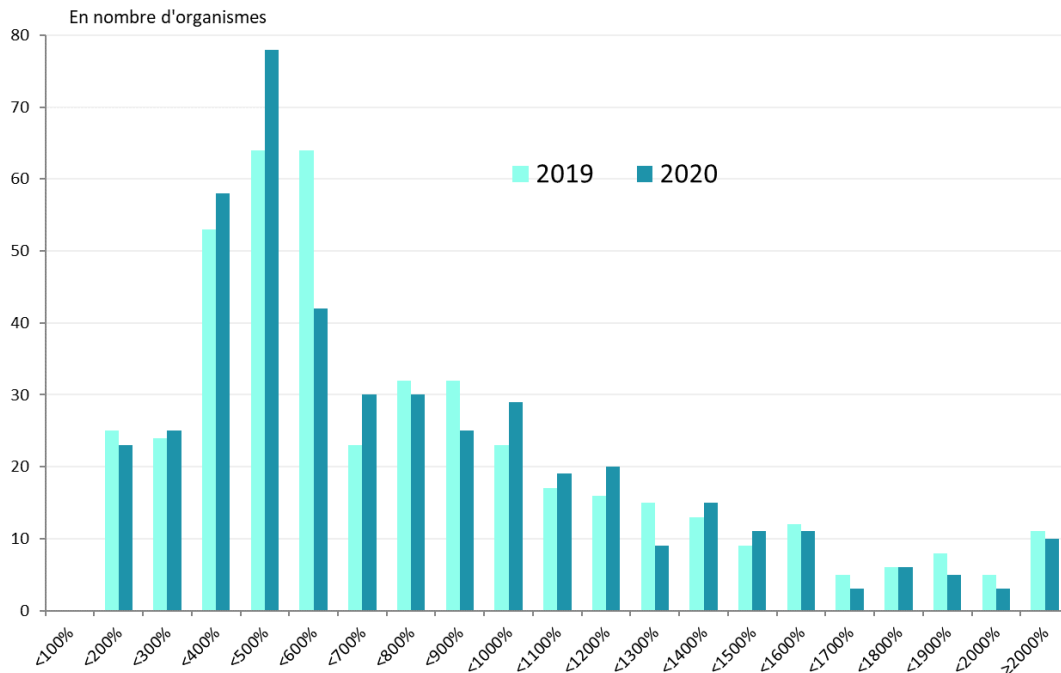


Note de lecture : En 2020, le ratio moyen de couverture du minimum du capital de solvabilité requis de l'ensemble des organismes S2 est établi à 588 % et le ratio médian est de 599 %. 5 % de la population a un ratio inférieur à 201 % et l'écart interquartile est de 795 %.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 58 Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR

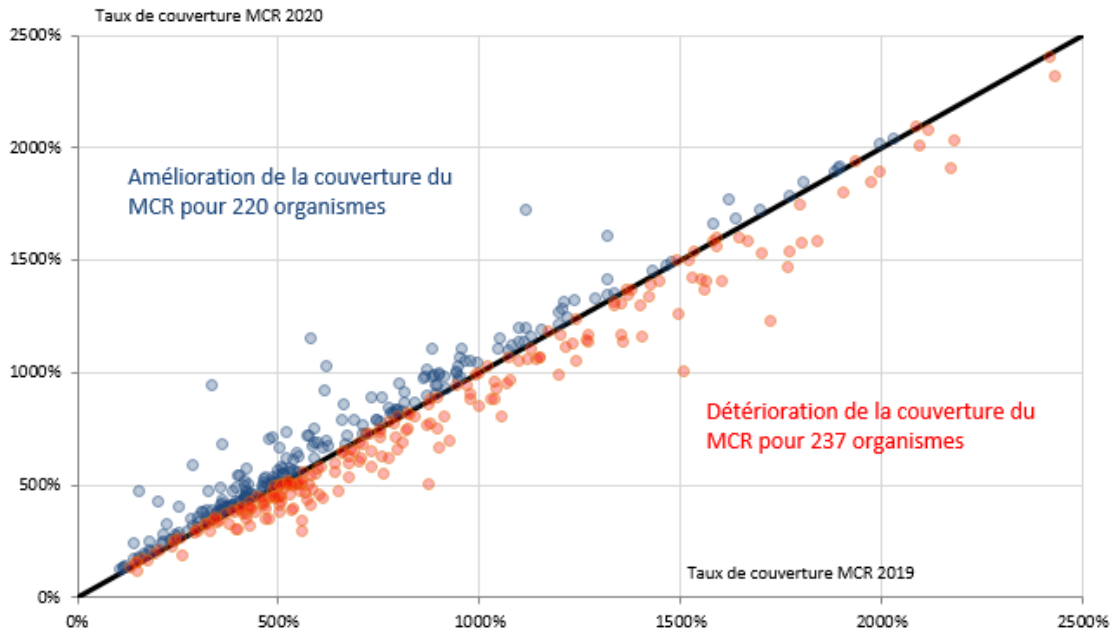


Note de lecture : En 2020, 78 organismes ont un ratio moyen de couverture du minimum du capital de solvabilité requis compris entre 400 % et 500 %. Aucun organisme a un ratio compris entre 0 % et 100 %.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 59 Évolution du taux de couverture du MCR entre 2019 et 2020



Note de lecture : Le graphique projette les ratios de couverture du minimum du capital de solvabilité requis des organismes en 2019 et en 2020. La droite noire indique une stagnation du ratio moyen entre 2019 et 2020. Les ratios en rouge sous la droite indiquent une détérioration du ratio entre 2019 et 2020 : 237 organismes présentent une détérioration de leur ratio entre 2019. Les ratios en bleu au-dessus de la droite indiquent une amélioration entre 2019 et 2020 : 220 organismes présentent une amélioration de leur ratio entre 2019 et 2020.

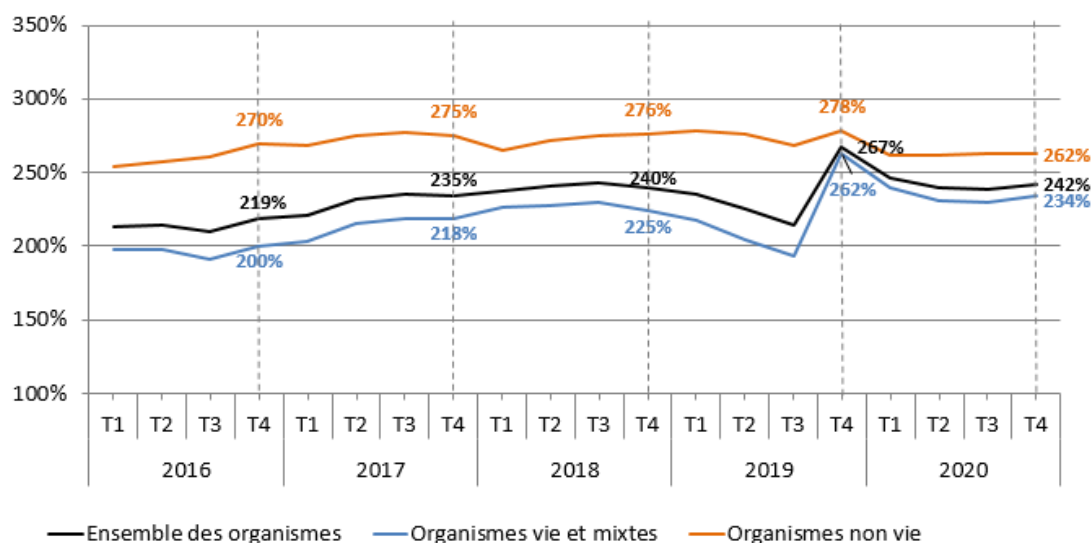
Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

5.2 Capital de Solvabilité Requis (ou Solvency Capital Requirement, SCR)

5.2.1 Ratio de couverture de solvabilité

Graphique 60 Taux de couverture du CSR de l'ensemble des organismes

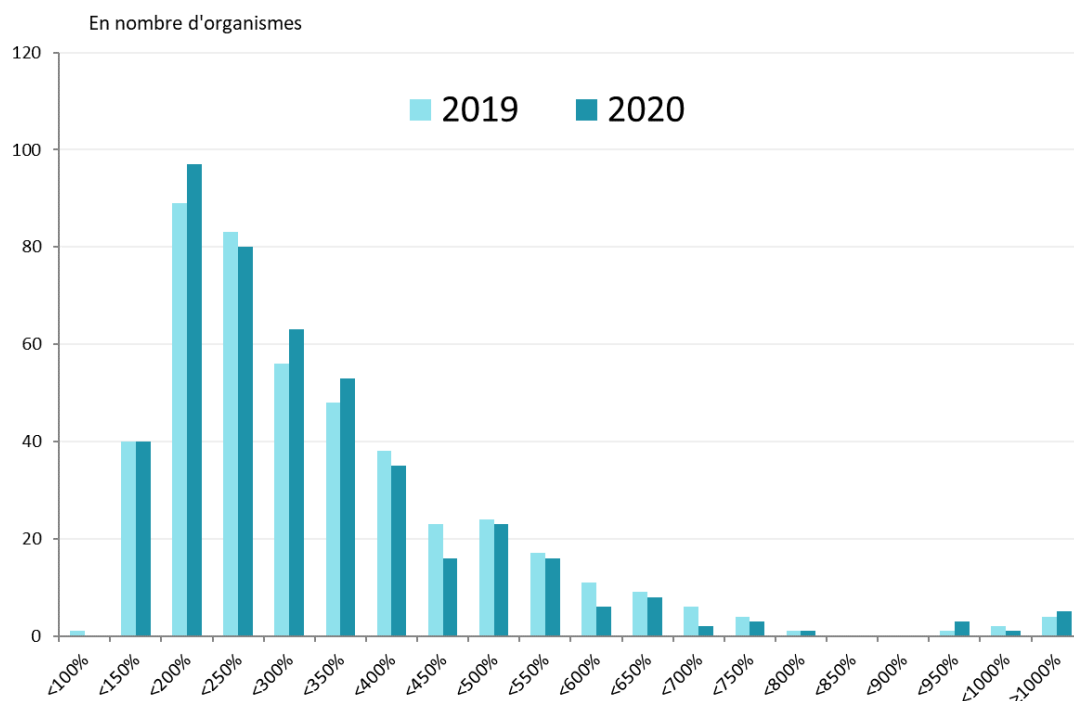


Note : Y compris mesures transitoires et mesures du paquet branches longues. Les points des quatrièmes trimestres sont obtenus sur les données annuelles de la population trimestrielle.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 61 Répartition des organismes en fonction de leur taux de couverture du SCR

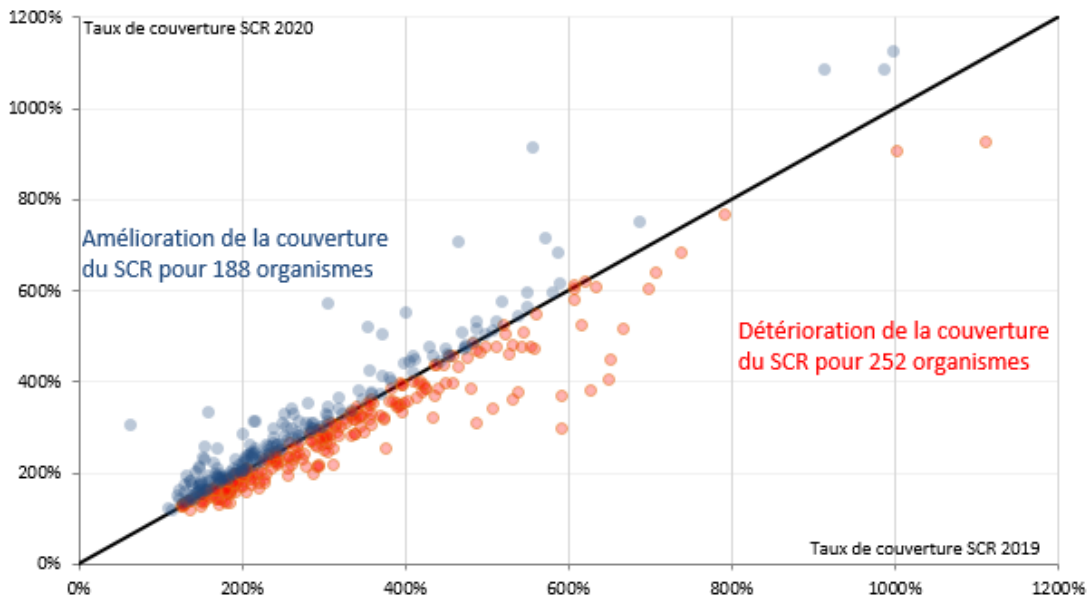


Note de lecture : En 2020, 97 organismes ont un ratio moyen de couverture du capital de solvabilité requis compris entre 400 % et 500 %. Aucun organisme a un ratio compris entre 0 % et 100 %.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

Graphique 62 Évolution du taux de couverture du SCR entre 2019 et 2020



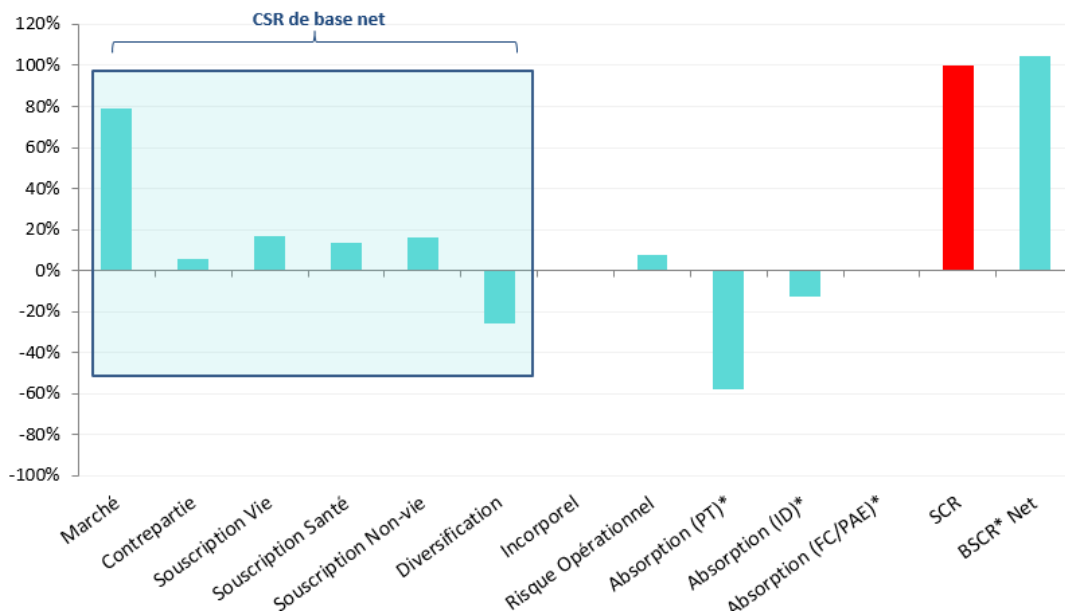
Note de lecture : Le graphique projette les ratios de couverture du capital de solvabilité requis des organismes en 2019 et en 2020. La droite noire indique une stagnation du ratio moyen entre 2019 et 2020. Les ratios en rouge sous la droite indiquent une détérioration du ratio entre 2019 et 2020 :252 organismes présentent une détérioration de leur ratio entre 2019. Les ratios en bleu au-dessus de la droite indiquent une amélioration entre 2019 et 2020 :188 organismes présentent une amélioration de leur ratio entre 2019.

Population : Ensemble des organismes S2

Source : ACPR

5.2.2 Décomposition par module du SCR en formule standard

Graphique 63 Modules du SCR, exprimés en % du SCR, pour les organismes utilisant la formule standard



Note : PT - Provisions techniques, ID - Impôts différés, FC/PAE - Fonds cantonnés/Portefeuilles sous ajustement égalisateur

Note de lecture : En 2020, le capital de solvabilité requis pour le risque de marché représente 79 % du capital total de solvabilité requis de l'ensemble des organismes.

Population : ensemble des organismes S2 en formule standard

Source : ACPR

5.2.3 CSR par type d'activité

Tableau 19 Contributions des modules du CSR par type d'organisme

Module en % du CSR	2019				2020			
	Non vie	Vie et Mixtes (hors réassurance)	Réassureurs	Ensemble des organismes	Non vie	Vie et Mixtes (hors réassurance)	Réassureurs	Ensemble des organismes
Marché (net)	68%	85%	72%	79%	66%	85%	71%	79%
Contrepartie (net)	8%	6%	2%	6%	7%	5%	2%	5%
Souscription vie	1%	23%	0%	15%	1%	24%	1%	17%
Souscription sans vie	15%	15%	1%	14%	16%	13%	4%	13%
Souscription non vie	50%	0%	44%	17%	50%	0%	42%	16%
Diversification	-32%	-25%	-11%	-26%	-32%	-25%	-12%	-26%
Incorporel	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
BSCR Net	111%	104%	109%	106%	109%	103%	108%	105%
Absorption (FC/PAE)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Risque opérationnel	7%	10%	1%	8%	7%	9%	2%	8%
Absorption (ID)	-18%	-15%	-10%	-15%	-16%	-12%	-9%	-13%
CSR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
BSCR brut	111%	214%	109%	178%	109%	189%	108%	163%
Risque Opérationnel	7%	10%	1%	8%	7%	9%	2%	8%
Absorption (PT)	0%	-110%	0%	-72%	0%	-86%	0%	-58%
Absorption (ID)	-18%	-15%	-10%	-15%	-16%	-12%	-9%	-13%
CSR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Note : PT : Provisions techniques, ID : Impôts différés, FC/PAE : Fonds cantonnés /Portefeuilles sous ajustement égalisateur. La différence entre le CSR de base brut et le CSR de base net est égale en théorie à la capacité d'absorption des pertes liées aux provisions techniques. En pratique, le plafonnement de ces capacités d'absorption des pertes aux prestations discrétionnaires futures génère un écart non significatif.

Note de lecture : En 2020, le capital de solvabilité requis pour le risque de marché représente 79 % du capital total de solvabilité requis de l'ensemble des organismes.

Population : Ensemble des organismes S2 en formule standard

Source : ACPR

6 Les groupes

6.1 Capital minimum requis (ou Minimum Capital Requirement, MCR)

Tableau 20 Bilan prudentiel résumé des groupes d'assurance

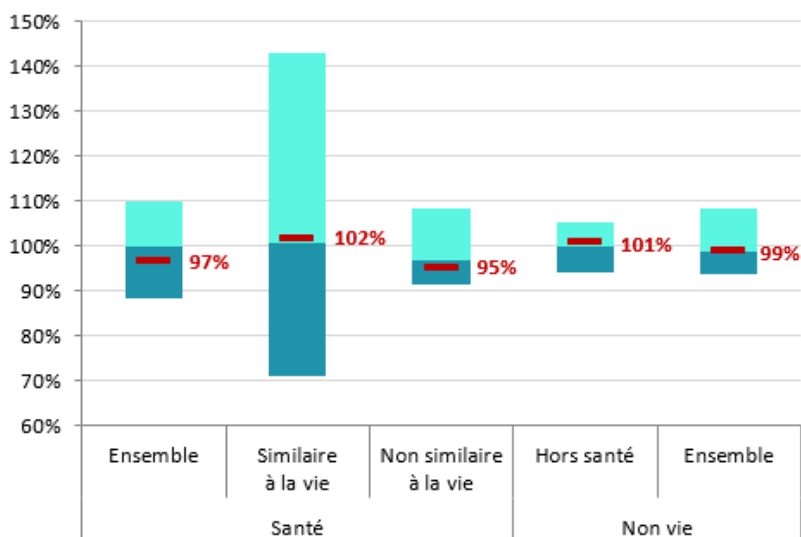
(En milliards d'euros)	Ensemble des groupes		Groupes français	Sous-groupes étrangers
	2019	2020		
Placements hors contrats en UC	2 546	2 593	2 293	300
Placements des contrats en UC	504	534	450	84
Trésorerie et dépôts	85	96	88	9
Autres actifs	203	217	194	23
Total actifs	3 337	3 440	3 024	416
Actif net	306	302	270	32
Provisions hors contrats en UC	2 150	2 207	1 941	266
Provisions des contrats en UC	490	520	439	81
Autres passifs	392	411	374	37
Total passifs	3 337	3 440	3 024	416

Source : ACPR

Population : Ensemble des groupes S2

6.2 Activité des groupes

Graphique 64 Ratios combinés des groupes Solvabilité 2 fin 2020, par activité, hors acceptations



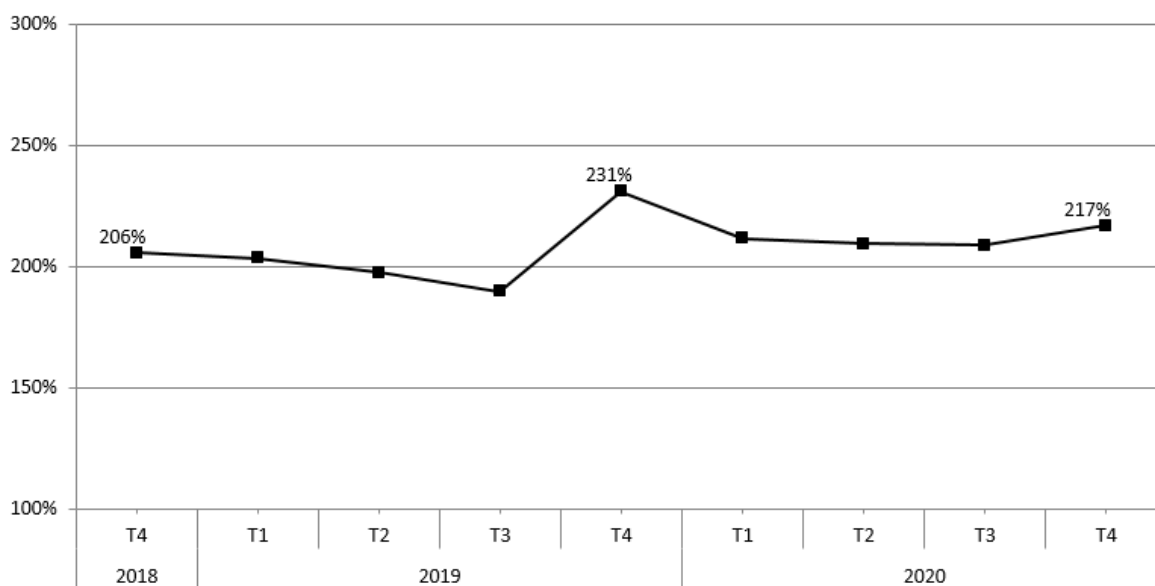
Note de lecture : En 2020, le ratio combiné moyen des groupes se situe est établi à 97 % et le ratio médian est de 100 %. L'écart interquartile est de 22 %.

Source : ACPR

Population : Ensemble des groupes S2

6.3 Solvabilité des groupes

Graphique 65 Le taux de couverture du CSR de l'ensemble des groupes

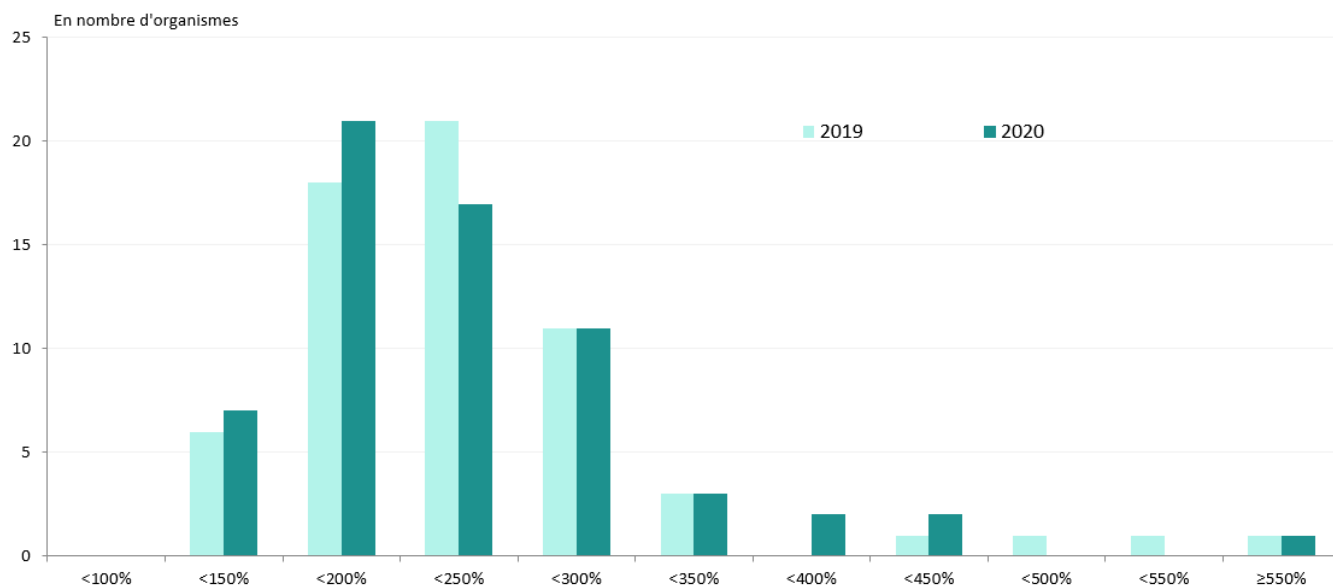


Note : Les points des quatrième trimestres sont obtenus sur les données annuelles de la population trimestrielle.

Source : ACPR

Population : Ensemble des groupes S2

Graphique 66 Répartition des groupes en fonction de leur taux de couverture du CSR



Source : ACPR

Population : Ensemble des groupes S2

7 Comparaisons européennes

7.1 Bilan

Tableau 21 Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2020 par pays au sein de l'Union européenne

En milliards d'euros	Actifs					Passifs						
	Placements hors contrats en UC	Placements des contrats en UC	Trésorerie et dépôts	Autres actifs	Total actifs	Dettes subordonnées	PT non vie	PT vie (hors UC)	PT UC	Autres passifs	Actif net	Total passifs
Union européenne	8 063	3 207	375	1 564	13 210	127	875	5 978	3 350	1 185	1 695	13 210
France	2 362	429	70	238	3 099	43	142	1 853	417	268	376	3 099
Royaume Uni	1 040	1 399	109	494	3 043	13	156	803	1 560	313	199	3 043
Allemagne	2 138	131	74	251	2 594	31	217	1 432	144	234	537	2 594
Italie	815	196	14	64	1 088	19	51	643	190	59	126	1 088
Pays-bas	327	86	13	130	556	4	27	308	99	55	63	556
Danemark	312	201	8	14	535	2	10	219	195	67	41	535
Irlande	95	267	25	102	490	1	67	70	266	35	50	490
Belgique	254	45	7	66	373	6	33	218	44	34	37	373
Espagne	265	26	18	40	349	0	27	185	25	55	57	349
Suède	176	173	9	14	372	0	20	84	167	15	86	372
Luxembourg	65	152	11	75	303	1	41	64	150	18	30	303
Autriche	107	18	4	13	142	4	9	66	15	14	33	142
Finlande	32	43	3	3	81	1	3	20	41	3	12	81
Portugal	36	13	1	3	54	0	3	28	13	3	6	54
Pologne	30	10	1	4	45	1	10	7	9	4	15	45
Tchéquie	11	3	1	3	18	0	3	5	2	2	5	18
Grèce	14	3	1	2	20	0	3	9	3	1	4	20
Malte	7	1	4	4	15	0	3	2	1	3	6	15
Hongrie	4	4	0	1	9	0	1	2	4	1	2	9
Slovénie	6	2	0	1	9	0	1	3	2	1	3	9
Slovaquie	5	1	0	1	7	0	1	3	1	1	2	7
Croatie	4	0	0	1	6	0	1	3	0	0	2	6
Roumanie	3	1	0	1	5	0	2	1	1	1	1	5
Chypre	2	1	0	1	4	0	0	0	1	0	1	4
Bulgarie	3	0	0	1	4	0	1	1	0	0	2	4
Estonie	1	1	0	0	2	0	0	0	1	0	1	2
Lituanie	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Lettonie	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1

Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2

Sources : AEAPP, ACPR

Tableau 22 Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne au 31/12/2020 : Actif détaillé

En milliards d'euros	Union européenne	France	Royaume Uni	Allemagne
Placements hors contrats en UC	8 063	2 362	1 040	2 138
<i>dont : Parts d'OPC</i>	1 563	446	95	699
<i>dont : Immobilier</i>	131	38	17	30
<i>dont : Actions</i>	267	257	64	13
<i>dont : Titres structurés ou garantis</i>	153	68	23	25
<i>dont : Obligations d'entreprises</i>	2 188	732	365	514
<i>dont : Obligations souveraines</i>	2 480	771	210	422
<i>dont : Autres placements</i>	1 282	50	265	434
Placements des contrats en UC	3 207	429	1 399	131
Trésorerie et dépôts	375	70	109	74
Autres actifs	1 564	238	494	251
Total actifs	13 210	3 099	3 043	2 594

Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2

Sources : AEAPP, ACPR

Tableau 23 Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne au 31/12/2020 : Passif détaillé

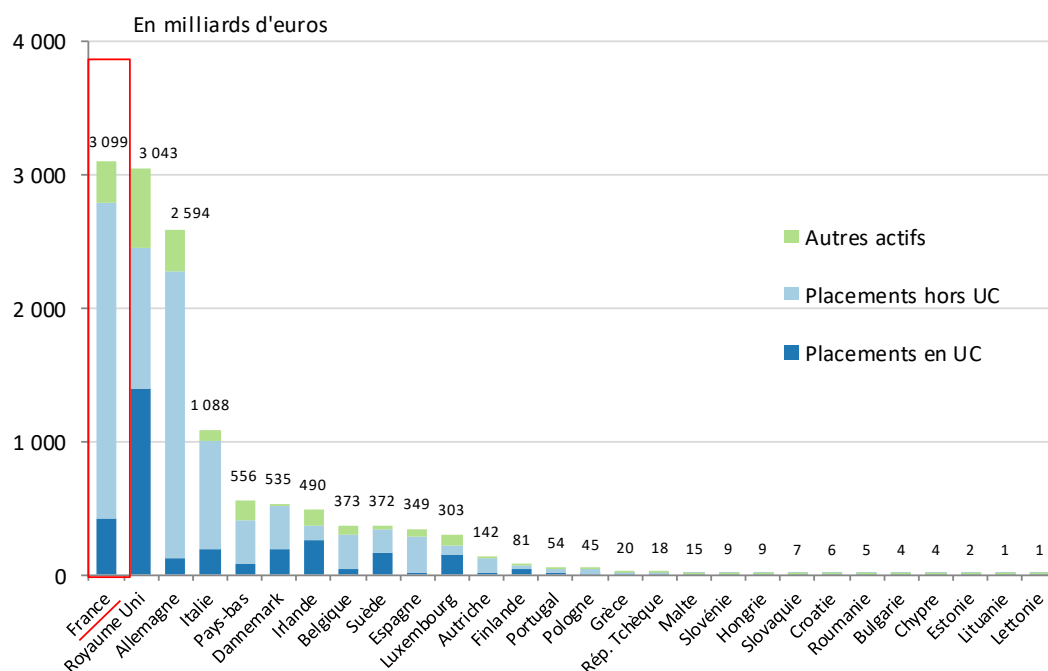
En milliards d'euros	Union européenne	France	Royaume Uni	Allemagne
Dettes subordonnées	127	43	13	31
<i>Provisions techniques non vie</i>	875	142	156	217
<i>dont : Non vie hors Santé</i>	772	110	151	207
<i>dont : Santé similaire à la non vie</i>	103	32	5	9
<i>Provisions techniques vie (hors UC)</i>	5 978	1 853	803	1 432
<i>dont : vie hors Santé</i>	5 494	1 755	797	1 071
<i>dont : Santé similaire à la vie</i>	483	98	6	361
Provisions techniques UC	3 350	417	1 560	144
Autres passifs	1 185	268	313	234
Actif net	1 695	376	199	537
Total passifs	13 210	3 099	3 043	2 594

Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2

Sources : AEAPP, ACPR

Graphique 67 **Actif total des assureurs par pays au 31/12/2020**

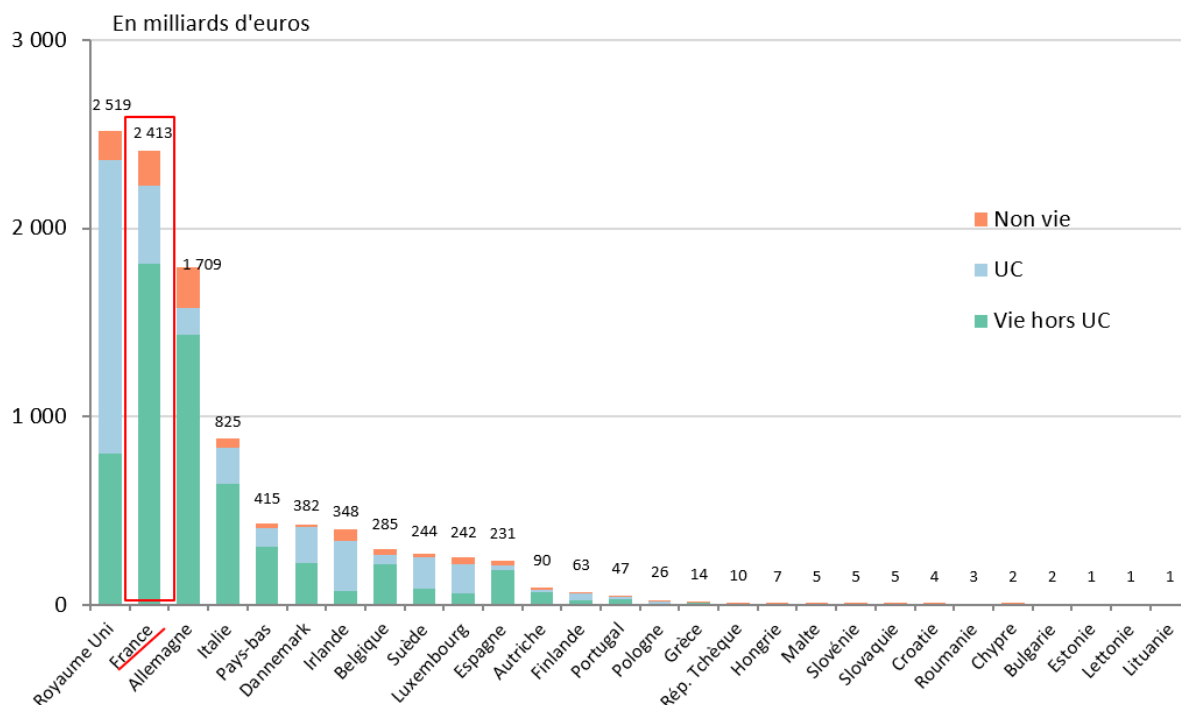


Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2

Sources : AEAPP, ACPR

Graphique 68 **Provisions techniques par pays au 31/12/2020**



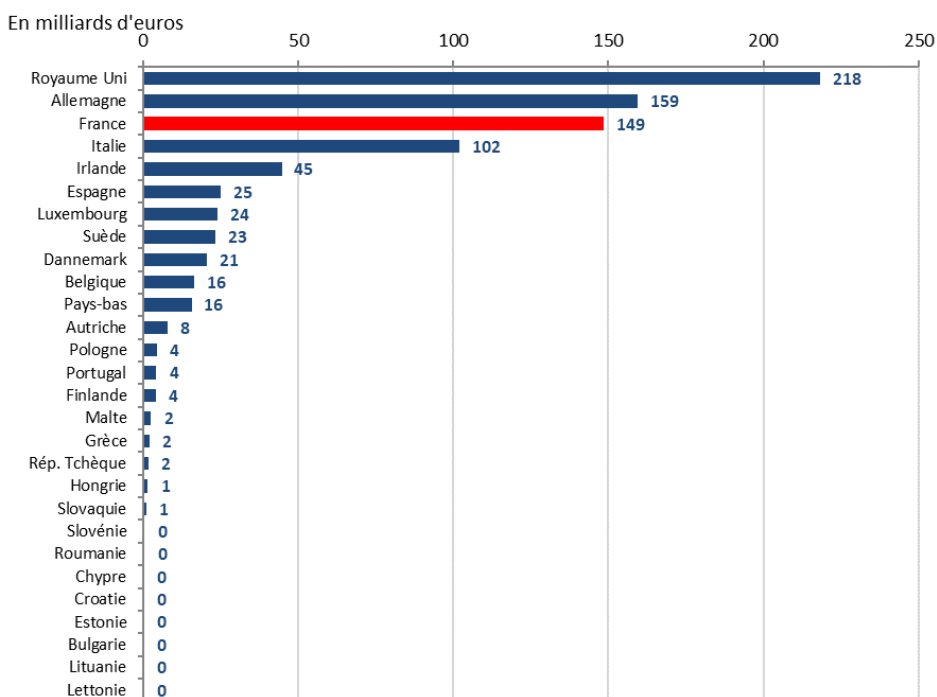
Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2

Sources : AEAPP, ACPR

7.2 Primes

Graphique 69 Primes vie acquises brutes par pays en 2020

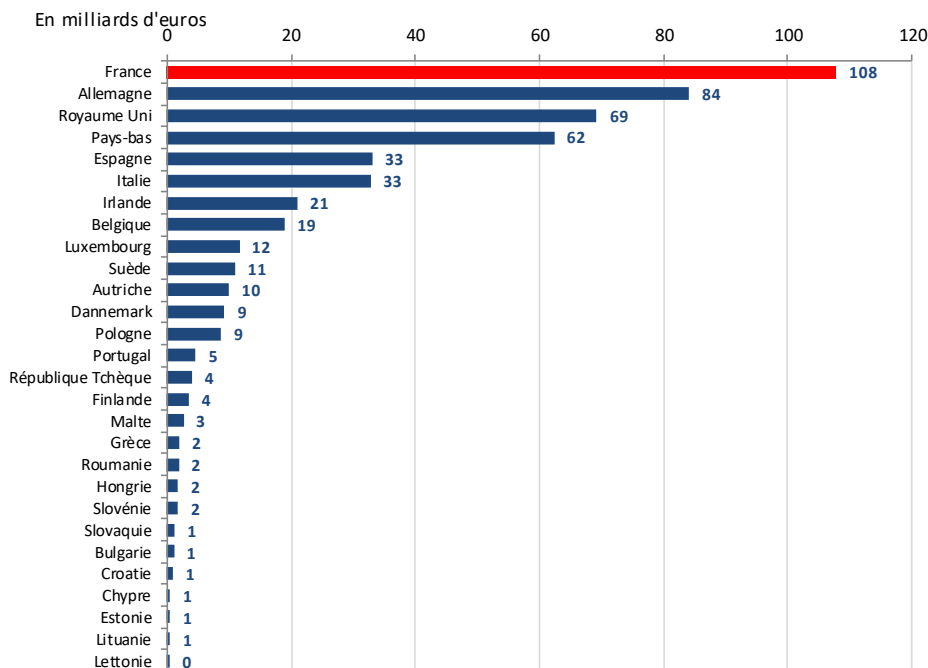


Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2

Sources : AEAPP, ACPR

Graphique 70 Primes non vie acquises en affaires directes par pays en 2020



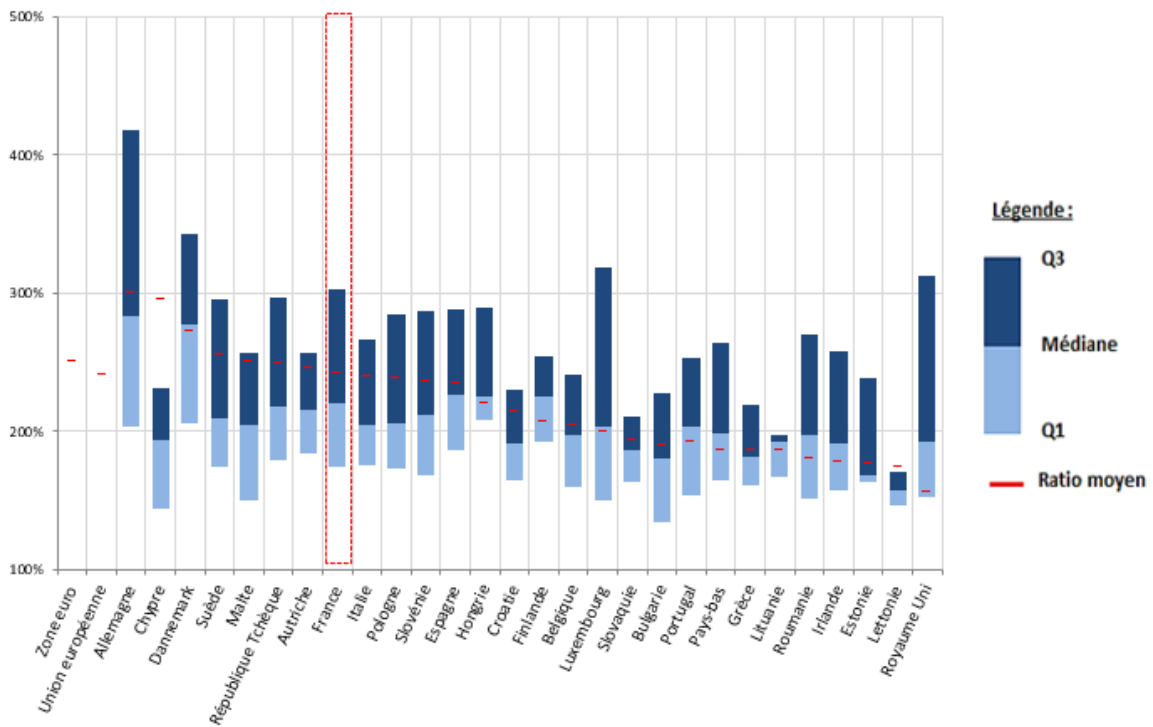
Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2

Sources : AEAPP, ACPR

7.3 Solvabilité

Graphique 71 Taux de couverture du CSR par pays fin 2020, y compris mesures transitoires



Note : Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) : <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité 2

Sources : AEAPP, ACPR

8 Les comptes de l'assurance par catégorie d'activité

Les activités d'assurance, et leurs catégories comptables correspondantes, figurant ci-dessous sont listées à l'article A.334-2 du Code des Assurances.

Tableau 24 Les comptes d'assurance de capitalisation (catégories 1 et 2)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	7,1	7,1	0,0	0,0	3,3	3,2	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	1,5	1,5	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des ressources	8,6	8,6	0,0	0,0	4,7	4,6	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	4,4	4,4	0,0	0,0	5,0	5,0	0,0	0,0
	Charge de provisions	2,5	2,5	0,0	0,0	-2,0	-2,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Participation aux résultats	1,2	1,2	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,0
	Total des charges	8,4	8,4	0,0	0,0	4,4	4,4	0,0	0,0
	Résultat technique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des frais de fonctionnement	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Provisions d'assurance sur la vie à la clôture	59,7	59,3	0,4	0,0	58,9	58,4	0,4	0,0
Évolution des contrats	Rachats	3,9	3,9	0,0	0,0	4,6	4,6	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 25 Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises (catégories 3, 4 et 5)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	84,2	82,4	1,9	0,0	59,4	57,8	1,6	0,0
	Résultat financier du compte technique	32,8	32,0	0,8	0,0	27,2	26,5	0,8	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Total des ressources	117,4	114,6	2,7	0,0	86,9	84,6	2,3	0,0
Charges	Charge de prestations	83,3	81,6	1,7	0,0	88,4	86,8	1,7	0,0
	Charge de provisions	-4,8	-4,9	0,1	0,0	-35,1	-34,9	-0,2	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	7,7	7,4	0,3	0,0	7,5	7,2	0,2	0,0
	Participation aux résultats	26,3	25,7	0,6	0,0	21,7	21,2	0,5	0,0
	Total des charges	112,4	109,8	2,6	0,0	82,5	80,3	2,2	0,0
	Résultat technique	4,9	4,8	0,1	0,0	4,4	4,3	0,1	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,5	0,4	0,0	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	2,9	2,8	0,1	0,0	2,8	2,7	0,1	0,0
	Frais d'administration	3,9	3,9	0,0	0,0	3,9	3,9	0,0	0,0
	Total des frais de fonctionnement	7,3	7,1	0,2	0,0	7,2	7,0	0,2	0,0
	Provisions d'assurance sur la vie à la clôture	1141,1	1119,7	21,3	0,1	1121,8	1100,2	21,6	0,1
Évolution des contrats	Rachats	48,3	47,8	0,4	0,0	49,5	49,0	0,6	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 26 Les comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès (catégories 6 et 7)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	15,5	12,2	0,5	2,8	15,1	11,9	0,5	2,6
	Résultat financier du compte technique	4,0	3,4	0,1	0,5	2,8	2,2	0,1	0,5
	Solde de réassurance calculé	-0,4	-0,3	-0,1	-0,1	-0,5	-0,2	0,0	-0,2
	Total des ressources	19,1	15,4	0,6	3,2	17,3	13,8	0,6	2,9
Charges	Charge de prestations	10,7	8,2	0,3	2,2	11,1	8,2	0,7	2,3
	Charge de provisions	-0,3	-0,7	0,0	0,4	-1,9	-1,5	-0,3	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,1	3,7	0,1	0,3	4,1	3,8	0,1	0,2
	Participation aux résultats	3,0	2,6	0,1	0,2	2,4	2,0	0,1	0,3
Total des charges	17,4	13,8	0,5	3,0	15,8	12,4	0,6	2,8	
	Résultat technique	1,8	1,6	0,0	0,2	1,6	1,4	0,0	0,1
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3	0,3	0,0	0,1
	Frais d'acquisition	2,9	2,7	0,1	0,1	3,0	2,8	0,1	0,1
	Frais d'administration	1,0	0,9	0,0	0,1	1,0	0,9	0,0	0,1
	Total des frais des fonctionnements	4,2	3,8	0,1	0,3	4,3	3,9	0,1	0,3
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		118,0	94,7	4,3	19,0	108,6	85,2	4,1	19,3
Évolution des contrats	Rachats	0,7	0,6	0,0	0,0	1,0	0,8	0,1	0,1

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 27 Les comptes de l'assurance vie en unités de compte (catégories 8 et 9)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	39,7	39,5	0,1	0,0	39,3	39,2	0,2	0,0
	Résultat financier du compte technique	3,1	3,1	0,0	0,0	2,2	2,1	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des ressources	43,0	42,8	0,1	0,1	41,5	41,3	0,2	0,0
Charges	Charge de prestations	24,9	24,9	0,0	0,0	16,9	16,9	0,0	0,0
	Charge de provisions	13,2	13,1	0,1	0,0	19,9	19,7	0,1	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	2,6	2,6	0,0	0,0	2,9	2,9	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,7	0,7	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
Total des charges	41,5	41,3	0,1	0,0	40,2	40,1	0,2	0,0	
	Résultat technique	1,5	1,5	0,0	0,0	1,3	1,2	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	1,1	1,1	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	0,0
	Frais d'administration	2,2	2,2	0,0	0,0	2,4	2,4	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnements	3,4	3,4	0,0	0,0	3,7	3,7	0,0	0,0
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		380,9	380,0	0,7	0,1	408,8	407,8	0,9	0,1
Évolution des contrats	Rachats	16,4	16,4	0,0	0,0	11,0	11,0	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 28 Les comptes des contrats d'assurance-vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés) (catégories 10 à 13)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	3,4	3,0	0,2	0,2	3,6	3,2	0,2	0,2
	Résultat financier du compte technique	2,0	1,6	0,3	0,1	1,5	1,2	0,2	0,1
	Solde de réassurance calculé	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	5,7	4,9	0,5	0,3	5,4	4,7	0,4	0,3
Charges	Charge de prestations	2,8	2,3	0,3	0,1	3,4	3,1	0,3	0,1
	Charge de provisions	1,1	0,7	0,2	0,2	0,5	0,3	0,0	0,2
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Participation aux résultats	1,5	1,5	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	0,0
Total des charges	5,6	4,8	0,5	0,3	5,5	4,8	0,3	0,3	
	Résultat technique	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnements	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		71,4	59,9	7,6	3,9	69,3	57,5	7,6	4,1

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 29 Les comptes des dommages corporels individuels (catégorie 20)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	26,0	10,9	14,2	0,9	25,9	11,2	13,9	0,9
	Résultat financier du compte technique	0,4	0,3	0,1	0,0	0,4	0,3	0,1	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,8	-0,2	-0,6	0,0	-1,7	-0,2	-1,5	0,0
	Total des ressources	25,6	11,0	13,7	0,9	24,6	11,3	12,5	0,9
Charges	Charge de prestations	17,5	6,2	10,6	0,7	16,6	6,3	9,6	0,7
	Charge de provisions	1,1	0,9	0,1	0,0	1,6	0,9	0,6	0,1
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	5,1	2,7	2,4	0,0	5,0	2,7	2,3	0,0
	Participation aux résultats	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	23,7	9,9	13,1	0,8	23,2	9,9	12,5	0,8
	Résultat technique	1,8	1,2	0,6	0,1	1,4	1,3	0,0	0,1
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	1,0	0,5	0,6	0,0	1,0	0,5	0,5	0,0
	Frais d'acquisition	2,8	1,8	0,9	0,0	2,7	1,8	0,9	0,0
	Frais d'administration	1,6	0,7	0,8	0,0	1,5	0,8	0,7	0,0
	Total des frais des fonctionnement	5,4	3,0	2,3	0,1	5,3	3,0	2,2	0,1

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 30 Les comptes des dommages corporels collectifs (catégorie 21)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	29,7	13,9	6,2	9,5	29,6	14,2	6,2	9,3
	Résultat financier du compte technique	1,0	0,6	0,0	0,3	0,8	0,5	0,0	0,3
	Solde de réassurance calculé	-0,2	-0,4	0,0	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,3
	Total des ressources	30,4	14,1	6,3	10,1	30,7	14,7	6,2	9,9
Charges	Charge de prestations	25,1	10,7	5,7	8,8	24,5	10,9	5,3	8,4
	Charge de provisions	1,1	0,7	0,0	0,4	3,3	1,9	0,3	1,1
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,8	2,8	0,9	1,2	4,9	2,9	1,0	1,1
	Participation aux résultats	0,3	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des charges	31,3	14,3	6,5	10,5	32,8	15,8	6,5	10,5
	Résultat technique	-0,9	-0,2	-0,3	-0,4	-2,1	-1,1	-0,3	-0,7
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	1,2	0,6	0,3	0,4	1,2	0,6	0,3	0,4
	Frais d'acquisition	2,8	1,9	0,4	0,5	2,8	2,0	0,4	0,4
	Frais d'administration	1,6	0,7	0,3	0,6	1,6	0,7	0,4	0,5
	Total des frais des fonctionnement	5,6	3,2	0,9	1,4	5,7	3,3	1,0	1,3

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 31 Les comptes des frais de soins individuels

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	19,7	6,0	12,8	0,9	20,1	6,1	13,1	0,9
	Résultat financier du compte technique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-1,5	-0,1	-1,5	0,0
	Total des ressources	19,7	6,0	12,9	0,9	18,6	6,1	11,6	0,9
Charges	Charge de prestations	15,0	4,1	10,1	0,7	13,9	4,1	9,1	0,7
	Charge de provisions	0,0	0,1	0,0	0,0	0,7	0,2	0,5	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	3,5	1,3	2,2	0,0	3,4	1,3	2,1	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	18,5	5,5	12,3	0,8	18,0	5,6	11,6	0,8
	Résultat technique	1,2	0,5	0,6	0,1	0,6	0,5	0,0	0,1
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,8	0,2	0,5	0,0	0,8	0,2	0,5	0,0
	Frais d'acquisition	1,8	0,9	0,8	0,0	1,7	0,9	0,8	0,0
	Frais d'administration	1,1	0,3	0,7	0,0	1,0	0,3	0,7	0,0
	Total des frais des fonctionnement	3,6	1,4	2,1	0,1	3,5	1,5	2,0	0,1

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 32 Les comptes des frais de soins collectifs

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	18,9	7,4	5,8	5,7	18,9	7,6	5,8	5,5
	Résultat financier du compte technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,2	-0,1
	Total des ressources	19,1	7,5	5,9	5,7	18,8	7,6	5,7	5,4
Charges	Charge de prestations	17,3	6,6	5,3	5,3	15,8	6,3	4,9	4,6
	Charge de provisions	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	1,0	0,4	0,2	0,4
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	2,6	1,1	0,8	0,7	2,7	1,1	0,9	0,7
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	19,8	7,7	6,1	6,1	19,5	7,9	5,9	5,7
Résultat technique		-0,7	-0,2	-0,2	-0,3	-0,7	-0,2	-0,2	-0,3
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,9	0,4	0,2	0,2	0,9	0,4	0,3	0,3
	Frais d'acquisition	1,3	0,7	0,3	0,3	1,4	0,7	0,4	0,3
	Frais d'administration	1,0	0,4	0,3	0,4	1,0	0,3	0,3	0,3
	Total des frais des fonctionnement	3,2	1,4	0,9	0,9	3,2	1,4	0,9	0,9

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 33 Les comptes de l'assurance automobile (catégories 22 et 23)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	22,5	22,5	0,0	0,0	23,1	23,1	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	1,1	1,1	0,0	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	23,4	23,4	0,0	0,0	23,9	23,9	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	16,6	16,6	0,0	0,0	15,8	15,8	0,0	0,0
	Charge de provisions	1,8	1,8	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,4	4,4	0,0	0,0	4,6	4,6	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	22,9	22,9	0,0	0,0	22,3	22,3	0,0	0,0
Résultat technique		0,5	0,5	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	1,8	1,8	0,0	0,0	1,8	1,8	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	2,7	2,7	0,0	0,0	2,7	2,7	0,0	0,0
	Frais d'administration	1,5	1,5	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	6,0	6,0	0,0	0,0	6,1	6,1	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 34 Les comptes de l'assurance de dommages aux biens (catégories 24, 25 et 26)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	18,4	18,4	0,0	0,0	18,8	18,8	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,5	0,5	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,6	-0,6	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	18,2	18,2	0,0	0,0	19,1	19,1	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	11,3	11,3	0,0	0,0	12,9	12,9	0,0	0,0
	Charge de provisions	1,3	1,3	0,0	0,0	1,8	1,8	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,8	4,8	0,0	0,0	4,8	4,8	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des charges	17,4	17,4	0,0	0,0	19,6	19,6	0,0	0,0
Résultat technique		0,8	0,8	0,0	0,0	-0,5	-0,5	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	1,5	1,5	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	3,1	3,1	0,0	0,0	3,2	3,2	0,0	0,0
	Frais d'administration	1,4	1,4	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	6,1	6,1	0,0	0,0	6,1	6,1	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 35 Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles (catégorie 27)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,6	1,6	0,0	0,0	1,7	1,7	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,3	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	2,0	2,0	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	1,0	1,0	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	0,0
	Charge de provisions	1,0	1,0	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	2,3	2,3	0,0	0,0	2,4	2,4	0,0	0,0
Résultat technique		-0,3	-0,3	0,0	0,0	-0,5	-0,5	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 36 Les comptes de l'assurance responsabilité civile (catégorie 28)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	2,9	2,9	0,0	0,0	2,9	2,9	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,4	0,4	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des ressources	3,1	3,1	0,0	0,0	3,1	3,1	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	1,7	1,7	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,7	0,7	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	2,7	2,7	0,0	0,0	2,4	2,4	0,0	0,0
Résultat technique		0,4	0,4	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,9	0,9	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 37 Les comptes de l'assurance de protection juridique (catégorie 29)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,5	1,5	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	1,4	1,4	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	1,1	1,1	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,0
Résultat technique		0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,4	0,4	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,7	0,7	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 38 Les comptes de l'assurance assistance (catégorie 30)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	2,3	2,2	0,1	0,0	2,4	2,3	0,1	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	2,1	2,1	0,0	0,0	2,2	2,1	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	1,3	1,3	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des charges	1,9	1,9	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0
	Résultat technique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnements	0,8	0,8	0,0	0,0	0,9	0,8	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 39 Les comptes de l'assurance pertes pécuniaires diverses (catégorie 31)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,9	1,9	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	1,8	1,8	0,0	0,0	1,9	1,8	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,6	0,6	0,0	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0
	Charge de provisions	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	1,0	1,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	1,6	1,6	0,0	0,0	1,8	1,8	0,0	0,0
	Résultat technique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,8	0,8	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnements	1,1	1,1	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 40 Les comptes de l'assurance transport (catégorie 34)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,2	-0,2	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Charge de provisions	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Résultat technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnements	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 41 Les comptes de l'assurance de construction (catégories 35 et 36)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	2,2	2,2	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,5	0,5	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	2,5	2,5	0,0	0,0	2,3	2,3	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	1,6	1,6	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0
	Charge de provisions	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	1,9	1,9	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0
	Résultat technique	0,6	0,6	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,3	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Tableau 42 Les comptes de l'assurance de crédit et caution (catégories 37 et 38)

En milliards d'euros		2019				2020			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	0,9	0,9	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	0,9	0,9	0,0	0,0	1,0	0,9	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,2	0,2	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,3	0,3	-0,1	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	0,8	0,8	-0,1	0,0	0,8	0,9	0,0	0,0
	Résultat technique	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Périmètre : ensemble des organismes

Source : ACPR

Sommaire des tableaux du secteur assurance

Tableau 1	Organismes d'assurance agréés en France	94
Tableau 2	Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France fin 2020	95
Tableau 3	Groupes d'assurances	96
Tableau 4	Bilan comptable résumé des organismes d'assurance	97
Tableau 5	Bilan prudentiel résumé	97
Tableau 6	Bilan des ORPS en 2020	98
Tableau 7	Décomposition du passif	99
Tableau 8	Lien entre actif net et fonds propres prudentiels	100
Tableau 9	Provisions mathématiques d'assurance-vie en affaires directes	102
Tableau 10	Provisions techniques par type d'activité	102
Tableau 11	Compte de résultat agrégé en vision comptable	105
Tableau 12	Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2020	119
Tableau 13	Nombre d'autorisation accordées à des entreprises d'assurance et succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE pour exercer en LPS sur le territoire français	127
Tableau 14	Nombre d'autorisations accordées à des entreprises d'assurance françaises et succursales d'entreprises d'assurance françaises pour exercer en LPS dans l'EEE	127
Tableau 15	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE établies en France	128
Tableau 16	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'EEE	128
Tableau 17	Part des primes collectées par des entreprises européennes via le passeport européen (LPS-LE) dans le total des primes collectées en France en 2019	129
Tableau 18	Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2019 par ligne d'activité	130
Tableau 19	Contributions des modules du CSR par type d'organisme	135
Tableau 20	Bilan prudentiel résumé des groupes d'assurance	136
Tableau 21	Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2020 par pays au sein de l'Union européenne	138
Tableau 22	Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne au 31/12/2020 : Actif détaillé	139
Tableau 23	Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne au 31/12/2020 : Passif détaillé	139
Tableau 24	Les comptes d'assurance de capitalisation (catégories 1 et 2)	143
Tableau 25	Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises (catégories 3, 4 et 5)	143
Tableau 26	Les comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès (catégories 6 et 7)	144
Tableau 27	Les comptes de l'assurance vie en unités de compte (catégories 8 et 9)	144
Tableau 28	Les comptes des contrats d'assurance-vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés) (catégories 10 à 13)	144
Tableau 29	Les comptes des dommages corporels individuels (catégorie 20)	145
Tableau 30	Les comptes des dommages corporels collectifs (catégorie 21)	145
Tableau 31	Les comptes des frais de soins individuels	145
Tableau 32	Les comptes des frais de soins collectifs	146
Tableau 33	Les comptes de l'assurance automobile (catégories 22 et 23)	146

Tableau 34	Les comptes de l'assurance de dommages aux biens (catégories 24, 25 et 26).....	146
Tableau 35	Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles (catégorie 27).....	147
Tableau 36	Les comptes de l'assurance responsabilité civile (catégorie 28)	147
Tableau 37	Les comptes de l'assurance de protection juridique (catégorie 29)	147
Tableau 38	Les comptes de l'assurance assistance (catégorie 30).....	148
Tableau 39	Les comptes de l'assurance pertes pécuniaires diverses (catégorie 31)	148
Tableau 40	Les comptes de l'assurance transport (catégorie 34)	148
Tableau 41	Les comptes de l'assurance de construction (catégories 35 et 36)	149
Tableau 42	Les comptes de l'assurance de crédit et caution (catégories 37 et 38)	149

Sommaire des graphiques du secteur assurance

Graphique 1	Nombre d'organismes d'assurance agréés en France	94
Graphique 2	Répartition des organismes d'assurance par type d'activité et par code juridique fin 2020	95
Graphique 3	Importance relative des organismes d'assurance selon leur régime réglementaire.....	96
Graphique 4	Composantes de l'actif	98
Graphique 5	Placements avant et après mise en transparence des OPC.....	99
Graphique 6	Répartition des fonds propres de base des organismes par catégorie.....	100
Graphique 7	Décomposition de l'actif net des organismes.....	101
Graphique 8	Ratio moyen de la réserve de réconciliation des organismes rapportée à leurs fonds propres.....	101
Graphique 9	Provisions mathématiques des organismes d'assurance	102
Graphique 10	Ratio moyen de la marge de risque rapportée à la meilleure estimation des provisions techniques par type d'activité en 2020	103
Graphique 11	Provisions techniques vie hors santé ventilées par ligne d'activité.....	103
Graphique 12	Provisions techniques non vie hors santé ventilées par ligne d'activité	104
Graphique 13	Provisions techniques santé ventilées par ligne d'activité	104
Graphique 14	Primes acquises en assurance-vie.....	106
Graphique 15	Primes d'assurance-vie en affaires directes	106
Graphique 16	Ventilation des charges en assurance-vie.....	107
Graphique 17	Taux de revalorisation net moyen servi sur les contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation pondéré par les provisions mathématiques de 2011 à 2020	107
Graphique 18	Provision pour participation aux bénéficiaires (PPB), en pourcentage des provisions mathématiques moyennes des contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation...	108
Graphique 19	Collecte brute 2011-2020 – flux hebdomadaires	108
Graphique 20	Rachats 2011-2020 – flux hebdomadaires.....	109
Graphique 21	Sinistres 2011—2020- flux hebdomadaires.....	109
Graphique 22	Arbitrages nets 2011-2020 – flux mensuels	110
Graphique 23	Collecte nette totale cumulée sur les supports rachetables	110
Graphique 24	Collecte nette cumulée sur les supports en euros	111
Graphique 25	Collecte nette cumulée sur les supports en unités de compte	111
Graphique 26	Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en euros	112
Graphique 27	Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en unités de compte	112
Graphique 28	Primes acquises en assurance non vie.....	113
Graphique 29	Répartition par catégorie des primes non vie acquises en affaires directes	113
Graphique 30	Répartition par catégorie des sinistres non vie en affaires directes.....	114
Graphique 31	Décomposition de la charge des sinistres en assurance non vie	114
Graphique 32	Décomposition des principales composantes du résultat technique non vie	115
Graphique 33	Ratios sinistres sur primes par catégorie	115
Graphique 34	Ratios combinés par catégorie	116
Graphique 35	Expositions par secteur et par zone géographique	117
Graphique 36	Charge des sinistres de la catégorie catastrophes naturelles.....	117
Graphique 37	Ratio sinistres sur primes pour une sélection de catégories d'assurance non vie	118
Graphique 38	Sinistres et ratio sinistres sur primes pour la catégorie catastrophes naturelles.....	119
Graphique 39	Contributions du risque catastrophes naturelles non vie.....	119

Graphique 40	Répartition des primes frais de soins et dommages corporels, par type d'organisme en 2020	120
Graphique 41	Répartition des primes de dommages corporels par type d'organisme	120
Graphique 42	Poids de l'activité santé dans les dommages corporels par type d'organisme	121
Graphique 43	Poids des contrats collectifs dans les dommages corporels par type d'organisme	121
Graphique 44	Ratios sinistres sur primes par type de contrat pour l'activité dommages corporels	122
Graphique 45	Ratios combinés par type de contrat pour l'activité dommages corporels	122
Graphique 46	Décomposition des sinistres sur l'activité des dommages corporels	123
Graphique 47	Évolution des PSAP en dommages corporels	123
Graphique 48	Décomposition de la charge de prestation en dommages corporels entre 2019 et 2020 ...	124
Graphique 49	Décomposition de la charge de prestation en dommages corporels entre 2019 et 2020 ...	124
Graphique 50	Évolution des indemnités journalières liées aux arrêts de travail selon la forme juridique	125
Graphique 51	Taux de cession en réassurance des primes acquises en assurance-vie par forme juridique	125
Graphique 52	Taux de cession en réassurance des primes acquises en assurance non vie, par forme juridique	126
Graphique 53	Taux de cession en réassurance par branche d'activité non vie	126
Graphique 54	Primes acquises brutes collectées en France via le passeport européen (LPS-LE)	129
Graphique 55	Primes non vie collectées via le passeport européen (LPS-LE) depuis 2001 par pays d'origine de l'assureur	130
Graphique 56	Taux de couverture du MCR	131
Graphique 57	Distribution des organismes en fonction du taux de couverture du MCR	131
Graphique 58	Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR	132
Graphique 59	Évolution du taux de couverture du MCR entre 2019 et 2020	132
Graphique 60	Taux de couverture du CSR de l'ensemble des organismes	133
Graphique 61	Répartition des organismes en fonction de leur taux de couverture du CSR	133
Graphique 62	Évolution du taux de couverture du CSR entre 2019 et 2020	134
Graphique 63	Modules du CSR, exprimés en % du CSR, pour les organismes utilisant la formule standard	134
Graphique 64	Ratios combinés des groupes Solvabilité 2 fin 2020, par activité, hors acceptations	136
Graphique 65	Le taux de couverture du CSR de l'ensemble des groupes	137
Graphique 66	Répartition des groupes en fonction de leur taux de couverture du CSR	137
Graphique 67	Actif total des assureurs par pays au 31/12/2020	140
Graphique 68	Provisions techniques par pays au 31/12/2020	140
Graphique 69	Primes vie acquises brutes par pays en 2020	141
Graphique 70	Primes non vie acquises en affaires directes par pays en 2020	141
Graphique 71	Taux de couverture du CSR par pays fin 2020, y compris mesures transitoires	142

Chapitre 5

Notes méthodologiques du secteur bancaire

Sommaire notes méthodologiques du secteur bancaire

1. Notes méthodologiques du secteur bancaire	156
1.1 Le mécanisme de surveillance unique (MSU).....	157
1.2 Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport	159
1.3 Entreprises d'investissement : activités et supervision.....	160
1.4 Les <i>reportings</i> réglementaires utilisés dans ce rapport	161
1.5 Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée	162
1.6 Périmètre de consolidation prudentielle	163
1.7 Les principaux risques des activités bancaires	165
1.8 Présentation des ratios de solvabilité	166
1.8.1 Les catégories de fonds propres (numérateur des ratios de solvabilité)	167
1.8.2 Les risques nets pondérés – dénominateur du ratio de solvabilité	168
1.9 Cadre réglementaire encadrant le risque de liquidité	168
1.10 Les indicateurs de risque élaborés à partir des données Consolidated Banking Data	170
1.11 Fiche de lecture sur la partie 1 du Chapitre 3	171
2. Glossaire du secteur bancaire	173

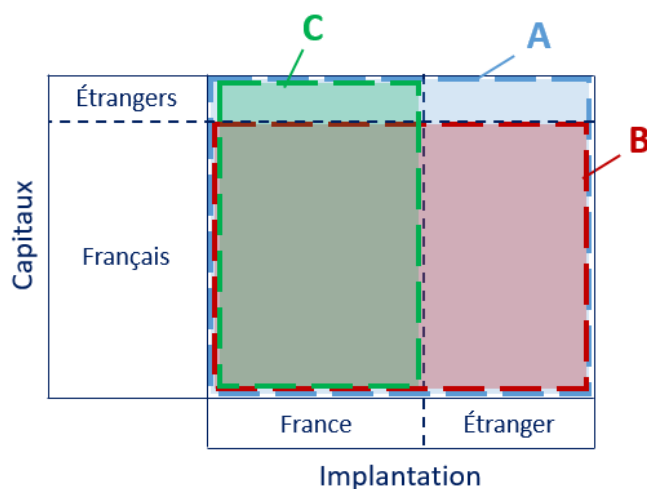
1. Notes méthodologiques du secteur bancaire

Les données présentées sont arrêtées, sauf mention contraire, au 31 décembre précédant l'année de publication du Rapport. Des révisions sur des données de l'année précédente peuvent avoir lieu dès lors que des données plus récentes le permettent. Les données proviennent des états de remise (« reportings ») collectés par l'ACPR auprès des entreprises supervisées, à l'exception des comparaisons européennes et internationales qui utilisent des données provenant de la Banque centrale européenne. L'unité standard est le milliard d'euros. Les comparaisons annuelles et séries longues utilisent les prix courants. Les périmètres géographiques « Union européenne » et « zone Euro » peuvent varier selon l'évolution du nombre des États-membres. À des fins d'illustration, certaines données font l'objet de graphiques. Ces graphiques ont pour objectif de faciliter la lecture mais ne représentent pas une méthodologie de statistique descriptive.

Les données du secteur bancaire français peuvent être analysées selon différents périmètres pertinents :

- A. Les données sur base consolidée de **l'ensemble du secteur bancaire français**, reflétant son activité en France et à l'étranger via des filiales et succursales. ;
- B. Les données sur base consolidée des **groupes contrôlés par des capitaux français**. Par rapport au périmètre précédent, on exclut donc les filiales en France des groupes bancaires étrangers.
- C. Les **données sur base sociale des seules entités juridiques établies en France**, y compris leurs succursales à l'étranger (à l'exclusion donc des filiales).

Graphique 1 : Schéma des trois périmètres cités ci-dessus



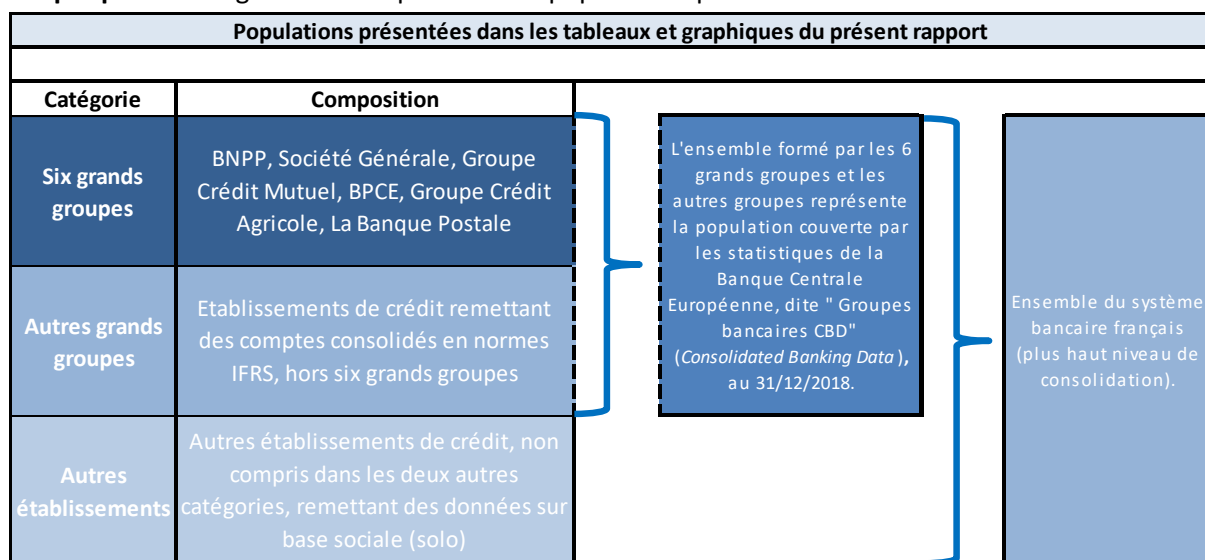
L'approche principale retenue dans le présent Rapport repose sur les données établies sur base consolidée. Elles éliminent les opérations internes aux groupes et rendent compte de l'activité des filiales étrangères. Elle utilise les données des groupes bancaires dont le siège est situé en France, consolidant uniquement l'activité des établissements financiers (succursales et filiales) qui les composent. Ce type de périmètre de consolidation est un périmètre de consolidation prudentiel qui ne doit pas être confondu avec le périmètre de consolidation comptable (cf. 1-6). En utilisant ces données sur base consolidées, il est possible de retenir soit l'ensemble du secteur bancaire (périmètre A), soit restreindre aux groupes contrôlés par des capitaux français en excluant les filiales en France des groupes bancaires étrangers (périmètre B).

Une autre approche consiste à agréger des bilans et comptes de résultat sur base sociale (cf. sections 1-4 et 1-5 ci-dessous), ce qui fournit une vision des opérations effectuées par les entités (personnes morales) implantées en France – incluant les filiales et succursales françaises des groupes bancaires étrangers. Sont comptabilisées les opérations ayant lieu en France ou via leurs succursales (les succursales n’ont pas de personnalité morale) à l’étranger. L’activité des filiales de groupes bancaires français à l’étranger est exclue de cette approche. Il s’agit du périmètre C mentionné ci-dessus.

Par ailleurs, trois sous-populations sont distinguées dans certains tableaux et graphiques fondés sur le périmètre A : (i) les six principaux groupes bancaires français, (ii) les autres groupes bancaires remettant des données consolidées (groupes bancaires français, filiales bancaires de groupes non bancaires et filiales de groupes étrangers sous-consolidées), et (iii) les entités ne remettant que des données sur base sociale (établissements de crédit français indépendants -ou solo, filiales ou succursales de banques étrangères, sociétés de financement indépendantes). Dans le rapport, la catégorie (i) est désignée sous le terme de « 6 grands groupes », la catégorie (ii) sous le terme de « Autres groupes » et la catégorie (iii) sous le terme de « Autres établissements » (cf. 1-2 ci-dessous). Comme indiqué au 1.2, les établissements des catégories (i) et (ii) établissent des comptes consolidés aux normes IFRS. Au sein de la population (iii), il existe quelques groupes publiant des comptes consolidés aux normes comptables françaises. Pour ces groupes, l’approche sur base consolidée n’est pas appliquée : les comptes individuels des entités composant le groupe sont agrégés. Cette limitation méthodologique ne fausse pas significativement les données du rapport chiffre.

Les populations présentées dans le présent rapport se composent comme suit en appliquant le schéma mentionné ci-dessus :

Graphique 2 : Catégories et composition des populations présentées



1.1 Le mécanisme de surveillance unique (MSU)

Depuis le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne assure la **surveillance directe** des groupes bancaires européens reconnus comme « importants » (*Significant Institutions, SI*) et la **surveillance indirecte** des banques d’importance moindre (*Less Significant Institutions, LSI*), dont la responsabilité repose en premier chef sur les autorités nationales compétentes, l’ACPR en France.

La liste des groupes significatifs – et des entités qui les composent – ainsi que la liste des entités moins significatives sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Internet de la BCE³⁶.

Pour rappel, le périmètre de compétence du MSU comprend l'ensemble des entités implantées dans la zone euro et ayant un statut d'établissement de crédit, de compagnie financière tête de groupe ou de succursale d'établissement de crédit établi dans un autre pays de l'Union européenne. Au sein de ce périmètre, la distinction entre groupes importants et groupes moins importants s'effectue au plus haut niveau de consolidation prudentielle.

Comme défini par les règlements européens³⁷, un groupe est considéré comme important dès lors qu'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- la valeur totale de ses actifs consolidés est supérieure à 30 milliards d'euros ;
- le ratio entre ses actifs totaux et le PIB du pays est supérieur à 20 %, et la valeur totale de ses actifs est supérieure à 5 milliards d'euros ;
- il a établi des filiales, qui sont elles-mêmes des établissements de crédit, dans plus d'un autre État membre du MSU, et le total de ses actifs (ou passifs) transfrontaliers est supérieur à 20 % de la valeur totale de son bilan ;
- il fait partie des trois plus grandes institutions d'un pays en termes de total d'actifs ;
- il a demandé l'octroi, ou s'est vu octroyer, une aide financière publique directe du mécanisme européen de stabilité (MES).

L'ACPR est chargée de la surveillance des établissements qui ne sont pas des établissements de crédit soumis à la législation européenne :

- entreprises d'investissement,
- sociétés de financement,
- établissements de paiement et de monnaie électronique,
- succursales en France d'établissements de crédit de pays tiers,
- établissements de crédit ayant leur siège social dans les territoires d'outre-mer ou à Monaco.

L'ACPR est également compétente, pour l'ensemble des établissements, pour les missions qui ne relèvent pas de la directive 2013/36/UE (ou CRD 4) et du règlement 575/2013/UE (ou CRR) : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, protection de la clientèle, règlement EMIR et loi de séparation des activités bancaires.

³⁶ <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/list/who/html/index.en.html>

³⁷ Article 6.4 du « règlement MSU » (règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013) et article 39 du « règlement-cadre MSU » (règlement (UE) n°468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014).

1.2 Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport

Parmi les établissements soumis au contrôle de l'ACPR et/ou de la BCE (cf. 1.1 infra), des chiffres et des commentaires sont apportés sur les deux grandes catégories suivantes :

1° Les sociétés ou groupes de sociétés (inclus dans le périmètre de consolidation d'une tête de groupe) dont l'**activité est à dominante bancaire**. Cette première catégorie se compose de deux sous-catégories :

- Les entités agréées en tant qu'**établissement de crédit**, qui sont définies par le règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 comme recevant des dépôts de tiers et³⁸ octroyant des prêts. La définition française d'établissement de crédit complète la vision européenne en indiquant dans l'article L.311-1 du Code Monétaire et Financier que les opérations de banque comprennent non seulement la collecte de dépôts auprès du public et les opérations de crédit, mais également la mise à disposition ou la gestion de moyens de paiement pour le compte de la clientèle ;
- Les entités agréées en tant que **société de financement**, qui n'ont pas le droit de collecter des dépôts auprès du public mais sont autorisées à octroyer des prêts dans les conditions et limites fixées lors de leur agrément par l'ACPR.

2° Les sociétés ou groupes de sociétés dont l'activité est essentiellement tournée vers les **services d'investissement**. Il s'agit des **entreprises d'investissement** (cf. 1.4 supra).

La catégorie 1 recouvre ce que l'on appelle communément les « banques ». Si la collecte de dépôts et l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises constituent le cœur des activités bancaires l'éventail des activités qui peuvent être exercées par une banque peut être beaucoup plus large. On peut ainsi distinguer les activités suivantes :

- Banque de détail : dépôts, prêts et gestion de moyens de paiement pour les particuliers, les entreprises individuelles et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- Banque de financement des grandes entreprises : services de financements et gestions de moyens de paiement aux grandes entreprises ;
- Financements spécialisés pour les particuliers et les entreprises : crédits à la consommation, crédit-bail mobiliers et immobiliers, ... ;
- Opérations de commerce international ;
- Banque d'investissement : activités de marché, les établissements de crédit fournissant un accès aux marchés financiers à leur clientèle ;
- Activités connexes : services d'investissement en lien avec les activités de marché et/ou de placements (notamment accès à des organismes de placement collectif).

Pour les besoins de présentation synthétique dans les tableaux et graphiques du présent rapport, le secteur bancaire français est souvent présenté à l'aide des 3 populations suivantes :

- (i) Les 6 grands groupes³⁹,
- (ii) Les Autres groupes,
- (iii) Les Autres établissements.

³⁸ Une société ne remplissant pas ces 2 conditions ne peut pas être un établissement de crédit.

³⁹ Pour mémoire BNP PARIBAS, SOCIETE GENERALE, GROUPE CREDIT AGRICOLE, GROUPE BPCE, GROUPE CREDIT MUTUEL et LA BANQUE POSTALE.

Les populations (i) et (ii) correspondent aux groupes bancaires qui établissent des comptes sur base consolidée aux normes IFRS et qui sont inclus dans la remise française de données bancaires consolidées (« *Consolidated Banking Data* ») ou CBD de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette remise CBD vise à collecter et publier des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union européenne.

La population (i) regroupe les six plus grands groupes bancaires, qui se trouvent être également les groupes systémiques d'un point de vue domestique, c'est-à-dire les groupes désignés par l'ACPR en tant que « Autres établissements d'importance systémique » ou A-EIS (au sens de l'article 131 de la Directive 2013/36/UE).

La population (ii) se compose des autres groupes bancaires établissant des comptes consolidés et faisant partie de la population CBD.

La population (iii) rassemble les établissements de crédit et sociétés de financement ne faisant pas partie d'un groupe bancaire appartenant aux populations (i) et (ii). Les « Autres établissements » se distinguent donc des catégories précédentes par l'absence de consolidation d'autres entités bancaires ou financières. Il convient de ne pas confondre cette population, qui vient compléter la vision consolidée du système bancaire français au plus haut niveau de consolidation, avec la vision sur base sociale agrégée des établissements bancaires présents sur le territoire français, qui apporte un éclairage purement domestique (cf. 1.5).

1.3 Entreprises d'investissement : activités et supervision

Les entreprises d'investissement (EI) de droit français sont agréées par l'ACPR sauf celles relevant de la catégorie (iii) qui relèvent exclusivement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'article L.531-4 du Code monétaire et financier définit une EI comme une personne morale fournissant des services d'investissement à titre de profession habituelle. Les services d'investissement sont définis aux articles L.321-1 et D.321-1 du Code précité. La présentation ci-dessous regroupe les services d'investissement en catégories homogènes en termes de profil de risque :

- i. Réception, transmission et exécution d'ordres (titres et contrats sur dérivés) de la clientèle ;
- ii. Négociation pour compte propre – transactions sur titres et dérivés engageant les capitaux propres de l'entité concernée – et services de placement – garanti ou non – des émissions obligataires ou actions effectuées par des tiers ;
- iii. Gestion d'un portefeuille pour compte de tiers qui confient des avoirs à des entreprises d'investissement, à charge pour ces dernières de gérer les fonds selon un mandat prédéfini. La gestion peut être individuelle (contrat bilatéral entre l'EI et le client) ou collective (organismes de placements collectifs ou OPC⁴⁰) ;
- iv. Conseil en investissement : recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande soit à l'initiative de l'entreprise fournissant les conseils.
- v. Service d'exploitation d'un ou plusieurs systèmes multilatéral de négociation⁴¹.

La supervision des EI est assurée conjointement par l'AMF et par l'ACPR. L'AMF encadre les aspects de l'activité susceptibles de fausser le fonctionnement normal des marchés (prévention des délits d'initiés, des abus de marché...). Il convient de noter que la prestation (iii) est du ressort exclusif de

⁴⁰ Un OPC est un fonds d'investissement détenu collectivement par les investisseurs qui ont souscrit aux parts sociales émises par l'OPC. L'acquisition de parts suppose l'acceptation par l'investisseur de la stratégie de placement du fonds, décrite précisément par le prospectus ou le document d'information clé pour l'investisseur. Ce prospectus ou document constitue le mandat de gestion.

⁴¹ Un système multilatéral est un système qui, sans avoir la qualité d'un marché réglementé, assure la rencontre en son sein selon des règles non discrétionnaires de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, de manière à conclure des transactions sur ces instruments (article L.424-1 du Code monétaire et financier).

l'AMF. L'ACPR est compétente pour tous les autres aspects de l'activité, en particulier les risques de marché, opérationnels et de non-conformité.

Les services d'investissement mentionnés précédemment peuvent être également exercés par des établissements de crédit dans le cadre d'activités prolongeant (ou complémentaires) aux opérations de banque (collecte de dépôts et octroi de crédits), notamment dans le cadre de la « banque privée ». À ce titre, la réception, transmission et exécution des ordres de bourse et la gestion d'un portefeuille dans le cadre d'un mandat individuel constituent le socle des prestations de « banque privée ». De même, les services de placement et de négociation pour compte propre s'inscrivent dans le rôle d'intermédiation des banques, ces dernières assurant la liquidité des marchés en se portant contrepartie de toute transaction que les agents non financiers effectuent. Le service (iv) de conseil n'est généralement pas séparé des autres services d'investissement.

Les EI effectuant les services mentionnés au (ii) sont exposés en premier lieu à des risques de marché et opérationnels⁴². Dans le présent rapport, figurent les bilans et comptes de résultat agrégés sur base sociale des EI actives en France (filiales de droit français agréées ou succursales de l'espace économique européen). Une vingtaine de ces EI (dont les plus importantes en termes de total d'actifs) sont rattachées aux 6 grands groupes bancaires français et représentent près de 90 % du total de bilan agrégé des EI françaises. Les risques de marché et la rentabilité de ces entités sont quantifiés dans les tableaux et graphiques du rapport s'appuyant sur le reporting réglementaire sur base consolidé. Les EI indépendantes ou rattachées à des groupes étrangers effectuent majoritairement les services (i) et/ou (iv) et/ou (v).

1.4 Les reportings réglementaires utilisés dans ce rapport

Les tableaux et graphiques du rapport utilisent trois sortes de *reporting* réglementaires remis par les établissements supervisés **selon une périodicité trimestrielle** :

Les États SURFI sur base sociale – SURFI est le Système Unifié de Rapport Financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. Les tableaux SURFI utilisés dans ce rapport se rapportent principalement au bilan, compte de résultat et à divers tableaux détaillant les postes du bilan et du compte de résultat. Les personnes morales disposant d'un agrément d'établissement de crédit, de société de financement ou d'entreprise d'investissement sont assujetties à ce reporting. S'agissant d'un reporting sur base sociale conforme aux normes françaises, seules les données comptables relatives aux opérations effectuées directement par la personne morale sont déclarées.

Les États FINREP – FINAncial REPorting. Ce *reporting* comptable et financier est basé sur les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) et consiste en une série de tableaux : bilan, compte de résultat et détails apportés sur certains postes de bilan et de compte de résultat. FINREP est un *reporting* harmonisé au niveau européen, créé en 2007 par le CEBS (*Committee of European Banking Supervisors*) afin de promouvoir la convergence des pratiques de supervision des autorités compétentes européennes. Depuis, il n'a cessé de s'enrichir, même s'il n'était pas totalement harmonisé, les autorités nationales disposant de possibilités d'adaptation au niveau domestique. Sous l'impulsion l'Autorité Bancaire Européenne⁴³ (ABE), un *reporting* FINREP⁴⁴ identique dans tous

⁴² Les risques opérationnels sont induits par la complexité des processus nécessaires à la réalisation des opérations de marché.

⁴³ L'ABE a pris la succession du CEBS au 1^{er} janvier 2011 (date de création de l'ABE). Émanation des autorités de supervision de l'Union Européenne, elle a pour mandat un système de supervision bancaire cohérent, efficace et harmonisé pour l'ensemble du secteur bancaire européen. Dans le cadre de ce mandat, elle élabore des normes recensant les bonnes pratiques à appliquer par les superviseurs européens, ce qui implique l'harmonisation de l'ensemble des reporting prudentiels tels que FINREP et COREP.

⁴⁴ Le nouveau FINREP au format harmonisé a été transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014. La 1^{ère} remise du FINREP CRD4 a été effectuée pour l'échéance du 30 septembre 2014. Le reporting FINREP

les pays de l'Union européenne a été élaboré afin de mettre en œuvre le paquet réglementaire CRR-CRD4 découlant des accords de « Bâle III ».

Les États COREP – COmmon solvency ratio REPorting. Ce *reporting* harmonisé au niveau européen détaille les éléments constitutifs du ratio de solvabilité : fonds propres et risques de crédit, marché et opérationnel. En 2004, le Comité de Bâle a proposé un ensemble de recommandations définissant le calcul des exigences en fonds propres au titre de ces risques. Ces recommandations constituent le ratio de solvabilité « Bâle II » qui remplace le précédent ratio « Bâle I » mis en place en 1998. Le principe était la détention par chaque établissement de crédit de fonds propres supérieurs à 8 % des risques de crédit, marché et opérationnels mesurés selon les normes « Bâle II ». En 2006, les accords de Bâle II sont transposés en droit européen et le CEBS met en place une première version du reporting harmonisé COREP. La crise bancaire et financière de 2007/2008, a été à l'origine d'une révision du ratio de solvabilité par le Comité de Bâle. En juin 2011, des normes de solvabilité révisées ont été publiées, donnant naissance au « ratio Bâle III ». Les accords de Bâle juin 2011 sont transposés en droit européen par le Règlement UE n°575/2013 (règlement Bâle III ou CRR, *Capital Requirement Regulation*) pour une entrée en vigueur simultanée dans tous les pays de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2014. L'ABE a modifié le format de reporting COREP pour l'adapter au ratio de solvabilité Bâle III. Ce reporting ABE a été transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014 précité. La 1^{ère} remise des COREP « Bâle III » a été effectuée à l'échéance du 30 mars 2014.

Une description détaillée de ces *reportings* réglementaires est disponible sur le site e-SURFI de la Banque de France : <https://esurfi-banque.banque-france.fr/accueil/>

1.5 Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée

Les analyses sur base consolidée exploitent les états FINREP tandis que celles sur base sociale agrégée utilisent les états SURFI.

Les différences entre ces deux types d'analyse résultent, d'une part, de l'utilisation de référentiels comptables distincts et, d'autre part, de périmètres d'entités englobées et de couvertures géographiques différentes.

Ainsi, l'analyse sur base consolidée s'appuie sur l'examen des comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) des groupes bancaires opérant en France⁴⁵, qui impliquent notamment une évaluation à la juste valeur (*fair value*) d'un nombre important de postes comptables du bilan et du compte de résultat, tandis que les analyses sur base sociale s'appuient sur les comptes en normes françaises, qui privilégient les évaluations au coût historique et recourent pour une moindre part à des évaluations à la juste valeur⁴⁶.

Concernant les différences de périmètre et de couverture géographique, les comptes consolidés englobent l'ensemble des entités, financières ou non financières, détenues sous forme de filiales ou de succursales par les groupes bancaires opérant en France, que ces entités soient résidentes ou non résidentes. Ce type d'analyse permet ainsi de décrire l'ensemble des activités des groupes bancaires

repose sur l'adoption d'un périmètre de consolidation prudentiel défini aux articles 18 et suivants du règlement n°575/2013 et distinct du périmètre de consolidation comptable. Le principe est l'inclusion de toutes les filiales et succursales ayant un agrément d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investissement selon la méthode d'intégration globale (cf. Note 7).

⁴⁵ Groupes français (i.e. dont la tête de groupe est française) mais également sous-groupes en France de groupes étrangers remettant à l'ACPR des états FINREP correspondant au niveau de sous-consolidation en France. En France, les groupes français sont nettement majoritaires par rapport aux sous-groupes étrangers.

⁴⁶ Cette note n'a pas pour vocation de lister l'intégralité des différences entre les référentiels comptables mais de fournir un éclairage sur les principales différences.

opérant en France, qu'elles soient réalisées sur le territoire national ou à l'international. À l'inverse, les analyses sur base sociale agrégée intègrent les comptes de tous les établissements de crédit résidant en France, y compris d'établissements de crédit français filiales de groupes étrangers⁴⁷.

Une autre différence concerne les opérations « intra-groupe ». Les comptes consolidés permettent par construction l'élimination de ces opérations au bilan comme dans le compte de résultat. S'agissant de l'agrégation des données sociales, l'existence d'opérations intra-groupe n'entraîne, en principe, pas de surestimation du résultat net, dans la mesure où ces opérations se compensent (un produit chez un membre A du groupe a pour contrepartie une charge dans le compte de résultat du membre B). En revanche, les soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé peuvent être altérés.

S'agissant du bilan, le risque de doubles comptes dans les agrégations de données sur base sociale concerne principalement les opérations interbancaires et sur titres, à l'actif comme au passif. L'agrégation sur base sociale génère notamment des niveaux de capitaux propres différents de ceux sur base consolidée, dans la mesure où les participations de la maison mère dans ses filiales sont déduites de ses capitaux propres consolidés. Concernant les opérations réalisées avec la clientèle, et plus particulièrement la clientèle non financière, la part des opérations internes aux groupes est en revanche beaucoup plus faible et ne concerne que certains types de clientèle.

1.6 Périmètre de consolidation prudentielle

Le périmètre de consolidation prudentielle est distinct du périmètre de consolidation comptable. En simplifiant, le périmètre prudentiel englobe les filiales ayant un statut d'établissement financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.). Les filiales sont en principe intégrées de manière globale, c'est-à-dire en considérant que les actifs et passifs de ces entités sont la propriété de la maison-mère, dès lors qu'il existe une situation de contrôle exclusif (influence dominante). L'intégration proportionnelle des filiales dans le *reporting* FINREP au superviseur (i.e. par inclusion des actifs et passifs de la filiale à hauteur du pourcentage de détention du capital) est soumise à des conditions assez contraignantes, qui visent notamment à s'assurer que, en cas de pertes ou de faillite de la filiale, la responsabilité de la maison-mère sera bien limitée à la quote-part du capital détenu. Cela implique notamment que les actionnaires de la filiale soient réellement comparables en termes de surface financière ou que la filiale soit très petite par rapport à la taille de l'actionnaire le moins puissant.

Toute exposition sur une entité exclue du périmètre de consolidation prudentielle est traitée dans FINREP comme un actif ou un passif sur une entreprise extérieure au groupe (pas d'élimination des opérations réciproques et pas d'ajout du capital de la filiale aux fonds propres consolidés). Il convient enfin de noter que les filiales assurance ne sont pas incluses dans la surveillance sur base consolidée, même si elles sont contrôlées à 100 % par la maison-mère bancaire et comptabilisées par intégration globale dans les comptes consolidés publics figurant dans les documents de référence ou rapports des groupes. Dans le *reporting* FINREP, elles sont valorisées dans le bilan et compte de résultat selon la méthode de mise en équivalence.

Les différentes méthodes de consolidation comptable sont succinctement présentées ci-après :

Intégration globale – contrôle exclusif. Les actifs et passifs de la filiale sont intégrés individuellement au bilan consolidé après élimination des opérations intra-groupe. Les fonds propres, y compris le

⁴⁷ Dans les tableaux et graphiques sur base sociale du présent rapport, lorsque le périmètre « ensemble de l'activité » est précisé, l'activité englobe l'activité des succursales à l'étranger des établissements résidents. Lorsque le périmètre « activité en France » est indiqué, cette activité des succursales à l'étranger n'est pas incluse.

résultat de l'exercice, de la filiale sont ajoutés aux fonds propres de la maison-mère en faisant toutefois apparaître la part revenant aux actionnaires minoritaires de la filiale. Dans le bilan et compte de résultat FINREP, la contribution de la filiale est répartie poste par poste. La notion de contrôle exclusif définie à l'article 22 de la directive 2013/34/UE ne se limite pas à la détention de la majorité des droits de vote (la désignation de la majorité des membres du conseil d'administration fait par exemple partie des critères d'appréciation).

Mise en équivalence – influence notable (IAS 28). En comptabilité, cette méthode est utilisée lorsque la maison-mère dispose d'une influence notable sur une filiale. L'influence notable est supposée si la détention des droits de vote excède 20 %. Dans le bilan consolidé, les titres de participation sont réévalués en appliquant à la situation nette (différence entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, hors fonds propres) de la filiale la quote-part en capital (mise en équivalence).

Intégration proportionnelle – contrôle conjoint (IFRS 11 - Partenariats). Dans les cas des *joint* opérations, l'entité est intégrée proportionnellement aux droits des coparticipants sur les actifs et de leurs obligations sur les passifs. Le contrôle conjoint (IFRS 11) résulte d'un accord juridique. À noter que pour les joint-ventures, les partenaires doivent désormais intégrer l'entité par la méthode de mise en équivalence.

1.7 Les principaux risques des activités bancaires

Cette note vise à récapituler et à définir les principaux risques des activités bancaires du point de vue du superviseur.

- *Risque de crédit*

Selon l'arrêté⁴⁸ du 3 novembre 2014 (contrôle interne des établissements de crédit soumis au contrôle direct de l'ACPR), c'est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés. L'analyse du risque de crédit doit être complétée par les aspects concentration du portefeuille de crédit, la concentration pouvant être par contreparties (grands risques), sectorielle ou géographique. Les tableaux et graphiques de ce rapport relatifs au risque de crédit obéissent à cette logique : éléments généraux sur la qualité du portefeuille (risque de crédit) et précisions sur la concentration sectorielle et géographique du secteur bancaire français⁴⁹.

- *Risque de liquidité*

L'arrêté précité le définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai raisonnable. Une distinction est opérée entre risque de liquidité induit par les opérations de prêts / emprunts (ne pas pouvoir faire face à ses engagements de rembourser les emprunts contractés et/ou de débloquer les fonds nécessaires pour octroyer les crédits dont la clientèle a besoin) et risque de liquidité induit par les opérations de marché. Les tableaux et graphiques de ce rapport apportent un éclairage essentiellement sur la composante « prêts/emprunts » du risque de liquidité. La seconde composante est peu traitée en raison du caractère récent des données disponibles et du fait que cette composante « marché » est elle-même multidimensionnelle (cf. infra).

- *Risque de marché et de contrepartie*

L'arrêté précité les définit par référence aux articles 325 à 377 du règlement UE n°575/2013. En résumé, il s'agit du risque de perte induit par une variation défavorable d'un ou de plusieurs paramètres de marché⁵⁰. L'article 272 du règlement UE n°575/2013 indique qu'il s'agit du risque que la contrepartie fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération. Le périmètre des opérations porte sur les dérivés et les pensions livrées (cf. infra). Plus concrètement, ce risque est le risque de perdre un gain latent sur une opération de dérivé ou de pension livrée en raison du défaut de la contrepartie.

- *Risque opérationnel*

L'arrêté du 3 novembre le définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique (ou de non-conformité).

⁴⁸ Cet arrêté transpose en droit français le règlement européen

⁴⁹ La dimension de concentration par contrepartie n'est pas traitée dans ce rapport.

⁵⁰ Par exemple, la détention d'un swap de taux receveur d'un taux fixe contre paiement d'un taux variable EURIBOR 3 mois implique un risque de perte en cas d'une augmentation des taux actuels et à terme de EURIBOR 3 mois (les niveaux actuels et futurs des taux EURIBOR 3 mois constituent les paramètres de marché susceptibles d'évoluer défavorablement).

1.8 Présentation des ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont détaillés dans le règlement européen (UE) 575/2013, également désigné sous le terme de CRR (*Capital Requirement Regulation*). **Les normes prudentielles de solvabilité visent à s'assurer que chaque établissement de crédit dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir les risques liés à son activité.**

Le ratio de solvabilité rapporte les fonds propres de l'établissement (numérateur) à ses risques nets pondérés (dénominateur). Trois ratios de solvabilité distincts sont définis dans les paragraphes 1 et 2 de l'article 92 du CRR. La catégorie de fonds propres retenue au numérateur représente ce qui les distingue, le dénominateur étant inchangé. Les établissements de crédit doivent à tout moment de respecter les exigences de fonds propres suivantes :

- Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 4,5 % ;
- Ratio de fonds propres de catégorie 1 de 6 % ;
- Ratio de fonds propres total de 8 %.

Ces catégories de fonds propres sont détaillées ci-dessous.

À titre individuel, chaque établissement de crédit est susceptible de se voir imposer des exigences complémentaires – dites de Pilier 2 (voir notamment l'article 104 1-a de la Directive de l'Union Européenne 2013/36/UE). Le principe du Pilier 2 est d'évaluer et de quantifier les risques non pris en compte dans le ratio de solvabilité tel que défini le CRR. Les exigences minimales et Pilier 2 sont complétées par des réserves de CET1 supplémentaires, appelées « coussins », afin de couvrir des risques spécifiques. La réglementation CRDIV en distingue quatre : le coussin de conservation, le coussin contra-cyclique, le coussin pour établissements systémiques et le coussin pour risque systémique. La prise en compte des coussins et des exigences de Pilier 2 explique pourquoi les banques affichent généralement des ratios de fonds propres bien supérieurs à 8 %.

Tous les éléments ci-dessus sont détaillés avec les références réglementaires appropriées dans la « Notice 2019 – Modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cadre de CRDIV » cf. paragraphes 80 et suivant – et sur le site internet de la Banque centrale Européenne pour ce qui concerne la méthodologie du Pilier 2.

Lien internet : [notice 2019](#).

Lien internet : [Méthodologie Pilier2 SREP](#)

Lien internet : [Généralités Pilier2 et niveaux pilier2 banques MSU](#)

1.8.1 Les catégories de fonds propres (numérateur des ratios de solvabilité)

Les fonds propres sont hiérarchisés en fonction de leur qualité sur la base des critères suivants :

- La capacité d'absorption des pertes, notamment par réduction du principal ou transformation en actions (capital) ;
- Le degré de subordination (rang inférieur⁵¹ à tout autre passif en cas de liquidation ou d'insolvabilité) ;
- La flexibilité des paiements des coupons ou rémunérations (dividendes, intérêts ou assimilés). La flexibilité est totale lorsqu'il n'existe aucune obligation de verser une quelconque rémunération et que le non-paiement ou l'annulation de la rémunération n'impose aucune contrainte pour l'établissement émetteur – cf. article 28 h v) à vii) du CRR ;
- La permanence des instruments (notion comprenant leur maturité, mais également un principe de non-remboursement avant l'échéance). Un instrument financier sans échéance est dit « perpétuel » ;
- Des modalités de fixation des rémunérations ne remettant pas en cause le respect effectif des critères précédents.

Ci-dessous, les 3 catégories sont présentées par niveau de qualité d'absorption des pertes décroissante.

- Les éléments de fonds propres de base de catégorie 1 – articles 25 à 31 du CRR – apparaissent dans le présent Rapport sous l'acronyme CET1 (*Core Equity Tier 1*). Ils correspondent essentiellement au capital⁵² et aux réserves (principalement les résultats non distribués accumulés). Le CET1 correspond aux fonds propres les plus « purs », premier rempart pour absorber les pertes de l'établissement.
- Les éléments de fonds propres additionnels de catégorie 1 – articles 51 à 55 du CRR – sont désignés dans le présent Rapport par l'acronyme AT1 – *Additional Tier 1*. Leur capacité d'absorption des pertes est soumise à des événements déclencheurs (typiquement, lorsque le ratio de CET1 de l'établissement passe sous un certain seuil, les instruments AT1 sont réduits ou convertis en actions). Leur rang de subordination est inférieur à toute autre catégorie de fonds propres et à tout passif, sauf les instruments de fonds propres CET1. En outre, ils sont perpétuels et la flexibilité des paiements sur leurs coupons est totale.
- Les éléments de Fonds propres de catégorie 2 – article 62 du CRR – correspondent aux emprunts subordonnés. Ce sont les fonds propres T2 dans le présent Rapport. Les emprunts subordonnés éligibles au classement T2 ont une durée minimale de 5 ans. Leur rang de subordination est inférieur à celui de tout autre passif, mais supérieur à celui des fonds propres CET1 et AT1.

Ces éléments de fonds propres sont bruts des déductions réglementaires prévues par le CRR, visant à garantir la réalité et la disponibilité des fonds propres (ex. déduction des immobilisations incorporelles ou des participations dans d'autres entités financières). Après application de ces

⁵¹ En cas de liquidation d'un établissement de crédit, les actifs sont liquidés et la somme ainsi collectée est répartie entre les créanciers selon leur rang. Les créanciers de rang le plus élevé, les plus privilégiés, sont remboursés en premier. S'il reste encore des fonds à répartir, les créanciers de rang immédiatement inférieur sont remboursés. Les détenteurs d'instruments de fonds propres viennent en dernier : leur rang est le plus bas.

⁵² Valeur nominale des actions et non leur valeur de marché. Si une banque émet 1 000 actions de nominal de 100 Euros, le capital collecté est de 100 000 Euros (somme payée par les souscripteurs à l'émission des actions). Si l'action est cotée et que sa valeur de marché s'établit à 110, cela n'aura aucun impact sur le capital de la banque. Les 10 de plus-values bénéficieront au vendeur de l'action et non à la banque.

déductions, on obtient les numérateurs des trois ratios de solvabilité qui sont définis au paragraphe 2 de l'article 92 :

- Le ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 rapporte le CET1 net de déductions au total des risques nets pondérés ;
- Le ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 rapporte la somme des CET1 et AT1 nets de déductions au total des risques nets pondérés ;
- Le ratio de fonds propre global rapporte la somme des fonds propres CET1, AT1 et T2 nets de déductions au total des risques nets pondérés.

1.8.2 Les risques nets pondérés – dénominateur du ratio de solvabilité

Les risques nets pondérés correspondent à des évaluations des risques de crédit, marché, contrepartie et opérationnel brièvement décrits en partie 1.7 du présent Rapport ainsi que des risques de dilution, d'ajustement de l'évaluation de crédit et de règlement-livraison (cf. glossaire). Ces évaluations sont effectuées suivant des méthodes détaillées dans les troisième et cinquième parties du règlement CRR. Chaque type de risque fait l'objet d'une méthode adaptée à ses caractéristiques et chaque méthode est à son tour déclinée en variantes ou approches plus ou moins élaborées.

Par exemple, le règlement CRR définit une méthode d'évaluation du risque de crédit avec deux approches possibles : l'approche standard, et l'approche avancée, plus complexe.

Les expositions pondérées obtenues pour chaque approche (toutes méthodes et tous risques confondus) sont additionnées pour former le dénominateur du ratio de solvabilité.

1.9 Cadre réglementaire encadrant le risque de liquidité

Au cours de la crise financière de 2007, de nombreuses banques ont été confrontées à des difficultés causées par une gestion insuffisamment prudente de leur liquidité en dépit du fait qu'elles respectaient les normes de solvabilité prudentielles. C'est pourquoi le risque de liquidité est désormais pris en compte dans l'analyse de la solidité financière des établissements de crédit, par le respect d'exigences définies, à savoir des ratios spécifiques de liquidité.

Les prêts à long terme octroyés par le secteur bancaire sont refinancés par des fonds propres et des dettes (dépôts de la clientèle, émissions obligataires, emprunts interbancaires...). Les dettes sont fréquemment souscrites à court terme, et donc courent le risque de ne pas être renouvelées. Le risque de transformation résulte de ce décalage de maturité entre ressources (passifs) et emplois (actifs).

Les 2 ratios suivants représentent les principaux outils réglementaires de suivi et d'analyse du risque de liquidité : le LCR, et le NSFR.

- Le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR ou *Liquidity Coverage Ratio*)

Institué par le règlement délégué (UE) 2015/61, ce ratio vise à s'assurer que les établissements détiennent des actifs liquides dont la valeur totale couvre les sorties de trésorerie à moins d'un mois diminuées des entrées de trésorerie à moins d'un mois en situation de tensions affectant l'économie et/ou les marchés financiers. Les actifs liquides (appelés stock d'actifs liquides dans le présent Rapport) sont ainsi rapportés aux sorties nettes de trésorerie. Les actifs liquides sont répartis en 2 catégories : le niveau 1 regroupant les actifs les plus liquides et le niveau 2 incluant des actifs moins liquides et qui font l'objet d'une décote avant incorporation au numérateur du LCR.

Les actifs de niveau 1 comprennent notamment :

- (i) Les pièces et billets de banque ;
- (ii) Les dépôts, avoirs, titres émis ou garantis par toute banque centrale de pays de l'Union Européenne ou une banque centrale d'un pays tiers située sur l'échelon 1 de qualité de crédit au sens du CRR (ce qui correspond à une notation équivalente à AAA ou AA – Standard and Poor's ou de toute autre agence de notation reconnue par le CRR⁵³), si des retraits sont autorisés à tout moment en application d'un accord entre le superviseur prudentiel et la banque centrale concernée;
- (iii) Les avoirs et/ou titres émis par les administrations centrales de pays membres de l'Union Européenne ou de pays tiers (même critère de notation par une agence que pour les banques centrales) ;
- (iv) Les titres émis par des banques multilatérales de développement
- (v) Les titres émis par des banques de développement accordant des prêts de développement sur une base non concurrentielle et bénéficiant d'une garantie publique.
- (vi) Les obligations garanties de qualité extrêmement élevée (échelon 1 de qualité de crédit)

Les actifs de niveau 2 sont décomposés en niveaux 2A et 2B (ce dernier sous-niveau étant de qualité moindre).

En niveau 2A, on retrouve notamment les titres émis par la plupart des administrations régionales ou locales ou des entités de service public inéligibles au point iii, les obligations garanties de moindre qualité que celles de (vi) – exemple : échelon 2 de qualité de crédit équivalent à une notation A Standard and Poor's – et des obligations émises par des entreprises dont l'échelon de qualité de crédit est de 1.

Concernant le niveau 2B, les actifs suivants sont admis sous réserve de conditions (cf. articles 12 et 13 du règlement 2015/61) qu'on ne citera pas exhaustivement : titrisations, obligations émises par des entreprises dont l'échelon de qualité de crédit est au moins 3 (équivalent de la note long terme Standard and Poor's de BBB+ à BBB-) et les actions faisant partie d'un indice boursier important.

Les actions et obligations émises par des entreprises du secteur financier sont exclues pour éviter la transmission du risque sectoriel. Les OPCVM sont admis de manière limitée par transparence dans la classe d'actifs de niveau 1 ou 2 correspondants aux actifs sous-jacents.

Enfin l'annexe 1 du règlement 2015/61 prévoit après détermination des actifs liquides conformément aux articles 10 à 16 deux types d'ajustement pour aboutir au coussin de liquidité :

- Retraitements pour respecter les proportions d'actifs liquides prévues par l'article 17 du règlement 2015/61. Par exemple, il est prévu que le stock d'actifs liquides comporte au moins 60 % d'éléments de niveau 1. Si le pourcentage est en dessous de 60 %, une partie des titres de niveau 2 est exclue du coussin de liquidité afin de respecter cette proportion.
- Ajustement des flux nets entrants ou sortants résultant des opérations de pension⁵⁴ arrivant à échéance dans le mois à venir.

⁵³ La réglementation classe les expositions selon des échelons de crédit allant de 1 à 6 (ordre décroissant de qualité de crédit). Chaque échelon est relié aux notations des agences reconnues par les autorités de supervision européenne. La réglementation n'opère aucune distinction/hierarchie entre ces agences. Standard and Poor's est donc une agence parmi d'autres et la mention des notations est donnée purement à titre d'exemple.

⁵⁴ Par exemple, pour une opération de mise en pension (« repo ») arrivant à échéance, un flux entrant de titres de niveau 1 sera compensé par le remboursement du capital de l'emprunt. Le stock d'actifs liquides de niveau 1 augmentera du fait que des titres auparavant grevés seront à nouveau disponibles pour une éventuelle vente. Mais, il y aura sortie d'espèces pour rembourser l'emprunt (opération de mise en pension). Par convention, le règlement LCR impute le différentiel de ces flux entrants et sortants sur le stock d'actifs liquides.

L'article 38 du règlement 2015/61 prévoit une période transitoire avant la mise en place du niveau minimum de 100 % à compter du 1^{er} janvier 2018. Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018, les établissements doivent maintenir en permanence un ratio de couverture des besoins de liquidité supérieur ou égal à 80 %.

- Le ratio de financement stable net (NSFR ou Net stable Funding Ratio)

Ce ratio répartit les actifs et passifs d'une banque par « bandes » de maturité⁵⁵, puis les classifie selon 3 catégories : éléments nécessitant un financement stable (actifs), éléments fournissant un financement stable (passifs) et éléments n'appartenant pas aux 2 catégories précédentes. Le NSFR donne ainsi une vision complète de la transformation alors que l'horizon temporel du LCR se limite à 1 mois. Le ratio NSFR rapporte le financement stable disponible aux besoins de financement stables d'un établissement. Lorsque le ratio excède 100 %, la transformation est limitée. Les actifs de long terme sont adossés à des ressources d'échéances comparables et le non-renouvellement éventuel de ressources de court terme est compensé par l'arrivée à échéance de prêts ou d'emplois de court terme.

1.10 Les indicateurs de risque élaborés à partir des données Consolidated Banking Data

La BCE publie des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union Européenne⁵⁶. Ces données, connues sous l'acronyme CBD (*Consolidated Banking Data*, ou Données Bancaires Consolidées) servent à l'élaboration d'indicateurs dédiés à l'évaluation et au suivi du risque systémique⁵⁷. Les indicateurs CBD ne sont pas le seul outil de supervision du risque systémique, mais ils jouent un rôle important, car ils permettent d'apprécier ce risque à l'échelle de l'Union Européenne et d'effectuer des comparaisons entre pays européens. Deux facteurs ont rendu possible de telles comparaisons :

- Le processus d'harmonisation au niveau européen des états de remise réglementaires FINREP et COREP (cf. 1.5);
- L'adoption par l'UE d'un référentiel comptable commun (normes IFRS). Les reporting FINREP et dans une moindre mesure COREP sont produits à partir de données comptables IFRS.

Les autorités de supervision nationale des pays de l'Union Européenne remettent à la BCE trimestriellement l'ensemble des données COREP et FINREP nécessaires au calcul des indicateurs de suivi des risques systémiques. **La restriction de la population CBD aux établissements remettant FINREP implique généralement l'exclusion des banques domestiques de petite et moyenne taille (non assujetties à FINREP).** La généralisation des indicateurs CBD à l'ensemble du secteur bancaire d'un pays dépend donc du degré de concentration de ce secteur. Dans le cas de la France, la population CBD représente plus de 90 % du total de bilan du secteur bancaire français.

Certains indicateurs sont déterminés sur une base trimestrielle et d'autres sur une base annuelle. Une partie des informations transmises par les superviseurs nationaux est publiée par la BCE sur le site internet mentionné en note de bas de page. Les indicateurs publiés par la BCE sont classés selon les catégories suivantes :

- Profitabilité et rentabilité d'exploitation.
- Concentration des expositions par type de contrepartie

⁵⁵ Moins de 3 mois, 3 à 6 mois, 6 à 9 mois, 9 à 12 mois et plus de 12 mois.

⁵⁶ Le lien suivant permet d'accéder aux statistiques publiées par la BCE ainsi qu'à la méthodologie utilisée pour produire ces statistiques : [Consolidated banking data - ECB Statistical Data Warehouse](#)

⁵⁷ Se référer au glossaire pour la définition qui est celle de l'article 3.(10) de la Directive Européenne 2013/36/UE (ou CRD IV).

- Qualité des actifs et structure de bilan
- Liquidité et transformation, utilisant les indicateurs LCR et NSFR décrits ci-dessus.
- Solvabilité : les indicateurs utilisés sont les divers ratios de solvabilité calculés sur les différentes catégories de fonds propres (cf. Infra).

Outre ces indicateurs, la BCE publie des éléments directement extraits des remises COREP et FINREP des banques faisant partie de la population CBD, ce qui permet au public (économistes, étudiants, organismes professionnels, banques...) d'élaborer d'autres indicateurs et d'opérer des comparaisons européennes.

Dans la partie Comparaisons européennes de la partie II du présent Rapport, des indicateurs CBD sont fournis pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne ainsi que pour l'Union Européenne et la zone Euro. **Comme indiqué précédemment, les indicateurs sont calculés à partir du reporting FINREP, ce qui de facto exclut tous les établissements de crédit non assujettis à FINREP (c'est-à-dire aux normes IFRS).** Dans le cas de la France, les 6 établissements systémiques (systémicité mondiale ou autre systémicité) et autres groupes bancaires assujettis aux normes IFRS représentent 90 % du secteur bancaire français. L'estimation de cette proportion n'est pas réalisable pour les autres pays. Enfin, la partie comparaison européenne reprend la méthodologie utilisée par la banque Centrale Européenne (BCE) pour comparer les secteurs bancaires nationaux entre eux. **Cette méthodologie définit un secteur bancaire national sur la base d'un périmètre domestique.** Toute banque française contrôlée par un groupe bancaire étranger sera exclue des indicateurs fournis dans la partie des comparaisons européennes. D'éventuelles analyses faites à partir des tableaux et graphiques de cette partie doit tenir compte de ces éléments méthodologiques

1.11 Fiche de lecture sur la partie 1 du Chapitre 3

La partie 1 - le paysage bancaire français – décrit les populations d'établissements selon 2 approches bien distinctes :

- i. Une approche centrée sur les aspects juridiques et sur le périmètre de responsabilité de l'ACPR
- ii. Une approche privilégiant les aspects prudeniels et le périmètre de la responsabilité de la BCE.

L'approche i. concerne les sous-parties 1.1 et 1.2. Son fondement est juridique parce qu'elle se focalise sur l'agrément ou l'autorisation donnée par l'ACPR à une entité juridique de droit français ou à une succursale de pays tiers (dont le siège est situé en dehors de l'Espace économique européen). Les personnes morales de droit français (au sens large car incluant Monaco et les Collectivités d'outre-mer), établissements de crédit, entreprises d'investissement, sociétés de financement, établissements de paiement et établissements de monnaie électronique doivent être agréées par l'ACPR pour exercer leurs activités en France. Deux catégories de personnes morales de droit français (au sens large) doivent recueillir une autorisation – et non un agrément – pour exercer leurs activités en France : les changeurs manuels et les sociétés de tiers-financement (au sens de l'article L.511-6 8 du Code Monétaire et Financier).

Les succursales de l'Espace économique européen d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement, d'établissements de paiement et d'établissement de monnaie électronique sont en dehors du périmètre d'agrément/autorisation de l'ACPR. La réglementation européenne pose

comme principe l'équivalence des autorités de supervision de l'Espace économique européen. (EEE) Ce principe se traduit concrètement par le fait qu'une succursale dont le siège social est situé dans un pays membre de l'EEE hors France relève du superviseur du pays d'origine et non du superviseur français. Une succursale n'a pas de personnalité morale -cette entité étant un simple démembrement du siège en tant que personne morale. L'application du principe d'équivalence des supervisions précité aboutit à considérer que le superviseur du pays dont est originaire le siège social est également compétent pour toute succursale que ce siège souhaiterait implanter dans un autre pays de l'EEE. Une succursale de l'EEE ouverte en France est de ce fait agréée et supervisée (sauf pour ce qui concerne la prévention du blanchiment) par l'autorité du pays d'origine du siège social.

L'approche ii. reflète le point de vue de la BCE en tant que superviseur direct des « *Significant Institutions* » (ou SI). Cette approche privilégie l'aspect prudentiel et économique, le juridique n'intervenant que s'il est pertinent économiquement et prudentiellement. Les établissements français recensés dans la sous-partie 1.3 ont les caractéristiques suivantes :

- Uniquement des établissements de crédit (seules entités concernées par le MSU) ;
- Principe du plus haut niveau de consolidation : la supervision prudentielle d'un établissement de crédit est d'abord sur base consolidée, ce qui implique le recensement des compagnies financières holding têtes de groupes bancaires, même si ces dernières ne sont juridiquement pas des établissements de crédit (entités exclues dans l'approche i.) ;
- Ce principe implique également le recensement de toute filiale française d'un SI français ou étranger (autre pays membre du MSU) ;
- Les établissements monégasques, des collectivités d'outre-mer sont exclues car hors MSU ;
- Les succursales établissements de crédit de l'EEE dont le siège est localisé dans un pays membre du MSU ne sont pas recensées (conséquence de l'application du principe du plus haut niveau de consolidation)
- Les succursales établissements de crédit de l'EEE dont le siège est localisé hors MSU sont considérées comme des SI ou LSI et sont intégrées à la liste des établissements de la sous-partie 1.3.

2. Glossaire du secteur bancaire

Activité en France	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre l'activité des établissements de crédit résidents, en France métropolitaine, à Monaco et dans les départements d'outre-mer (DOM). Cf. infra « ensemble de l'activité ».
Actif (ou exposition) en défaut	<p>La notion de défaut d'un débiteur (ou de la contrepartie d'un actif financier) est définie dans l'article 178 du règlement n°575/2013/UE (CRR). En résumé, le défaut d'un débiteur est réputé dans l'un des cas suivants ou les deux :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'établissement de crédit prêteur estime que, sauf recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie, l'emprunteur (ou débiteur) ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit envers lui.- l'arriéré du débiteur sur une obligation significative de crédit est supérieur à 90 jours (délai pouvant être porté à 180 jours sur certains types d'exposition). <p>À noter qu'à compter du 31 décembre 2016 (règlement n°2015/227/UE), la BCE a fixé une définition du défaut à 90 jours applicables à toutes les expositions sans exception, pour les établissements relevant de sa supervision directe (MSU). Dans la décision 2013-C-110 du Collège de l'ACPR, un arriéré de paiement est considéré comme significatif à partir du seuil de 1 Euro.</p> <p>Tous les éléments ci-dessus sont détaillés avec les références réglementaires appropriées dans la « Notice 2019 – Modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cadre de CRDIV » - cf. paragraphes 80 et suivant.</p> <p>Lien internet : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/07/17/notice_2019_crd_iv_final.pdf.</p>
Ajustements pour risque de crédit	<p>Ces ajustements sont définis par le règlement délégué (UE) n°183/2014 de la Commission. Au paragraphe 1 de l'article 1^{er} de ce règlement, il est indiqué que les ajustements pour risque de crédit général et spécifique sont égaux à tous les montants qui ont été déduits des fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement afin de refléter des pertes exclusivement liées au risque de crédit conformément au référentiel comptable applicable et comptabilisées comme telles dans le compte de résultat, que ces pertes résultent de dépréciations, de corrections de valeur ou de provisions pour éléments de hors bilan.</p> <p>Les ajustements pour risque de crédit général respectent les critères du paragraphe 2 de l'article 1^{er} du règlement précité. L'un de ces critères est le fait de refléter des pertes liées au risque de crédit correspondant à un groupe d'expositions pour lequel l'établissement n'a aucune indication qu'un événement générateur de perte s'est produit. Deux exemples sont donnés. Si la moyenne des pertes comptabilisées sur un portefeuille de créances sur les derniers exercices augmente, l'établissement peut opérer un ajustement pour risque de crédit général, même si aucun événement générateur n'explique l'augmentation de cette moyenne. L'autre exemple est la prise en compte d'un</p>

certain degré de non-paiement statistiquement probable d'après les expériences passées.

Les ajustements pour risque de crédit spécifique sont définis par défaut. Tout ajustement non classé dans la catégorie risque de crédit général est spécifique. Cela inclut le cas le plus courant : événement générateur de perte – impayés de plus de 3 mois ou dégradation de la situation financière du débiteur – affectant des créances sur base individuelle. Un ajustement spécifique peut être effectué également dès lors qu'un historique ajusté en fonction des données observables actuelles indique que des pertes de crédit se sont produites, bien que l'établissement ne sache pas encore quelle exposition individuelle les a subies.

Voir également la notice 2017 et les articles 110 (4) du CRR. Les ajustements pour risque de crédit concernent aussi bien les actifs en défaut que les actifs sains (qui ne sont pas en défaut).

Clientèle

Les « opérations clientèle » concernent l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit au sens de l'article 3-7 du règlement n°91-01 de la Banque de France.

Sont donc exclues des « opérations clientèle », les opérations réalisées avec :

- les établissements de crédit ;
- la Caisse des dépôts et consignations ;
- les banques centrales et instituts d'émission pour les opérations ne relevant pas des opérations de trésorerie et interbancaires de l'actif et du passif du bilan ;
- les organismes bancaires et financiers nationaux et internationaux ;
- les entreprises qui, à l'étranger, effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque ;
- les succursales à l'étranger d'établissements assujettis.

La clientèle se répartit entre une clientèle financière et une clientèle non financière (cf. infra).

Clientèle financière

La clientèle financière, résidente ou non résidente, comprend les OPC, les fonds communs de créances, les institutions financières autres que les établissements de crédit (notamment les entreprises d'investissement et brokers, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion de trésorerie, les caisses de gestion de dette).

Clientèle non financière

La clientèle non financière, résidente ou non résidente, comprend les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages), les sociétés non financières, les sociétés d'assurance et les administrations publiques. La clientèle non financière non résidente comprend en outre les organisations internationales et les fonctionnaires étrangers établis en France.

Coefficient net d'exploitation	Ratio Frais de fonctionnement/PNB. Le coefficient net d'exploitation rapporte l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure (charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) au produit net bancaire.
Coût du risque	Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.
Ensemble de l'activité	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre « l'activité en France » (cf. définition supra) des établissements de crédit résidents, ainsi que l'activité de leurs succursales implantées à l'étranger, ces dernières étant dépourvues de la personnalité morale.
Frais généraux	Salaires et charges administratives.
IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)	Normes comptables internationales proposées par l' <i>International Accounting Standards Board</i>) IASB, qui remplacent progressivement les normes IAS (<i>International Accounting Standards</i>).
LCR (<i>Liquidity Coverage Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un mois (prévu par « Bâle III »).
LPS (libre prestation de services)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
Liberté d'établissement (LE)	La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'une succursale (dans ce territoire). Cette modalité du passeport d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents mandatés (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).
Liberté de prestation de services (LPS)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi. Contrairement à la liberté d'établissement, la libre prestation n'autorise pas la commercialisation de produits financiers de droit français. Un libre prestataire ne peut proposer à sa clientèle que des produits financiers ou des services relevant du droit de l'État membre de l'opérateur.
MSU (Mécanisme de Supervision Unique)	Le Mécanisme de Supervision unique ou MSU est le premier pilier de l'Union bancaire. Il a pour but de consolider le système bancaire européen par une supervision cohérente, confiée de manière directe ou indirecte à la Banque Centrale Européenne (BCE). Pour plus de détails, voir le lien internet (ACPR) suivant : Le MSU .

NSFR (<i>Net Stable Funding Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un an (prévu par « Bâle III »), visant à identifier l'excédent ou le déficit des ressources (ou des refinancements) stables de long terme (plus d'un an) par rapport aux emplois ou actifs de long terme (plus d'un an). Ce ratio est une mesure du risque de transformation : refinancement d'emplois de long terme par des ressources de court terme. Le risque est le non-renouvellement à l'échéance des refinancements de court terme.
Produit net bancaire (PNB)	Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.
Résultat brut d'exploitation (RBE)	PNB moins frais de fonctionnement
Résultat d'exploitation	RBE moins coût du risque plus autres produits moins autres charges
Risque systémique	Risque de perturbation du système financier susceptible d'avoir de graves répercussions négatives sur le système financier et l'économie réelle.
ROA (<i>Return on assets</i>)	Rendement des actifs. Indicateur de rentabilité divisant le résultat net annuel par le total des actifs inscrits au bilan.
ROE (<i>Return on equity</i>)	Rendement des capitaux propres. Indicateur de rentabilité divisant le résultat net annuel par le total des capitaux propres.
SI / LSI	<p>SI est l'acronyme anglais de « <i>Significant Institution</i> ». Il s'agit des établissements de crédit actifs dans un ou plusieurs pays du MSU (Mécanisme de Supervision Unique) supervisés directement par la Banque Centrale Européenne. La BCE a fixé des critères pour déterminer les entités devant être considérées comme des SI. Ces critères visent à identifier les banques dont l'importance au niveau du MSU justifie une supervision unique à l'échelle européenne. Les critères de détermination des SI sont publiés par la BCE sur son site : Définition SI BCE.</p> <p>Les LSI – <i>Less Significant Institution</i> – sont les établissements de crédit actifs dans le MSU qui ne sont pas considérés comme des SI. Leur supervision directe est du ressort de l'autorité du pays d'origine.</p> <p>Il convient de noter que d'un point de vue opérationnel, les travaux de supervision des SI et LSI sont effectués conjointement par les autorités de supervisions nationales et par la BCE. L'ACPR participe à la supervision des SI français et la BCE a également un droit de regard sur les modalités de surveillance des LSI par les autorités nationales. Le lien internet ci-après expose plus en détail les rôles respectifs d'une autorité nationale et de la BCE en matière de supervision bancaire : Fonctionnement MSU.</p>
SURFI	<p>Système unifié de rapport financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles.</p> <p>http://www.banque-france.fr/e-surfi/tableaux/tableaux.htm</p>

Succursale	<p>Une succursale est un siège d'exploitation dépourvu de la personnalité juridique, établi dans un État membre autre que celui où se trouve son siège social et par lequel un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique offre un service bancaire, ou de paiement ou émet et gère de la monnaie électronique par le biais d'une présence permanente dans cet État membre.</p>
Succursales de pays tiers	<p>La liberté d'établissement et la liberté de prestation de services ne s'appliquent pas à des États situés en dehors de l'EEE. Une succursale établie en France rattaché à un groupe bancaire hors EEE est supervisée par l'ACPR de la même manière qu'un établissement de crédit de droit français. Contrairement à une succursale de l'EEE, une succursale de pays tiers est assujettie à l'ensemble de la réglementation bancaire applicable (normes de solvabilité, liquidité...) et entre pleinement dans le périmètre⁵⁸ de compétence de l'ACPR.</p>
Taux de créances douteuses / prêts en défaut / prêts non performants	<p>Une créance douteuse est le terme utilisé par les professionnels pour désigner les Actifs (ou expositions) en défaut. Plus précisément, la définition de ce terme dépend du référentiel comptable utilisé. En normes françaises, le déclassement d'une créance dans la catégorie douteux s'effectue suivant l'un des deux critères suivants : (i) la situation financière de la contrepartie se dégrade au point d'induire un risque de non remboursement et/ou (ii) la créance présente une période d'impayés dépassant une certaine durée qui dépend du type de créance (généralement 3 mois).</p> <p>En normes IFRS, le terme utilisé est « prêt en défaut ». Pour simplifier, le défaut est défini suivant les critères (i) et (ii) précités avec quelques différences, en particulier sur la durée des impayés déclenchant le déclassement : à partir de 3 mois sous réserve de disposer d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardive (au-delà de 3 mois) est plus approprié.</p> <p>Enfin, la notion de prêt non performant a été définie par les autorités de supervision européennes pour les besoins notamment du reporting FINREP. Schématiquement, un prêt est non performant si la durée des impayés excède 3 mois et/ou si la situation financière de la contrepartie est dégradée au point d'induire un risque de non remboursement.</p> <p>Un taux de créances douteuses (ou prêts en défaut / prêts non performants) sur un portefeuille de créances rapporte l'encours brut des créances douteuses (ou prêts en défaut / prêts non performants) à l'encours brut de l'ensemble des créances composant le portefeuille.</p>
Taux de provisionnement des créances douteuses / prêts en défaut / prêts non performants	<p>Le provisionnement des créances douteuses ou dépréciations des créances douteuses désigne pour les professionnels les ajustements pour risque de crédit spécifique (cf. notes méthodologiques). Le taux de provisionnement des créances douteuses rapporte le total des provisions à l'encours des créances douteuses brutes. Les taux de provisionnement des prêts en défaut et non performants se déterminent suivant le même principe.</p>

⁵⁸ Des exceptions sont néanmoins prévues si la supervision du pays tiers est reconnue comme « équivalente » à la supervision française.

Chapitre 6

Notes méthodologiques du secteur de l'assurance

Sommaire notes méthodologiques du secteur de l'assurance

1. Notes méthodologiques du secteur de l'assurance	180
1.1 Les reportings réglementaires utilisés dans ce rapport	180
1.2 Les fonds propres prudentiels et leur classification	180
1.3 La réserve de réconciliation	181
1.4 Le Capital Minimum Requis (MCR)	182
1.5 Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)	182
1.6 La réassurance	182
1.7 Les dommages corporels	183
2. Glossaire du secteur assurance	184

1. Notes méthodologiques du secteur de l'assurance

1.1 Les reportings réglementaires utilisés dans ce rapport

Les tableaux et graphiques du rapport utilisent trois sortes de reportings réglementaires remis par les organismes supervisés par l'ACPR :

- Les États prudentiels Solvabilité 2 – Les tableaux et figures s'appuyant sur cette source de données et utilisés dans ce rapport se rapportent principalement au bilan, aux placements et à la solvabilité. Ce sont les organismes et/ou groupes prudentiels soumis à Solvabilité 2 qui sont assujettis à ce reporting.
- Les États ENS (États Nationaux Spécifiques) – Ce reporting comptable est basé sur les normes comptables nationales (Local GAAP) et concernent principalement dans ce rapport les tableaux et figures en lien avec l'activité et le compte de résultat des organismes d'assurance. L'ensemble des organismes d'assurance est assujetti à ce reporting et il est remis uniquement sur base sociale.
- La collecte prudentielle des organismes d'assurance-vie est une enquête ad-hoc sur le suivi des flux d'assurance-vie réalisée par l'ACPR auprès d'environ 70 organismes.

1.2 Les fonds propres prudentiels et leur classification

Les fonds propres selon Solvabilité II sont définis par les L.351-6, L.351-7-1 et R.351-18 à R.351-21 du Code des assurances. Ils se décomposent en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article L.351-1 du Code des assurances), et d'autre part des passifs subordonnés.
- Les fonds propres auxiliaires (qui font partie du hors-bilan) comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes. Ils peuvent prendre des formes très diverses (fraction de capital non appelée et/ou non versée, lettres de crédits et garanties, ou « tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance et de réassurance ») ; ils doivent néanmoins être approuvés par le superviseur.

Les fonds propres peuvent également être classés selon leur niveau de qualité (tier, en anglais). Pour effectuer ce classement, la directive s'appuie (article R.351-22 du Codes des assurances) sur différents critères :

- Deux caractéristiques principales concernent la disponibilité permanente (pour absorber complètement les pertes) et la subordination (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés),
- D'autres exigences complémentaires concernent la durée suffisante de l'élément de fonds propres⁵⁹, mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Selon ce classement :

- Le niveau 1 (Tier 1) correspond à la meilleure qualité et ne comprend que des éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en

⁵⁹ Lorsque l'élément de fonds propres a une durée relative (déterminée), en comparaison de la durée des engagements, alors la durée relative devra être prise en compte dans le classement des fonds propres

totalité et subordonnés. La réserve de réconciliation en fait partie bien qu'elle ne réponde que partiellement à ces caractéristiques (cf. encadré réserve de réconciliation).

- Le niveau 2 (Tier 2) est composé d'éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable et subordonnée, ainsi que de fonds propres auxiliaires.
- Le niveau 3 (Tier 3) enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que des fonds propres auxiliaires. Les actes délégués (articles L.612-11 du Code monétaire et financier et suivants) définissent précisément les éléments admis dans chaque catégorie.
- Afin de lisser en partie l'effet du passage à cette nouvelle classification des fonds propres, une partie des fonds propres admis, sous Solvabilité I, en représentation de l'exigence de marge, sont classés en niveau 1, et dits de « niveau 1 restreint », alors qu'ils ne le seraient pas selon les règles présentées : c'est une clause transitoire relative aux droits acquis (règle du « grandfathering »).

Parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments dits « éligibles » à la couverture du capital de solvabilité requis (CSR) et du capital minimum requis (MCR) doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité⁶⁰. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du CSR et 80 % du MCR.

1.3 La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances).
- D'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
 - Les actions détenues en propre,
 - Les dividendes prévus et distribués,
 - Les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité II :
 - Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
 - Les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
 - Les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
 - Les fonds excédentaires (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
 - Et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
 - Les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
 - Et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché

⁶⁰ On parle informellement de règles « de tiering ». Les contraintes à appliquer sont définies à l'article 82 du règlement délégué 2015/35 de la commission européenne.

des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité II.

1.4 Le Capital Minimum Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Il est défini par les articles L352-5, L.352-5-1 et R.352-29 du Code des assurances ainsi que par les articles 248 à 253 des actes délégués. Il doit être couvert à tout instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est la somme d'une partie non vie, obtenue comme une combinaison linéaire des meilleures estimations et des primes émises par ligne de métier, et d'une partie vie obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du CSR.
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » (AMCR). Le MCR est ainsi égal au maximum entre cet AMCR et le MCR combiné.

1.5 Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)

La constitution d'un marché unique des services est l'un des piliers de la mise en œuvre d'un marché unique européen. Dans le secteur de l'assurance, il se traduit par l'existence de deux régimes juridiques permettant à un organisme d'effectuer des opérations dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) sans avoir à créer une filiale soumise à l'obligation d'agrément. Ces deux dispositifs sont définis aux 3^{ème} et 4^{ème} alinéas de l'article L. 310-3 du code des assurances.

- « L'expression "libre établissement" désigne le régime sous lequel une entreprise d'assurance couvre un risque ou prend un engagement situé dans un État à partir d'une succursale établie dans cet État ».
- « L'expression : "libre prestation de services" (LPS) désigne l'opération par laquelle une entreprise d'un État membre de l'EEE couvre ou prend à partir de son siège social ou d'une succursale située dans un État partie à l'accord sur l'EEE un risque ou un engagement situé dans un autre de ces États, lui-même désigné comme "État de libre prestation de services" ».

1.6 La réassurance

Le paragraphe 1 de l'article 2 de la directive européenne 2005/68/CE définit ainsi la réassurance : « activité qui consiste à accepter des risques cédés par une entreprise d'assurance ou une autre entreprise de réassurance ». Du point de vue de l'assureur qui y recourt, la réassurance est une technique par laquelle il transfère à un autre assureur tout ou partie des risques qu'il a souscrits, ce qui lui permet d'adapter le niveau et le profil de risque de son portefeuille. Le recours à la réassurance permet notamment à l'entité cédante de limiter son exposition à certains risques au regard du niveau

de fonds propres requis par les règles de solvabilité, dans les conditions prévues par la réglementation actuelle. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II, les calculs d'exigence de marge tiendront compte intégralement de l'impact du mécanisme d'atténuation des risques que constitue la réassurance.

Ce transfert de risque se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un assureur ou réassureur dit « cessionnaire » s'engage, moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit « cédant », dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés en cas de sinistre. Dans tous les cas, l'assureur initial reste seul responsable vis-à-vis de l'assuré (article L. 111-3 du code des assurances). L'acceptation est l'opération par laquelle un réassureur (ou un assureur) accepte de couvrir une partie d'un risque pris en charge par un assureur primaire. La cession est l'opération réciproque de l'acceptation par laquelle l'assureur (l'entité cédante) transfère une partie de son risque au réassureur. Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.

1.7 Les dommages corporels

Les organismes d'assurance santé complémentaire interviennent sur le marché pour compléter le remboursement des dépenses de soins de santé et de biens médicaux par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Pour exercer cette activité, les assureurs doivent être agréés pour les branches d'assurance 1 (accident) ou 2 (maladie), définies à l'article R. 321-1 du code des assurances⁶¹. Les opérations d'assurance de ces risques correspondent aux catégories 20 et 21, définies à l'article A. 344-2 du code des assurances⁶² : les dommages corporels sous forme de contrats individuels (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance-vie individuels) et les dommages corporels sous forme de contrats collectifs (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance-vie collectifs).

Les prestations de remboursement de frais de soins de santé (hospitalisations, consultations, biens médicaux, etc.) sont un sous-ensemble des prestations associées à l'assurance de dommages corporels. Elles s'inscrivent généralement en complément des remboursements dits « en nature » de la sécurité sociale. D'autres protections peuvent être proposées dans le cadre de l'assurance de dommages corporels, dont principalement les garanties incapacité de travail, invalidité et dépendance, qui donnent un complément aux prestations d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

L'assurance de dommages corporels peut faire l'objet d'un contrat spécifique (par exemple, dans le cas d'une assurance individuelle contre les accidents), mais elle peut également prendre la forme de garanties accessoires à un risque principal distinct (par exemple, dans le cas d'un versement monétaire en cas d'incapacité de travail prévue comme garantie complémentaire d'un contrat d'assurance-vie). De manière symétrique, les contrats de dommages corporels, en fonction du statut juridique et des agréments détenus par l'organisme, peuvent proposer des garanties accessoires. Le plus souvent, ces garanties accessoires appartiennent au domaine de la prévoyance (par exemple, une garantie temporaire décès).

⁶¹ Les branches d'agrément sont également définies, pour les mutuelles dites de livre II et pour les institutions de prévoyance, respectivement à l'article R. 211-2 du code de la mutualité et à l'article R. 931-2-1 du code de la sécurité sociale.

⁶² Les catégories d'opérations sont également définies à l'article A. 114-1 du code de la mutualité, et à l'article A. 931-11-10 du code de la sécurité sociale.

2. Glossaire du secteur assurance

Affaires directes en France	Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.
Autres actifs du bilan	Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
Autres éléments non techniques	Le résultat d'une entreprise d'assurance est égal à la somme du résultat technique et des éléments non techniques. Le résultat non technique comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les produits et charges non techniques, - les produits financiers nets se rapportant aux fonds propres, - les produits et charges exceptionnels ainsi que de la fiscalité.
Autres passifs du bilan	Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble de ces éléments est dénommé passif externe.
Cotisations	Voir « Primes ».
Espace économique européen	Association dont le but est d'étendre le marché intérieur à des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui ne veulent pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur : des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.
Fonds CMU (couverture maladie universelle)	Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.
Fonds propres	Ensemble des capitaux permanents mis à la disposition de la société, plus réserve de capitalisation.

Frais de gestion	Les frais de gestion sont la somme des frais d'acquisition, des frais d'administration et des autres charges techniques nettes.
Taux de revalorisation	Taux d'intérêt constitué du « rendement garanti et de la participation aux bénéfices techniques et financiers » du contrat, tel que défini aux articles L.132-22 et A.132-7 du code des assurances, L.223-21 du code de la mutualité. Brut de taux technique et de prélèvements fiscaux et sociaux mais net de chargement sur encours, c'est le taux réellement servi aux assurés au titre de l'exercice N.

Directeur de publication : Dominique Laboureux

Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Contributeurs : Amandine Araujo, Vladimir Azzopardi, Saïda Baddou, Emilie Candus, Jérôme Coffinet, Karim El Fathi, Cécile Fraysse, Adel Haciane, Chuon-Hong Huynh, Stéphane Jarrijon, François Pégory, Aurélie Puyraveau, Frank Sammeth.

ISSN : XXXX-XXXX

